LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS



Nouveau Bar Au Quinquet
annexé au restaurant
Spécialité: Sandwich au rôti de boeuf.
heures d'ouverture:
lun. au ven. 11 h. am à 2.30 h. am
sam. et dim. 13 h. à 2.30 h. am
364 ouest, boul. St-Joseph, Montréal 272-4211

Vol. LXX - No 43 | Nuageux avec neige fondante. Maximum 0. | Montréal, mercredi 21 février 1979 | Saint Pierre Damien | 25 CENTS

Un document de Ryan pour rallier les fédéralistes

Une seule réponse possible au PQ: NON

par Rodolphe Morissette

Grâce à la diffusion d'un document de travail révisé et de nature « oecuménique » qu'il rendait public hier, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, souhaite rallier dès maintenant à ses perspectives sur la fédération canadienne renouvelée toutes les troupes fédéralistes qui vont oeuvrer au Québec d'ici le référendum du Parti québécois. Quelle que soit la question, claire ou ambiguë, il faut répondre NON au projet du PQ, explique le chef du PLQ.

Hier matin, M. Ryan remettait à deux dirigeants du comité pré-référendaire Pro-Canada des copies d'un nouveau document de travail et de discussion intitulé cette fois: « Choisir le Québec ET le Canada ». Le chef libéral en avait rédigé lui-même une première version peu avant le Jour de l'An et l'avait fait lire à une centaine de personnes. Ce premier texte faisait l'objet d'une fuite dans les journaux début février, au moment même où M. Ryan terminait la version révisée de son document de travail. Révisée à la lumière des critiques qu'on lui a faites et enrichie d'un certain nombre de perspectives contenues dans le rapport de la commission Pépin-Robarts publié entre-temps.

Guère plus que le premier document, celui-ci ne présente de recommandations rédigées en bonne et due forme et contenant la formule de « fédéralisme renouvelé » que préconise le PLQ. Il s'agit d'abord d'un document pédagogique et de travail qui présente le Canada et justifie l'option canadienne « d'un point de vue résolument québécois ».

La publication de ce document de 110 pages veut marquer le premier temps de la campagne préréférendaire du Parti libéral. D'ici l'automne, en effet, ce texte sera massivement diffusé sous la forme de brochures et de fiches documentaires; il formera la base d'assemblées de cuisine et de colloques locaux et régionaux; il servira à la création de messages publicitaires radio et télévisés. Ce n'est qu'à l'automne — deuxième temps de la campagne, que la commission constitutionnelle du parti présentera les recomman-

Voir page 6: Ryan

Le Commissaire aux langues officielles:

Plus d'action et moins de discours

par Claude Turcotte

OTTAWA — Cette année, peut-être encore plus que par le passé, le Commissaire aux langues officielles en a plein les bras de reproches pour un peu tout le monde, surtout les gouvernements, certains fonctionnaires et les médias. M. Maxwell Yalden fait en somme son métier de Commissaire dans tous les coins et n'envoie pas la poussière sous le tapis.

Pourtant, la partie la plus vraie dans les 150 pages de ce huitième rapport tient sans doute dans quelques paragraphes de l'avant-propos, alors que M. Yalden avoue sa tentation de céder au septicisme, lorsqu'il pense « aux acrobaties politiques auxquelles Ottawa se livre en permanence, à la réaction incompréhensible de l'Ontario à une proposition de loi sur les services linguistiques qui n'avait pourtant rien de révolutionnaire, aux excès de zèle en faveur de la loi 101, à l'intolérance de ceux qui, à Toronto, se sont permis de huer la version française de notre hymne national et, à Québec, de chahuter notre nouveau gouverneur général parce qu'il a osé recourir à l'anglais ».

M. Yalden fait allusion ensuite à « un sentiment de consternation », mais conclut en philosophe que « la réforme linguistique n'occupe pas encore la première place au palmarès de la chanson canadienne ».

Après tout, se dit ensuite le Commissaire, il ne faudrait pas se prendre pour le nombril du monde, le Canada n'est pas un cas unique, loin de là; des problèmes linguistiques existent sur tous les continents. « Notre problème, dit-il, n'est que l'inconvénient mineur de l'avantage énorme que nous avons sur beaucoup d'autres », notamment le fait d'avoir deux langues internationales de première importance.

Devinant que certains l'accuseront de naïveté, le Commissaire répond à l'avance que les naïfs sont ceux qui ont pensé que l'objectif de bilinguisme pouvait être atteint en 10 ans: « Nous avons choisi la voie la plus difficile et plus tortueuse de la persuasion, si l'on avait usé de coercition, l'affaire eut été menée plus rondement sans doute, mais à quel prix

Voir page 6: Commissaire

A l'Institut de Cornwall

Il n'y a pas de discrimination

par Patricia Poirier

OTTAWA (PC) — Même s'il estime que les Québécois ne sont pas victimes de discrimination à l'Institut de formation des contrôleurs de la circulation aérienne à Cornwall, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, M. Charles Lapointe, a obtenu que les étudiants qui le désirent, puissent poursuivre leurs études à Dorval.

D'autre part, M. Lapointe a désavoué les recommandations du comité de révision de l'école de Transports-Canada afin de permettre aux quatre étudiants du Québec, suspendus des cours à Cornwall depuis la mi-décembre, de poursuivre leur formation afin de devenir aiguilleurs du ciel.

Le député de Charlevoix a rendu son rapport public hier à Ottawa après avoir reçu l'assurance que le ministre des Transports, M. Otto Lang, acceptait les recommandations qu'il avait formulées.

« Même si je peux affirmer qu'il n'y a pas eu discrimination, force m'est de constater que la tension qui a entouré les étudiants du cours 116 (circulation aérienne-vol aux instruments), à leur retour de Montréal n'a pas manqué d'influencer leurs études », a-t-il fait savoir.

À la fin du mois de novembre et au début de décembre, les 16 étudiants de la région du Québec avaient débrayé pour protester contre la discrimination dont ils se disaient victimes de la part de leurs instructeurs anglophones à Cornwall.

L'enquête menée par M. Lapointe, à la demande du ministre, était la troisième, puisque Transports-Canada en avait fait une, ainsi que le commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden. Celui-ci avait trouvé que le régime linguistique était étonnamment insensible aux besoins des francophones et qu'on ne respectait pas

Voir page 6: Cornwall

AU SOMMAIRE

- Le plan d'action Morin prévoit un retour à la rigueur — page 3
- Pour une politique de l'énergie: un éditorial de Michel Nadeau — page 4
- La GRC n'avait pas infiltré la «Minerve» — page 7
- Le panier à provisions: nous mangeons encore plus mal qu'avant — page 8

C'est toujours la même langue qui connaît des difficultés

— page 2



Des soldats de l'armée chinoise observent le terrain près de leur camion recouvert d'un filet de camouflage, à Kunming à quelque 200 miles de la frontière vietnamienne. C'est un photographe du quotidien japonais Yomiuri qui a pu filmé le mois dernier le renforcement constant des forces chinoises dans la région qui a précédé l'attaque de samedi contre le Vietnam. (Photolaser AP)

Les Chinois ont avancé de 18 km en territoire nord-vietnamien

BANGKOK (d'après AP, AFP et Reuter) — Poursuivant leur progression en territoire vietnamien, les troupes chinoises ont pris hier la ville frontalière de Lao Cai et se sont avancées jusqu'à une distance de 18 kilomètres de la frontière.

La Chine a d'ailleurs annoncé, hier soir, que son intervention militaire au Vietnam se poursuivait, et fait état de très lourdes pertes qu'auraient subies les forces vietnamiennes.

Selon un rapport extrêmement confidentiel à l'usage des hauts cadres chinois, les troupes chinoises avaient, au 18 février déjà, soit deux jours après avoir déclenché leur opération « punitive » au Vietnam, mis trois divisions vietnamiennes hors de combat, faisant quelque dix mille tués ou blessés dans les rangs de leurs adversaires. Les pertes chinoises à la même date étaient de deux à trois mille tués ou blessés.

Le bilan des pertes infligées aux troupes chinoises établi par Hanoï est différent. Le Vietnam a annoncé en effet qu'à l'issue de 3 jours de combats — le lundi 19 février — les « agresseurs » avaient perdu quelque cinq mille tués ou blessés.

Tout en soulignant que les troupes chinoises mettront un terme à leur opération dès leur but atteint, l'agence « Chine nouvelle » précisait, dans la soirée d'hier, que l'armée « continue de repousser l'agresseur vietnamien ».

Selon le ministre vietnamien des Affaires étrangères, M. Nguyen Duy Trinh, les troupes chinoises ont pénétré dans cinq provinces frontalières dans le nord du Vietnam et occupé de nombreux districts, ainsi que la ville de Lao Cai, capitale de la province de Hoang Lien Son.

Lao Cai se trouve sur la rive du fleuve Rouge à l'endroit où il passe de Chine au Vietnam. Dans cette province, de vastes secteurs des districts de Li Huan, Dap Sac et Muong Khuong ont été occupés, écrit le ministre dans une lettre adressée au mouvement des non-alignés et citée par Radio-Hanoï.

Dans la province de Lang Son, au nord-est, les Chinois ont pénétré dans les districts de Chan Bing, Lap Sing et Dang Lang, dans celle de Cao Bang dans ceux de Chang Ling et Ha Quang et enfin dans la province de Lai Chau, au nord-ouest, dans celui de Ding Lieng.

D'autre part, les troupes chinoises ont occupé l'important noeud ferroviaire de Dong Dang peu après avoir franchi la frontière samedi dernier, a annoncé hier Radio-Hanoï.

Des unités d'artillerie chinoises ont franchi la frontière après un violent pilonnage effectué avant l'aube, selon la radio, puis elles ont occupé plusieurs villages avant d'atteindre Dong Dang où le chemin de fer en provenance d'Hanoï continue en territoire chinois, à travers le col de l'amitié, situé non loin de là.

Radio-Hanoï a ajouté que les Chinois ont pris le poste frontalier du col où de violents affrontements s'étaient déjà déroulés l'an dernier après que la Chine eut fermé sa frontière aux réfugiés vietnamiens d'origine chinoise. Elle a donné la paroie au chef des gardes frontaliers du col, Hoang Kung-Luy, qui a déclaré que les troupes chinoises avaient incendié des villages et tué de nombreux civils au cours de leur progression en territoire vietnamien.

Voir page 6: Chinois

Le saccage de LG-2 en 1974

Lévesque favorable à un règlement hors cour de la poursuite de $32 millions

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a déclaré hier qu'il était personnellement favorable à ce qu'il y ait un règlement négocié des poursuites de $32 millions intentées contre les responsables du saccage du chantier de la Baie-James, en mars 1974.

M. Lévesque a donné ces précisions hier à l'Assemblée nationale, alors que l'opposition libérale cherchait à savoir de ce qu'il advenait de ces poursuites intentées devant la Cour supérieure du Québec par l'Hydro-Québec et la Société d'Énergie de la Baie James.

Ces poursuites, qui s'élèvent à près de $32 millions, font suite au saccage perpétré en 1974 au chantier LG-2, à la Baie-James, par un groupe de permanents syndicaux sous la direction de M. Yvon Duhamel.

En réponse aux questions du député libéral de Marguerite-Bourgeoys, M. Fernand Lalonde, le premier ministre a confirmé avoir récemment rencontré les autorités de l'Hydro-Québec et de la SEBJ et s'être montré d'accord avec l'abandon de ces poursuites en retour d'un règlement négocié.

Il a toutefois ajouté que la décision finale appartenaient aux dirigeants de ces deux sociétés d'État, tant sur le fait d'abandonner les poursuites que sur le quantum éventuel du règlement. A cet égard, la rumeur voulait, il y a quelques semaines, que ce règlement tourne autour de $125,000.

M. Lévesque a donné plusieurs raisons pour justifier l'éventualité d'un tel règlement négocié.

Il a d'abord cité des extraits du rapport de la commission Cliche — commission instituée à la suite de ce saccage — dans lequel il est dit en substance que ces événements ne sont l'oeuvre que de quelques individus « en état de délire » et que l'ensemble des travailleurs du chantier n'y a aucunement participé.

Dans cette perspective, le premier ministre estime qu'il est injuste de faire payer par les centrales syndicales et les locaux de la FTQ-construction des montants importants pour des événements « dont ils ne font franchement pas responsables. »

M. Lévesque estime également que les instances locales de la FTQ sont insolvables puisque l'essentiel de leurs fonds sont diverties vers les maisons mères américaines.

Voir page 6: Lévesque

La Cour d'appel renverse la condamnation du Dr Treu

par Guy Bourdon

Trois juges de la Cour d'appel du Québec ont été unanimes, hier, à renverser la condamnation imposée en première instance au Dr Alexander Peter Treu, reconnu coupable d'avoir gardé en sa possession des documents confidentiels couverts par la loi des secrets officiels et de ne pas avoir pris les précautions nécessaires pour les soustraire à la connaissance de ceux qui n'y avaient pas accès, au terme de la même loi.

Le Dr Treu avait subi un long procès devant le juge Luc Trudel des Sessions de la paix qui avait ordonné la tenue des audiences sous le sceau du huis-clos le plus étanche.

Le juge Fred Kaufman, de la Cour d'appel, estime que cette précaution extraordinaire n'était pas justifiée du fait que le contenu des documents sous le contrôle de l'accusé n'a jamais été révélé à l'audience. Il n'en blâme cependant pas le premier juge puisque, en vertu de la loi des secrets officiels, il ne pouvait refuser la requête dans ce sens du ministère public.

Ses collègues du plus haut tribunal du Québec n'ont d'ailleurs pas non plus jugé devoir en prendre connaissance, leur décision s'appuyant uniquement sur les faits mis en preuve concernant la négligence que l'on reprochait à l'accusé et qui aurait eu pour effet de mettre la sécurité nationale en danger en les rendant accessibles à ceux qui n'avaient pas le droit d'en prendre connaissance.

Le Dr Treu est un ingénieur spécialisé en télécommunications et dès son arrivée au Canada, en 1958, il était entré au service de Northern Electric Company Limited, à Montréal, comme ingénieur préposé à la préparation des plans et à l'essai

Voir page 6: Treu

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est, rue Sainte-Catherine
près de Saint-Denis
288-2441



Les «grandes fluctuations» du bilinguisme

C'est toujours la même langue qui connaît des difficultés

par Claude Turcotte

Ottawa — Dans son rapport pour 1978, le Commissaire aux langues officielles, M. Max Yalden, donne « un aperçu » de l'état des langues officielles dans 61 ministères, agences et organismes fédéraux. En lisant cela, on constate qu'à l'instar des bulletins de la météo qui varient de jour en jour et de région en région, les bulletins sur le bilinguisme connaissent aussi de grandes fluctuations.

Mais par-delà les contingences particulières, une constante se retrouve partout: c'est toujours la même langue officielle qui connaît des difficultés. Ainsi, dans la longue liste qui suit, lorsqu'on dit « ça va bien », cela veut dire que la langue française est en progrès. De la même façon lorsqu'on mentionne qu'il y a des lacunes, cela signifie toujours que ce sont les francophones et leur langue qui ont des problèmes.

On doit noter enfin que les commentaires rapportés ne sont qu'un résumé très succinct des remarques du Commissaire. Le lecteur pourra tirer lui-même ses propres conclusions. Voici cette liste par ordre alphabétique:

Anciens combattants: une politique réaliste: un effort à faire chez les cadres; l'installation du ministère à l'Île-du-Prince-Édouard, un problème.

■

Affaires extérieures: Bon: 26% de francophones et 60% des fonctionnaires sont bilingues. Des difficultés dans certains services comme les bureaux de passeport.

■

Affaires indiennes: Des principes directeurs, mais pas de mesures concrètes pour l'application du bilinguisme; 15,2% de francophones, dont les deux tiers au Québec, qui reçoit trop souvent des communications d'Ottawa en anglais.

■

Agence canadienne de développement international: exemple à signaler: un plan d'action complet; 49% de francophones et 69% des employés du ministère sont bilingues.

■

Agriculture: Des progrès considérables, mais beaucoup à faire enocre.

■

Air Canada: Des services au sol toujours déficients; utilisation faible du bilinguisme dans plusieurs aéroports; progrès à Dorval et Mirabel pour les communications internes; chez les pilotes, on fait fi de la loi (langues officielles) et on suit davantage ce que disent les conventions collectives et les exigences commerciales.

■

Approvisionnement et Services: Oui au principe, mais pas de redressement voulu; pas de mécanisme de contrôle; appels d'offre et cahiers de charge en anglais, donc problèmes. À noter, l'entrevue de Pierre De Bané dans LE DEVOIR de lundi.

■

Archives publiques: On n'a pas encore défini les principes directeurs.

■

Banque du Canada: Objectifs définis, mais long chemin à faire; politique vague; services en français élevés à Montréal, faibles à Ottawa et presque nuls ailleurs; 19% de francophones parmi les cadres supérieurs.

■

Banque fédérale de développement: convenable.

■

Bibliothèque nationale: Trop peu de francophones; un cadre sur douze; difficulté de recruter des francophones.

■

Bureau du Conseil privé et relations fédérales-provinciales: équilibré.

■

Bureau du premier ministre: 55% d'employés bilingues; il y a 39 anglophones et 37 francophones, mais 62% des francophones occupent des fonctions de soutien.

■

Chambre des Communes: Pas de politique propre; des unilingues anglophones occupent des postes bilingues; l'anglais est une langue indispensable et le français est dans une situation précaire. (On ne parle pas ici des députés mais des employés).

■

Canadien National: Pas de mécanisme de surveillance des services au public. Progrès dans les télécommunications.

■

Commission canadienne des transports: On a vu pire.

■

Commission de la capitale nationale: Plutôt bon; des difficultés dans les communications intérieures.

■

Commission de l'emploi et de l'immigration: Volonté évidente d'appliquer la loi de façon intégrale.

■

Commission de la fonction publique: A cause de son rôle, s'efforce de donner l'exemple: 68% de francophones (en raison des professeurs de langue).

■

Commission nationale des libérations conditionnelles: C'est lent.

■

Communications (Ministère): Un retard à appliquer les recommandations du Commissaire en 1976; 40% des postes bilingues occupés par des unilingues ou presque; on utilise le français au Québec et l'anglais ailleurs; 24% des francophones et seulement 11,5% chez les spécialistes et les scientifiques.



M. Max Yalden

■

Conseil canadien des relations de travail: Empressement; aucune plainte cette année encore.

■

Conseil de la radiodiffusion et des télécommuncations canadiennes: Les anglophones et francophones à peu près égaux. Très bon.

■

Conseil des arts: 63,5% sont des francophones; 87% de tous les fonctionnaires sont bilingues.

■

Conseil des ports nationaux: Ne s'est pas penché de façon sérieuse sur la question; ni principes, ni plan d'action; pas de réaction encore à une plainte pour une affiche uniquement anglaise dans le port de Montréal en 1978. Mauvais.

■

Conseil économique du Canada: Sur 830 postes, il y en a 51 désignés bilingues, dont 21 occupés; au total, 39% de francophones; traduction à 90% de l'anglais au français.

■

Consommation et corporations: Des progrès notables; 30% de francophones concentrés au Québec et à Ottawa; seulement 3,6% à la haute direction; française, langue de travail: moins que pas important.

■

Corporation de dispositions des biens de la Couronne: La loi semble y être prise au sérieux.

■

Défense nationale: application toujours partielle, parce que incompatible avec certains principes et modes de travail; diverses lacunes et manque de dynamisme.

■

Énergie atomique du Canada Ltée: Trop peu de fonctionnaires francophones: 6.8% sur 5,973; dans le groupe professionnel (ingénieurs, scientifiques et administration), 1.3% de francophones; la direction est consciente et veut recruter plus de francophones.

■

Énergie, Mines et Ressources: Réussit mal à satisfaire le public francophone; français langue de travail équivaut à source d'ennuis; sur 1,050 postes bilingues, la moitié occupée par des unilingues anglophones; chez les scientifiques et les spécialistes, 6.6% de francophones. Un ministère essentiellement anglophone; aucun progrès et pas d'effort pour améliorer la situation.

■

Expansion économique régionale: Services convenables en Ontario et dans l'est, y compris Québec; pas de plan, pas de système de surveillance; 29% de francophones dans l'ensemble et 28% à la haute direction concentré toutefois au Québec et au Nouveau-Brunswick.

■

Finances: Une chasse-gardée anglophone, qui semble en voie d'évolution; il y a plan et mécanismes de contrôle; 33.6% de francophones; à la haute direction, trois francophones sur 33.

■

Gendarmerie royale du Canada: Sans reproche? Et non. Le Commissaire aux langues officielles y a mené deux enquêtes depuis 1970; moins de la moitié des recommandations formulées ont été suivies; inadéquat et rien pour inciter les francophones à parler français.

■

Industrie et Commerce: signes de volonté; peu de francophones, soit 11,5% à la haute direction et 11,9% chez les scientifiques et les spécialistes; difficultés de recrutement; le travail dans la langue prédominante des clients: l'anglais.

■

Justice: Mène sa réforme avec une détermination exemplaire, à la suite d'une étude du Commissaire aux langues officielles en 1976; l'élan est là, mais le but n'est pas encore atteint.

■

Loto-Canada: Souvent attentiste; une politique chétive; bon du côté de la langue du travail; image ternie par la publicité confiée aux concessionnaires locaux.

■

Musées nationaux: Avec l'affichage et la signalisation, parmi les plus belles réussites; progrès à faire; faiblesse des francophones aux échelons supérieurs.

■

Office national de l'énergie: une clientèle essentiellement anglophone; un déséquilibre incontestable; 46 francophones sur 352 employés et seulement cinq d'entre eux sur 134 scientifiques et spécialistes.

■

Office national du film: Bonne figure dans l'ensemble; certains cadres subalternes devraient être bilingues.

■

Pêche et Environnement: performance varie d'un service à l'autre; une bonne volonté évidente.

■

Postes: l'application de la loi n'est pas devenue la règle; des progrès toutefois; du français au Québec mais trop peu à Ottawa et ailleurs.

■

Radio-Canada: un groupe d'exécution des politiques de bilinguisme, qui n'a pas les ressources nécessaires, ni l'autorité voulue; l'anglais domine à l'ingénierie à Montréal.

■

Revenu national: (douanes et accise: bonne volonté; français peu répandu hors du Québec; b) impôt: difficulté de travailler en français hors du Québec.

Santé et Bien-être social: À première vue, ça va bien: sous-représentation francophone dans certains groupes professionnels. Dans l'ensemble, bonne coopération.

■

Science et Technologie: Quelques progrès. Ce serait mieux si le bilinguisme était relié aux activités normales de gestion. Très faible représentation francophone: 8% chez les scientifiques et spécialistes; 0% chez les techniciens.

■

Secrétariat d'État: Bien équipé; à peu près 50% de francophones; haute direction, 45% francophone.

■

Sénat: Des efforts marqués en 1978; pas de plan précis; l'anglais est de loin la langue la plus employée; des lacunes dans les services, les renseignements et les communications internes.

■

Services correctionnels: Attitude extrêmement positive, mais de nombreuses situations exigent encore des améliorations.

■

Société centrale d'hypothèque et de logements: politique très saine. On encourage à travailler dans sa langue; 46% de francophones à tous les niveaux.

■

Société du crédit agricole: Ça va; 28% de francophones bien répartis.

■

Société pour l'expansion des exportations: Laisse à désirer dans l'ensemble et le particulier: 19% de francophones; aucun parmi les 12 dirigeants les mieux rémunérés.

■

Statistique-Canada: Insuffisances très sérieuses.

■

Téléglobe Canada: Prouve ce que le Commissaire aux langues officielles dit, à savoir que le bilinguisme peut se gérer comme toutes les autres activités d'ordre administratif; en 1971, il y avait 90% d'anglophones; en 1979, 44% de francophones.

■

Transports: Évaluation lucide en 1978; plan pour des mesures propres à combler les lacunes. Il y a un chapitre spécial sur l'Institut de Cornwall.

■

Travail: Progrès légers depuis 1976; 24% de francophones concentrés au Québec; seulement 8,8% chez les scientifiques et les spécialistes.

■

Travaux publics: L'action du ministère n'a pas pleinement répondu aux espoirs du Commissaire; 9,5% de francophones à la haute direction.

■

Vérificateur général: Bien du mal à faire travailler les francophones en français, à cause de « l'anglais, langue de la comptabilité »; 25% de francophones, dont la moitié qui travaille en anglais.

■

Via Rail: Tout neuf, il faut du doigté pour obtenir la collaboration des employés, particulièrement ceux qui viennent du CP.

■

Voie maritime du St-Laurent: l'exécution de la loi gagnerait à être plus constante; sauf à Iroquois, tout est bilingue; un catalogue informatisé devrait être en français, mais on dit que ça « coûterait trop cher ».

Lalonde se défend de vouloir négocier la souveraineté

par Donald Charette

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Justice, M. Marc Lalonde, a dû se défendre hier aux Communes de vouloir négocier la souveraineté-association avec le gouvernement du Québec.

M. Lalonde, qui demeure le responsable du dossier constitutionnel, s'est retrouvé dans l'embarras quand les conservateurs l'ont confronté avec un article de magazine dans lequel il affirme qu'une partie du programme du Parti québécois pourrait être négociable.

C'est le critique de l'opposition en matière de relations fédérales-provinciales, Mlle Flora MacDonald, qui a lancé le débat en lisant un extrait d'une entrevue accordée au Reader's Digest par M. Lalonde. Ce dernier aurait déclaré, pour bien démontrer que le système fédéral est fort souple que: « les quatre cinquièmes du programme du Parti québécois peuvent être appliqués à l'intérieur du système fédéral alors que le cinquième qui reste peut faire l'objet de négociations ».

Les conservateurs ont donc sauté sur l'occasion pour rendre la monnaie de sa pièce au gouvernement et faire préciser par M. Lalonde si la souveraineté-association fait partie de ce qui est sujet à négociations.

On sait que le premier ministre Trudeau a reproché à plusieurs reprises au parti conservateur et à son chef, M. Joe Clark, d'être prêt à « céder sa chemise » aux provinces. Plus récemment, l'ancien maire de Toronto et député conservateur de Rosedale, M. David Crombie, a été dans l'obligation d'atténuer ses propos après avoir déclaré que le gouvernement fédéral devrait négocier avec le Parti québécois si ce dernier obtenait un oui majoritaire lors du référendum.

M. Lalonde a indiqué qu'il n'a pas lu cet article mais qu'il pouvait répéter la position du gouvernement, il n'y aura pas de négociations sur la souveraineté-association, accusant à nouveau l'opposition de faire du « flip-flop » en ce domaine.

Il a ajouté que, pour sa part, il ne conservait aucune illusion quant à savoir si l'option péquiste constitue une quelconque forme de fédéralisme renouvelé.

Le chef de l'opposition officielle, M. Clark, devait prendre la relève par la suite pour interroger M. Lalonde sur ses remarques.

Pressé de questions, M. Lalonde a indiqué: « J'ai déjà dit que je n'ai pas lu l'article, mais même si j'ai dit ce que j'ai dit... je vais lire l'article et trouver ce passage, je suggère que le député lise l'entrevue au complet ».

La réaction de M. Lalonde a fortement réjoui les conservateurs et M. Clark n'a pas manqué de souligner que le ministre n'a pas nié les paroles qui lui sont attribuées.

M. Lalonde a précisé à l'extérieur des Communes que le cinquième qui est négociable c'est la juridiction dans le secteur des télécommunications, des pêcheries ou certains amendements à la constitution.

Le ministre de la justice a rappelé en outre que le gouvernement pose deux conditions essentielles à la réforme constitutionnelle: le maintien du lien fédéral et l'adoption d'une Charte des droits des minorités et que le Parti québécois peut toujours négocier à l'intérieur de ces paramètres.

Interrogé sur les informations publiées par un quotidien montréalais voulant que le PQ dissocie dans son programme la souveraineté de l'association, qui ne serait plus indispensable, le ministre a affirmé qu'il s'agit d'un « développement heureux puisque les masques tombent et qu'ils adoptent une position plus radicale sur ce qu'ils veulent fondamentalement, c'est-à-dire l'indépendance ».

Lévesque: le PQ a toujours été clair sur son option

QUÉBEC (PC) — Depuis les 12 dernières années, le Parti québécois est resté « absolument clair » sur l'option de la souveraineté-association, a indiqué hier le premier ministre René Lévesque.

En réponse à une question du leader parlementaire de l'opposition officielle, M. Jean-Noël Lavoie, à l'Assemblée nationale, le premier ministre a nié qu'il y ait confusion, si ce n'est dans l'esprit du député libéral de Laval, à propos de la thèse souverainiste.

« Quand on veut l'entretenir — la confusion —, c'est curieux comme ça flotte », a-t-il déclaré.

M. Lavoie lui avait demandé s'il ne trouvait pas que le Parti libéral du Québec avait raison de prétendre que malgré la déclaration rassurante d'octobre 1978 l'objectif du parti demeurait l'indépendance et la séparation pure et simple du Québec du reste du Canada.

M. Lavoie faisait référence au document du conseil exécutif du Parti québécois proposant que la souveraineté devait être pleine et entière et que l'association ne devait pas être considérée comme indispensable.

Selon le leader parlementaire de l'opposition officielle, cette politique diffère de celle dite du trait d'union, telle que définie par le premier ministre l'automne dernier.

M. Lévesque a affirmé que cette proposition, qui sera discutée lors du congrès national de son parti au mois de mai, « va strictement dans la même ligne que la souveraineté-association ».

Il a ajouté que même la commission Pépin-Robarts avait réussi à définir « très honnêtement » la souveraineté-association dans le supplément de son rapport et qu'il ne voyait pas le danger de confusion soulevé par l'opposition.



ENFIN, VOUS POUVEZ INVESTIR LES DOLLARS DE VOTRE R.E.É.R. DANS DU SOLIDE.

COMBATTEZ L'INFLATION GRÂCE À DES BIENS IMMOBILIERS COMMERCIAUX DE PREMIER CHOIX.

Alors que le dollar va s'amenuisant, la valeur des propriétés commerciales ne cesse d'augmenter. Et rien n'indique un changement à cette situation.

La Fiducie d'Immeubles du Canada vient donc de passer cinq ans à mettre au point un programme de régime enregistré d'épargne-retraite en vue d'offrir un portefeuille de valeurs immobilières commerciales de premier choix. Ce genre de programme a déjà fait ses preuves aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Pour aussi peu que $1,100, vous pouvez devenir propriétaire d'édifices à bureaux, de centres commerciaux, d'usines et d'entrepôts produisant un revenu — tous soigneusement choisis par un groupe d'experts éminents en biens immobiliers. Le revenu net provenant de ces propriétés, comprenant les bénéfices du capital, est distribué tous les trois mois.



Le plan de régime enregistré d'épargne-retraite vous offre bien plus qu'une simple déduction d'impôts sur le revenu.

Il donne à vos dollars la chance de combattre l'inflation et de prouver vraiment leur rentabilité.

Nous avons aussi un régime intéressant de revenu différé. Communiquez avec nous aujourd'hui pour assurer votre avenir.

La présente annonce ne constitue pas une offre publique. L'offre est faite par prospectus seulement dans les provinces où soit une commission de valeurs mobilières ou une autorité équivalente a accepté les prospectus dont des exemplaires peuvent être obtenus de La Distribution Reviequimor Ltée.

LA FIDUCIE D'IMMEUBLES DU CANADA
Toronto, Montréal, Ottawa, London, Windsor, Halifax, St. Jean, Terre-neuve

Montréal
1224, rue Sainte-Catherine ouest, Montréal, Québec, H3G 1P2
9h à 21h du Lundi au Vendredi et du 9h à 17h le Samedi

Appelez à frais virés (514) 861-1461 ou (514) 861-8504

SOUVENEZ-VOUS QUE LE 1ER MARS EST LA DATE LIMITE POUR PROFITER D'UNE DÉDUCTION D'IMPÔTS 1978.

Le REER sans frais

- Notre régime enregistré d'épargne retraite n'entraîne absolument aucuns frais.
- Renseignez-vous sur la possibilité de transférer votre présent REER à notre régime.
- Téléphonez, écrivez ou passez à l'une de nos 17 succursales, d'un océan à l'autre, pour obtenir notre brochure de 16 pages.

10 3/8 % annuellement pour 5 ans GARANTI

Option Épargne à 10%

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 232-5309

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, mercredi 21 février 1979

Au primaire et au secondaire

Le plan d'action Morin: un retour à la «rigueur»

par Paule des Rivières

QUÉBEC — Des programmes scolaires plus précis contenant des objectifs de formation à suivre viendront sous peu alimenter la matière grise des enfants fréquentant les écoles primaires et secondaires publiques du Québec. Des nouveaux régimes pédagogiques seront progressivement mis en place à compter de septembre 1980.

Sans annoncer de chambardement majeur dans l'horaire des élèves, les mesures contenues dans le Plan d'action sur l'école québécoise contiennent une liste revue et corrigée des cours obligatoires, confirment la révision des programmes scolaires et prévoient un encadrement plus suivi des étudiants. On y encourage par ailleurs les travaux à domicile et on annonce des bulletins plus nombreux aux parents.

Au primaire, le temps d'enseignement sera progressivement augmenté à 35 heures par semaine et toutes les matières seront obligatoires.

L'enseignement de la langue seconde débutera en quatrième année qu'il s'agisse de l'anglais ou du français, à la différence que l'anglais langue seconde ne pourra, règle générale, être enseigné avant la quatrième année.

Le ministre Morin s'est engagé à accorder un appui financier pour que soit respecté le droit des parents désireux de voir leurs enfants suivre un cours d'enseignement moral plutôt que religieux. Il a répété que la création d'écoles non confessionnelles constituait à son avis une ouverture et une voie de solution.

Parmi ces types d'écoles non-confessionnelles le plan d'action inclut celles qui offriraient un enseignement religieux catholique ou protestant pour une partie de sa population et un enseignement de morale naturelle pour les autres. « De telles écoles seraient appelées non confessionnelles en ce sens qu'elles ne font aucune référence à une reconnaissance juridique d'ordre confessionnel comme c'est le cas pour les écoles catholiques et protestantes ».

Le chapitre du Plan d'action intitulé l'organisation de l'école primaire parle par ailleurs de la nécessité d'améliorer la qualité de la langue notamment en accroissant le temps prévu pour l'enseignement du français. (7 heures par semaine).



M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation.

Les autres cours obligatoires pour ce niveau sont les mathématiques, l'enseignement religieux et moral, l'éducation physique, les arts, l'histoire et la géographie, les sciences de la nature; une demi-heure par semaine est prévue en quatrième, cinquième et sixième pour les activités manuelles.

Les objectifs de formation personnelle et sociale doivent être poursuivis dans l'ensemble des activités et l'horiare prévoit une marge de manoeuvre de deux à quatre heures par semaine au premier cycle du primaire.

Des objectifs de formation et des contenus de programme seront déterminés pour chaque cycle et chaque matière mais le gouvernement veut assurer une certaine souplesse dans l'attribution du temps alloué à chaque matière.

Au primaire comme au secondaire, le ministère de l'Éducation verra à ce qu'il y ait au moins un manuel de base pour chaque programme; il précisera les critères auxquels devront répondre ces manuels.

Quant au cours secondaire, il comprendra deux cycles, le premier de deux ans, le second de trois ans. Le nouveau régime pédagogique commencera à s'appliquer en 1980 et à partir de juin 1983, un nouveau certificat sera émis, qui reconnaîtra les études professionnelles réussies après le secondaire V. Ceci devrait favoriser le passage des élèves du professionnel au collégial.

Le Plan d'action confirme par ailleurs l'abolition des voies au secondaire mais de nombreux sujets détails restent à être précisés au sujet de l'enseignement professionnel, une étude étant en cours là-dessus, de dire M. Morin.

Les grandes lignes de cet enseignement au secondaire y sont cependant tracées: le professionnel court est maintenu et sera d'une durée de quatre ans.

Bien qu'un régime pédagogique uniforme soit prévu pour les deux premières années du secondaire, le document annonce aussi un régime particulier pour les étudiants du professionnel court à partir du deuxième secondaire. Des « passerelles constantes » seront maintenues entre les différents cours secondaires a-t-on assuré, et c'est un esprit de décloisonnement des différents secteurs du secondaire qui sera encouragé.

L'organisation du cours secondaire vise généralement à assurer au deuxième cycle, un développement général d'une durée de trois ans offrant, à compter de la quatrième année du secondaire des concentrations en technologie, en arts, en sciences humaines et en sciences de la nature. Le professionnel long pourra être prolongé d'une année.

La répartition des matières décrites dans le document rendu public hier privilégie par ailleurs des blocs de cours de trois périodes par semaine de 50 minutes chacune.

Et tel que promis, un cours d'éducation économique sera obligatoire en secondaire V et le contenu de ce programme sera précisé ultérieurement. Le ministre Morin a ajouté à ce sujet que le recrutement des professeurs d'économie était passablement ardu.

Un cours d'initiation à la technologie et de connaissance du monde du travail sera également dispensé à tous, en secondaire deux ou trois.

L'encadrement des élèves sera consolidé durant les trois années du secondaire et un enseignant titulaire prendra en charge un groupe particulier d'étudiants.

Le ministre Morin s'est dit peu enclin à « casser la porcelaine fine dans laquelle nous allons déguster le plat des négociations » mais a dit d'abord que le gouvernement, par ce plan d'action, indiquait les positions qu'il privilégie et ensuite que l'augmentation du temps d'enseignement au primaire ne signifiait pas une augmentation de la tâche des enseignants. Il faudra en injecter, a-t-il indiqué.

Au primaire comme au secondaire, une gamme de mesures d'appui, de cours de récupération ou de périodes supplémentaires de cours sont prévues, qu'un encadrement plus serré devrait alimenter.

D'autres chapitres traitent de l'éducation préscolaire (celui-ci est plutôt court), de l'éducation en milieu défavorisé pour laquelle on favorise l'intervention des parents, de l'éducation des enfants en difficulté d'apprentissage, de l'évaluation, de l'innovation pédagogique.

Aux questions des journalistes qui faisaient un rapprochement entre un retour en arrière et la discipline accrue prônée dans le Plan d'action, le ministre a simplement dit qu'il serait très déçu si les gens confondaient rigueur intellectuelle et conservatisme.

La hache de guerre est déterrée à la C. Plywood

par Louis-Gilles Francoeur

La décision arbitrale rendue par le juge Germain Jutras, de la Cour provinciale, en vue de définir la liste d'ancienneté présidant au retour au travail des grévistes de la Commonwealth Plywood, n'a pas été appliquée telle qu'elle aurait dû l'être.

C'est ce que le magistrat a dû constater lui-même à la fin de janvier alors qu'il était saisi par le syndicat CSN du non-respect de cette importante sentence arbitrale. Devant le refus manifesté de la compagnie à cette époque d'appliquer sa décision, le juge Jutras a ordonné à la compagnie de payer à un certain nombre de travailleurs le salaire auquel ils auraient eu droit, si l'employeur avait appliqué sa décision. Cette deuxième décision arbitrale n'a pas été davantage appliquée, a appris hier LE DEVOIR de source syndicale bien informée.

Un représentant de la Commonwealth dans ce dossier, Me Jean Bazin, a reconnu hier soir que l'application de la sentence arbitrale — que les deux parties s'étaient engagées à respecter — avait donné lieu à de sérieux problèmes. Peu loquace sur les difficultés en cause, l'avocat de l'employeur a précisé que « le juge avait excédé sa juridiction » parce qu'il n'avait pas tenu compte de la capacité des personnes à occuper l'une ou l'autre des fonctions disponibles à l'usine. Selon Me Bazin, le magistrat a somme toute dit à l'employeur: « Vous allez administrer votre compagnie en tenant compte des numéros », épithète choisi par l'avocat pour qualifier le critère de l'ancienneté pure retenu par le magistrat.

La hache de guerre, que tout le monde avait enterrée à la suite des travaux spectaculaires de la commission parlementaire convoquée pour régler ce conflit, a donc été déterrée sans crier gare et elle a toutes les apparences menaçantes qu'on lui a connues au cours des deux dernières années. La compagnie, qui conteste la décision du juge dans les faits, semble donc sur le point de croiser le fer sur le plan juridique.

En vertu de la sentence arbitrale du magistrat de la Cour provinciale, la Commonwealth Plywood devait en principe le 20 janvier donner les emplois disponibles à son usine de Ste-Thérèse aux personnes dont les noms apparaissent sur la liste d'ancienneté officielle — et dans l'ordre imparti par le juge Jutras. Or il y avait à cette date quelque 72 emplois ouverts à la Commonwealth, ce qui implique que 32 ex-grévistes auraient normalement dû retrouver leur emploi, leur nom apparaissant dans les 72 « premières places ».

Or, le 20 janvier, huit grévistes furent rappelés seulement. Le 17, la compagnie avait réuni les « gens à l'intérieur », c'est-à-dire ceux qui ont travaillé sans arrêt depuis le début du conflit en 1977, pour leur dire que personne ne serait congédié. Le renvoi de 32 individus « à l'intérieur » s'imposait de toute évidence si l'on avait voulu respecter la décision du juge. Par contre, ces personnes auraient eu droit de reprendre le travail à un moment donné mais au moment défini par leur rang dans la liste établie par le juge.

Le 22 janvier, six des huit personnes rappelées au travail se sont présentées au travail. Quelques jours plus tard, un septième suivait dans un poste à temps partiel. Au début de cette même semaine, 18 personnes « à l'intérieur » recevaient un avis de mise-à-pied. Quatorze de ces personnes sont toujours au travail.

L'avis de mise-à-pied de la Commonwealth était assez spécial. Selon les renseignements obtenus, cet avis suggérait aux mis-à-pied de se plaindre au juge Jutras s'ils voulaient manifester leur désaccord à quelqu'un. L'employeur donnait même le numéro de téléphone du juge. Ce dernier, qui a dû siéger une deuxième fois au début de février afin de vérifier si sa sentence était appliquée correctement, s'en est pris en termes virulents à qui de droit en rapport avec cette façon déguisée de faire pression sur lui. Le magistrat a même demandé aux procureurs de la compagnie s'ils avaient servi de conseiller dans cette affaire, ce qu'ils ont nié et répété hier au DEVOIR par la voix de Me Bazin.

Constatant que sa décision n'avait pas été appliquée dans les délais fixés par lui, le juge a alors ordonné à la compagnie de rembourser le salaire perdu par les travailleurs qui auraient dû bénéficier d'un emploi à partir du 20 janvier. Aucun remboursement n'a encore été versé.

L'employeur a dit au juge qu'il avait excédé sa juridiction dans cette affaire en déterminant l'ancienneté des travailleurs uniquement à partir de leur date d'entrée en fonction, sans tenir compte de leur « capacité » à effectuer certains types de travaux comme le voulait la compagnie. Me Bazin a déclaré hier au DEVOIR que le protocole signé par les parties en décembre prévoyait que le juge « devait » tenir compte de ce critère. Il en a tenu compte dans quelques cas, comme celui d'un chauffeur de bouilloire, mais il a jugé que les autres emplois n'exigeaient pas de qualifications particulières et s'est refusé à ouvrir la porte à des reclassements arbitraires qui auraient permis de contourner le but fondamental de cet arbitrage.

D'autre part, aucun des travailleurs non-embauché au moment prévu n'a été techniquement mis à pied.

Si tel avait été le cas, ils auraient bénéficié d'une sorte de prolongement de leur droit d'obtenir un emploi pour une durée d'un an.

Selon les renseignements obtenus hier, quatre contremaîtres occuperaient des fonctions normalement dévolues à des syndiqués, ce qu'interdit formellement la sentence arbitrale. De plus, une personne dont le nom apparaît nulle part sur la liste d'ancienneté serait actuellement au travail.

Couvre-feu à Baltimore par suite de la tempête

BALTIMORE (Reuter) — La police de Baltimore tente toujours de mettre un terme aux scènes de pillage qui se poursuivent dans la ville paralysée par la tempête qui a couvert toute la côte est des États-Unis d'une couche de neige de soixante centimètres.

Environ sept cents personnes ont été arrêtées pour pillage ou pour ne pas avoir respecté le couvre-feu instauré pour la deuxième journée consécutive entre sept heures du soir et cinq heures du matin à la demande du maire, M. William Shaefer, a indiqué la police. Les prisons municipales sont pleines et la police a été obligée de garder sous bonne garde des pillards présumés dans des bureaux.

Les rues sont bloquées par des automobiles et des camions abandonnés et des centaines de gardes nationaux ont été appelés en renfort pour aider à rouvrir les routes.

Washington, voisine de Baltimore, a été presque paralysée sous une couche de neige aussi épaisse et dans le New Jersey, Atlantic City est complètement isolée. Près de 350 personnes, qui avaient abandonné leurs voitures ou leurs habitations, sont hébergées dans des écoles et dans des églises.

Regroupant parents et enseignants

Les écoles auront des conseils d'orientation

QUÉBEC (par Paule des Rivières) — C'est d'abord et avant tout à la collectivité locale qu'il appartient de s'approprier le projet éducatif dans lequel elle veut voir baigner ses enfants, afin de faire de l'école québécoise une institution diversifiée. C'est ce qu'a déclaré hier le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin en dévoilant les choix de son gouvernement en matière scolaire.

Cet encouragement au projet éducatif original passera par d'importants changements structurels dont la création d'un conseil d'orientation dans l'école, conçu pour permettre aux parents, enseignants et dans certains cas aux élèves, d'échanger et, éventuellement de décider. Le directeur d'école y jouera un rôle prépondérant et son statut tout comme celui de l'école seront rehaussés par voie de règlement.

Le commissaire pourra y siéger d'office mais sera également autorisé à y déléguer des pouvoirs.

La mise sur pied de ces conseils d'orientation ne sera ni imposée ni improvisée a assuré le ministre et les comités de parents et d'écoles survivront; en fait leurs pouvoirs seront accrus et dans certains cas décisionnels.

Un représentant des parents viendra sous peu joindre l'équipe de commissaires élus. Il fera partie de droit du comité exécutif du conseil des commissaires et bénéficiera des mêmes pouvoirs.

Quant aux commissions scolaires dont

Voir page 6: Écoles

L'approvisionnement en huile à chauffage: un bill de Guy Joron

QUEBEC (PC) — Le ministre québécois délégué à l'Énergie, M. Guy Joron, entend présenter dès le mois prochain à l'Assemblée nationale un projet de loi devant assurer au consommateur une sécurité dans l'approvisionnement de l'huile à chauffage.

C'est ce qu'il a annoncé hier à Québec au cours d'une conférence de presse, en commentant la situation de crise qui affecte la vente de combustible depuis quelques jours.

M. Joron a rappelé qu'un tel projet de législation avait été évoqué dans son livre blanc de l'an dernier et a précisé que le but de cette action gouvernementale ne visait pas à réglementer le commerce lui-même, mais bien à mettre en place « les mécanismes nécessaires pour s'assurer que le consommateur ne sera pas privé ».

Entre-temps, le ministre rencontrera les raffineurs et les grossistes pour faire le point de la situation.

Il a souligné que le domaine du commerce international, celui touchant l'approvisionnement en brut, relevait de la juridiction fédérale et qu'il n'était pas surpris donc de voir Ottawa légiférer actuellement à ce sujet.

Mais en ce qui a trait à la répartition des produits finis, au commerce de détail, il s'agit d'une compétence provinciale et le Québec verra à occuper pleinement ce champ.

M. Joron a par ailleurs déclaré qu'il n'y avait pas lieu de dramatiser la situation actuelle. « Le brut rentre normalement, a-t-il dit, et personne ne va geler ».

Selon lui, les difficultés qu'éprouvent les « petits » distributeurs à s'approvisionner aux raffineries ne tiennent qu'au fait que l'offre et la demande se sont resserrées au cours des dernières semaines à cause de la température exceptionnelle.

Il ne croit pas à l'existence d'un plan concerté des grosses compagnies pétrolières pour éliminer les marchands indépendants.

C'est pourtant ce que soutiennent ces derniers pour expliquer la réduction des quotas qu'ils se voient imposer par les raffineries.

Il a fait savoir enfin que la Direction générale de l'Énergie maintenait des contacts quotidiens avec les raffineurs et les distributeurs pour s'assurer que ces derniers puissent trouver à s'approvisionner.

« Nous agissons un peu comme une gare de triage en dirigeant les distributeurs là où ils peuvent trouver leurs stocks d'huile ».

Le Québec tient ainsi à obtenir sa juste part des investissements fédéraux dans le secteur énergétique.

« Nous contribuons, a-t-il dit, pour 25% des revenus d'Ottawa, et nous sommes loin de recevoir autant ».

M. Joron doit rencontrer de nouveau le représentant fédéral d'ici deux semaines pour poursuivre les discussions à ce sujet.

AUJOURD'HUI

À 12 h 30, déjeuner-causerie de la Société pour le progrès de la Rive-sud, à la Rôtisserie Saint-Hubert de Longueuil. Invité: M. Jean-Guy Parent, maire de Boucherville.

■

À 12 h 30, réception de l'Alliance française de Montréal en l'honneur de Mme Edwidge Feuillère, au salon Versailles de l'hôtel Windsor.

■

À 18 h, rencontre des membres de l'Association libérale provinciale du comté de Saint-Hyacinthe avec leur chef, M. Claude Ryan, à l'Auberge des Seigneurs de Saint-Hyacinthe.

■

À 18 h 30, dîner-causerie à prix populaire du Conseil régional de développement des Laurentides, au Cégep de Saint-Jérôme. Invité: M. Jacques Léonard, ministre d'État à l'Aménagement.

■

À 19 h, débat-causerie de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, dans le cadre de la série « Les caisses d'épargne et de crédit sur la sellette », au local 4240 du pavillon Lionel-Groulx.

■

À 19 h 30, soirée d'information de la Corporation des infirmières et infirmiers de la région de Montréal, en l'hôtel Mont-Royal. Les membres francophones sont conviés à la salle de bal, au 9e étage.

À 19 h 30, assemblée de l'Association de réadaptation d'accidents cardio-vasculaires et conditions neurologiques, au centre hospitalier Côte-des-Neiges, 4565 ch. Reine-Marie.

■

À 19 h 30, débat public sur la souveraineté-association organisé par la CEQ, avec la participation de MM. Pierre de Bané, Richard Guay et Charles Gagnon, à l'école Roc-Amadour de Québec.

■

À 20 h, soirée de films et de discussions présentée par la Ligue des femmes du Québec, au Cégep du Vieux-Montréal, 255 Ontario est.

■

À 20 h, soirée d'information sur la régulation des naissances présentée par le groupe Seréna, au Cégep Rosemont, 6400, 16e Avenue.

■

À 20 h, ciné-spectacle du service des activités culturelles de Saint-Laurent, à l'école Sir Winston Churchill, 2505 Côte-Vertu.

■

Cliniques de collecte de sang de la Croix-Rouge: à *Montréal*, aux Hautes études commerciales de l'UdeM, 5255 Decelles, de 10 h à 16 h; à *Lachine*, à l'Hôpital général, 3320 Notre-Dame, de 10 h à midi et de 13 h à 16 h; à *Sainte-Thérèse*, au sous-sol de l'église Sacré-Coeur, 45 boul. Labelle, de 13 h à 20 h 30.

SOUTENONS LE PEUPLE VIETNAMIEN DANS SON COMBAT POUR L'INDÉPENDANCE ET L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE !

MANIFESTATION

CONTRE L'AGRESSION CHINOISE AU VIETNAM

Date: Mercredi 21 février 1979, à 16:30 h.
Point de rassemblement: Carré St-Louis
(Métro Sherbrooke)
Le départ est à 17:00 h.

Le 17 février 1979, le groupe dirigeant actuellement au pouvoir en Chine a lancé une guerre d'agression contre le Vietnam, pays indépendant et souverain. Les forces armées chinoises, appuyées par l'artillerie, les blindés et l'aviation, ont attaqué plusieurs provinces du Vietnam, causant de nombreux dégâts et des pertes de vie humaine considérables.

Cette agression foule aux pieds les principles les plus élémentaires des relations internationales et la Charte des Nations Unies. Elle constitue un défi arrogant à tous les gens épris de paix et de justice dans le monde entier. Elle révèle en outre le caractère expansionniste, le chauvinisme des grandes puissances et la politique réactionnaire des dirigeants de Pékin. L'invasion du Vietnam décidée par le groupe dirigeant de Pékin va à l'encotre des intérêts du peuple chinois même et sape sérieusement l'amitié traditionnelle entre les peuples du Vietnam et de la Chine. Cette agression est une menace directe à la paix mondiale et doit être éliminée par la solidarité de tous les peuples du monde à l'égard du Vietnam.

Soyons solidaires au peuple vietnamien. Exigeons le retrait immédiat de toutes les forces chinoises du territoire vietnamien. Participons nombreux à la manifestation contre l'agression chinoise.

Cette manifestation est organisée par l'Union Générale des Vietnamiens au Canada, 82, rue Notre-Dame Ouest avec l'appui de plusieurs organisations.

L'EXPRESS

No. 1441 Sur le marché cette semaine

RELATIONS FRANCE-QUÉBEC-CANADA
Raymond Barre rencontre
René Lévesque et Pierre E. Trudeau

Par notre envoyé spécial Alain de Penanster

En vente chez votre marchand de journaux

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Pour une politique de l'énergie

Le gouvernement fédéral maintient dans un état d'étonnement continuel les observateurs des milieux de l'énergie et de l'industrie. Régulièrement, des décisions renversantes surgissent qui sont des casse-tête passionnants pour ceux qui cherchent le fil ténu de la logique dans nombre de projets.

Par exemple, Ottawa vient d'accorder plusieurs millions pour l'agrandissement des cales sèches de St. John's et Vancouver alors que les chantiers maritimes du Québec procèdent à des mises à pied. La filiale canadienne de Honeywell s'est fait imposer récemment une surtaxe par le gouvernement américain pour avoir reçu l'aide financière fédérale dans le cadre du programme de mise au point de produits à haute technologie destinés à l'exportation. Le ministre de l'Industrie, M. Jack Horner, n'ose riposter.

Mais dans ce triste tableau, le ministre de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, mérite une mention spéciale pour la façon avec laquelle il a réagi la semaine dernière à la décision de la compagnie Exxon de réduire substantiellement les quantités de pétrole vénézuélien destiné au Québec et aux Maritimes.

■

Sans consulter personne, la multinationale américaine décidait de réduire de 25,000 barils par jour le volume des expéditions de brut vénézuélien livré à sa filiale canadienne, la Compagnie pétrolière Impériale.

Jeudi, le président de l'Impériale, M. Jack Armstrong, affirmait que les Canadiens devaient se préparer à connaître une pénurie de pétrole tout comme les autres pays touchés, directement ou non, par la baisse de production en Iran.

En plus de sabrer dans la quantité d'hydrocarbures disponibles pour l'Est du Canada, la direction de la compagnie invitait les consommateurs à se préparer psychologiquement à une autre crise de l'énergie.

Tout le monde s'attendait à une vigoureuse réaction de M. Gillespie devant l'axe New York-Toronto qui s'arrogeait le droit de formuler à la place du gouvernement la politique énergétique du Canada.

Mais le ministre a choisi d'entrer tête baissée dans ce scénario de crise appréhendée en déposant un projet de loi qui accorde au gouvernement central des pouvoirs supplémentaires en ce qui concerne la distribution et le rationnement éventuel des produits pétroliers.

Ottawa s'érige en grand juge des besoins en énergie des différentes régions du Canada, en cas de pénurie réelle ou fictive. Cet outil législatif serait nécessaire, selon M. Gillespie, car le gouvernement central ne dispose que de la Loi des mesures de guerre pour agir en cas de crise grave. Pour le ministre, il faut rapidement se prémunir contre une éventuelle pénurie qui pourrait survenir durant la période électorale. Mais tout le monde dans les milieux pétroliers s'entend pour dire que cette hypothèse n'est guère plausible pour les prochains mois. Il faut chercher ailleurs les motifs véritables de cette initiative.

■

Le gouvernement fédéral ne doit pas, il est vrai, écarter la possibilité d'une réelle situation d'urgence. Pourquoi Ottawa n'inviterait-il pas les provinces à définir conjointement les conditions dans lesquelles s'imposerait un recours à ces mesures exceptionnelles. Si l'énergie venait à manquer dans une région du Canada, il est normal que celle-ci ait un droit préférentiel par rapport à des clients étrangers.

Certains milieux à Ottawa ont toujours rêvé de la mise sur pied d'une péréquation de l'énergie. Le gouvernement fédéral pourrait ainsi jouer, d'une façon plus visible, son rôle de répartiteur des richesses de ce pays. La Constitution est claire en ce qui concerne la juridiction dans ce domaine qui relève exclusivement des provinces. Mais Ottawa tourne autour du pot. Des points importants ont été marqués lors de la décision de la Cour suprême dans l'affaire de la potasse de la Saskatchewan.

En élargissant ce concept d'énergie, il deviendra facile au gouvernement central d'invoquer « l'intérêt national » afin d'obliger l'Hydro-Québec à vendre ses kilowatts à l'Ontario plutôt qu'à l'Etat de New York avec qui des ententes à long terme ont été conclues.

Pour le Québec, l'apport de ses rivières constitue le « Heritage Fund » et deviendra, pour les générations à venir, un des rares atouts pour son développement industriel. Il importe de bien conserver en main le contrôle direct et entier de ce secteur.

Il serait fort mal venu pour le gouvernement de M. Trudeau, quelques semaines après une conférence fédérale-provinciale, de passer par-dessus les provinces pour aller devant l'électorat chercher un amendement de facto à la Constitution. MM. Lougheed, Blakeney, Moores et Lévesque n'auraient pas de difficultés à s'entendre pour dénoncer pareille visée qui, cependant, serait rentable électoralement en Ontario.

■

Si le ministre de l'Énergie veut se rendre utile, il lui suffit de proposer aux Canadiens une politique de sécurité d'approvisionnement sur les marchés extérieurs. L'épisode des derniers jours montre bien qu'on ne peut s'en remettre entièrement à des filiales de groupes multinationaux pour ce qui est de la garantie d'approvisionnement. Contrairement à ce qu'affirment les relationnistes des sièges sociaux torontois, les filiales canadiennes ne pèsent pas lourd dans la balance au moment des grandes décisions à l'échelle internationale.

Ces entreprises qui demandent aujourd'hui de baisser le thermostat, prétendaient l'automne dernier que le Canada disposait de surplus considérables de gaz naturel et qu'il fallait accroître substantiellement les exportations vers les USA, tellement les sources étaient vastes. Trois ans auparavant, ces mêmes compagnies nous montraient à la télévision une flamme vacillante au sommet d'une chandelle qui fondait lentement.

L'Office national de l'énergie devra se montrer très prudent dans l'émission de permis d'exportation. Il est renversant d'entendre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada affirmer que des ventes massives de gaz naturel contribueraient à améliorer notre déficit de la balance des paiements et redresser de quelques points notre dollar moribond.

■

En plus de mettre en place une politique de sécurité d'approvisionnement à l'étranger et tout en contrôlant de très près les ventes extérieures de gaz naturel, le gouvernement fédéral pourrait aussi proposer aux Canadiens un programme national de l'énergie. Deux experts ont fourni des recommandations précises dans une étude récente: « Les lendemains énergétiques des Canadiens ».

Au lieu de chercher à s'ingérer dans un domaine réservé aux provinces, le gouvernement fédéral pourrait s'occuper de responsabilités spécifiques pour réduire notre dépendance par rapport au pétrole importé.

Pour sa part, le Québec sera la première victime si jamais le pétrole importé venait à manquer. Aussi le gouvernement québécois doit veiller, de façon concrète et réaliste, à la sécurité d'approvisionnement. Il est fort louable d'investir $17 millions par année dans la recherche de gisements pétrolifères en Gaspésie et dans le golfe du Saint-Laurent. Mais tout en faisant cet inventaire nécessaire, M. Guy Joron devrait préparer une stratégie du pire. Autrement les Québécois risquent de grelotter sur les quais en attendant l'arrivée des bateaux de l'Impériale.

Michel NADEAU

Les relations Moscou-Washington

En deux mois, les relations américano-soviétiques ont connu une dégradation. Au début de décembre encore, on faisait preuve, à Washington comme à Moscou d'un sérieux optimisme: l'accord SALT 2 sur la limitation des armes stratégiques allait être signé, fournissant à MM. Brejnev et Carter l'occasion de se rencontrer pour la première fois. Une date était même avancée: la mi-janvier.

Le scénario des « retrouvailles » américano-soviétiques devait cependant être rapidement bouleversé; la normalisation des relations sino-américaines, annoncée sans crier gare par Washington et Pékin, est à l'origine du contre-temps. Surpris et irrités, les Soviétiques invoquèrent des difficultés de dernière heure pour retarder la conclusion de l'accord SALT. Avant d'aller plus loin, ils voulaient voir quel accueil l'Amérique de M. Carter allait réserver à M. Deng Xiaoping et si l'on ne se dirigeait pas vers la mise en place d'une vaste alliance « anti-soviétique ».

Sans aller jusqu'à se trouver confirmés dans leurs pires craintes, les dirigeants du Kremlin n'ont pas été rassurés pour autant sur les intentions américaines: certes M. Carter a pris bien soin de ne pas reprendre à son compte les « sorties » antisoviétiques du vice-premier ministre chinois, mais, pour Moscou, il a trop tardé à s'en désolidariser. Entre-temps, l'URSS avait, il est vrai, donné le feu vert au Vietnam — son allié inconditionnel en Asie — pour en finir avec le régime des Khmers rouges, auxquels Hanoï reprochait au moins autant sa fidélité à Pékin qu'un génocide entrepris depuis des années déjà.

Intervenant dans un tel contexte, la chute de la monarchie Iranienne ne pouvait guère améliorer les choses. Bon nombre d'experts américains voient d'ailleurs la « main de Moscou » dans les événements de Téhéran: sans les accuser d'être à l'origine du mouvement populaire qui est venu à bout de la dictature iranienne; ils reprochent aux dirigeants soviétiques d'avoir jeté de l'huile sur le feu et de n'être montés dans le train de l'ayatollah Khomeiny que pour mieux le détourner. L'attaque, cette semaine, de l'ambassade américaine à Téhéran par des commandos que l'on pense appartenir à des mouvements d'extrême gauche désireux de radicaliser la « révolution islamique » est jugée inquiétante à Washington.

Il ne manquait que l'assassinat de l'ambassadeur américain à Kaboul, capitale d'un régime dont Moscou s'est assuré le dévouement, pour envenimer encore les choses. D'autant plus que l'ambassadeur Dubbs a trouvé la mort dans des conditions particulièrement troubles: selon de nombreux témoignages concordants, l'opération de police au cours de laquelle il a été tué était organisée et dirigée par des conseillers soviétiques de la police afghane. On pense même à Washington que l'ambassadeur a été tué non par les mystérieux terroristes qui l'avaient enlevé, mais par les armes amenées par les conseillers soviétiques.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les nuages s'épaississent sur les négociations SALT et le sommet Brejnev-Carter. Dans le meilleur des cas, pensent les observateurs, les relations américano-soviétiques ne pourront retrouver un cours normal qu'après la stabilisation de la situation en Iran. Et encore, à condition que les Soviétiques résistent à la tentation d'y marquer trop de points et renoncent à saboter le rapprochement tardif que Washington amorce en direction de l'ayatollah Khomeiny. Faute d'une telle modération, tout traité SALT sera fort difficile à conclure, et encore plus difficile à faire ratifier par le Sénat américain. Quant au sommet Brejnev-Carter, il n'est pas question pour les États-Unis qu'il se tienne en URSS, comme les soviétiques le suggèrent.

Lettre ouverte à Hanoi

(Lettre ouverte à Monsieur Pham Van Dong, Premier ministre de la République socialiste du Viet-Nam)

Monsieur le Premier ministre

Plus que quiconque, vous savez que l'attaque chinoise sur votre pays a pour tableau de fond la question du Cambodge, pays souverain que plus de cent mille hommes de vos troupes occupent, en ce moment, militairement. Cette occupation par la force de notre pays menée par votre régime, est non seulement injustifiable mais ignoble et cruelle. Pour vous rafraîchir la mémoire, voici les accords que votre gouvernement a signés, durant ces trois dernières décades, accords spécifiant la reconnaissance des frontières actuelles du Cambodge par la République Démocratique du Viet-Nam:

■ Accords de Genève du 21 juillet 1954 bannissant la présence de toutes forces étrangères au Cambodge et constituant le premier aveu de l'agression du Viet-Minh au Cambodge.

■ Accords du 8 juin 1967 selon lesquels la République Démocratique du Viet-Nam et le Front de libération du Sud-Vietnam ont officiellement et solennellement reconnu les frontières actuelles du Cambodge.

■ Accords issus de la 2ème Conférence des Peuples indochinois des 24-25 avril 1970 à Canton selon lesquels la R.D.V. et le F.L.N. ont réitéré leur reconnaissance des frontières du Cambodge.

■ Accords de Paris du 27 janvier 1973, le deuxième aveu de l'agression vietnamienne au Cambodge, où la R.D.V. s'est engagée à respecter strictement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Cambodge.

Non seulement votre gouvernement n'a respecté aucun de ses engagements, mais il s'est montré ingrat envers le Cambodge et son peuple. En effet, souvenez-vous, Monsieur le Premier ministre, que c'était en grande partie grâce au riz et aux nourritures en provenance du Cambodge que les troupes du Viet-Minh du Sud-Vietnam ont pu tenir face aux forces françaises durant la guerre de 1946-54. Souvenez-vous aussi que les armes qui ont forgé le F.L.N. du Sud-Vietnam dans sa guerre contre les Américains ont transité par le Cambodge et que le Nord-Est du Cambodge a été un véritable centre hospitalier pour les blessés et un refuge pour les troupes en déroute du Viet-Cong, et cela sous les regards et le « consentement tacite » des autorités cambodgiennes. Mais, loin de remercier et d'honorer vos dettes envers le peuple cambodgien, votre régime a toujours profité des moments de conflit interne du Cambodge pour l'envahir et pour massacrer le plus de vies cambodgiennes.

Évidemment, il se nourrit en vous et en vos acolytes un désir implacable de génocide au Cambodge pour exterminer la race Khmère afin de vous approprier de sa terre. Sachez cependant que vous n'êtes plus au XIXème siècle. Depuis son ascension à l'indépendance, le peuple Khmer s'est forgé une inébranlable conscience nationale et un profond sens de l'identité. Il sera prêt à sacrifier sa vie pour sa liberté.

Au stade actuel des événements, la paix est encore réalisable. Tout récemment, le Prince Norodom Sihanouk, notre leader national, vous a tendu une proposition vers une solution de paix, à savoir:

—que les troupes vietnamiennes se retirent du Cambodge;

—qu'une deuxième Conférence de Genève réunissant les trois puissances, le Viet-Nam, toutes les parties cambodgiennes en conflit y compris celle de Mr Héng Samrin, votre fantoche, mette sur pied un référendum au Cambodge laissant au peuple cambodgien le libre contrôle de son destin.

Cette proposition est, à nos yeux, bien généreuse et pleine de bon sens. Acceptez-la, Monsieur le Premier ministre, ou alors vous n'avez d'autre choix que la guerre. Et si vous voulez la guerre, vous l'aurez! Alors, vous aurez à affronter une guerre menée de concert par quatre peuples désormais solidaires: le peuple Cambodgien et le peuple Laotien luttant pour chasser les agresseurs, le peuple Sud-Vietnamien qui rejette votre régime et ses violations des Droits de l'homme et le grand peuple Chinois qui combat toute tentative d'hégémonisme.

Arithmétiquement parlant, stratégiquement parlant, la guerre est pour vous une issue perdue.

En faisant appel à votre sagesse confucéenne, qualité du Vietnamien, nous vous demandons de prendre une décision, celle de retirer vos troupes du Cambodge, avant que tout ne soit trop tard.

Pour la Communauté Khmère du Canada
Chan DARA, président
Montréal, le 19 février 1979

BILLET

Les Popov bioniques

Tout le monde s'est fait avoir, du grand magnat du hockey au plus naïf amateur de hockey du Canada.

Ils ont cru et croient encore que la pseudo-équipe nationale d'URSS a battu l'équipe de la Ligue nationale de hockey.

Il n'en a rien été. Tous ont été victime de la première grande fumisterie de l'histoire du sport dans le monde.

Je m'explique. Il était écrit, décidé et consigné dans les rapports des services secrets russes, six mois avant que les rencontres aient lieu, que les matches se termineraient par les résultats que l'on sait.

Dire que nous avons tous pensé que les Kapustin, Varnakov, Mikhailov, Balderis, Golikov et Tretiak étaient des athlètes de chair et d'os, alors qu'ils s'agissait de robots, d'automates programmés, expédiés à New York pour nous donner un échantillon de leur avance dans le domaine des jouets électroniques.

Comme on a dû se bidonner à Moscou, dans les salons du Kremlin, quand on a présenté en avant-première les trois expériences de ce nouveau jeu d'échecs.

Pour l'heure, les marionnettes Kovin, Myshkin, Petrof et autres, un moment téléguidés du Kremlin, vont retourner à l'usine pour y être démontés jusqu'au prochain tournoi, que fixeront les hautes instances du service de propagande soviétique.

C'est pour quand ici nos pantins sur patins?

Albert BRIE

LETTRES AU DEVOIR

■ Le poids de la défaite!

(Lettre adressée aux vedettes de la Ligue nationale)

Ce n'est pas le moment de vous accabler, même si l'envie ne doit pas en manquer à plusieurs ces jours-ci. Mais quand on est traités en rois, il faut parfois rendre des comptes, surtout en démocratie.

Je ne suis pas un expert. S'il n'y avait que des gens comme moi, il n'y aurait pas de hockey professionnel; il n'y aurait même pas de hockey du tout. Puis-je quand même poser quelques questions?

L'autre jour, interrogé par Gilles Gougeon à Radio-Québec, Guy Lafleur disait, en substance, qu'à l'occasion d'événements comme la Coupe du défi il n'aimait pas frayer avec les autres joueurs, qu'il se retirait du groupe quand il en avait l'occasion, sachant bien que ses coéquipiers de l'heure sont ses adversaires de toujours. Ce sentiment était-il répandu dans l'équipe d'étoiles? Si oui, est-ce une attitude normale? Si oui, ne faudrait-il pas changer de formule, bâtir les équipes autrement?

Interviewé dimanche soir à CFTM, Gilbert Perreault vantait la forme physique des joueurs soviétiques. Si nos gars ne sont pas en forme en plein coeur de février, quand donc le seront-ils? À les voir ruisseler de sueur, il est évident qu'ils dépensent beaucoup d'énergie. Justement, ils suent trop. Ça veut dire qu'ils se nourrissent mal. N'y aurait-il pas quelque chose à faire de ce côté-là?

Après la partie de samedi, Denis Potvin déplorait son rendement insuffisant. Il expliquait que lui-même et Guy Lapointe avaient été blessés, qu'ils renouaient avec la compétition et qu'ils allaient faire mieux le lendemain. Le commentateurs nous ont dit que Michel Bossy avait une main amochée. N'a-t-on pas encore compris qu'on ne peut vaincre les Russes en jouant avec des béquilles, qu'elle est révolue l'époque où nos équipes de collégiens allaient faire la pluie et le beau temps sur les patinoires européennes, qu'il nous faut maintenant opposer à ces équipes nos meilleurs joueurs à leur meilleur?

Avant la troisième période du dernier match, Pierre Proulx interviewait le suave Alan Eagleson. À ce moment, l'équipe soviétique menait 2 à 0. Tout ce qu'il a trouvé à dire c'est qu'il ne fallait pas oublier qu'on avait des Paul Henderson dans l'équipe, ou quelque chose du genre. (J'ai pu me méprendre. On sait que Eagleson manie moins bien notre langue que les chiffres, surtout ceux précédés d'un $). Que peut-on espérer d'un organisateur qui croit aux miracles?

Certes, la défaite de notre équipe d'étoiles n'est pas une catastrophe nationale. D'autant plus que le but fondamental de l'opération était de faire de l'argent avec les droits de la télévision américaine, opération manquée d'ailleurs. Mais il n'est pas certain que les quelque demi-milliard de téléspectateurs du globe voient la chose du même oeil. C'est un aspect de la question qu'il conviendrait peut-être d'examiner plus sérieusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Il serait, chères vedettes, injuste de vous attribuer toute la responsabilité de votre échec, alors que plusieurs éléments qui l'expliquent échappent à votre contrôle. Cependant, ce genre d'excuse n'est pas valable à long terme.

Pour l'heure, vous avez d'autres chats à fouetter avec la saison qui s'achève. Rentrez dans vos foyers et si vous voulez commencer à « faire quelque chose », au lieu de compter vos dollars, comptez vos calories.

Claude D'AOUST
Montréal, le 12 février 1979

■ Des «chinoiseries» essentielles

(Lettre adressée à Mme Milot, MM. et Mmes les Commissaires de la CECM).

« Les parents n'apprécient pas tellement certaines « chinoiseries » comme les cours d'arts plastiques... » affirme Mme Milot (Le Devoir, 23 janvier 1979).

J'étudie au secteur privé depuis ma première année. Et à mon tour je vous affirme que les cours « d'arts plastiques » sont essentiels à l'enfant. Les cours d'éducation physique sont essentiels au développement et à la bonne forme physique de l'enfant comme les cours « d'arts » le sont au développement et à la bonne « forme » psychologique de celui-ci.

Dans le monde automatisé et « en série » où nous vivons la notion d'enfant se perd, il doit donc se retrouver par le dessin, la peinture, le modelage. Il doit développer son sens créatif et observateur. Il doit concrétiser toute son imagination débordante sur papier. Point n'est besoin d'être psychologue pour comprendre qu'un enfant a besoin de s'extérioriser et de s'affirmer par le dessin, c'est son moyen à lui de s'exprimer et faire ressortir ce qu'il ressent intérieurement.

En ce qui concerne maintenant le secteur public et le secteur privé, ils se ressemblent à quelques différences près. Le professeur, qu'il enseigne dans une institution publique ou privée, doit suivre le même programme celui-ci étant imposé par le ministère de l'Éducation. Cependant le professeur du secteur public ne suit pas toujours le programme au même rythme, la raison étant simple. La haute direction au secteur privé est beaucoup plus stricte et exigeante face à son corps enseignant comme elle l'est face à ses étudiants. De plus les groupes d'étudiants sont plus restreints ce qui permet au professeur de suivre davantage ses étudiants. Il y a aussi toutes les grèves du secteur public qui ralentissent et briment autant les étudiants que les enseignants.

Enfin Mme Milot, lisez et ouvrez vos horizons sur le monde des enfants et sur celui des Arts. Vous découvrirez peut-être qu'il y a là moins de « chinoiseries » que vous ne le croyez.

Maryse GOYER
19 ans
Étudiante en
« Arts Plastiques »
au Collège Marie-Victorin

■ Impôt et surtemps

Il est notoire que lorsque les travailleurs se voient couper leurs revenus de temps supplémentaire de près de 45 ou 49%, ils préfèrent tout simplement rester tranquillement à la maison.

C'est la raison pour laquelle, les employeurs d'une part cherchent de plus en plus à inscrire une clause dans les conventions collectives de travail, à l'effet que leurs employés seront dans l'obligation d'effectuer les heures supplémentaires de travail demandées.

Il est facile de comprendre d'autre part, que les syndicats bataillent pour le non maintien de l'exigence d'effectuer le surtemps, ou tout au moins de plafonner le nombre d'heures supplémentaires hebdomadaires ou annuelles exigées.

Un parti d'opposition a déjà proposé un dégrèvement d'impôts sur les intérêts payés sur hypothèques.

Pour ma part, je pense qu'il serait plus constructif et profitable pour l'économie, de consentir un allègement fiscal important pour les travailleurs canadiens impliqués dans le surtemps, car, il est bien connu qu'une telle éventuelle mesure encouragerait la productivité, laquelle, est dégénératrice d'inflation. J'en ai fait personnellement une suggestion au premier ministre canadien.

Le ministère des Finances en réponse à ma note, m'indique, que dans son exposé budgétaire du 16 novembre dernier, il a souligné l'importance d'une compétitivité internationale soutenue. Il qualifie ma suggestion comme étant intéressante, mais, il soulève les difficultés fiscales auxquelles il faudrait faire face advenant une modification dans ce sens.

En général, on évoque la distorsion sur le principe de base de la Loi de l'impôt sur le revenu, lequel est basé actuellement sur tout revenu imposable indépendamment de son origine, et qui est sensé apporter l'équité pour tous les contribuables, puisque le système d'imposition progressif actuel assure que le particulier est imposé selon sa faculté contributive.

Entre le maintien de l'équité et l'augmentation de la productivité, n'y aurait-il pas une ouverture?

Experts en fiscalité: Vous avez la parole.

J.P. HARDY
Marieville, le 8 février 1979

■ Le Bill 24 et les étudiants iraniens

(Lettre adressée à la Ligue des droits et libertés.)

Bien avant l'adoption de la nouvelle loi de l'immigration en occurrence la Bill C-24, et de son entrée en vigueur le 10 avril 1978, plusieurs organismes l'avaient contestée en faisant ressortir son côté répressif et discriminatoire.

La peur qu'ils pressentaient avec la mise en application d'une pareille loi est en train de se concrétiser.

Si « Dura-Lex, sed lex », il faut aussi tenir compte qu'elle est la même pour tous et que des droits acquis ne peuvent se reléguer aux oubliettes et que dans un pays où l'on parle beaucoup plus de démocratie que de toute autre chose, on ne peut pas restreindre la liberté des gens quelle qu'en soit leur origine, leur couleur, leur race, leur allégeance politique, etc.

Agir différemment, ce sera pécher contre la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dont on vient de fêter en décembre 1978 son trentième anniversaire.

Nous ne pouvons rester insensibles à la situation qui prévaut actuellement face à « L'affaire des étudiants Iraniens », en tant qu'organisme contestataire du Bill C-24. L'action de la police de la C.U.M. ne peut être perçue que comme une négation du droit d'expression et de réunion.

Vous avez sans nul doute lu dans les journaux de quelle façon se sont soldées les deux manifestations organisées par ces étudiants le 6 décembre dernier et des poursuites pénales qui ont commencé le 19 janvier.

Notre inquiétude ne se limite pas aux mesures répressives de cette affaire, mais surtout à une interprétation du Bill C-24 qui pourrait faire courir à ces malheureux étudiants le risque d'être déportés.

Ouvrons bien l'oeil sur cette première grande décision qu'aura à prendre la Commission de l'Emploi et de l'Immigration, laquelle sera sans doute l'occasion de nous faire mesurer la portée de la nouvelle loi de l'Immigration, la justice dans notre pays et son degré de démocratie.

Serge BIEN AIMÉ
pour le Conseil
d'administration
du S.A.N.Q.I. Inc.
Irène JYPALDOS
pour l'équipe de travail
du S.A.N.Q.I. Inc.
Montréal, le 2 février 1979

■ Une excellente animatrice

M. le rédacteur en chef,

Le 1er février, M. Jean Basile, dans sa « Chronique des Ondes », commentait l'émission « Consumerscope » en qualifiant l'animateur Kathy Keefler d'odieuse. Il la blâmait de traiter de problèmes de tabac et d'obésité, alors qu'elle-même « ne fume pas; elle n'est pas grosse. Elle est parfaite. »

J'ai souvent eu l'occasion depuis les années 50, quand Mme Keefler apparaissait avec Max Ferguson à la télévision à Halifax, de voir cette animatrice à l'écran et de l'écouter à la radio. Ce que j'ai toujours trouvé remarquable de cette femme, c'est qu'elle est stimulante, pleine d'humour et surtout, très sensible!

Vos lecteurs savent depuis le 1er février que M. Basile aime les femmes bien en chair et qui fument; qu'elles s'en défendent! Toutefois, le qualificatif d'odieux à l'endroit de Mme Keefler laisse songeur! Je reste perplexe devant ma propre opinion de Mme Keefler. Serais-je « parfait » sans jamais l'avoir soupçonné?

Il serait souhaitable de ne jamais laisser nos préjugés nous dominer.

G.G. KOHL
Georgeville, le 5 février 1979.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Qui contrôle le capitalisme canadien? (2)

La classe dominante est «locale»

par
Jorge Niosi

Professeur au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal, M. Niosi a résumé, pour les lecteurs du DEVOIR, la thèse d'un ouvrage qu'il a publié en 1978 aux Presses de l'UQAM, sous le titre «Le contrôle financier du capitalisme canadien». (Les lecteurs auront compris que le texte publié hier, portant par erreur le numéro 2, était le premier volet de cette synthèse.)

Pour tester la thèse sur le pouvoir des « managers » au Canada on a rassemblé toutes les sources disponibles sur le contrôle des sociétés. On a d'abord éliminé les filiales de sociétés étrangères, dont le contrôle ultime se trouve ailleurs qu'au pays, et qui nous mènerait à analyser le pouvoir au sein de nombreuses compagnies multinationales américaines, anglaises, françaises ou belges. On a ensuite réuni des informations sur le contrôle des 136 plus grosses sociétés canadiennes, toutes ayant plus de $100 millions d'actif total et appartenant à tous les secteurs d'activité économique.

La liste ainsi constituée comprend les 50 sociétés industrielles à contrôle canadien ayant plus de $100 millions d'actif, les 16 sociétés commerciales détenues par des Canadiens et dont les actifs sont au-dessus du seuil minimum fixé, les 15 sociétés de services et de transports et les 15 sociétés immobilières propriété de Canadiens dont les actifs étaient de $100 millions et plus fin 1975. Par ailleurs on a inclu les onze plus larges sociétés de fiducie, les dix plus grosses sociétés d'assurance-vie, les neuf plus grandes sociétés de portefeuille et dix autres institutions financières (les plus grandes sociétés de prêt hypothécaire, compagnies de finance, sociétés de placement, et la principale banque de placement). Le seuil minimum de $100 millions garantit que les sociétés soient d'une taille considérable et que la liste ait des dimensions maniables. Les grands absents de la liste sont les banques à charte, dont les actionnaires ne sont obligés de déclarer leurs avoirs à aucune source publique. Par ailleurs les sociétés de la Couronne ou mixtes ne font pas non plus partie de notre liste, parce que si processus d'éparpillement des actions il y a, il ne touche pas ces sociétés. Enfin deux groupes de sociétés privées n'ont pas pu être inclus faute de renseignements: ceux de la famille Richardson de Winnipeg, et de Thomas Bata, de l'Ontario.

Les données sur les actifs viennent du dernier bilan présenté en 1975. Les données sur la distribution des actions ont été tirées du Bulletin mensuel de l'Ontario Securities Commission, du Bulletin hebdomadaire de la Commission des valeurs mobilières du Québec, des annuaires Financial Post et Moody's pour 1976 (qui publient les données de 1975) et de la presse financière. Toutes les données sur le contrôle se rapportent à la date fixée de décembre 1975.

On a défini quatre niveaux de contrôle: quasi absolu (de 80% à 100%), majoritaire (de 50% à 79%), minoritaire (de 5% à 49%) et interne (0% à 4.9%). Les trois premiers niveaux ont été par ailleurs classés en deux types: contrôle familial, et contrôle par un individu ou par un groupe d'associés, et ce pour tester la théorie «managérialiste» sur les étapes dans l'évolution du contrôle. Les filiales ayant plus de $100 millions d'actif des compagnies canadiennes ont été rayées de la liste si leur bilan était consolidé avec celui de la maison-mère, et si celle-ci les contrôlait à 100%.

Les résultats ainsi obtenus et classés infirment la théorie du contrôle interne dans le contexte canadien, et ce en plusieurs sens. D'abord, seul un tiers des grande compagnies sous contrôle canadien semblent être sous l'emprise d'administrateurs professionnels. Il est vrai cependant que ces sociétés sont parmi les plus grosses du Canada: elles centralisent 57% des actifs des compagnies de notre liste. Les sociétés à contrôle interne sont la quasi-totalité des compagnies de transport et de services, et 38% des compagnies industrielles, mais seulement 22% dans les finances et 12% dans le commerce. Il n'y a aucune société à contrôle interne dans l'immobilier.

Nombre des 44 compagnies à « contrôle interne » ne sont pas le résultat d'un processus quasi séculaire de dispersion d'actions, mais de provisions de la charte ou des règlements internes de la compagnie. Ainsi, on y trouve 6 compagnies mutuelles d'assurance-vie, qui n'ont pas de capital-actions, et dont le C.A. est élu par les détenteurs de polices d'assurances (1). À toutes fins pratiques, ces administrateurs n'ont de comptes à rendre à personne, puisque les détenteurs de polices ne se déplacent pas pour élire leurs administrateurs, et lorsqu'ils votent ils le font par procuration. Parmi les compagnies à contrôle interne il y en a plusieurs dont l'éparpillement du contrôle est recherché dans les règlements ou dans la charte même, par exemple, United Grain, dont les statuts interdisent aux actionnaires de détenir plus de 25 actions chacun, et qui donnent une voix à chaque actionnaire présent lors des assemblées annuelles indépendamment dunombre d'actions. Il y a aussi Alberta Gas Trunk Lines, dont les 1699 actions votantes, classe B, ont été volontairement dispersées à la fondation de la compagnie parmi des centaines d'actionnaires. Ces cas sont le résultat d'un contrôle interne établi au moyen de procédures légales, et non pas à la suite d'un long processus de dispersion d'actions.

Par ailleurs, la théorie « managérialiste » des trois étapes dans le contrôle des sociétés ne se vérifie pas non plus. De nombreuses sociétés à contrôle interne dans tous les secteurs sont aussi anciennes que d'autres à contrôle individuel ou familial. Le Royal Trust et le National Trust, apparemment à contrôle final interne, et fondés respectivement en 1892 et 1893 sont aussi vieux que le Montreal Trust et le Crown Trust, fondés en 1889 et 1897, et dont le contrôle appartient respectivement à M. Paul Desmarais et à MM. Cohen et Ellen. C.P. Investments la plus grosse société de portefeuille au Canada a été incorporée seulement en 1962, et elle est sous contrôle final interne. Mais Brascan Ltd et Power Corp., incorporés en 1912 et 1925 respectivement, sont sous le contrôle respectif de John H. Moore et associés et de Paul Desmarais. Parmi les sociétés industrielles, les plus anciennes comme Molson Compagnies (1782) et Hugh Russel Ltd (1818) sont sous le contrôle minoritaire des familles Molson et Russel respectivement. Et parmi les sociétés commerciales T. Eaton Co (1867) est sous contrôle absolu de la famille Eaton, Hudson's Bay Co (1670) est sous contrôle minoritaire de John H. Moore et associés à travers Brascan Ltd, alors que la seule société sous « contrôle interne » Simpson's Ltd, fut organisée en 1925.

Enfin on a trouvé un élément familial dans nombre de sociétés classifiées à contrôle interne et qui pourraient s'avérer sous contrôle minoritaire si l'on possédait des listes complètes d'actionnaires. C'est le cas d'Alcan Aluminium (famille Davis), Canada Packers (famille McLean), Hiram Walker-Gooderham & Worts (famille Hatch), Dominion Textile (familles Gordon et Sobey), Dofasco (famille Sherman), et Abitibi Paper (groupe de la famille Thompson Newspapers). Dans chaque cas, sauf Abitibi Paper, les postes-clés du C.A. passent de père en fils depuis deux ou trois générations mais les derniers descendants au Conseil déclarent posséder moins de 5% des actions. Il est difficile de savoir s'ils représentent d'autres membres des familles concernées possédant des titres.

Plutôt qu'un mainmise bancaire ou financière, c'est la formation des conglomérats d'après-guerre qui menace l'indépendance des sociétés à contrôle interne. Rappelons que les quatre principaux conglomérats canadiens — C.P. Ltd, Power Corp., Argus Corp., et Brascan — se sont créés ou diversifiés au pays depuis la deuxième guerre mondiale, et que leurs principaux « take overs » se sont faits sur des sociétés à contrôle interne. Le fondateur d'Argus Corp., E.P. Taylor, exprime cette stratégie dans les termes suivants:

> *« Je cherche des compagnies où il n'y a aucun actionnaire important. Avec mes associés, j'achète assez d'actions pour en obtenir le contrôle effectif. Alors la compagnie adopte notre point de vue »* (2).

On peut ajouter que la réorientation de Brascan Ltd vers le contrôle des sociétés canadiennes depuis cinq ans, ou la réorganisation de Power Corp. de 1960 à 1968, se sont faites en absorbant un certain nombre de compagnies à contrôle interne ou minoritaire.

Par ailleurs le capitalisme familial se porte bien au Canada. Trente-sept compagnies de notre liste sont sous ce type de contrôle. On trouve sous contrôle familial absolu des sociétés comme T. Eaton & Co (famille Eaton), London Life Insurance (famille Jeffery), Kruger Paper (famille Kruger), Oshawa Group (famille Wolfe) et Steinberg's Ltd (famille Steinberg). Sous contrôle familial majoritaire il y a G. Weston Ltd (famille Weston), Canadian Tire Corp. (famille Billes), Bombardier Ltd (famille Bombardier) et Wood Gundy & Co (famille Gundy - Scott). Sous contrôle minoritaire notamment IAC Ltd, Seagram Co & Cadillac Fairview Corp. (famille Bronfman), Woodward Stores (famille Woodward), Molson Compagnies (famille Molson), Maclaren Power & Paper (famille Maclaren), Ivaco Industries (famille Ivanier), Federal Industries (famille Searle-Leach), Canadian General Investments (famille Meighen), Prenor Group (L.C. Webster et famille), Bow Valley Industries (famille Seaman), The Southam Press (famille Southam), M. Loeb & Co (familles Loeb et Weston), etc. Et les membres de ces familles non seulement siègent au C.A. de ces compagnies, mais ils y occupent bien souvent les postes-clés: président, président du conseil, vice-président exécutif, etc.

L'avenir des administrateurs professionnels canadiens semble encore plus sombre si l'on examine les sociétés à contrôle individuel et de groupes d'associés. Parmi elles il y a sept très jeunes sociétés immobilières: Campeau Corp. (de Robert Campeau), Deltan Corp. (de R.J. Prusac), S.B. McLaughlin Assoc. (de S.B. McLaughlin), Unicorp Financial Corp. (de G.S. Mann), etc. Mais il y a aussi trois des plus grands et dynamiques conglomérats canadiens: Power Corp. (de Paul Desmarais), Argus Corp. (appartenant, depuis 1978, aux frères Black) et Brascan Ltd (de John H. Moore et associés). En tout 44 sociétés géantes sont sous le contrôle ultime d'un individu ou d'un groupe d'associés, dont les huit filiales de Power, les 11 de Argus Corp. et les sept filiales de Brascan au Canada (il ne s'agit dans chaque cas que des filiales avec $100 millions et plus d'actif).

L'élite économique ou corporative

La théorie des élites a souvent été employée au Canada pour décrire le contrôle des grandes sociétés. C'est la version radicale de cette théorie, celle de C. Wright Mills (3) qui a servi de base aux études canadiennes sur le contrôle des grandes sociétés.

Pour J. Porter et W. Clement, ce sont les membres des conseils d'administration des grandes compagnies — canadiennes ou filiales étrangères — qui forment l'élite économique. Porter appelle élite économique les C.A. de 170 sociétés dominantes non-financières et ceux des neuf banques à charte et des dix plus grosses compagnies d'assurance-vie. Il distingue trois types d'administrateurs: les financiers, les experts légaux et les techniciens mais il insiste sur le fait que les trois sont également importants dans le contrôle des grandes entreprises. A cause de la collégialité des décisions et du secret qui entoure la vie interne des Conseils d'Administration, Porter adopte explicitement le postulat de Mills d'égalité de pouvoir de chaque administrateur.

Wallace Clement fait des pas importants pour rendre plus concrète, plus vivante, l'élite économique de Porter. Tout d'abord l'élite devient "corporative" puisque, selon les données du rapport du Comité du Sénat sur les mass médias de 1970, elle contrôle les moyens de communication de masse. A la différence de Porter, Clement affirme que les concepts de classe sociale et d'élite sont des approches complémentaires et il tente de les intégrer.

À l'instar de Porter, toutefois, Clement définit l'élite corporative comme les positions de pouvoir au sein des compagnies dominantes, soit les C.A. des grandes sociétés.

Bien entendu, dans un essai portant sur le contrôle des sociétés par actions, l'on ne peut pas remettre en question tous les éléments de la théorie de Porter-Clement. On peut par contre « désagréger » l'élite économique — ou corporative — dans deux grands groupes: celui des gros propriétaires d'actions et celui des conseillers.

Pour le faire, j'ai classé les membres des C.A. des 136 compagnies dominantes à contrôle canadien en quatre groupes: les conseillers légaux (avocats membres d'une firme d'avoués), les conseillers financiers, comptables et techniques (membres de firmes de consultants, de maisons de courtage, de bureaux d'ingénieurs-conseils, etc.), les « managers » (des employés salariés dont la carrière et l'occupation principale ont lieu dans la compagnie) et les gros propriétaires d'actions. « L'occupation principale » de chaque administrateur est celle qui est donnée en premier lieu de la liste des postes occupés, dans le Financial Post Directory of Directors de 1976.

Les conseillers légaux, financiers, comptables, etc. détiennent très peu d'actions des sociétés qu'ils administrent; ils sont rémunérés, en 1976 au Canada, par des sociétés comparables à celles de notre liste, entre $3,000 et $8,000 par société par année. Ces conseillers (administrateurs externes) ne jouissent pas de plans préférentiels d'achat d'actions ni d'avantages sociaux. Parmi eux, les avocats sont les plus fréquents. La moyenne est de 1.7 avocat par C.A. Les compagnies moins grandes font affaire avec un seul bureau d'avocats. Ainsi, par exemple, Oshawa Group, contrôlée à 100% par la famille Wolfe, utilise les services de la firme torontoise Shiffrin, White & Spring; deux membres de ce bureau (A. Shiffrin et L.B. White) siègent au conseil d'administration de la compagnie commerciale ontarienne mais n'en possèdent pas d'actions avec vote. Par contre les conglomérats emploient les services de plusieurs bureaux. Brascan Ltd et ses filiales ont dans leur C.A. des avocats de huit bureaux différents, mais A.J. McIntosh de la firme Blake, Cassels & Graydon, de Toronto y occupe une place de choix: il siège au Conseil de Brascan Ltd et de ses filiales J. Labatt, Ogilvie Mills, Hudson's Bay Co et Markborough Properties (toutes dans notre liste). Les compagnies de la famille Bronfman emploient les services d'une dizaine de firmes d'avocats, mais le bureau montréalais de Phillips et Vineberg y occupe une place privilégiée. P.F. Vineberg est membre du Conseil de The Seagram Co, The Cadillac Fairview Corp., Cemp Investments et Edper Investments. L. Phillips est administrateur de Cemp Investments et de Trizec Corp. James A. Soden, un autre partenaire du même bureau d'avocats est président de Trizec. On trouve la même situation du côté des consultants financiers et comptables, moins nombreux, cependant. Il est abusif de confondre ces conseillers et techniciens avec la bourgeoisie (Clement) ou de les mettre sur le même plan que les gros actionnaires (Mills, Porter).

Par contre, les « managers » de carrière font des salaires beaucoup plus substantiels. Les chefs de la direction gagnent aux États-Unis en 1975 entre $170,000 et $416,000 par an pour des sociétés de taille équivalente à celles de notre liste. Par ailleurs ils accumulent souvent des actions. Au C.A. des 136 sociétés de notre liste, les « top managers » détenaient en moyenne $250,000 en actions des sociétés qu'ils administrent, ce qui les place à un niveau nettement plus bas que les multi-millionnaires qui contrôlent ces compagnies. Toutefois, compte tenu de leur rémunération, il est possible de les classer comme une section dépendante et subordonnée de la bourgeoisie canadienne.

La première conclusion d'ensemble de cette étude est le rejet des trois théories mises à l'épreuve. Quelle que soit la version qu'on en adopte, elles semblent ne pas correspondre au capitalisme canadien. On peut dire qu'elles généralisent abusivement à partir de l'observation de certains changements réels opérés au niveau du contrôle des grandes entreprises au stade monopoliste du capitalisme.

Mais les données pointent aussi vers l'existence d'une classe dominante locale, d'une bourgeoisie qui s'est formée au cours du XIXe siècle et du premier tiers du XXe siècle. Cette classe est encore suffisamment perméable pour admettre en son sein de nouveaux éléments issus d'une bourgeoisie moyenne et des « top managers ». La quasi-totalité des familles, individus et groupes d'associés qu'on trouve au contrôle des grandes sociétés plongent leurs racines au XIXe siècle ou à la période d'expansion économique qui va de 1896 à 1929. Cette bourgeoisie est essentiellement composée des familles, individus et groupes d'associés qui contrôlent les grandes sociétés canadiennes à l'aide de managers salariés. Le Canada n'appartient pas seulement au capital étranger: entre deux tiers et trois quarts des investissements se font chaque année au pays par les sociétés sous le contrôle de la bourgeoisie locale.

(1) Soit Sun Life, Mutual Life, Manufacturers Life, Canada Life, Confederation Life et North American Life.

(2) P.C. Newman: *Flame of Power*, McClelland & Stewart, Toronto, 1959 p. 224.

(3) C. Wright Mills: *L'Élite du Pouvoir*, Maspéro, Paris, 1967.

Francophonie

La Colombie un peu moins «britannique»

par
Christiane Côté

L'auteur est agent d'information pour la Fédération des Franco-colombiens.

Les francophones de la Colombie-Britannique semblent avoir toutes les raisons de se réjouir. Leurs revendications pour des écoles françaises paraissent sur le point d'être entendues après une lutte dont les débuts remontent en 1891. Il y a maintenant plus d'un an, en effet, le premier ministre, M. Bill Bennett promettait le choix de la langue d'enseignement, anglaise ou française aux parents de la province. Bien mieux, se basant sur les résultats positifs d'un sondage effectué par une firme indépendante auprès des parents francophones et anglophones, le ministre de l'Éducation, M. Pat McGeer émettait un peu plus tard des directives précises en vue de l'ouverture de classes françaises, conçues pour des francophones, dans toutes les écoles où un minimum de dix inscriptions serait recueilli.

Conscients que cette décision était due plutôt au climat politique de l'heure, donc à la menace de séparation du Québec, qu'à leurs propres pressions, les leaders de la communauté francophone se sont néanmoins réjouis de cette annonce. Leur satisfaction est toutefois largement teintée d'inquiétude. L'offre du gouvernement, en effet, est le test ultime, l'occasion rêvée de prouver une fois pour toutes que le besoin d'écoles françaises pour les Franco-Colombiens est réel. Jusqu'à présent il demeure clair que le programme s'adresse aux enfants de francophones. Mais un sondage ayant démontré que sept fois plus d'anglophones que de francophones veulent une instruction française pour leurs enfants, il n'est pas impossible que l'orientation du programme change si la réponse des parents franco-colombiens est tiède.

Justement, ces derniers se montrent plus que réticents. Puisque le temps presse, les leaders de la communauté francophone ont commencé une lutte contre la montre en organisant une vaste campagne d'information sur le programme-cadre de français, mis au point pour les classes françaises. Le défi, pour les leaders, est d'ébranler en quelques semaines la peur et l'ignorance créées par des années d'isolement culturel et physique.

L'attitude des parents varie en fonction du nombre d'années passées en Colombie-Britannique, et de leur lieu d'origine. La majorité des francophones de cette province, 22%, viennent des Prairies. Ils ont été élevés en milieu anglophone et voient l'assimilation de leurs enfants comme un fait inévitable et parfois même souhaitable. Leur préoccupation, devant le programme, est de s'assurer que les enfants conserveront la maîtrise parfaite de la langue anglaise.

Cette attitude, bien sûr, a de quoi irriter les parents québécois fraîchement arrivés en Colombie-Britannique. Généralement de passage dans la province, ils n'ont pas les mêmes inquiétudes. Puisque le premier groupe est le plus important en nombre, c'est celui-là qu'il faut convaincre.

Produit à un coût total de $150,000, le programme pédagogique de français impressionne par sa qualité et sa fraîcheur. Le leader de l'équipe qui l'a préparé, M. Nick Ardanaz, a été également chargé de son implantation dans le système scolaire. Prêté par la commission scolaire Baldwin-Cartier, une commission scolaire bilingue du Québec, M. Ardanaz, lui-même trilingue et issu d'une famille d'immigrants basques de Montréal connaît bien les problèmes d'enseignement d'une langue en milieu minoritaire. Avec les porte-parole de la Fédération des Franco-colombiens, et tel un vendeur de brosses Fuller, il rencontre quotidiennement des parents et des responsables scolaires afin de leur vendre son produit: les classes françaises.

Les inquiétudes des deux groupes sont différentes. Les parents s'inquiètent du transport, de la qualité de l'enseignement français comparé au programme anglais, des qualifications des professeurs et surtout de l'avenir des classes. Pour leur part, les autorités scolaires sont particulièrement anxieuses de connaître les coûts supplémentaires possibles, et pardessus tout, l'aide financière disponible. Tous les frais supplémentaires encourus par l'ouverture des classes françaises seront payés par Victoria, du moins la première année. Cette aide pourrait atteindre un million, ce qui est peu, comparé aux coûts d'autres programmes scolaires.

Ceci ne suffit toutefois pas à gagner la sympathie de tous les commissaires d'écoles, particulièrement dans certains endroits de la province influencés par des groupes ethniques puissants. L'idée du bilinguisme n'a pas encore traversé les Rocheuses et la réalité démographique de la Colombie britannique lui nuit. Les commissions scolaires sont complètement autonomes et malgré les directives les obligeant à ouvrir des classes françaises, rien ni personne ne peut les forcer à informer la population.

Il faut aussi tenir compte de la demande des anglophones pour un enseignement en français. Bien que l'immersion française soit de plus en plus répandue, (on s'attend à ce que plus de vingt commissions scolaires l'offrent en 1979) cela n'est pas suffisant. L'association « Parents for French », très militante en Colombie britannique, et fort bien organisée, fait des pressions auprès des commissions scolaires. Beaucoup de ses membres sont insatisfaits des programmes d'immersion actuels qui, à leur avis, ne consacrent pas assez de temps à l'enseignement en français. Les anglophones se montrent souvent plus militants que les francophones.

Heureusement pour ces parents non-francophones, la définition d'un enfant francophone par le ministère de l'Education est si large que n'importe lequel enfant qui comprend suffisamment le français, et dont le père ou la mère répond au même critère, peut être classé francophone. Les directives indiquent que le programme « donnera la priorité aux enfants de francophones ». Un élève de langue maternelle anglaise pourra donc être accepté s'il y a place dans une classe et si sa compréhension du français est suffisante.

Ainsi, des enfants de francophones qui ne parlent pas le français, ou très peu, auront la préférence sur d'autres qui parlent mieux la langue mais qui ne satisferont pas aux deux critères d'admission. C'est donc dangereux politiquement et socialement pour le gouvernement provincial comme pour les commissions scolaires qui seront les premières à recevoir les réactions des parents.

La stratégie des porte-parole de la communauté francophone est donc d'orienter les parents anglophones vers l'association « Parents for French ». Les représentants de la Fédération rappellent régulièrement, que le programme d'immersion, parce qu'il enseigne le français comme langue seconde, est mieux approprié à leurs besoins que le programme-cadre de français conçu pour perpétuer non seulement la langue mais également la culture française.

La FFC voit plusieurs avantages à cette stratégie: d'une part elle oriente les parents frustrés vers un organisme qui peut

Voir page 6: Francophone

La protection du public

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a toujours veillé à la protection du public. Ses membres ont reçu une formation qui leur permet de donner des soins de haute qualité auxquels le public a droit dans le domaine de la santé.

Or, à l'heure actuelle, le Gouvernement du Québec veut approuver deux nouveaux règlements qui auraient pour conséquence de diminuer la qualité des soins infirmiers. Désormais, des personnes qui n'ont pas la formation ni la compétence requises pourront accomplir les mêmes fonctions que l'infirmière et l'infirmier.

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec s'oppose donc catégoriquement à l'approbation de ces nouveaux règlements et s'interroge, à juste titre, sur les véritables motifs du Gouvernement dans cette affaire.

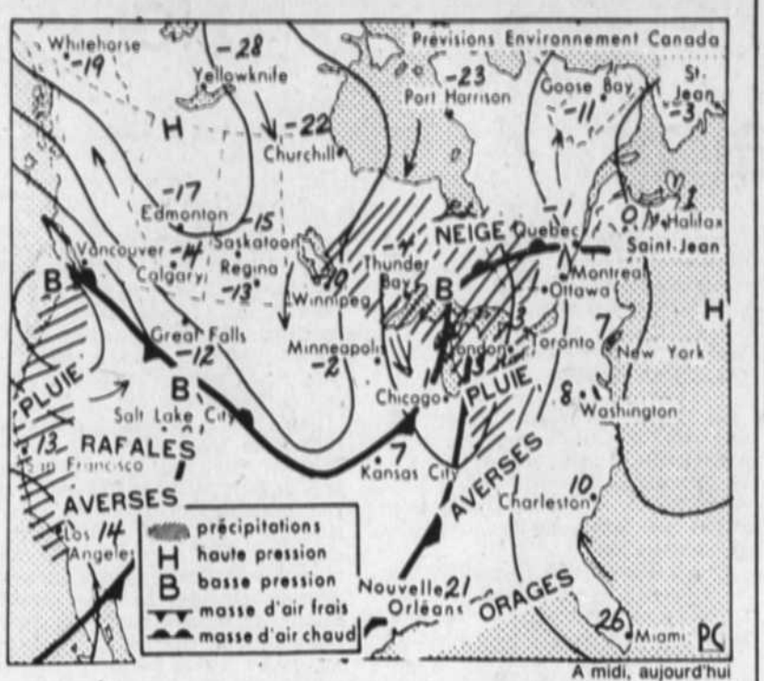
La protection du public, on y croit!

...mais le gouvernement y croit-il vraiment?

On y croit !

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

LA MÉTÉO



A midi, aujourd'hui

Abitibi-Témiscamingue, Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre: nuageux avec neige débutant en après-midi. Accumulation inférieure à 5 cm. Vents modérés par moments. Maximum −5 à −2. Aperçu pour jeudi: dégagement partiel et doux.

■

Réservoirs Cabonga et Gouin, Laurentides: nuageux avec neige débutant en fin d'après-midi. Accumulation inférieure à 5 cm. Vents modérés par moments. Maximum −5 à −2. Aperçu pour jeudi: dégagement partiel et doux.

■

Outaouais: nuageux avec neige fondante ou grésil débutant en après-midi et se changeant en neige en soirée. Accumulation de 3 cm de neige. Vents modérés par moments. Maximum 0. Aperçu pour jeudi: dégagement partiel et doux.

■

Montréal: nuageux avec neige fondante ou grésil débutant en fin d'après-midi et se changeant en neige en soirée. Accumulation de 3 cm de neige. Vents modérés par moments. Maximum 0. Aperçu pour jeudi: dégagement partiel et doux.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, région montagneuse de l'Estrie-Beauce: nuageux avec neige débutant en soirée. Vents modérés par endroits. Maximum −2 à 0. Aperçu pour jeudi: nuageux et doux avec neige cessant en matinée.

■

Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec possibilité de quelques flocons de neige. Neige débutant en soirée. Vents modérés par moments. Maximum −5 à −2. Aperçu pour jeudi: nuageux et neige cessant en journée.

■

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski-Matapédia, Baie-Comeau: nuageux avec éclaircies et quelques flocons de neige. Vents modérés par moments. Maximum −6 à −3. Aperçu pour jeudi: neige débutant dans la nuit de mercredi à jeudi.

■

Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé, Sept-Iles, Basse-Côte-Nord, Ile Anticosti: nuageux avec éclaircies et quelques flocons. Vents modérés. Maximum −8 à −5. Aperçu pour jeudi: neige débutant dans la nuit de mercredi à jeudi.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Treu

du matériel de transmission.

En 1961, cette compagnie l'affectait à son personnel scientifique à Ottawa et, en 1964, elle le mettait à la disposition du gouvernement canadien où le service de la production de défense le détachait auprès du personnel international de l'OTAN comme expert en communication, à Paris. Il fut alors chargé de la préparation des documents de soumissions nécessaires pour l'adjudication de certains contrats relatifs aux systèmes de communication NADGE (Nato Air Defence Ground Environment Program).

En 1966, Treu revint à Montréal comme ingénieur chef affecté au projet NADGE qu'exécutait Northern Electric en vertu d'un contrat avec NADGECO en vue de travaux pour NADGEMO (Nato Air Defence Ground Environment Management Office).

Les hautes responsabilités qu'avaient assumées le Dr Treu confirmèrent sa compétence à tel point qu'en 1972, au moment de mettre fin à son contrat avec NADGECO, Northern Electric l'incita à poursuivre personnellement le travail déjà commencé.

Enfin, le 8 février 1973, Treu obtenait trois contrats de NADGECO à être exécutés par sa propre entreprise, Canalatin Consultants Ltd, dont il avait installé le siège social à sa demeure du 451, rue Walpole, à Beaconsfield.

Ce sont donc les documents provenant de son emploi à la Northern Electric et qui avaient été, en grande partie fabriqués par lui-même que Treu apporta chez lui.

Les choses commencèrent alors à se précipiter pour donner à l'affaire une allure de roman d'espionnage. La Gendarmerie royale fit irruption chez lui, munie d'un mandat de perquisition, et emporta une quantité considérable de documents.

Le juge Rodolphe Paré, de la Cour d'appel, s'étonne, d'une part, que le procureur général du Canada ait attendu près de deux ans après la perquisition pour autoriser une poursuite contre l'accusé, et, d'autre part, que les actes d'accusation ne mentionnaient pas l'offense invoquée pour l'obtention du mandat de perquisition.

Les policiers, en effet, avaient obtenu leur mandat en alléguant que Treu aurait « utilisé les informations en sa possession au profit d'une puissance étrangère ou pour porter préjudice à la sécurité ou aux intérêts de l'état ».

Pourtant, une fois devant le tribunal, les accusations portées mentionnaient seulement que Treu aurait été en possession de documents appartenant à Northern Electric, adjudicataire d'un contrat passé « pour le compte de Sa Majesté » et qu'il n'en n'aurait pas pris un soin raisonnable mettant ainsi la sécurité nationale en danger.

La Cour d'appel rejette la prétention du ministère public résumée dans ces actes d'accusation d'autant plus qu'à la revue de la preuve faite en première instance, elle constate que l'accusé avait installé un système d'alarme perfectionné en conservant ses documents dans des classeurs verrouillés dans un bureau lui-même sous clef.

Ainsi, après avoir démystifié toute cette affaire au terme d'un long jugement de près de 60 pages, la Cour d'appel acquitte purement et simplement le Dr Treu que le premier juge avait condamné à deux ans de pénitencier.

◆ Lévesque

Or il lui semble, à ce niveau, que ces maisons mères ne sont nullement responsables de ce qui est arrivé et ne voit pas pour quelle raison, elles devraient être obligées de payer ces sommes.

Pour ce qui est enfin des individus en cause, M. Lévesque explique que certains d'entre eux sont déjà derrière les barreaux ou en instance d'y être et que les autres sont à toutes fins utiles incapables de payer ces sommes.

Pour toutes ces raisons, le premier ministre croit injustifié de poursuivre ces actions devant les tribunaux, d'autant plus, conclut-il, que le jugement coûterait en soit $2 à $3 millions et que la productivité sur le chantier de la Baie-James est meilleure que jamais.

Pour l'instant, ces poursuites qui sont toujours devant les tribunaux, sont intentées contre cinq individus et trois instances syndicales.

Les individus sont Yvon Duhamel — qui purge une peine de 10 années de prison relativement à cette affaire — Michel et René Mantha, Maurice Dupuis et André Desjardins, ex-patron de la FTQ-construction.

Les instances syndicales sont le local 791 de l'union internationale des opérateurs de machinerie lourde, le local 134 de l'union des charpentiers d'Amérique et le conseil des métiers de la construction (FTQ-construction).

◆ Commissaire

sur le plan humain? »

M. Yalden, bien sûr, estime qu'on se rapproche trop lentement du but, mais son avant-propos se termine par un appel à la détermination et à la solidarité.

Et très tôt dans son rapport, il fait cette déclaration: « Le problème, pour nous tous, n'est pas de savoir si le bilinguisme marche ou ne marche pas... il est là! Le Canada était déjà bilingue bien avant la reconnaissance des langues officielles et de la naissance des programmes fédéraux destinés à les promouvoir.

« Au Canada, nous nous imaginons quelque fois, bien à tort, que puisque les différences de langues peuvent soulever des passions partisanes d'une rare intensité, le mieux est de faire comme si ces différences n'existaient pas. Autant vaudrait dire qu'il n'y a pas d'hiver au Canada ».

Après ces considérations générales, qui dans les circonstances actuelles sont peut-être les plus opportunes, M. Yalden se met à la tâche d'analyser, de commenter et de critiquer à peu près tout ce qui bouge ou ne bouge pas dans les domaines linguistiques et constitutionnels.

Les propositions constitutionnelles fédérales? « Elles sont particulièrement décevantes. Elles semblent nous proposer des horizons nouveaux tout en se méfiant du changement, ce qui ne favorise ni le présent, ni l'avenir ».

Le Commissaire déplore tout autant que le bill C-60 contienne « une forme de discrimination regrettable » entre minorité et majorité, entre citoyens et immigrants, pour ce qui est du choix de la langue d'enseignement. Il s'oppose à une Chambre de la fédération qui aurait deux sortes de membres, anglophones et francophones, choisis comme tels.

Sur un plan plus général, M. Yalden trouve que le gouvernement fédéral est un peu trop changeant dans ses orientations linguistiques. Il estime aussi que l'on devrait parler moins et agir davantage et ne plus faire de valse-hésitation, c'est-à-dire un pas en avant, deux pas en arrière.

À la suite des poursuites du député Serge Joyal et des interprétations contradictoires de certains juges, le Commissaire attendait que le Parlement ait amender la loi des langues officielles pour éliminer l'ambiguïté. Rien n'a été fait.

« Pour aussi important qu'il soit, le débat constitutionnel ne saurait être utilisé comme excuse pour justifier une inaction législative alors qu'est en jeu l'un des éléments fondamentaux de la réforme linguistique », note-t-il.

Beaucoup plus poli avec les provinces, dont il constate les divergences de vues entre elles et vis-à-vis du gouvernement canadien, le Commissaire mentionne que « les mesures visant à élargir les droits linguistiques officiels ou les droits acquis des minorités linguistiques officielles sont noyées dans le bouillon de culture où fermente la réforme constitutionnelle ».

Sans s'attarder longtemps, M. Yalden se plaint que les médias communiquent souvent des informations « attristantes ». « Il est plus facile de faire des manchettes ronflantes avec les idées fausses, soyons honnêtes, et disons les préjugés des lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs locaux. Malheureusement, le résultat en est que, hors de la région ou du groupe linguistique intéressé, on a du Canada une image souvent fort lointaine de la réalité », dit-il.

Puis, M. Yalden revient au gouvernement fédéral à qui il reproche sévèrement d'effectuer encore des nominations d'uniligues anglophones à des postes dirigeants, ce qu'il interprète comme la manifestation d'un profond dédain des règles linguistiques imposées aux fonctionnaires ordinaires et du peu de souci de l'effet de ces nominations sur les efforts d'extention de l'usage du français.

Sur le même souffle, il signale que le quart des 56,000 postes bilingues est occupé par des titulaires qui ne répondent pas au critère du bilinguisme.

Il est évident pour le Commissaire que l'objectif de bilinguilisation pour 1983 ne sera pas atteint et il constate que le gouvernement n'a pas encore réussi à convaincre les francophone qu'ils sont réellement les bienvenus à Ottawa.

Pour les services aux contribuables, M. Yalden pense que la norme de 10% dans les districts bilingues doit être abandonné et que l'on devrait tenir compte du nombre réel de minoritaires dans un territoire comme à Toronto, où il y a seulement 1.9% de francophones, qui sont tout de même près de 40,000.

Dans le milieu de travail des fonctionnaires, le français, selon M. Yalden, est encore la langue des catacombes. Il faut, à son avis que des instructions plus claires et courtes soient données. Dans les séances de travail en groupe, on devrait obliger chacun à parler sa langue maternelle. Le Commissaire est tout à fait convaincu que le leadership doit venir d'en haut et que c'est l'engagement des cadres supérieurs qui conditionne le succès du programme des langues officielles.

Le rapport consacre plusieurs supplications en faveur des minorités, particulièrement celles de langue française. Le cas de la minorité anglophone du Québec est loin d'être aussi pitoyable, affirme M. Yalden. Les minorités francophones ont « le dos au mur », soutient-t-il.

Dans certains cas, l'administration fédérale est complètement dépassée dans sa responsabilité de fournir des services aux minorités. C'est le cas à Maillardville et à Summerside.

Plus que tout autre, M. Yalden favorise l'inscription dans la constitution des droits linguistiques pour les minoritaires en matière d'éducation, puis aussi pour les services sociaux en général, santé, etc... Il n'est par conséquent pas du tout d'accord à cet égard avec la Commission Pépin-Robarts.

M. Yalden, comme on le soupçonnera aisément, se dit effaré de constater les coupures budgétaires du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux programmes d'enseignement et à tout ce qui touche les groupes minoritaires officiels.

A travers ce tableau sombre, le Commissaire aux langues officielles fait état de ce qu'il appelle « la trouvaille du siècle. Il y a eu en 1977-1978 dans huit provinces anglophones (sauf l'Alberta) 20,081 inscriptions à des programmes d'immersion en langue française.

Il indique en outre que dans les neuf provinces anglophones l'enseignement de la langue seconde au niveau élémentaire est passé de 28% en 1970 à 35% en 1973 et à 45% cette année.

M. Yalden revient tout de suite à son humeur maussade et dit: « pendant ce temps les universités ronflent ».

Dans l'aviation, dont on a beaucoup parlé ces dernières années, M. Yalden précise que « la question n'est plus est-ce nécessaire, mais comment l'implanter en toute sécurité ». Il y voit donc un progrès.

Enfin, les plaintes qui parviennent bon an mal an à la Commission n'ont pas changé du moins quant à leur nombre. Il ne semble pas y avoir non plus de changement sur la nature de ces plaintes.

◆ Ryan

dations précises qui formeront, pour la période référendaire proprement dite, les articulations de la thèse libérale du fédéralisme renouvelé.

La deuxième version du document libéral propose une problématique de la crise canadienne, suggère des interprétations de l'histoire du fédéralisme canadien, étale le détail de la réfutation de la souveraineté-association, suggère les paramètres de positions constitutionnelles qui, dit-on, pourraient satisfaire les Québécois.

Contrairement à ce que certains médias d'information avaient pu laisser à entendre il y a une semaine, M. Ryan ne propose pas l'idée d'un statut particulier pour le Québec dans l'une ou l'autre version du document. Dans la première, certes, il parlait d'« assurer une représentation spéciale des points de vue et intérêts du Québec dans certaines institutions fédérales appelées à jouer un rôle-clé » dans certains domaines. M. Ryan se ravise: « assurer une représentation efficace des points de vue et intérêts des régions et en particulier du Québec... »

M. Ryan disait dans la première version de son texte que la fédération canadienne renouvelée devait « permettre des arrangements constitutionnels, législatifs ou administratifs spéciaux avec le Québec dans certains domaines... » Le terme « spéciaux » a disparu dans la nouvelle version.

Le chef libéral précise par ailleurs que la nouvelle constitution devrait reconnaître le droit du Québec « d'entretenir librement des relations internationales dans les domaines relevant de sa compétence » (étant sauve la nécessaire unité de la politique étrangère du pays).

M. Ryan reprend une idée qu'il avait exposée au printemps et selon laquelle « le Québec doit être le premier responsable du développement de ses ressources physiques et humaines ». Mais, ajoute-t-il, ce droit de propriété des provinces de leur sol et de leur sous-sol ne saurait être absolu: en temps de crise ou dans des situations extraordinaires, l'intérêt supérieur du pays doit l'emporter.

L'une des thèses centrales du document est que le Canada forme « une dimension essentielle de l'être québécois » (on mentionne l'économique, le politique et le culturel), de même que le Québec est essentiel au Canada. Ici, M. Ryan a enrichi son texte d'affirmation un peu plus élaborées de la solidarité du Québec avec les régions plus défavorisées (des provinces de l'Atlantique) et avec les francophones hors Québec. Devant les effets qu'entraînerait à cet égard la séparation du Québec, le document précise qu'« on ne saurait se satisfaire d'une indifférence froide ».

Encore une fois, M. Ryan renvoie dos à dos la souveraineté-association de M. René Lévesque et le « fédéralisme rentable » de M. Robert Bourassa et tente d'établir et de justifier auprès des Québécois, l'intérêt, vital pour eux, de l'espace géographique, économique, politique et culturel canadien. De plus, M. Ryan revendique pour le Québec et les Québécois un « droit d'aînesse certain sur les richesses et promesses d'avenir de ce pays », en raison de « la part capitale qu'ils ont fournie dans l'édification du Canada ».

Quant à la réponse à donner au référendum péquiste, ce sera « non » dans toutes les hypothèses, argumente le chef libéral. « Logiquement », la question devrait porter sur la seule souveraienté politique du Québec. Mais il faudrait répondre aussi dans la négative à une question sur la souveraineté-association, puisque celle-ci est contraire à l'option fédérale canadienne. Toutes les autres questions que pourrait poser le gouvernement Lévesque ne sauraient qu'être ambigües ou confuses, lit-on, et il faudrait y répondre « non » pour ne point être dupe.

Le document est accompagné d'un questionnaire visant à orienter les groupes de discussion qui s'en serviront comme document d'étude. Les techniques de l'Action catholique, avec lesquelles le chef libéral est très familier, sont ici partout présentes.

Enfin, dit-il, le document a une portée « oecuménique », en ce sens qu'il s'efforce de dégager l'essentiel, en évitant les affrontements entre les divers partis politiques qui épousent la thèse fédéraliste.

M. Ryan a dit souhaiter que le nouveau document proposé serve à l'ensemble des troupes fédéralistes regroupées sous le chapeau provisoire de l'organisme Pro-Canada. Il ajoute qu'au-delà des querelles de clochers qui minent actuellement le prestige de Pro-Canada, le Parti libéral du Québec aura à affronter le grand défi, en période proprement référendaire, de rallier sous son parapluie tous les autres partis politiques partisans du « non ».

Si en effet le PLQ n'a que deux représentants (comme les sept autres partis politiques qui en font partie) à la table de Pro-Canada, il sera en revanche très largement majoritaire au sein du comité-parapluie des « non » que l'Assemblée nationale (où il a 26 députés) créera, en vertu de la loi 92, dès que la consultation populaire sera déclenchée.

Les dirigeants du PLQ se proposaient hier d'envoyer le nouveau document Ryan aux premiers ministres des provinces. Plus immédiatement, il fera l'objet des discussions du conseil général du parti qui se tient à Montréal les 3 et 4 mars.

◆ Cornwall

l'esprit de la Loi sur les langues officielles à l'Institut de formation.

La semaine dernière, M. Otto Lang avait affirmé qu'il était convaincu que les pratiques discriminatoires à l'école de Cornwall étaient désormais disparues. Hier aux Communes, M. Lang a tenu à faire savoir qu'il s'était mal exprimé et qu'il n'avait jamais voulu dire qu'il y avait eu de la discrimination.

Le président de l'Association des Gens de l'Air du Québec, M. Roger Demers, a révélé hier, lors d'une entrevue, qu'il n'était absolument pas d'accord avec M. Lapointe lorsque celui-ci dit qu'il n'y a pas de discrimination à Cornwall.

« Il nie l'évidence même. N'importe qui a suivi le dossier s'en est rendu compte », a-t-il indiqué en rappelant les conclusions de l'enquête du commissaire aux langues officielles.

Selon lui, M. Lapointe n'est pas allé assez loin. Il a reconnu les difficultés éprouvées par les francophones, la tension qui règne à l'Institut, et les circonstances exceptionnelles, mais n'a pas voulu admettre qu'il y a de la discrimination.

M. Demers trouve cependant la solution de compromis du député Lapointe, « acceptable ». Les étudiants qui le désirent, ils sont six ou sept en tout, poursuivront dans un premier temps leur formation pour le contrôle de la circulation aérienne pour le vol à vue, c'est-à-dire dans les tours de contrôle.

Entre-temps, la direction et les instructeurs de l'école régionale de Dorval élaborent des « profils d'apprentissage adaptés aux besoins, préférences et aptitudes de chacun ».

Les autres étudiants du Québec, qui le désireront, encore six ou sept, termineront la troisième phase de leur formation à Cornwall.

Dans son rapport, M. Lapointe a soutenu qu'il n'était pas réaliste de penser que les étudiants puissent terminer leur cours à l'école de Dorval « étant donné le manque d'instructeurs et la non-disponibilité des équipements requis à Montréal. »

Le président des Gens de l'air du Québec a affirmé pour sa part que cela était contraire aux indications qu'on lui avait fournies. Il a ajouté que Transports-Canada ne voulait pas l'admettre.

Pour sa part, le député libéral de Maisonneuve-Rosemont, M. Serge Joyal, qui suit le dossier depuis la crise sur le bilinguisme dans les communications aériennes, a indiqué qu'il était inacceptable que les étudiants, qui avaient raison de débrayer d'ailleurs, (M. Lapointe le reconnaît dans son rapport) soient ainsi pénalisés.

En effet, il soutient que ces étudiants qui devaient devenir contrôleurs pour les vols aux instruments, seront affectés aux tours de contrôle pour les vols à vue. Il a rappelé que le Québec n'a pas besoin de nouveaux contrôleurs pour les vols à vue mais bien des contrôleurs pour les vols aux instruments.

Dans son rapport, M. Lapointe dit: « Il faut noter que n'eut été le départ des étudiants québécois du cours 116, au début de décembre 1978, les améliorations essentielles telles que des instructeurs bilingues, des questions d'examens dans les deux langues officielles et la possibilité pour les étudiants de revoir leurs examens, n'auraient probablement pas été apportées aussi rapidement ».

Pour sa part, le député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, estime que le rapport du député démontre que les étudiants ont été victimes de discrimination, puisqu'il admet que le ministère des Transports ne leur a pas fourni le matériel, le personnel et le climat nécessaire à l'apprentissage de leur métier.

« J'ai honte d'être Québécois, lorsqu'un autre Québécois, M. Lapointe, fait ce genre de sale boulot », a-t-il dit.

Le député de Charlevoix a également recommandé que les prochains stagiaires puissent avoir des cours en français et en anglais à Cornwall, pour le vol aux instruments, si la Commission Sinclair, Chouinard, Heald et le Parlement optent pour le bilinguisme dans les communications aériennes au Québec.

De plus, il a suggéré que le ministère des Transports engage des pourparlers avec le ministère de l'Éducation du Québec pour élaborer un cours de formation des contrôleurs au niveau du cégep, comme cela existe pour les pilotes à Jonquière.

◆ Chinois

Par la voix de son minsitre des Affaires étrangères, M. Huang Hua, la Chine a répété que son intervention serait « limitée dans le temps et l'espace ». Le monde, a dit le ministre chinois au cours d'un entretien avec le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Henri J. de Koster, « ne devrait pas s'inquiéter outre mesure ».

Selon le rapport confidentiel distribué aux cadres supérieurs à Pékin, trois des sept installations de missiles dirigées à partir du territoire vietnamien sur la Chine ont été détruites, et les quatre autres rendues inutilisables.

Ce rapport a, toutefois, relevé que, faute d'expérience, les forces chinoises engagées au Vietnam avaient parfois fait preuve de manque de coordination, et que, peu familières du terrain, leur progression a été « limitée ».

Selon ce document, la Chine a, du reste, dû limiter les effectifs qu'elle a lancées contre le Vietnam « du fait de la menace soviétique ».

Le président américain Jimmy Carter, très préoccupé, quant à lui, par une possible extension du conflit, a déclaré: « Nous n'interviendrons pas dans un conflit entre États communistes d'Asie. Nos intérêts nationaux ne sont pas directement menacés ».

Les États-Unis auraient pris la décision de demander la réunion du Conseil de sécurité sur l'ensemble de la situation en Indochine, apprenait-on hier soir de source diplomatique.

La délégation américaine, indique-t-on, présentera sans doute aujourd'hui une demande officielle à cet effet. Depuis samedi dernier, Washington est favorable à des discussions à huis clos de tous les membres du Conseil sur la situation créér par les conflits Chine-Vietnam-Cambodge.

Le gouvernement américain aurait pris l'initiative de demander lui-même la réunion du Conseil après avoir constaté que la plupart des pays non alignés membres du conseil et des pays de l'ANSEA (Association des nation du sud-est asiatique) hésitaient à entreprendre une telle démarche.

L'Union soviétique, pour sa part, souhaite un débat au Conseil de sécurité sur l'attaque chinoise contre le Vietnam, et refuse systématiquement de lier un tel débat à la question de l'intervention vietnamienne au Kampuchéa. La Chine a une position absolument opposée.

Pour la première fois depuis le début du conflit, Moscou a accusé hier Washington, d'avoir approuvé l'invasion chinoise.

La Parvda a qualifié les chinois de « mandarins », et affirmé que leur intervention au Vietnam a bénéficié de « l'accord tacite de Washington ». Toujours selon l'organe du Parti communiste soviétique, le vice-premier ministre chinois Deng Xiaoping (Teng Hsiao-ping) avait prévenu les Américains, lors de sa visite récente aux États-Unis, de la prochaine attaque chinoise en direction du Vietnam.

◆ Écoles Suite de la page 3

il n'est que très peu question dans le Plan d'action dévoilé hier, le ministre Morin a répété que leur rôle ne sera pas diminué et qu'elles demeureront responsables des budgets et des dépenses par le biais d'une « autonomie de gestion » accrue.

Les commissions scolaires ne seront pas moins « invitées » à laisser une plus large place au personnel de direction des écoles dans les décisions touchant la gestion et la détermination des grandes orientations de l'école. « Nous voulons rendre les commissions scolaires plus sensibles aux besoins de chaque école », a précisé le ministre hier en conférence de presse.

Ce plan d'action sur l'école primaire et secondaire est en quelque sorte l'aboutissement des discussions et consultations qui suivirent la publication, à l'automne 1977, du Livre vert sur l'enseignement du secteur public au Québec. Il est d'ailleurs de même format mais de couleur orange. orange.

Le livre comprend 13 chapitres, chacun comprenant une liste de moyens d'actions pour concrétiser, de façon graduelle, les politiques retenues par le gouvernement. (Le document a été approuvé par le conseil des ministres et a passé un long moment au comité ministériel permanent du développement culturel).

En fait le livre est intitulé non seulement un plan d'action mais également un énoncé de politique et, effectivement, dans certains cas, des précisions restent à être apportées, un certain nombre d'entre elles par voie de législation.

Le projet éducatif est défini comme tel: « une démarche dynamique par laquelle une école, grâce à la volonté concertée des parents, des élèves, de la direction et du personnel entreprend la mise en oeuvre d'un plan général d'action ».

Trois phases sont prévues pour la réalisation d'un projet éducatif soit la planification, la réalisation et l'évaluation.

Le ministère de l'Éducation a par ailleurs l'intention d'établir, dans les directions régionales, un programme de soutien pour le développement de ces projets éducatifs et la mise sur pied des conseils d'orientation, qui seront d'abord des organismes de concertation mais pourraient se transformer peu à peu en une sorte de conseil d'administration.

La marge de manoeuvre de ces conseils d'orientation sera nécessairement soumise aux valeurs et finalités de l'éducation explicitées dans le plan d'action (programmes plus précis, que le gouvernement décrit comme une source d'inspiration suffisamment claire pour orienter l'éducation dans les écoles primaires et secondaires du Québec. M. Morin a par ailleurs laissé entendre que l'étendue des activités des membres de ces conseils dépendrait beaucoup de la volonté des gens qui s'y impliqueraient! C'est ainsi qu'il explique la vision plutôt large qu'il en a donnée.

◆ Francophone

Suite de la page 5

vraiment les aider, d'autre part elle espère ainsi répandre l'idée de regrouper les classes françaises et les classes d'immersion dans les mêmes édifices. De cette façon, estime-t-on, on évite aux enfants de se sentir isolés dans un milieu uniquement anglais et hostile. Et il est plus facile de créer une ambiance de tolérance à l'intérieur des locaux.

Sans aller jusqu'à dire que monsieur Bennett fera de sa province un deuxième Nouveau-Brunswick, il est certain que les habitants de la côte ouest vivent un moment historique qui pourrait mener à un rapprochement des deux cultures. Dans une province qui porte le nom de Colombie « britannique » ce n'est pas peu dire...

AU FIL DES MOTS

Néologismes en médecine

par Louis-Paul Béguin

Les deux chroniques consacrées aux néologismes ont été bien reçues par les lecteurs. On m'a demandé de continuer à donner les nouveaux mots français aussitôt qu'ils sont normalisés, car les traducteurs et les rédacteurs sont à l'affût de tout ce fait en matière de néologie. Il leur est difficile de se renseigner. On ne peut se tenir au courant. Bon, je m'exécute.

Un des domaines qui a été depuis plusieurs années favorisé est celui de la médecine. Une commission de terminologie spéciale, présidée par le professeur Maurice Lamy vient de faire connaître de nombreuses expressions qui ont été acceptées par l'Académie française et publiées au Journal officiel. L'absorbeur (canister en anglais) est le récipient dont le contenu absorbe certains composants de l'air expiré. L'adjectif « axénique » (germ free) se dit d'un animal de laboratoire exempt de tous germes saprophytes ou pathogènes. La battade (beating) est la technique de massage avec le tranchant de la main. La cabrade (bucking) désigne le mouvement de redressement qu'esquisse le corps d'un sujet au début d'une anesthésie générale. Le mot chiropraxie est accepté. Il désigne la méthode thérapeutique consistant en diverses manipulations de certaines parties du corps. J'ai déjà mentionné la clairance (clearance) qui est, soit le rapport entre le débit urinaire par minute d'une substance et sa concentration dans le plasma, soit le coefficient d'épuration plasmatique brute d'un corps, par voie extra-rénale. La claquade (clapping) est la technique de massage avec le plat de la main. On voit qu'il s'agit d'un pendant à la battade. Le coloscope (l'anglais n'est pas donné) est un instrument flexible pourvu d'un appareillage optique destiné à l'examen visuel de l'intérieur du colon. D'où la coloscopie, qui désigne cet examen. Le mot « stripping » a donné bien des difficultés aux traducteurs. Ils sauront qu'en français ce mot se dit éveinage: opération chirurgicale comportant l'ablation de segments plus ou moins importants d'une ou plusieurs veines. La technique chirurgicale destinée à supprimer les rides du visage se dit en français lissage ou remodelage. C'est l'anglais lifting. On remarque la tendance à rendre par « age » ou « ade », le suffixe anglais « ing ». Le tire-veine (stripper) est l'instrument qui sert à l'ablation d'un segment d'une veine.

La branche de la médecine qui s'occupe de la prévention des maladies et des accidents est la préventologie et le spécialiste qui s'y consacre est le préventologue. Le fameux pacemaker est finalement francisé: stimulateur, voilà l'appareil électrique qui est implanté dans l'organisme et qui est destiné à suppléer une commande nerveuse déficiente pour le fonctionnement d'un appareil musculaire, comme le coeur ou un sphincter.

21 février

par la PC

Il y a 14 ans aujourd'hui, le 21 février 1965, était assassiné à New York Malcolm X, chef d'un mouvement radical et nationaliste de Noirs américains. De son vrai nom Malcolm Little, il connut les Black Muslims en prison et, en 1963, il quitta avec bruit le groupe officiel pour fonder le sien. Soupçonné en rapport avec le meurtre, le chef des Black Muslims Elijah Muhammed nia toujours toute responsabilité.

1962 — Le gouvernement français accepte un cessez-le-feu à la suite des pourparlers secrets d'Evian avec les nationalistes d'Algérie;

1949 — La commission gouvernant Terre-Neuve accepte les termes de l'acte d'union avec le Canada;

1916 — Début de la bataille de Verdun;

1838 — Samuel Morse fait fonctionner pour la première fois en public son télégraphe.

La GRC n'avait pas infiltré la «Minerve»

par François Barbeau

En 1971, plusieurs cellules du FLQ, au dire de l'ex-sergent d'état-major de la GRC Marc Leduc, avaient été infiltrées par la police, mais la cellule Minerve n'était pas une de celles-là.

C'est ce qu'il a affirmé hier devant la commission Keable en réponse aux nombreuses questions que lui a posées toute la journée le procureur de la commission, Mme Mario Bilodeau.

Ce dernier voulait savoir pourquoi la GRC, si elle avait réussi à pénétrer certaines cellules du FLQ, n'avait pas choisi d'émettre un faux communiqué au nom de l'une de ces cellules infiltrées plutôt qu'au nom de la cellule Minerve, au sujet de laquelle, semble-t-il, la GRC ne savait pas grand-chose.

M. Leduc lui a répondu que c'était sans doute pour que le « source », c'est-à-dire l'agent infiltré, ne soit impliqué d'aucune façon dans cette affaire, pour ne pas risquer de le mettre en danger.

La commission a tenté de savoir si, durant cette même époque, les autres corps policiers, notamment la Sûreté du Québec et la police de la CUM, avaient réussi à infiltrer des cellules du FLQ et si ces agents infiltrés avaient de leur côté eu l'idée d'émettre de faux communiqués.

Le procureur de la GRC, Me Pierre Lamontagne, a immédiatement objecté à cette question, en soulignant que cet interrogatoire n'était pas dans l'intérêt public et en citant une longue jurisprudence à cet effet.

On sait que la semaine dernière le surintendant général Donald Cobb avait affirmé devant cette même commission Keable qu'en 1971 aucune cellule du FLQ n'avait été infiltrée par la police ou par ses agents.

La mémoire de M. Leduc était tout aussi défaillante hier que lors de son témoignage de jeudi. Il se souvient d'avoir remis un seul faux communiqué à M. Cobb, dans une enveloppe, qui était peut-être cachetée.

Mais, dit-il, si plus d'un communiqué a été livré, c'est que c'était dans les plans puisque nous aurions fait enquête si un autre faux communiqué avait été livré alors que nous n'en avions émis qu'un seul. Puisque nous n'avons pas fait d'enquête, les deux communiqués étaient donc prévus.

M. Leduc s'est souvenu d'autre part que les communiqués ont été préparés un vendredi, mais qu'ils n'ont été livrés à destination que dans la journée de dimanche, parce que M. Cobb et lui avaient décidé que la découverte de ces communiqués aurait plus de rententissement dans les journaux du lundi que dans ceux de la fin de semaine.

Les enveloppes sont donc restées sous clé dans son bureau jusqu'à dimanche, alors qu'un autre agent de la GRC, M. Bernard Dubuc, est venu en prendre livraison.

En cherchant à faire reconnaître au témoin que la GRC avait réussi à infiltrer des cellules du FLQ en 1971, Me Bilodeau avait commencé à l'interroger sur son travail à la GRC, alors qu'il était à la section G responsable du recrutement des sources.

M. Leduc a donc révélé en réponses aux questions que lui posait Me Bilodeau que durant la période allant de août 1971 à janvier 1972, il avait eu connaissance du dossier du certain R. Michaud.

Tout nous portait à croire que ce dernier, a expliqué M. Leduc, véhiculait des gens connus dans les milieux terroristes, et avec l'auto de son employeur en plus.

La section G a cru bon d'approcher ce dénommé Michaud pour le recruter comme informateur. La démarche, semble-t-il, n'a pas eu de succès et de dépit, la GRC s'est présentée chez l'employeur de Michaud pour lui raconter que le véhicule de la compagnie servait à transporter des présumés terroristes. M. Michaud fut congédié.

L'ex-sergent Leduc a aussi souvenance d'une autre tentative de recrutement, manquée elle aussi, qui s'était déroulée dans un motel du nord de la ville.

À l'avocat de M. Leduc, Me Morris Fish, qui s'inquiétait de cette tournure de l'interrogatoire, Me Bilodeau a expliqué qu'il cherchait à comprendre les conséquences de faux communiqués et que l'une de ces conséquences était justement qu'une source informe la GRC que le communiqué Minerve #3 était un faux et pas l'oeuvre d'un groupe felquiste ou terroriste.

Pour en arriver là, a souligné Me Bilodeau, il faut que je prouve qu'il y avait infiltration des cellules en 1971.

Au tout début de l'audience d'hier, Me Lamontagne a demandé à la commission s'il pouvait faire entendre trois témoins: le sergent R.G. Fawcett de la GRC, qui a fait l'expertise de photocopies des trois communiqués Minerve à l'été de 1978 seulement, un grand spécialiste américain en écriture, M. Ordway Hilton, qui se déplacerait du New Jersey pour témoigner devant la commission, et enfin une spécialiste québécoise en écritures, Mme Michèle Langlois-Sarrasin.

Mme Sarrasin et M. Hilton seront entendus à une date ultérieure devant la commission sur leurs expertises de l'écriture des trois communiqués. Le sergent Fawcett, lui, était venu d'Ottawa avec son rapport, et a été entendu immédiatement.

Il en conclut que l'écriture des communiqués Minerve #1 et #2 était de la même main, et que tout le communiqué #3 a été écrit de la même main.

La semaine dernière, Mme Langlois-Sarrasin faisait dans son rapport les liens avec les communiqués #1, 2 et 3 et celui émanant d'une autre cellule, celle d'Amable Daunais.



Pour l'amour des phoques

PARIS (AFP) — Un alpiniste américain, membre de l'organisation « Greenpeace » a escaladé hier matin la tour Eiffel pour y apposer une banderole proclamant « Sauvez les phoques ».

Parti du second étage de la tour, Doug Allen, âgé de 25 ans, a réussi à fixer sa banderole, large de 5 mètres environ, à mi-chemin entre le second et le troisième étage.

Spécialiste de « l'ascension des tours », Doug Allen s'est déjà signalé aux Etats-Unis en grimpant notamment au sommet d'un relais radio dans l'Illinois, près de Chicago.

L'ascension, hier matin, de la tour Eiffel constitue le point de départ spectaculaire de la campagne de l'organisation « Greenpeace » pour lutter contre la chasse aux bébés phoques. Hier également, un bateau, « Le Combattant de l'arc-en-ciel », devait quitter Londres pour une campagne « pacifique et non violente » au large du Canada, ont précisé des responsables de « Greenpeace ».

Selon ce mouvement, le gouvernement fédéral canadien a annoncé pour 1979 un quota de 195,000 phoques à tuer lors d'une campagne de trois semaines, à compter du 10 mars.

Le Centre des dirigeants d'entreprise

Santé au travail: la loi devra être très flexible

par Gilles Provost

Tout en se disant « généralement d'accord avec l'esprit » du récent Livre blanc sur la santé et la sécurité au Travail, le Centre des dirigeants d'entreprises (CDE) s'est opposé hier à la plupart des éléments fondamentaux de la réforme proposée par le gouvernement du Québec.

De son propre aveu, les amendements qu'il propose « auraient pour résultat de réduire considérablement les effets de la prochaine législation et l'emprise de l'État sur le futur régime de santé et de sécurité ».

Ce regroupement de 400 entreprises de tous les coins du Québec soutient en effet que la santé des travailleurs est d'abord du ressort de l'employeur. Ce dernier peut certes êtres contraint de mettre en place un programme de prévention « sérieux » sous peine de sanctions mais le patron devrait pouvoir le concevoir à sa guise et rester libre de concevoir les mécanismes de participation requis, avec ses employés.

Telle que revue par les dirigeants d'entreprises, la réforme de la santé au travail n'imposerait donc aucun comité paritaire et la structure de participation finalement retenue par chaque employeur n'aurait qu'un « pouvoir consultatif » sur le plan de prévention des accidents et des maladies ou encore sur la nomination du médecin d'entreprise.

Ce médecin d'entreprise continuerait à relever directement des plus hautes instances de la compagnie et le comité paritaire (ou une autre structure de participation retenue par l'employeur) n'aurait qu'un « droit de regard » sur les activités de ce médecin. Ce professionnel de la santé serait indépendant du réseau public mais au besoin, il pourrait évidemment faire appel au Département de santé communautaire.

Tout en reconnaissant que l'employeur n'est pas le seul responsable de la santé au travail (argument que le CDE souligne surtout lorsqu'il est question du partage des coûts de la réforme), les dirigeants d'entreprises du Québec s'opposent formellement à tout pouvoir de décision pour les travailleurs ou pour les comités paritaires.

L'employeur, dit le mémoire du Centre des dirigeants d'entreprises, devra faire du comité paritaire (ou de tout autre mécanisme choisi) le plus efficace des alliés et, à cette fin, il devra lui donner tous les pouvoirs compatibles avec son statut consultatif.

Les travailleurs devront évidemment participer à l'application du programme de prévention mis au point par la direction. Le CDE souligne à cette fin que « la sanction du programme par le comité de participation devrait constituer, pour les travailleurs, une incitation additionnels à jouer leur rôle dans l'application du programme ».

Quant au syndicat, il n'aurait qu'un rôle mineur dans cette réforme revue et corrigée: il pourrait nommer les représentants des travailleurs au sein du mécanisme de participation défini par l'employeur et, à ce titre, avoir accès à toutes les informations que la compagnie aura mises à la disposition de ce comité mixte.

Pour le reste, toute autre intervention syndicale dans le domaine de la santé devrait se faire par le biais des négociations collectives: « Le syndicat peut également demander d'inclure dans la convention une clause de santé et de sécurité dont les dispositions seraient susceptibles d'influencer le programme de l'entreprise », souligne le CDE.

Le mémoire rendu public hier reconnaît le droit d'un employé de refuser d'accomplir une tâche dangereuse « à condition que toutes les parties agissent de bonne foi ».

Par crainte que des groupes contestataires de mauvaise foi ne soient à l'oeuvre dans le mouvement syndical, les dirigeants d'entreprises estiment que ce droit ne devrait être admis avant que les ressources des procédures internes de communication n'aient été épuisées. Il reconnaît pourtant que l'utilisation expéditive des mécanismes internes exigerait aussi la bonne foi des deux parties.

Quoi qu'il en soit, on demande que les individus ou les groupes qui abuseraient du droit de refuser un travail dangereux puissent se voir imposer des peines équivalentes aux dommages indus qu'ils auraient causés. On demande aussi au législateur d'établir une « distinction raisonnable » entre, d'une part, une « tâche dangereuse mais tolérable » et, d'autre part, « une tâche justifiant le refus de travailler ».

Enfin, on exprime la crainte que le recours à un inspecteur gouvernemental dans ces cas litigieux n'impose des délais inacceptables.

Les dirigeants d'entreprises, qui s'inquiètent fortement des coûts de la structure administrative prévue pour surveiller la santé des travailleurs, s'opposent enfin à la création de structures paritaires sectorielles.

Comme la santé des travailleurs devrait relever des employeurs, ils estiment que la surveillance de la santé au travail devrait être confiée aux associations sectorielles patronales déjà existantes.

Ces associations patronales pourraient alors créer des comités sectoriels de santé et sécurité qui permettraient une mise en commun des efforts des diverses entreprises du secteur industriel dans ce domaine.

Cette formule, dit le CDE, permettrait d'offrir aux PME des services adaptés à leurs situations concrètes et même de situer les questions de santé et de sécurité dans « un milieu connu, sécurisant pour les deux parties ».

Les dirigeants d'entreprises admettent aussi que l'association patronale sectorielle pourrait recevoir le mandat de créer un comité paritaire de santé et de sécurité au sein duquel les travailleurs seraient représentés. Ce comité, dit-on, pourrait assumer « toutes les tâches relevant de la responsabilité commune des parties ». Tous les pouvoirs de décision relèvent exclusivement de l'employeur, selon ce mémoire.

« Les lois, dit le mémoire, restent impuissantes à modifier en profondeur les relations entre employeurs et travailleurs. On est forcé d'admettre que les changements significatifs proviennent de l'initiative consciente des parties, surtout de la partie patronale. »

Le sommet de Montebello

La CEQ dit non, l'Alliance dit oui

par Françoy Roberge

La Centrale de l'enseignement du Québec proposera à ses syndicats affiliés lors du prochain week-end de refuser de participer au sommet économique qui se tiendra à Montebello à la mi-mars. C'est la position adoptée lundi par le Bureau national de la CEQ qui voit dans les sommets économiques un « élément important dans la panoplie dont dispose un gouvernement et, à court terme, un élément dans la volonté du gouvernement d'isoler les syndicats dans les négociations du secteur public. »

Le plus grand syndicat affilié à la CEQ, l'Alliance des professeurs de Montréal, pour sa part demande à la CEQ de participer au sommet économique afin « de se comporter comme une centrale, c'est-à-dire un organisme qui participe à l'évolution de la société et non pas comme un gros syndicat provincial ou une corporation uniquement préoccupée par la défense des intérêts immédiats de ses membres. »

Pour le Bureau national de la CEQ, la négociation qui se poursuit actuellement avec le gouvernement du Québec est le terrain le plus appropriée pour les syndicats affiliés où faire valoir leurs revendications.

Les dirigeants de la centrale craignent que la participation de la CEQ « entretienne l'illusion auprès des membres que le sommet est un moyen de satisfaire les revendications du mouvement syndical ».

Flairant un « piège du gouvernement à l'égard des enseignants », le Bureau national de la CEQ estime que celui-ci est davantage préoccupé d'obtenir l'appui du patronat que celui du monde syndical.

La direction de la centrale ajoute finalement que le dernier sommet a été un « échec relatif ».

Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Rodrigue Dubé, déclare quant à lui que le premier sommet à La Malbaie en 1977 n'« a pas été un échec pour l'ensemble du mouvement syndical ».

« La CEQ ne s'est compromise avec personne, dit M. Dubé et elle a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés soit notamment, expliquer et illustrer les conséquences d'une économie dépendante et distordue, démontrer l'ignorance voulue et affichée de l'entreprise face à la réalité vécue des travailleurs... »

Le sommet, affirme le président de l'Alliance a été l'occasion pour la CEQ de se démarquer du gouvernement, de faire connaître son point de vue et de contrebalancer les pressions des milieux économiques, notamment contre la réforme du Code du travail.

La CEQ doit profiter de cette tribune estime l'Alliance, et éviter de « s'isoler du mouvement syndical tout en continuant de prôner l'unité syndicale ».

« Nos intérêts seraient-ils différents de ceux des travailleurs de la CSN, de la FTQ et de la CSD qui participeront au sommet? » se demande l'Alliance.

La position rendue publique hier par M. Dubé avait été adoptée par l'Alliance des professeurs le 6 février dernier.

Elle sera réitérée lors du Conseil général de samedi prochain qui regroupera les 180 représentants des syndicats affiliés. C'est cette instance qui devra adopter ou rejeter la recommandation du Bureau national de la centrale.

Pollution du lac Saint-Louis

Stanchem à l'amende

La compagnie Stanchem (Standard Chemical) de Beauharnois, une filiale des Industries PPG Canada, a été condamnée lundi à payer $15,000 d'amende par le juge Pierre Brassard de la Cour des Sessions de la Paix. Ce même juge l'avait trouvée coupable, le 31 janvier dernier, d'avoir déversé illégalement du mercure dans le lac Saint-Louis même après avoir reçu des Services de protection de l'Environnement du Québec une ordonnance qui lui rappelait la nécessité de respecter les normes fédérales en la matière.

La Stanchem est la principale source de pollution par le mercure dans la région de Montréal. Elle est responsable de la contamination du lac Saint-Louis par ce métal toxique qui peut causer des dommages irréparables au cerveau des personnes qui consommeraient une trop grande quantité de poisson.

La compagnie avait tenté de démontrer sa bonne foi en soulignant les investissements importants qu'elle a consentis pour protéger l'environnement depuis qu'on a découvert le danger des déversements de mercure, vers 1970. Toutefois, le juge Brassard a souligné que ces améliorations ont été faites avant l'émission de l'ordonnance et ne peuvent manifester un effort particulier pour respecter cette dernière.

Le juge a aussi conclu que la compagnie n'a pu prouver sa bonne foi ou la nature accidentelle du déversement, d'autant plus que les normes avaient été enfreintes 70 fois en 1975-76 et soixante fois en soixante jours pendant 1977. Dans ces circonstances, il ne s'agit plus d'un déversement accidentel et exceptionnel, a soutenu le magistrat.

■ *Guérilla judiciaire*

Comme il fallait s'y attendre, la décision du juge Anatole Lesyk, de la Cour supérieure, rendue la semaine dernière, dans un des dossiers de l'Aide aux sinistrés de Montréal, vient de déclencher une guérilla judiciaire devant au moins deux instances juridiques.

En faisant droit à une requête de la Ville de Montréal et de la Cour municipale pour rétractation de jugement, le juge Lesyk annulait un bref de mandamus émis le 5 janvier par son collègue le juge Claude Benoit intimant à l'autorité municipale d'émettre un permis d'exploitation d'un commerce à l'Aide aux sinistrés et à la Cour municipale de surseoir à toute poursuite pour avoir exploité le dit commerce sans permis.

Mais comme l'avaient déjà annoncé le président Jean Pilon, de l'Aide aux sinistrés, et son avocat, Me Robert Trudel, la décision Lesyk sera portée en appel. Une inscription à ce sujet a été déposée hier en Cour d'appel.

De son côté, la Cour municipale, dégagée de son obligation de surseoir à toute procédure, y est allée de deux autres sommations, rapportables les 7 et 13 mars prochains. Dans les deux cas, on allègue que l'Aide aux sinistrés aurait enfreint, les 20 décembre et 5 janvier derniers, les dispositions du règlement 2820 de la Ville de Montréal, soit d'avoir exploité un commerce en détail de meubles et de vêtements usagés sans avoir, au préalable, obtenu un permis au numéro civique 1957 avenue de l'Église.

Mais, en dépit de la décision du juge Lesyk, les choses demeureront au point actuel puisque l'inscription de la cause en appel sursoit à toute exécution de jugement. Ces deux causes, ainsi que toutes les autres pendantes en Cour municipale, devront donc être reportées à plus tard.

PROGRAMMES INTENSIFS D'ANGLAIS

4 matins par semaine

Début: 12 mars 1979

TESTS: les jeudis, 22 février, 1er ou 8 mars de 16h - 19h

YMCA

Centre d'Éducation permanente
CENTRE-VILLE
1441, rue Drummond, Suite 101
849-5331, poste 721 ou 723

fédération des courtiers d'assurances du québec

Fédération formée en vertu de la loi des syndicats professionnels 1964 S.R.Q.

Présentation: (suite)

Comité de surveillance des Finances

Pierre Péland
10,415 Laverdure
Montréal, Québec

Daniel Larose
1284, Daniel
Longueuil, Québec

Guy Goulet
375, Manseau C.P. 10
Joliette, Québec

Nouvelles:

La F.C.A.Q. tient à remercier tous les courtiers d'assurance du Québec qui l'ont supportée au cours des dernières années. Elle incite de plus le public à consulter l'un de ceux-ci.

Nous vous prions de nous informer de vos commentaires et de vos critiques, en nous écrivant au **Dossier 3128, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9.**

Nous vous souhaitons une bonne semaine.

Michel Vachon
Longueuil

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.

PRESCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTRÉAL
- 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
- POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL 12245 rue Grenet (Cartierville)
- 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL
- POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE 300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

Nous deux Inc.

...pour rencontrer cette personne avec qui vous serez vraiment bien.

Dans notre société moderne qui engendre la solitude, les gens évolués trouvent normal de recourir aux agences de rencontres.

Il est toujours difficile de trouver la personne avec qui on est vraiment compatible.

C'est là où ***Nous deux*** vous est nécessaire.



« Aimer, ce n'est pas se regarder l'un l'autre, c'est regarder ensemble dans la même direction. » SAINT-EXUPERY

Nous deux, une agence de rencontres légalement constituée, vous accueillera avec compréhension, chaleur et discrétion, pour vous offrir un service efficace et humain.

Pour un rendez-vous sans aucune obligation de votre part, téléphoner à 861-0485

Agence de rencontres ***Nous deux Inc.*** 1440, rue Sainte-Catherine ouest, bureau 512
Du lundi au vendredi de 13h à 21h

Nous mangeons encore plus mal qu'avant

Malgré tous les efforts faits par les professionnels de la santé pour inciter les gens à manger moins de viande rouge, les Canadiens en mangent de plus en plus, du boeuf surtout.

En effet, d'après le rapport du Groupe de la politique alimentaire concernant *Les tendances de la consommation alimentaire et de la nutrition au Canada*, la consommation totale de viande rouge a augmenté de plus de 28% si l'on compare la consommation apparente de 1950 à celle de 1975, soit une augmentation d'environ 35 livres de viande par année.

Ce rapport, rédigé par T.A. Watts, E.A. Gullett, J.-H. Sabry et J.P. Liefeld, du College of Family and Consumer Studies de l'Université de Guelph (Ont.), en arrive à des conclusions aussi révélatrices qu'inquiétantes.

Il semblerait en effet que, d'une façon générale, le régime alimentaire des Canadiens soit constitué de plus en plus de produits plus coûteux qui ne sont pas nécessairement les plus appropriés du point de vue nutritif et économique.

L'étude ajoute, en outre, qu'au cours des 25 années entre 1950 et 1975, le nombre de Canadiens aux mauvaises habitudes alimentaires semble avoir augmenté tandis que la qualité générale des habitudes alimentaires a diminué.

Cette étude statistique portant sur la consommation alimentaire, les achats alimentaires et l'assimilation d'éléments nutritifs sur une période de 25 ans, révèle certains changements majeurs dans notre façon de nous alimenter.

En général, la consommation per capita de céréales, particulièrement de la farine de blé, a baissé au cours des 25 années étudiées, bien qu'il soit possible que cette tendance à la baisse se soit stabilisée en 1974-75, dit le rapport. En même temps, la consommation par personne de corps gras et d'huiles visibles, particulièrement les produits à base d'huile végétale comme la margarine, l'huile à salade et le « shortening », a augmenté de façon notable. Cette augmentation des huiles de source végétale s'accompagne d'une baisse des aliments à base de gras animal visible comme le saindoux et le beurre.

Il y a une tendance majeure à la hausse pour ce qui est de la consommation apparente totale par personne de viande rouge, surtout de boeuf, ainsi que de la consommation de poulet et de dinde. Le boeuf a augmenté sa proportion du total des viandes rouges consommées de près de 40 à 63%.

La consommation de volaille par personne, d'après le poids éviscéré, a plus que doublé en 25 ans et représentait, en 1975, environ 42 livres par personne par année. L'augmentation vient surtout d'une consommation beaucoup plus grande de poules et de poulets ainsi que d'une augmentation majeure de la consommation de la dinde.

La consommation totale de lait indique une baisse généralement stable pour les 25 dernières années, surtout à cause de la baisse de la consommation de lait frais qui est d'un peu moins de 33% par rapport à 1950. Inversement, cependant, certains produits laitiers, particulièrement le fromage, la crème glacée et les sous-produits concentrés du lait ont marqué une augmentation du taux de consommation par personne.

Ainsi, la consommation annuelle totale de fromage par personne a augmenté de près de 183% tandis que celle de la crème glacée enregistre une hausse de près de 63%.

Statistiques intéressantes: la consommation de fruits, à l'exclusion des tomates, a augmenté au total d'un peu moins de 12% si l'on compare les chiffres de consommation par personne du début des années 70 à ceux du début des années 60. Cette hausse provient en partie d'une consommation accrue de fruits frais probablement à la suite d'une amélioration des méthodes de distribution et du fait que les produits sont maintenant disponibles à longueur d'année. En outre, une augmentation relativement importante (plus de 25%) s'est produite, surtout au début des années 70, pour ce qui est de la consommation de fruits transformés en jus de fruits. Les augmentations les plus importantes, dans l'ordre, concernent surtout les agrumes, les pommes et les bananes.

Les légumes (à l'exclusion des pommes de terre, des tomates et des champignons) ont manifesté une augmentation relativement lente, mais uniforme, de la consommation par personne au cours de la période commençant en 1958 jusqu'en 1970, soit 14%. Les légumes frais, en 1973, représentaient environ 66% de la consommation totale apparente par personne de légumes et, en 1975, ce chiffre passait à 76%. La consommation de légumes en conserve et congelés qui avait augmenté considérablement jusqu'en 1974 a enregistré une baisse relativement importante en 1975 en faveur des légumes frais.

Il n'y a eu aucune tendance majeure identifiable de la consommation apparente par personne de sucre, d'oeufs, de poisson, des légumineuses et des pommes de terre, mais il y a eu des fluctuations d'une année à l'autre.

Toutefois, pour ce qui est du sucre, on note des changements majeurs au cours des deux dernières années. Alors que le niveau de consommation atteignait un sommet en 1973, soit environ 107 livres par personne, ce niveau tombait, en 1974, à 91 livres et, en 1975, à 87 livres.

Parmi les autres changements majeurs constatés dans ce rapport, signalons des augmentations notables au niveau des produits manufacturés et traités.



Un plat au sébaste

Le sébaste reste un poisson dont le prix est encore abordable. Voici une façon facile de le préparer.

Les ingrédients: deux livres de filets de sébaste de l'Atlantique-Nord, frais ou congelés; ¼ tasse de margarine ou d'huile; 1 c. à thé ou moins de sel; deux tasses d'oignon émincé; une petite gousse d'ail pilée; une boîte de huit onces de sauce tomate; ¼ c. à thé de sucre; ¼ à 1 c. à thé d'origan; quartiers de citrons.

Décongeler le poisson. Faire chauffer deux cuillers à soupe de margarine ou d'huile dans une grande poêle. Disposer les filets en les faisant légèrement chevaucher si nécessaire. Saler. Faire cuire à feu modéré jusqu'à ce que les filets soient dorés, environ huit à dix minutes. Dans une autre poêle, faire chauffer l'huile qui reste; ajouter l'oignon et l'ail; faire cuire jusqu'à ce que l'oignon soit transparent, mais non doré. Ajouter la sauce tomate, le sucre et la demi-cuiller à thé de sel qui reste; mélanger. Faire mijoter à feu doux pendant cinq minutes ou jusqu'à ce que le poisson soit cuit (il faut éviter, toutefois, de le faire trop cuire). Verser la sauce sur les filets. Au moment de servir, saupoudrer d'origan. Servir avec des quartiers de citrons. Donne six portions.

LE PANIER À PROVISIONS
Renée Rowan



les bons achats

A moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre.

A & P: côtelettes de porc, mélange de longe, deux côtelettes de bout de côtes, deux côtelettes de bout de longe, quatre côtelettes du centre, $1.79; jambon entier, cuit et fumé, Maple Leaf, $1.18; longe de porc désossée, $2.39. Poisson: filets de turbot, $1.69. Fruits et légumes: tomates du Mex. gros 6 x 6, 49 cents; oranges Temple de Flo., gros. 125, 10 pour 99 cents; poires Anjou des E.-U., gros. 135, 59 cents; navets du Qué., 15 cents.

■

AVA: rôti de palette, tendon enlevé, Canada, cat. A, $1.38; rôti de côtes croisées, $1.78; boeuf à ragoût, $1.98. Fruits et légumes: pommes de terre de table du N.-B., ou du Qué., $1.19 le sac de 20 livres; poivrons verts frais du Mex., gros, 59 cents.

■

Cooprix: (Prix courants considérés comme de bons achats cette semaine): Fromages: fromage OKA, $2.71; fromage Saint-André, $2.35. Poisson: truites de mer fraîches, $1.32; éperlans de lac congelés, 99 cents; flûtes de poisson d'aiglefin, en paquets de huit onces, deux paquets pour $2.19. Fruits et légumes: pommes McIntosh du Qué., 98 cents le sac de trois livres; carottes du Qué., 98 cents le sac de cinq livres; radis de la Flo., 50 cents le cello d'une livre; pommes de terre du Qué., 78 cents le sac de 10 livres; tomates du Mex., gros. 6 x 7, 58 cents.

■

Dominion: bifteck de ronde ou rôti de croupe, $2.28; bifteck de pointe de surlonge ou rôti de pointe de surlonge, $2.50; côtes levées surgelées, $1.38. Fruits et légumes: champignons du Qué. ou de l'Ont., en vrac, $1.19; piments verts du Mex., 68 cents; ananas du Mex., gros. 8 $1.09 chacun; pommes de terre de l'I.-P.-E., $1.68 le sac de 20 livres; carottes du Qué., 89 cents le sac de cinq livres; tangelo Mignola, 58 cents; laitue Boston de la Cal., gros. 24, 58 cents chacune; melons miel du Mex., gros. 10, $1.29.

■

Hypermarché: rôti de veau frais dans l'épaule, $1.59; longe de porc frais, portion des côtes, environ trois livres, $1.28; longe de porc frais, portion du filet, environ trois livres, $1.48; côtelettes de porc frais, coupe du milieu, $1.88; côtes levées de porc frais, 59 cents; tranche de veau frais dans l'épaule, $1.79; veau frais en panier, $1.69. Poisson: filets de morue fraîche, $1.89; plies fraîches complètes, $1.69; filets de truite de lac déjà congelés, $1.99; grosses cuisses de grenouille, déjà congelées, $4.99. Fruits et légumes: pommes McIntosh du Qué., de fantaisie, $1.18 le sac de cinq livres; oranges de la Flo., gros. 80, $1.49 la douz.; poires Anjou, extra de fantaisie, des E.-U. ou de la C.-B., 49 cents; piments verts du Mex., 59 cents; carottes du Qué., 89 cents le sac de cinq livres; champignons frais, culture canadienne, $1.59.

■

IGA/Boniprix: poulet frais, Canada, cat. A, de trois à quatre livres, 79 cents; quarts de poulet frais, portion de la cuisse, 99 cents; quarts de poulet frais, portion de la poitrine, $1.19; poulet frais en panier, 99 cents; jambonneau de porc frais, un bout ou l'autre, $1.09; soc de porc fumé, désossé, Sodor, $1.89. Poisson: filets d'aiglefin surgelés, $1.89; filets de morue surgelés, $1.59. Fruits et légumes: pamplemousses blancs de Flor., 99 cents le sac de cinq livres; piments verts du Mex., 59 cents; oignons jaunes du Qué., 59 cents le sac de cinq livres; poires Anjou des E.-U., Canada extra de fantaisie, 49 cents; navets du Qué., 13 cents.

■

Métro: longe de porc frais, bout des côtes, environ trois livres, $1.28; longe de porc frais, bout du filet, environ trois livres, $1.48; longe de porc frais, coupe du centre, $1.88; soc de porc roulé, fumé, de deux à trois livres, $2.09; foie de porc tranché, produit décongelé, 45 cents. Fruits et légumes: raisins verts, sans pépin, importés du Chili, $1.29; pommes vertes « Newton » de C.-B., Canada extra de fantaisie, gros. 125, 55 cents; piments verts du Mex., gros, 49 cents; concombres anglais, gros. moyenne, 99 cents chacun; pommes de terre du N.-B., 99 cents le sac de vingt livres.

■

Provibec: jambon prêt à servir, dans la fesse, découenné et dégraissé, jarret court, Provigo, $1.23; centre du steak de jambon, $1.69. Fruits et légumes: champignons blancs, culture canadienne, contenant de huit onces, 75 cents; tomates rouges du Mex., gros. 6 x 6, 49 cents; citrons de la Cal., gros. 140, six pour 49 cents.

■

Provigain: poitrines de poulet frais, sans dos, $1.38; cuisses de poulet frais, sans dos, $1.08, soc de porc fumé, Provigo, $1.99. Fruits et légumes: carottes fraîches du Qué., 75 cents le cello de cinq livres; tangelo Mignola de la Cal., 59 cents; radis frais des E.-U., 45 cents le cello d'une livre.

■

Richelieu: épaule de porc fumé, genre picnic, Métro-Richelieu, 98 cents; gigot d'agneau de N.-Z., de quatre à six livres, $1.59; hauts de côtes de porc surgelées, 59 cents; bacon sans couenne, Métro-Richelieu, $1.39. Poisson: poissons de cheaux surgelés, 33 cents. Fruits et légumes: pommes de terre du N.-B., 99 cents le sac de 20 livres; raisins verts, sans pépin, du Chili, $1.29; pamplemousses blancs de Flo., gros. 48, six pour 79 cents; oignons jaunes du Qué., 59 cents le sac de cinq livres; radis des E.-U., 33 cents le cello d'une livre.

■

Steinberg: poulet congelé de moins de quatre livres, Canada, cat. A, 81 cents; bacon en tranches, sans couenne, Steinberg, $1.35; jambon « mignon » désossé Maple Leaf, $2.49; foie de veau en tranches, produit décongelé, $2.09; porc haché, produit décongelé, $1.29. Fruits et légumes: oranges Mignola de Cal., 59 cents; raisons verts, sans pépin, du Chili, $1.29; laitue Romaine de Cal., 68 cents chacune; courges Zucchini du Mex., 68 cents; ananas du Mex., 89 cents chacun; pommes de terre lavées Russett du N.-B., 79 cents le sac de dix livres.

Avec des briquettes «révolutionnaires»

Cuisiner à la sciure de bois

QUÉBEC (PC) — « Les steaks sont-ils prêts? » demandent les invités affamés, pendant que le cuisinier, les mains noircies, souffle sur les briquettes récalcitrantes.

M. Jean-Raymond Moreau, de l'Université Laval, avait toujours cru qu'on pouvait améliorer la situation. Professeur de sciences alimentaires et de génie biochimique, M. Moreau croit avoir trouvé la solution, et bientôt ses briquettes révolutionnaires seront fabriquées ici.

Elles coûtent moins cher, s'allument plus facilement et causent moins de pollution.

Mais le plus grand avantage, c'est qu'elles sont faites d'un déchet qu'on trouve en abondance au Québec: la sciure de bois.

M. Moreau, avec deux anciens collègues, a utilisé la même technique pour fabriquer des bûches pour le foyer, faites de sciure, d'écorce et d'un mélange de déchets de pâtes et papier destiné initialement au chauffage industriel.

L'Université Laval a fait la demande d'un brevet, tandis que Les Promotions Beauce-Québec détiennent un permis pour la fabrication des briquettes et des bûches de foyer.

M. Moreau dit que tous les déchets du bois: la sciure, les copeaux, l'écorce, les résidus des pâtes et papiers, les vieux journaux, le carton et même les aiguilles de pin peuvent être récupérés et utilisés.

« Saviez-vous, demande M. J. Maurice Breton, de Promotions Beauce-Québec, que 60% des matériaux ligneux restent sur place après que le bois est coupé? »

M. Moreau dit que la valeur calorique de la sciure de bois en forme de boules est plus élevée que le mazout ou l'électricité, et que ses études indiquent que la sciure devrait revenir meilleur marché pour le chauffage commercial. Les boules de sciure de bois coûteraient $4 par million de BTU produits. Le mazout coûte $4.63 et l'électricité, $5.90, a-t-il ajouté.

M. Moreau croit que les agglomérés pourraient servir à d'autres fins, comme par exemple, la litière à chats et les bouchons.



Le professeur Jean-Raymond Moreau, de l'Université Laval, examine ses briquettes révolutionnaires, faites de sciure de bois, pour le barbecue. (Photo PC)

Mais les briquettes ont été la première idée qui soit venue à l'esprit du professeur. De 1957 à 1964, après une période de recherches à l'Institut de technologie du Massachusetts, il a travaillé à la Canada Packers à Toronto, principalement à des recherches sur la viande.

Son travail consistait à déterminer si le jambon fumé contenait un goudron cancérigène. Le jambon fumé à distance avec un feu de sciure de bois contenait très peu de l'élément cancérigène, dit-il.

Un steak cuit au-dessus d'un feu de briquettes d'anthracite pourrait contenir autant de goudron que 600 cigarettes, a-t-il découvert. Ce goudron est produit lorsque les flammes lèchent la viande, y laissant des gouttelettes de goudron.

« La sciure de bois, par ailleurs, absorbe le gras et produit peu de flammes pouvant venir en contact avec la viande. »

M. Moreau s'est alors demandé: « Pourquoi pas des briquettes de sciure? » L'idée a été réalisée à l'Université Laval, où il enseigne depuis 1965. Avec la collaboration de deux collègues, MM. Martin Pelletier et Gérard Tremblay, qui travaillent maintenant tous deux pour des compagnies privées, M. Moreau a mis au point des techniques de production.

Il ne donne pas beaucoup de détails, parce que le brevet d'invention n'a pas encore été émis au Canada ou aux États-Unis, mais il dit que la briquette de sciure de bois contient de 10 à 40% d'eau.

On ajoute au mélange une colle naturelle, et on presse la briquette dans un moule de métal poli. M. Moreau dit que sa briquette devient incandescente dans 27 minutes, en moyenne par comparaison avec plus d'une heure pour le charbon de bois.

Maxim's à Montréal

Le propriétaire et le chef du célèbre restaurant parisien Maxim's seront à Montréal, du 26 mars au 1er avril, les invités de l'hôtel Quatre Saisons. C'est la première fois que cette maison réputée se déplace pour venir en Amérique.

Cet événement gastronomique, organisé en collaboration avec Air France, débutera par un dîner-gala de prestige qui aura lieu au profit de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. Seuls les bien nantis pourront, ce soir-là, s'offrir la « grande soirée » puisque le prix du billet pour s'asseoir à table est de $200.

Pour ceux qui ne voudraient que goûter à un des plats qui ont fait la renommée du célèbre restaurant, ils pourront le faire au cours des jours qui suivront puisque le chef de chez Maxim's, Léon Chanel, le chef saucier Louis Grondard et le chef pâtissier Pascal Roche présenteront à la salle à manger de l'hôtel Quatre Saisons, quelques-unes de leurs spécialités. Parmi celles-ci, mentionnons la crème de tortue Alexandre-Dumas, l'aspic de langoustine à l'estragon, l'oeuf de caille Maintenon, l'oeuf de caille au caviar, la sole Albert, le salmis de homard, le caneton aux pêches, le mignon de veau Prince Orloff et, bien sûr, les crêpes Veuve joyeuse et les poires Belle époque.

Les matinées de CKAC



Jacques Proulx
6h à 9h



Serge Laprade
9h à 12h15



Jacques Morency
12h15 à 12h30

Dans quelques instants
Pierre Olivier
au Point du Jour
12h30 à 14h

Les meilleures choses à faire ne coûtent rien...

Écoutez CKAC 73

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement:
"La respiration"
9.15 L'évangile en papier
9.30 Passe-partout
10.00 Tam Tam
10.15 You Hou
10.30 Magazine express:
"Périnatalité avec Suzanne Michaud, diététiste. L'alimentation du nourrisson: les formules de lait; fruits et légumes. "À votre santé" avec Louise Lambert-Lagacé. Le pain de blé entier.
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Mon pays, mes amours
12.00 Toumai
12.30 Les coqueluches
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui:
"La chaise roulante n'est pas un handicap". Inv.: Lisette Nolet interviewée par Judith Paré. Concours mondial de dessins d'enfants sur l'aviation, organisé par l'OACI.
14.30 Le temps de vivre:
Le club de l'âge d'or de Sainte-Anne-de-Bellevue.
16.00 Bobino
16.30 Le grenier
17.00 L'heure de pointe:
Chronique du mercredi: le théâtre, avec Michelle Talbot.
18.00 Ce soir
18.50 Nouvelles du sport
19.00 Sur la côte du Pacifique
Aventures réalisées par Michael Berry.
19.30 La petite patrie:
Téléroman de Claude Jasmin
20.00 Race de monde:
Téléroman de Victor-Lévy Beaulieu
20.30 Hors-série:
"Au plaisir de Dieu". D'après le roman de Jean d'Ormeson, avec Jacques Dumesnil, France Lambiotte, Elizabeth Janvier et François Maistre.
21.30 Scénario:
"La femme au géranium" Dramatique de Micheline Gérin et Andrée Saint-Laurent.
22.00 Science-réalité:
"Les psychothérapies"
22.30 Le téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Les jeux d'hiver du Canada
23.40 Reflets d'un pays
Le fort Beauséjour
24.40 Cinéma:
"Quand la ville dort" (Américain 1950) — Policier réalisé par John Huston, avec Sterling Hayden, Louis Calhern, Jean Hagen et Marilyn Monroe... ■

10 CFTM

7.50 Horaire
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 À la bonn'heure:
"Les activités artistiques", "Les activités de l'Âge d'or".
10.30 Bonjour madame:
"La boîte à idées" avec Francine Vandelac. "La nutrition" avec Louise Desaulniers.
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 À vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Cinéma:
"Lady détective entre en scène" (Britannique 1965). Comédie policière réalisée par George Pollock, avec Margaret Rutheford et Ron Moody... ■
15.30 Service à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase:
"Inv.: Charles Labelle, collection de sculpture; Victor Teboul, son livre "Mythe et images du juif au Québec"; Les soeurs Osmani, acrobates; Jean-Guy Daudelin, le vin dans les épiceries; Jean Nichol, chanteur.
18.30 Le dix vous informe
19.00 Drôle de monde
19.30 La petite maison dans la prairie
20.30 Cinéma:
"En piste" (Américain 1975). Drame réalisé par Peter Hyams, avec Dennis Weaver, Don Stroud, Donna Mills, Slim Pickens, Jimmy Dean et Agnès Moorehead.
22.00 Indiscrétion d'une caméra:
Antonine Maillet.
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.20 Cinéma:
"Max et les ferrailleurs" (Franco-Italien 1970). Drame policier réalisé par Claude Sautet, avec Romy Schneider, Michel Piccoli, Bernard Fresson et Georges Wilson.
1.00 S.W.A.T.
2.00 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images
Films documentaires
11.00 Parlez-moi
13.30 Mon ami Pierrot
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Passe-partout
14.45 Le marché aux images
15.30 Les invités de Keith Spicer
16.30 L'aube des hommes
17.30 Les Olympiens:
"Le football"
18.00 Manger comme du monde
18.30 Tourlou. Dessins animés
19.00 Canadiens, canailles, Canayens
19.30 La jeunesse de Garibaldi
20.30 Grandeur nature
21.00 Chacun son tour:
l'Estrie
21.30 Babillart:
Magazine culturel
22.00 Livre d'histoire
22.30 Les débats de l'assemblée nationale

CBMT

9.00 A thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.05 Coronation Street
12.30 Search For Tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLean Show
14.00 The Edge of Night
14.30 Beyond Reason
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cook
16.00 Charlie Chaplin
16.30 The Magic Lie
17.00 The Partridge Family
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 The Muppet Show
20.00 Mork and Mindy
20.30 The Great Detective
21.30 The quieter revolution
22.30 The Watson Report
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Canada Games Report
24.00 American film theatre
1.00 Station Closing

12 CFCF

5.30 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 It's Your Move
11.00 The Community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 Definition
13.30 McGowan and Co.
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Spider-man
20.00 Eight is Enough
21.00 From Here to Eternity (drame)
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"Yellow Jack" (drame 1938). ■

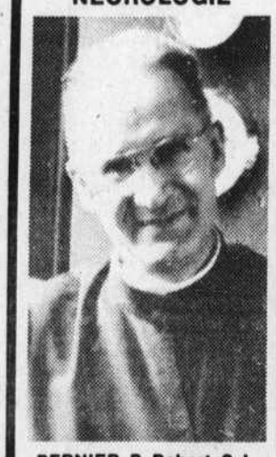
CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Ice Castles" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Midnight Express" 19 h 10, 21 h 20.
AVENUE, 1224 Avenue Green Westmount (937-2747) — "Lord of the Rings" 18 h 15, 20 h 45.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "The Spirit of seventy sex" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 50. "The Switch" 13 h 05, 15 h 55, 18 h 45, 21 h 35.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "La fureur du danger" 14 h 45, 18 h 15, 21 h 45. "Un couple en fuite" 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Les hommes à tout faire" 12 h 35, 15 h 40, 18 h 50, 21 h 55. "Une fille très recherchée" 14 h 00, 17 h 05, 20 h 10.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Brink's job" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BONAVENTURE II, "Les bronzés" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "L'express de minuit" 19 h 15, 21 h 15.
BROSSARD II, — "La fureur du danger" 18 h 00, 21 h 30. "Un couple en fuite" 19 h 45.
BROSSARD III, "Château de rêves" 18 h 00, 21 h 35. "Les 7 cités d'Atlantis" 19 h 55.
CAMPUS LOYOLA Auditorium F.C. Smith — 7141 Sherbrooke O. (879-4349) — "Vent d'Est" (de J.L. Godard, 1969) 19 h 00. "L'enfant sauvage" (de F. Truffaut, 1970) 20 h 45.
CARREFOUR, 318 ouest, Ste-Catherine (866-8057) "L'express de minuit" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Château de rêves" 14 h 20, 18 h 00, 21 h 40. "Les 7 cités d'Atlantis" 12 h 45, 16 h 15, 19 h 55.
CHAMPLAIN II, "Les bronzés" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 20.
CHÂTEAU I, 6956, St-Denis (271-1103) — "Rage" 14 h 45, 18 h 05, 21 h 20. "Frissons" 13 h 10, 16 h 25, 19 h 45.
CHATEAU II, "Brillantine" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CINEMA DE PARIS, 896 Ste-Catherine O. (861-2996) — "Halloween" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CINEMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Jonathan Livingston le goéland" 19 h 30 et "François et le chemin du soleil" 21 h 30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Le baiser de Mary Pickford" (de S. Komarov, URSS 927) — 19 h 30. "Son copain" (de J. Devaire, Québec 1950) 21 h 30.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "The Great train robbery" 19 h 05, 21 h 05.
LA CITÉ II, "Death on the Nile" 18 h 10, 20 h 40.
LA CITÉ III, "Movie, movie" 19 h 00, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Bitter Victory, (de N. Ray - 1957) 20 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Warriors" 19 h 10, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Le dernier amant romantique" 12 h 55, 15 h 00, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Elisa mon amour" 12 h 05, 14 h 40, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Lily, l'insatiable" 14 h 10, 16 h 40, 19 h 15, 21 h 45. "Les inspirations érotiques de Martine" 12 h 50, 15 h 20, 17 h 50, 20 h 25.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Portier de nuit" 12 h 20, 14 h 35, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) "Brink's job" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES II, "Ice castles" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "L'express de minuit" 19 h 15, 21 h 30.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Vas-y maman" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Sonate d'automne" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval (631-8586) "Lord of the rings" 18 h 45, 21 h 15.
DORVAL II, "Silent partners" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL III, "Superman" 18 h 50, 21 h 30.
DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square" 6855 Clanranald (341-3190) — "Same time next year" 19 h 15, 21 h 15.
DÉCARIE SQUARE II, "Halloween" 19 h 00, 21 h 00.
ELYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Dernier amour" 19 h 15, 21 h 30.
ELYSÉE II, "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau Greenfield Park (681-6129) — "Le ciel peut attendre" 19 h 00, 21 h 00.
GREENFIELD II, "Sensations hollandaises" 19 h 05. "Étreintes brûlantes" 20 h 15.
GREENFIELD III, "Superman" 18 h 10, 20 h 45.
GUY, 1435 Guy (931-2912) "The sensually liberated female" 12 h 00, 14 h 10, 16 h 20, 18 h 30, 20 h 40. "A touch of genie" 12 h 50, 15 h 00, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7900) "L'express de minuit" 19 h 00, 21 h 30.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) "Superman" 18 h 10, 21 h 00.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) "Brillantine" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL II, "Le ciel peut attendre" 19 h 15, 21 h 15.
LAVAL III, "L'arbre aux sabots" 20 h 00.
LAVAL IV, "Sensations hollandaises" 19 h 00, "Hambourg ville du plaisir" 20 h 15.
LAVAL V, "Superman" 18 h 25, 21 h 00.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin Chomedey (687-5207) "Les 7 Cités d'Atlantis" 19 H 25 — "Château de rêves" 21 h 15.
LAVAL-ODÉON II, "La fureur du danger" 18 h 15, 21 h 40 — "Un couple en fuite" 19 h 50.
LOEWS I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Warriors" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEWS II, "Silent Partners" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEWS III, "Superman" 12 h 55, 15 h 35, 18 h 15, 21 h 00.
LOEWS IV, "Up in Smoke" 13 h 10, 14 h 50, 16 h 30, 18 h 10, 19 h 50, 21 h 30.
LOEWS V, "Invasion of the body snatchers" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
LONGUEUIL I, Place Longueuil, Longueuil (677-7933) — "Les bronzés" 18 h 15, 21 h 45. "Arrête ton char" 20 h 00.
MAJESTIC, 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) "Le chien de paille" 19 h 30 "Ruby" 21 h 30.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Les bronzés" 18 h 15, 21 h 45 "Arrête ton char" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Silent Partners" 19 h 15, 21 h 15.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-0401) — "Bus en folie" 19 h 05 et "Brillantine" 20 h 50.
MONTENACH II, "L'exorciste" 19 h 00 et "L'exorciste II: L'hérétique" 21 h 10.
OMÉGA I, Place K-Mart, Longueuil (463-3330) "Le rayon bleu" 21 h 20 et "4 milliards en 4 minutes" 19 h 30.
OMÉGA II, "Les hommes à tout faire" et "Une fille très recherchée".
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Lisztomania" (de Ken Russel — G.B. 1975) 19 h 00, 21 h 00.
OUIMETOSCOPE II, "La montagne sacrée" (de A. Jodorowsky, U.S.A. Mexique, 1973) 19 h 15, 21 h 30.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) "La fiction nucléaire" 20 h 00.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Every which way but loose" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 05.
PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) — "Sensations hollandaises" 18 h 55 et "Aventure d'un coq de village" 20 h 15.
PAPINEAU II, "Frissons de l'angoisse" 18 h 05. et "Dernière maison sur la gauche" 20 h 00.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "Le rayon bleu" 18 h 30, 22 h 00 et "Le cynique, l'infame, le violent" 20 h 10.
PARADIS II, "Les dents de la mer" (2e partie) 18 h 00, 21 h 40 et "Les planches avant, les filles après" 20 h 00.
PARADIS III, "Les collégiennes" 19 h 30, 21 h 45. "La grande partouze" 18 h 30, 20 h 45.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Faut aller parmi l'monde pour le savoir" (de F. Dansereau - Québec 1970). 20 h 00 et 22 h 00.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Trappe aux filles" 15 h 00, 18 h 15, 21 h 40. "Amour, passion et violence" 13 h 00, 16 h 25, 19 h 50.
PARISIEN II — "L'arbre aux sabots" 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00.
PARISIEN III, "Le ciel peut attendre" 13 h 20, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 30.
PARISIEN IV, "Mort sur le Nil" 13 h 15, 15 h 55, 18 h 30, 21 h 30.
PARISIEN V, "Harold et Maude" 13 h 00, 14 h 45, 16 h 25, 18 h 10, 19 h 55, 21 h 40.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Same time next year" 19 h 15, 21 h 30.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) — "Unmarried women" 12 h 10, 14 h 10, 16 h 25, 18 h 35, 20 h 50.
PLACE VILLE-MARIE II, "Harold et Maude" 13 h 15, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Bel ami" 11 h 45, 14 h 40, 17 h 35, 20 h 30. "Mad memories of a lifeguard" 13 h 05, 16 h 00, 18 h 55, 21 h 50.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Trappe aux filles" 14 h 50, 18 h 05, 21 h 25. "Amour, passion et violence" 13 h 05, 16 h 25, 19 h 45.
RIVOLI II, "Le ciel peut attendre" 13 h 30, 15 h 20, 17 h 10, 19 h 00, 21 h 00.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "La vie fantastique de Bruce Lee" 12 h 45, 16 h 10, 19 h 40. "Le dernier combat" 14 h 30, 18 h 00, 21 h 30.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis "Le rayon bleu" 14 h 15, 17 h 50, 21 h 30, "44 spécial" 12 h 20, 15 h 55, 19 h 30.
SAINT-DENIS III, "Les duellistes" (de R. Scott, 1977) 12 h 00, 14 h 00, 16 h 00, 18 h 00, 20 h 00, 22 h 00.
SEVILLE, 2155 Ste-Catherine O. (932-1139) — "Casablanca" 19 h 30, "Cries and Whispers" 21 h 30.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Movie, movie" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) "Love bug" 18 h 45, 20 h 45.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) "Château de rêves" 18 h 00, 21 h 30, "Les 7 cités d'Atlantis" 19 h 55.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Brillantine" 19 h 00, 21 h 15.
VERSAILLES II, "Trappe aux filles" 18 h 15. "Amour, passion et violence" 19 h 50.
VERSAILLES III, "Superman" 18 h 20, 20 h 50.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Le rayon bleu" "Opération casseurs" 19 h 15.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Les bronzés 19 h 20, 21 h 20.
WESTMOUNT SQUARE, Westmount Square, Westmount (931-2477) — "The great train Robbery" 13 h 00, 14 h 50, 16 h 50, 18 h 50, 20 h 50.
YORK, 1487 Ste-Catherine O. (937-8978) — "Jabberwalk" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 05.

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "L'Amante anglaise" de Marguerite Duras. Tous les jours 19 h 30, 21 h 30. Relâche dimanche.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Ashes" de David Rudkin. Du mar. au sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées, mer.: 13 h 00, sam.: 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Le cinéma autour du poète: "Fous à délier", collect italien, 19 h 00 et 21 h 30.
ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE, 1182 St-Laurent (861-4638) — Scènes de "Women beware women" de Thomas Middleton. 20 h 00. Entrée libre. Renseignements: 842-7954.
EL CASINO, 316 ouest, Ste-Catherine (866-8228) — 1755 (c'est l'Acadie d'aujourd'hui), 21 h 30, 23 h 30.
LE CHACONNE, 338 est, Ontario (843-8620) — André Jutras, hautbois et Diane Mauger piano 21 h 00. Oeuvres de Teleman, Mozart, R. Schuman, Hindemith, Makoto Shinohara.
LA GRANDE PASSE, 411 est, Ontario (844-6284) — Relâche.
L'ESKABEL, 2334 rue Centre, métro Charlevoix (931-8401) ou (931-0695) — "Figures", de Jacques Crête. Du jeu. au dim.: 21 h 00. Sur réservations.
L'IMPREVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Jodoin, sem. et dim.: 22 h 00, 24 h 00. Sam. ven.: 22 h 30, 1 h 00. Cinéma-rock: "The last waltz", 20 h 30.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Bill Evans, tous les soirs de 20 h 00 à 3 h 00.
PATRIOTE, 1474 est, Ste-Catherine (523-1131) — Pierre Labelle. Sem. dim.: 21 h 00. Sam.: 20 h 00, 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT, — "En attendant Trudot" de Victor Lévy Beaulieu, par le Théâtre de l'Epouvantail. Du mer. au dim.: 20 h 00.
PIANO NOBILE, Place des Arts — Concerts-midi; J.-Bach: Kreuzsbkantate, exécution selon la coutume de l'époque avec Jan Simons baryton, midi.
SALLE DE CONCERT POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Helena Kohn, piano, 20 h 30. Mozart, Beethoven, Chopin, Debussy, Prokofiev.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — L'OSM, dir.: Charles Dutoit, soliste: Jean-Philippe Collard, pianiste, 20 h 30. Au Programme: Cuban Overture, Concerto pour piano en fa majeur, Rhapsody in Blue et Porgy and Bess, Symphonic Picture. Soirée Gershwin.
THÉÂTRE ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) Relâche.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — Relâche.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "La cantatrice chauve" et "La Leçon" d'Eugène Ionesco, Sam.: 20 h 30. Lun. mer.: 14 h 30. Mar. jeu. ven.: 19 h 30.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry — "L'Androgyne" de France Vézina par le Troisième Atelier NCT.
THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DE MONTRÉAL, 320 est, Notre-Dame (879-1306) — "Inceste" (étude à 3) de Patricia Nolin, Alice Ronfard et Jean-Pierre Ronfard. 21 h 00. Relâche dimanche.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Le bateau pour Lipaïa" d'Alexei Arbouzov, adaptation: Pol Quentin. 20 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Le Cid" de Pierre Corneille. Sem.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lundi.
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Biedermann et les incendiaires" de Max Frisch, traduction Philippe Pilliod. 20 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7278) — "Le théâtre de chambre", sur un livret de Jean Tardieu. Du mar. au dim.: 20 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, Aux 4 Saoûls Bar — "La truite brune" et "Deux canards" de Jacques Morin. Lun.: 21 h 00. Jeu. ven. sam.: 23 h 30.
THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Harold et Maude" de Colin Higgins. Sem. et sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lundi.
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, Pavillon Saint-Jacques, 335 est, de Maisonneuve. Le Théâtre de la Grande Réplique présente "Ce soir en ton nom j'ai aimé tous les hommes", 20 h 30 sauf dimanche, lundi et mardi. Rens. 285-6895.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Faculté de musique, 2375 Côte Ste-Catherine — Salle 1020 — L'Atelier de musique baroque, dir.: Réjean Poirier, 20 h 30. Oeuvres de Schutz, Krieger, Haendel, Telemann et Campra. Entrée libre.
CAFÉ THÉÂTRE LE ZINC, 9 ruelle des Ursulines, (694-0232) — "Sylvie, hôtesse de l'air" de Claudine Raymond et Nicky Roy, 20 h 30. Marie Vaillancourt: "Visages" aquarelles, 8 h 00 à 20 h 00.
GRAND THÉÂTRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louis-Fréchette — Légendes du Jazz et Original Hoofers, 20 h 30.
GRAND THÉÂTRE, Salle Octave-Crémazie — Salon: "Buroctopus" de René Tholy, 12 h 10.
THÉÂTRE DU VIEUX QUÉBEC, 30, St-Stanislas (692-4212) — "Au Cabaret qui louche II" par le T.V.Q.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1-(613)996-5051 — Opéra - Au Studio: "The sweet songstress of Saskatchewan", tiré du livre de Paul Hiebert. 20 h 00.

NÉCROLOGIE



BERNIER, P. Robert, S.J.

À l'Hôpital St-Mary's de Montréal, est décédé lundi, le 19 février 1979, le P. Robert Bernier, jésuite.

Né à St-Boniface (Man.), le 21 avril 1911, il fit ses études classiques au Collège de St-Boniface, puis il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, le 14 août 1930. Après ses études de littérature et de philosophie, il enseigna les humanités au Collège Jean-de-Brébeuf pendant quatre ans (1935-39). Ses études théologiques complétées, il fut ordonné prêtre, le 13 août 1944. La carrière du P. Bernier fut remplie surtout par ses activités comme professeur (Collège Ste-Marie, 1948-57), écrivain (Revue RELATIONS, 1945-48 et 1959-65) et conférencier. De 1968 à 1972, il remplit la fonction de supérieur à la Villa Manrèse (Québec).

Le P. Bernier laisse dans le deuil son frère, M. l'Abbé Maurice Deniset-Bernier, son oncle, Mgr Paul Bernier, et sa tante, Sr St-Jean-de-Dieu (Charlotte Bernier).

La dépouille mortelle est exposée au Salon J.R. Deslauriers (5650, rue Côte-des-Neiges), depuis mardi soir, le 20 février. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22, à l'église de l'Immaculée Conception (angle Papineau et Rachel), à 14 heures. L'inhumation se fera au cimetière de la communauté, à St-Jérôme.

Le Picasso dérobé invendable

TORONTO (PC) — Le tableau de Pablo Picasso volé tard samedi à la galerie Mira Godard, de Toronto, sera pratiquement impossible à revendre.

Une porte-parole de la galerie a en effet déclaré dimanche que l'oeuvre datant de 1939, la Femme au chapeau tenant un mouton, évaluée à $425,000, est tellement connue que n'importe quel marchand d'art compétent la reconnaîtra.

Le voleur s'est servi d'une pièce de bois pour fracasser la porte d'entrée en verre de la galerie et a réussi à emporter le tableau, lourd et encombrant, avant l'arrivée de la police.

Le tableau faisait partie d'une collection de 28 originaux du maître de Malaga prêtée par des marchands européens et était assuré pour $425,000. Il n'était pas relié au mur par un fil car on pensait qu'il serait trop lourd à déplacer.

Le mois dernier, un Torontois s'est fait voler chez lui une esquisse de Picasso, le Nu assis, évalué à $45,000.

pour fins gourmets seulement
publicité: robert campeau 844-3361

GEORGE'S STEAK HOUSE
la maison du bifteck
située au Café du Nord
Fruits de mer • Diners d'affaires
• Stationnement gratuit
en spécial tous les jours $8.95 LA CÔTE DE RÔTI DE BOEUF AU JUS
Servie avec soupe à l'oignon gratinée, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café
10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
SALLE À MANGER:
Lun. au Ven. de 11 à 23hres
Sam.: de 5 à 23hres - Fermé le dimanche
BAR OUVERT TOUS LES JOURS
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

Au Vieux Montréal
Restaurant Français
Déjeuners d'hommes d'affaires de $3.25 à $6.50
Table d'hôte tous les soirs • groupes acceptés
361 est, rue St-Paul - 861-5337

Chez UBALDO
CUCINA ITALIANA
— Repas complets à prix raisonnables
— Menus d'hommes d'affaires
LICENCE COMPLÈTE
6562 St-Laurent, tél.: 274-1488

Beaucoup de gens connaissent le
COUSCOUS...
Très peu en connaissent la vraie saveur..
Spécialités marrocaines authentiques
la Medina
3464 rue St-Denis
Tél.: 282-0359

RESTAURANT SIDI BOU
Spécialités Tunisiennes
3496 Ave. Du Parc
844-2223
Danse du ventre tous les samedis soirs

Le Phenicien
Gastronomie Libanaise
Cuisine familiale Ambiance chaleureuse
966 ouest, Ste-Catherine (face à Simpsons)
Montréal, tél.: 861-2044

Chef de cuisine Angelo et Maria Mirra. Médaille d'or du «Grand salon culinaire du Québec» 1971, 72, 73. Bar et restaurant, petits salons pour groupes de 15 à 20 personnes. Aire de stationnement.
Cuisine Recherchée
Angelo il Cacciatore
Le fameux OSTERIA DEL CACCIATORE a quitté le 1247 Dorchester. Sous un nouveau nom, une nouvelle adresse, il a fait peau neuve pour mieux vous servir!
1184 Crescent. Montréal. Qué. Réservations: (514) 861-8791

Un coin de soleil au coeur de Montréal...
El Morocco II
La Cuisine Orientale par excellence
Fermé vendredi soir
3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)
844-6888

CRESCENT
rally club
Le Vert Galant
RESTAURANT FRANÇAIS ★★★★
La façon idéale d'interrompre sa journée pour un moment de répit ou encore, de bien débuter la soirée.
Diners d'affaires à compter de $3.75
Disco-Bar
844-4003
1425/23 Crescent
844-4155
Stationnement gratuit - Ouvert le dimanche

Bō 7 Mōn
Restaurant typiquement vietnamien
cholon
L'endroit idéal pour déguster la vraie cuisine vietnamienne.
Spécial: Les 7 merveilles de boeuf
4022 ouest, rue Sainte-Catherine 932-1968
En face de la Place Alexis Nihon — Métro Atwater

LE JARDIN
CUISINE ITALIENNE RAFFINÉE
La découverte d'un met nouveau fait plus pour le bonheur du genre humain que la découverte d'une étoile.
A LA DEMANDE DE SON AIMABLE CLIENTÈLE
LE JARDIN PRÉSENTE
Les samedis et dimanches soirs dès 17h.
son BUFFET D'HIVER Gastronomique Italien Chaud et froid $7.95
Enfants moins de 12 ans — moitié prix
Pour accompagner votre dîner Tony et sa guitare
IL GIARDINO
475 ouest, rue Sherbrooke pour réservations: 842-0420

NAPOLEON
Cuisine réputée depuis plus de 34 ans
• TABLE D'HOTE TOUS LES SOIRS
• DINERS D'AFFAIRES SUR SEMAINE
• SALADE-BAR DES MIEUX GARNIS
NOTRE GRANDE SPÉCIALITÉ
LA FONDUE CHINOISE
Un festin exotique pour fin gourmet
Tout ceci avec musique d'ambiance dans un décor intime.
Stationnement gratuit, entrée rue Papineau.
1694 est, rue SAINTE-CATHERINE 523-2105
Façade rénovée, décor nouveau, mais la même cuisine raffinée.

Spécialités:
— brochettes
— grillades et fruits de mer
247 rue Principale
St-Sauveur-des-Monts
tél.: 227-2924 LE BOUFFE EN BROCHE

LES SERRES
DU VIEUX MONTREAL
417, rue St-Pierre • 288-9788
Une véritable ambiance de serre où la nouvelle cuisine est à l'honneur!
musique "live" tous les soirs
Brunch du dimanche $5.50 par personne
Venez vous amuser avec nos MIMES, CLOWNS, GUITARISTES, JONGLEURS et rencontrez notre fameux perroquet "Louis". De 11h.30 à 16h.30.

Vieux-Montréal • Ft-Lauderdale • St-Sauveur
Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal - tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q. - tél.: 277-5275



Edwige Feuillère: «Je ne suis ni jeune ni belle mais j'aime la vie, et pour vivre il ne faut pas vivre repliée sur soi-même». (Photo Jacques Grenier)

Edwige Feuillère

Une grande dame qui parle peu

par Nathalie Petrowski

Il y a parfois des rencontres qui savent profondément vous décourager de votre métier. Edwige Feuillère est une de ces rencontres-là. Une entrevue avec elle est aussi stimulante qu'une partie de hockey sans rondelle. Entendons-nous bien, la grande dame du cinéma français n'est pas méchante, mauvaise langue ou prétentieuse, elle a tout simplement un façon un peu absente de vous traiter comme une machine enregistreuse.

Edwige Feuillère ne vous regarde pas dans le blanc des yeux, elle regarde à côté, elle regarde le mur, le plancher ou Yvette Brind'Amour qui vient à passer. En même temps qu'elle vous parle, elle vide les cendriers. Devant le monstre sacré, vous êtes bien peu de choses, un stylo qui s'acharne à transcrire un communiqué, un petit intermédiaire personnel de publicité. Pas question d'échange, de confidence, d'a-parté, d'entente, d'argument, vous vous contenterez de faire le communiqué, le contenant un peu vide, le panneau réclame de ses projets.

Si vous arrivez bien équipé de vos cameras, de votre carte d'affaires et de votre insigne de Radio-Canada, vous serez sauvé. Sous l'éclat des projecteurs, sous les feux de la rampe, son regard brun s'illuminera alors qu'elle fera parader les noms des grands auteurs, les Cocteau, les Giraudoux, les Gérard Philippe qu'elle a si bien connus. Et le romantisme attendrissant de toute une époque surgira tout à coup du passé. Si vous êtes un pauvre scribe, esclave de votre minable stylo, vous avez intérêt à vous lever de bonne heure pour la faire ainsi s'exhalter.

Edwige Feuillère n'est pas ce qu'il y a de plus généreux de sa personne. Elle expédie vos questions avec l'efficacité d'une lettre par courrier spécial et vous rappelle discrètement, délicatement qu'elle n'est pas là pour répondre à vos interrogations métaphysiques mais pour faire la promotion de cette fameuse pièce qu'elle interprétera avec Guy Tréjan. Ah oui, *Le bateau pour Lipaia*, j'oubliais...

Il y a une bonne trentaine de pièces qui sont créées à Montréal chaque année, une bonne centaine de livres, disques, films qui sont lancés à chaque année. Faut-il donc encore refaire le même maneige et s'en tenir à ces vieux prétextes éculés pour que la vedette, le monstre sacré livre son message à l'humanité.

Edwige Feuillère est venue une fois à Montréal il y a 20 ans; elle y présentait *Phèdre*, elle y rencontrait Jean Drapeau qui lui parlait de beaux projets d'avenir. Depuis le temps, ses yeux ont vu et peut-être compris ce que nous ne comprenons pas; depuis le temps, elle devrait en avoir des choses à raconter, à partager. Mais deux minutes et non 20 ans viennent de s'écouler. « Bon, dit-elle, je crois que vous en avez assez ». Assez? Je la regarde incrédule, même Mata Hari aurait été plus civilisée. J'ai à peine deux phrases sur lesquelles je peux la citer. Une phrase où elle me dit: « La mémoire est un muscle qu'on entraine. J'ai interprété un théâtre difficile qui demandait de la mémoire, un théâtre poétique, littéraire, mais ça dépassait la mémoire, c'était de l'incarnation. » Une autre phrase où elle me dit: « Je ne suis ni jeune ni belle mais j'aime la vie et pour bien vivre il ne faut pas vivre repliée sur soi-même ». C'est bien beau mais c'est bien court. Le temps c'est de l'argent, disait un grand philosophe qui devait sans aucun doute être parent avec Edwige Feuillère.

Je lui demande pourquoi elle a écrit ce livre rocambolesque, ce roman d'aventure passionnant qui raconte les déboires de sa vie. « C'était une commande », répond-elle avec candeur. Voilà qu'autour de moi ça s'agite, ça s'impatiente. Entrevue exclusive, entrevue collective, c'est à qui gagnera le gros lot. « Voilà vous en avez assez, dit-elle. Au fait, Lipaia c'est un port en Russie, mais lisez mon livre et vous comprendrez tout ». Malheureusement quand je suis retournée à ma place au beau milieu du cirque, la mine dépitée et le stylo déçu, son livre n'y était plus.

Le cinéma muet continue à bien se porter à Hollywood

par Ronald Clarke

HOLLYWOOD (Reuter) — Paradoxalement, c'est à Hollywood — la mecque de tous les progrès techniques réalisés par le cinéma — que l'on a le plus de chance aujourd'hui de voir des films muets.

John Hampton, un homme de 68 ans, est le propriétaire dans le centre de Hollywood d'un cinéma qu'il pense être le seul dans le monde à projeter uniquement des films muets. C'est lui-même qui, il y a une quarantaine d'années, avait dessiné les plans de son cinéma et participé à sa construction.

« Il y a beaucoup de salles de cinéma qui présentent en même temps des films muets et des films parlants, mais je crois que mon cinéma est le seul à ne présenter que des films muets, » déclare-t-il.

Son cinéma est d'ailleurs une affaire de famille. Dorothy, son épouse, tient la caisse et vend des bonbons et des cacahuètes à l'entracte. Quant à John, il fait l'opérateur de la projection et met des disques qui accompagnent les films.

Mais M. Hampton est aussi le propriétaire des films qu'il projette. Ils sont conservés dans une cinémathèque qui jouxte son cinéma. Le billet d'entrée ne coûte qu'un dollar 25 — certainement l'un des meilleur marché d'Hollywood — et le programme change tous les mereredis.

Des affiches peintes par M. Hampton, annoncent le programme à l'extérieur. Il y a, par exemple, « Le roi des rois » de Cecil B. de Mille, un film de Charlie Chaplin, Clyde Cook dans « Starvation Blues » et un dessin animé de Félix le Chat.

Quand on demande à John Hampton quel est le plus grand succès de son cinéma, il répond sans hésitation: « Rudolph Valentino est la vedette de toutes les vedettes. » Les autres grandes stars qui fascinent toujours le public sont Charlie Chaplin, Gloria Swanson, Clara Bow, Lon Chaney, Mary Pickford et Douglas Fairbanks senior.

« Nous projetons un film de Charlie Chaplin chaque semaine parce que le public ne se lasse jamais de le voir. Il a tourné tellement de films que l'on peut changer de programme pendant environ un an et demi sans présenter deux fois le même film de Chaplin, » précise M. Hampton.

Il choisit avec beaucoup de soin la musique qui accompagne chacun de ses films.

« Pour Valentino dans « Le fils du Sheiky », j'utilise une musique chargée d'émotion et de mouvement dramatique, en l'occurrence beaucoup de Tchaikovsky.

« Dans 'Sable et sang', encore avec Valentino, j'emploie de la musique espagnole ».

Certains des meilleurs films de M. Hampton, comme « Le fantôme de l'opéra » et « Le bossu de Notre-Dame » lui ont coûté jusqu'à 5,000 dollars chacun. Il a dû acheter plusieurs copies dont il a ensuite fait un montage pour obtenir une version aussi parfaite que possible.

John Hampton écrit aux acteurs qui ont tourné dans les films muets, aux studios, aux collectionneurs, aux revues de cinéma et à tous ceux dont il pense pouvoir obtenir des films. Il dit que beaucoup de gens conservent de vieux films dans leurs greniers sans même se rendre compte de la valeur de ce qu'ils possèdent. Les vieux films aussi sont dangereux car ils peuvent s'enflammer très facilement.

Les programmes du cinéma de M. Hampton attirent des personnes de tous les âges. L'une des vedettes du cinéma muet, Jetta, Goudal, achète tous les billets les soirs où l'on projette ses films et elle fait venir ses amis.

Il doit avoir accueilli dans sa salle Mickey Rooney, Tony Randall, Linda Christian, Rock Hudson, Donald O'Connor et Mae West, tous venus avec leurs gardes du corps.

M. Hampton ne regrette certainement pas la fascination qu'avait exercée sur lui le cinéma muet quand il était lui-même un enfant à Oklahoma.

Il a commencé à faire fonctionner son cinéma en février 1942. La première semaine, l'entrée était gratuite pour attirer les spectateurs. Mais depuis, le cinéma de John Hampton est fréquenté tous les soirs, et il en reste toujours à sa vocation: le cinéma muet.

LA BOÎTE À ÉCHOS

La **Mirlitantouille**, c'est un groupe de six jeunes musiciens bretons qui ne chantent pas en langue bretonne mais plutôt dans le dialecte de leur propre région: le pays Gallo. Nos six confrères disent même plus précisément que leur musique est celle du Mené, un petit pays, lui-même blotti au coeur du pays Gallo. De retour au Québec cette année, la **Mirlitantouille** portera dans ses bagages des violons, accordéons, vielles et mandolines encore pleins de la musique des "festou-noz". La **Mirlitantouille** sera au Casino le 28 février puis partira en tournée à travers le Québec jusqu'au 30 mars.

■

M. **Georges Carrier**, directeur général des arts et lettres au ministère des Affaires culturelles, annonçait récemment la nomination de M. Pierre Boutin comme directeur du Service des arts plastiques du ministère. M. Boutin a obtenu une maîtrise en archéologie et en histoire de l'art à l'Université de Louvain et rédige actuellement sa thèse de doctorat. Comme directeur du service des arts plastiques depuis le 5 février, M. Boutin veillera à la conservation et à la diffusion des arts plastiques et de l'artisanat ainsi qu'à l'incitation et à la création dans ce domaine.

■

Art 79, la cinquième exposition et vente annuelle d'art et d'artisanat du centre communautaire juif de Laval aura lieu le 12 mai jusqu'au lundi 14 mai. Tous les artistes intéressés peuvent s'inscrire avant le 30 mars 1979. Pour de plus amples renseignements: 688-8961

■

Jean Robitaille, auteur de la chanson primée des Olympiques et de nombreuses autres chansons à succès pour Ginette Reno, Julie Arel, Emmanuelle etc, sortira un premier microsillon le 26 février. Le tout a été enregistré au studio Son Québec par Philippe Espantoso. La pochette est l'oeuvre de nul autre que Folon qui aurait écrit une lettre dans laquelle il déclarait: "J'accepte rarement de faire des pochettes de disques. J'en ai signé deux, Richard Cocciante et Elton John, mais à l'audition de cette production, je me devais de l'exécuter."

■

Musiqam présente, en duos et en trios, Bartholomew Crago, guitare, Lise Daoust, flûte, France Dion, soprano, tous professeurs au Module-Musique de l'UQAM. Au programme des oeuvres de Bach, Britten, de Falla, Debussy et Saint-Saens. Le concert aura lieu le lundi 26 février à 20 h 30 au pavillon Lafontaine, 1301 est, rue Sherbrooke, Montréal. Renseignements: 282-6872.

■

Le prochain concert *Sons et brioches* sera particulièrement sous le signe de la jeunesse afin de souligner l'année internationale de l'enfant. Les artistes invités sont Les Petits Violons. Pour ce concert, les Petits Violons interprèteront, sous la direction de Jean Cousineau des oeuvres de Télémann, Mendelssohn et Mozart. Le concert aura lieu le dimanche 25 février au Foyer Piano Nobile de la Place des Arts à 11 h. Les billets sont de $1. Une production de la Régie de la Place des Arts et des Jeunesses musicales du Canada, commanditée par le Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal.

■

La direction de l'Orchestre symphonique d'Edmonton vient d'annoncer que Pierre Hétu, son directeur artistique depuis 1973, abandonnera son poste à la fin de la présente saison. M. Hétu, un Montréalais âgé de 43 ans, restera cependant attaché à l'orchestre pour la saison 1979-80 à titre de chef invité principal. M. Hétu a révélé que sa décision avait été prise afin de lui permettre de diriger davantage ailleurs au Canada et aux États-Unis. Le musicien continuera d'habiter Edmonton.

■

Située au Centre communautaire Saint-Jean - Baptiste-de-la-Salle, 2,600, rue Biencourt à Ste-Foy, la Joujouthèque ouvrira ses portes, samedi le 3 mars, à la faveur d'une fête enfantine. La Joujouthèque possède une banque de plus de 300 jouets et jeux convenant aux enfants de six mois et plus. On peut la fréquenter tous les samedis, de 9 h à 15 h.

admission $2.00
LE CINÉMA PARALLÈLE
3682 St-Laurent, 843-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME
20h & 22h
FAUT ALLER PARMI L'MONDE POUR LE SAVOIR
de Fernand Dansereau

L'Express de Minuit (MIDNIGHT EXPRESS) 18 ANS
"CRÉMAZIE": 7.15 - 9.30. CRÉMAZIE ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210
"CARREFOUR": 5.00 - 7.15 - 9.30. CARREFOUR STE-CATHERINE - BELAIRY 866-8057
"JEAN-TALON": 7.00 - 9.30. JEAN-TALON 4255 JEAN-TALON est 725-7000 STATIONNEMENT GRATUIT
"BROSSARD": 7.15 - 9.15. BROSSARD 1 BOUL TASCHEREAU 465-5906 (MAIL CHAMPLAIN)

Les "Gentils" Organisateurs et les "Gentils" Membres s'en donnent à coeur joie, à la conquête de "L'AVENTURE" dans
POUR TOUS
LE PREMIER FILM sur "LE CLUB"!
LES BRONZÉS
VILL.: 7.20 - 9.20. BON.: 5.00 - 7.00 - 9.00.
Complément de prog. aux cinés suivants:
MERCIER STE-CATHERINE - PIE IX 255-6224
LONGUEUIL PLACE LONGUEUIL 677-7933
Paris St-Hyacinthe, Joliette Joliette, Palace Granby, St-Eustache St-Eustache
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577
CHAMPLAIN 2 STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
BONAVENTURE 2 PLACE BONAVENTURE 861-2726
CHAMP.: 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.20 - 9.20.

POUR TOUS
Et LUI, c'est qui? On était si bien tous les deux...
PIERRE DAVID Présente
Eclair au Chocolat
un film de JEAN-CLAUDE LORD
avec LISE THOUIN · JEAN BELZIL · GASCON · JEAN LOUIS ROUX · COLIN FOX · DANIELLE PANNETON · AUBERT PALLASCIO · OLIVIER FILLION · VALERIE DELTOUR
distribué par LES FILMS MUTUELS
DÈS VENDREDI!
Le PARISIEN 1 486 STE CATHERINE O 866-3856
LAVAL 1 CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 3 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
GREENFIELD PARK 1 PL. GREENFIELD PARK 671-6129

ÉLYSÉE 1 35 MILTON / 842-6053
un film de DINO RISI POUR TOUS
ORNELLA MUTI UGO TOGNAZZI
Une vision féroce de la vie... Par le prince de la comédie italienne.
dernier amour (PRIMO AMORE)
7h15 - 9h30
ÉLYSÉE 2 35 MILTON / 842-6053
"Courez voir ROBERT ET ROBERT", UN DES MEILLEURS LELOUCH, TOUS
7h15 - 9h30
un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT
CHARLES DENNER JACQUES VILLERET JEAN-CLAUDE BRIALY
"Jonathan Livingston le goéland" Un film de Hall Bartlett Musique de Neil Diamond
aussi FRANÇOIS et le chemin du soleil TOUS
JONATHAN 7h30 - FRANÇOIS 9h30
Cinéma 7e Art 722 0302 3180 rue BÉLANGER

CENTRE D'ESSAI CONVENTUM
CINÉMA DE QUARTIER
Aujourd'hui: 19h00 et 21h30
FOUS À DÉLIER
Réalisation collective italienne
docum./120 min./1977/V.O. et s.t. français
Le procès des institutions psychiatriques.
Même programme les 21 et 22 février.
Entrée: $2.00
1237 rue Sanguinet, Métro Berri rés.: 284-9352

LE DERNIER AMANT ROMANTIQUE
un film de JUST JAECKIN
DAYLE HADDON 14 ANS
GERARD TYBALT
5ème MOIS à Montréal
Cinéma du COMPLEXE desjardins 1 BASILAIRE 1 288-3141
12:55 - 3:00 5:05 - 7:10 - 9:15

POUR TOUS
HAROLD ET MAUDE
avec RUTH GORDON BUD CORT
Écrit par Colin Higgins
Réalisé par Hal Ashby
1.00, 2.45, 4.25, 6.10, 7,55, 9.40.
Du créateur de "Silver Streak" et de "Foul Play"
Le PARISIEN 5 486 ST CATHERINE W 866-3856

14 ANS
Elisa, mon amour.
avec Géraldine Chaplin, Fernando Rey
3e sem.
PRIX D'INTERPRÉTATION MASCULINE FESTIVAL CANNES 77
VF: Elisa vida mia
un film écrit et réalisé par CARLOS SAURA
Cinéma du COMPLEXE desjardins 2 BASILAIRE 1 288-3141
12:05 - 2:20 - 4:35 - 6:50 - 9:10

"UN TRÈS BEAU FILM, UN TRÈS GRAND FILM. SI VOUS AIMEZ LE CINÉMA, ALLEZ TOUT DE SUITE VOIR 'L'ARBRE AUX SABOTS'!"
— Francine Laurendeau, Le Devoir
PALME D'OR CANNES 78 à l'unanimité du Jury
POUR TOUS
L'ARBRE AUX SABOTS
UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR ERMANNO OLMI
5e Sem.
PARISIEN: 1.00, 4.30, 8.00; Le PARISIEN 2 486 STE CATHERINE O 866-3856
LAVAL: Sem. dès 8.00, Sam.-Dim.: 1.20, 4.40, 8.00. LAVAL 2 CENTRE LAVAL 688-7776

Lyly l'insatiable
Un film de MARC UBELL
18 ANS adultes
Avec BETH ANNE DIRTY LILY
2e FILM Les inspirations érotiques de Martine
desjardins 3 BASILAIRE 1 288-3141 continuel dès: 12:50

un film de LILIANA CAVANI
6e sem.
CHARLOTTE RAMPLING DIRK BOGARDE
18 ANS adultes
dans PORTIER DE NUIT
Cinéma du COMPLEXE desjardins 4 BASILAIRE 1 288-3141
12:20 - 2:35 - 4:50 7:05 - 9:20

■ Une réussite unique, une émotion incomparable, un film extraordinaire.
■ Melina Mercouri n'avait jamais jusqu'à ce jour démontré un tel talent.
■ La performance d'Ellen Burstyn constitue un sommet dans sa carrière! Un film inoubliable...
■ Extraordinaire! Sûrement le meilleur film de Dassin. Un récit fabuleux sur la jalousie et l'amour.
■ Melina Mercouri: quelle comédienne exceptionnelle!
■ Laissons-nous emporter par la force et le souffle de l'oeuvre.
■ Avec Melina Mercouri, il n'est pas question de talent ni d'habileté, mais de GENIE.
■ Le meilleur film de Mercouri et Dassin.
■ Profond, puissant, émouvant, l'un des films les plus fascinants et les plus bouleversants que j'ai vus cette année.
■ Pour Jules Dassin, un coup de maître!
■ Œuvre maîtresse, bouleversante, passionnante, riche!
■ Deux actrices prodigieuses dans un face-à-face passionnant.
■ Un film d'une force unique! Puissant et fascinant.
■ Une œuvre grandiose, bouleversante par son actualité. Le meilleur film de Dassin!

Deux femmes. Tout les sépare, mais tout les rapproche quand la puissance de la jalousie atteint celle de l'amour.
Un film qui plonge au coeur de toutes les femmes.
14 ANS
PIERRE DAVID Présente une sélection des Films Mutuels
MELINA MERCOURI ELLEN BURSTYN
CRI DE FEMMES
de JULES DASSIN
le DAUPHIN 1 BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Dès Vendredi!

L'Androgyne

Excellente production d'un texte trop long

par Jacques Larue-Langlois

L'Androgyne, de France Vézina, une production de l'atelier de la Nouvelle compagnie théâtrale, mise en scène de Sébastien Dhavernas assisté de Micheline Gobeille; décors et costumes de Marie-Josée Lanoix; éclairages de Michel Beaulieu; maquillages de Michel-André Thibault; musique originale de Patrice Gascon interprétée à la trombone par Raoul Cyr et au cor par Charles Deschamps; avec: Michèle Deslauriers (Estelle), Marc Béland (Mathieu), Lorraine Pintal (Marie-Jeanne), Daniel Simard (Philippe), Francine Tougas (Rose-Aimée), Pierre Beaudry (Louis) et Jean Deschênes (André). À l'affiche de la salle Fred-Barry de la N.C.T., 4353 est, rue Ste-Catherine, au moins jusqu'au 24 février — relâche les dimanches et lundis.

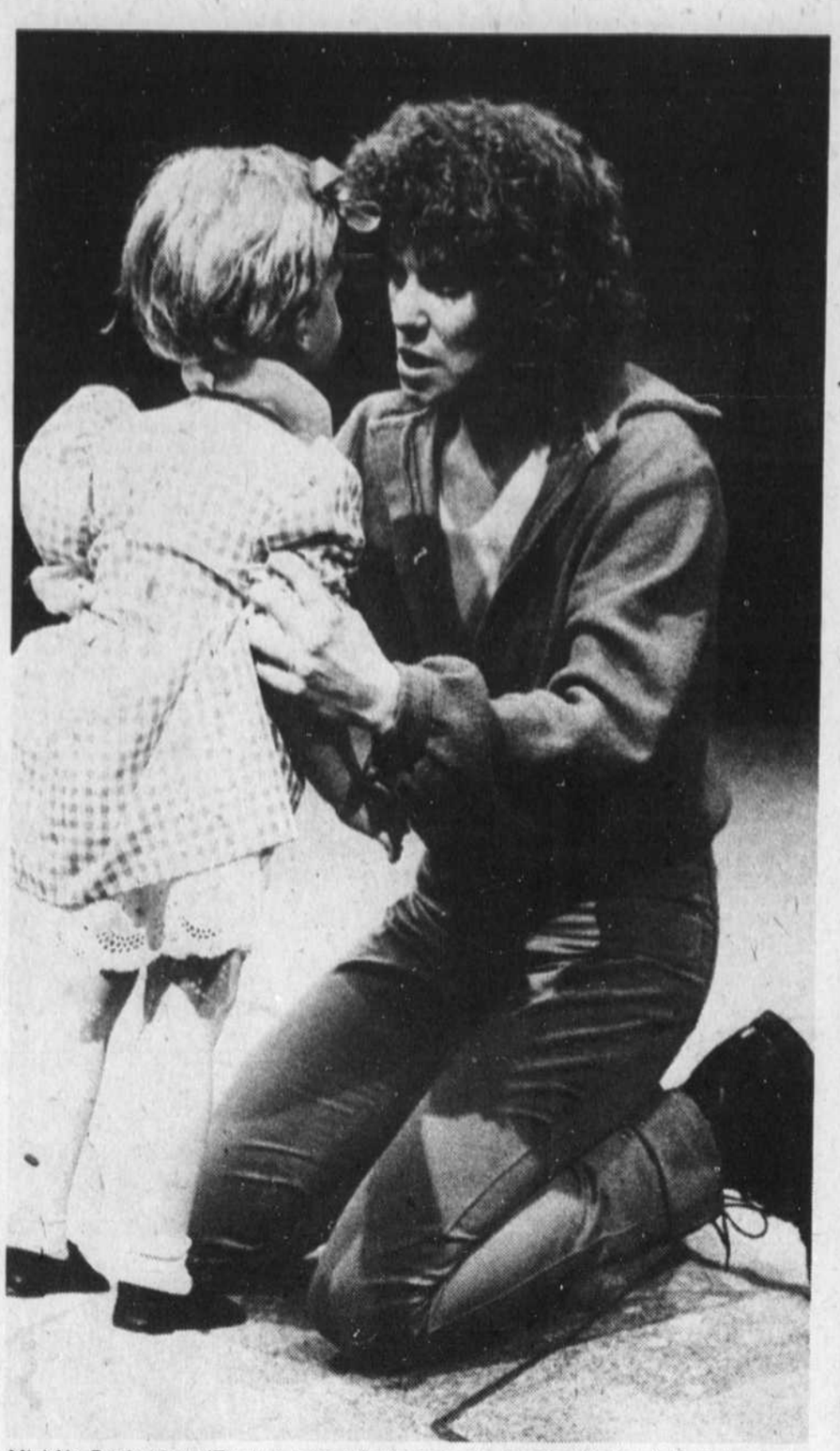
Nous vivons à une époque où les bulletins d'information qui nous transmettent, plusieurs fois par jour, les plus dramatiques événements qui déchirent notre monde et le mettent à feu et à sang, ont été portés de quinze à cinq puis à trois minutes, où les situations dramatiques nous sont exposées à la télévision en trente ou soixantes minutes, où les excellent long-métrages du cinéma permettent à Fellini ou à Polanski de dire ce qu'ils ont à dire en 90 minutes ou guère davantage. Comment se fait-il qu'un jeune auteur dramatique québécois ait besoin de deux longues heures et demie pour passer son message, pour se faire comprendre?

L'Androgyne, premier texte dramatique de France Vézina, qui décrit la prise de conscience d'une jeunesse emmurée dans des traditions et des préjugés puis son éclatement et le rejet du pouvoir familial et de la société hiérarchisée qui en découle, est remplie d'excellents éléments tant du point de vue strictement dramatique que psychologique, mais dure vraiment une heure de trop. Plusieurs bonnes idées, plusieurs façons originales d'approcher les problèmes soulevés mais ceux-ci sous une véritable diarrhée verbale qui laisse croire que l'auteur ne fait pas confiance au spectateur et s'impose la tâche de démonter chaque fil de sa trame pour en faire comprendre le mécanisme.

Autre défaut d'auteur, celui du niveau de langue qui exige des tours de force de la part des comédiens pour faire passer la rampe à ce texte dit dans un langage écrit. Il ne s'agit pas de préconiser l'usage du joual, mais de rendre l'action plausible en employant une langue parlée. Or, nul jeune Québécois (ou même Français) ne dit à sa soeur: « Je ne te comprends pas », il élidera ce « ne » littéraire à tout le moins et dira: « Je t'comprends pas » s'il est Français et « J'te comprends pas » s'il est d'ici. Ce sont là des vétilles il est vrai mais ces détails font toute la différence entre un texte qui va bien en bouche aux acteurs et donc qui passe et un autre qui semble figé et artificiel. L'erreur ici est peut-être celle du metteur en scène, à qui il revenait de surmonter cette barrière et de « travailler » le texte avec les comédiens.

Ces longues restrictions faites, il faut dire que la pièce est sauvée par une brillante utilisation de l'espace scénique de la salle Fred-Barry: piste centrale et recours heureux à quatre autres aires de jeu situées tout autour de la salle, et par l'excellent travail des comédiens parmi lesquels il importe de souligner en particulier la simplicité crédible accordée par Michèle Deslauriers à un personnage pourtant complexe et qui supporte toute la pièce, de même que l'excellent jeu du jeune Marc Béland en Mathieu et de Lorraine Pintal, une mère pincée et navrante à souhait.

Le drame d'Estelle et, par voie de conséquence, de son jeune frère Mathieu, est parfaitement actuel, conforme aux préoccupations de la jeunesse et rarement, pour ne pas dire jamais, traité à la scène.



Michèle Deslauriers (Estelle) dans L'Androgyne de France Vézina, à l'affiche de la salle Fred-Barry de la Nouvelle compagnie théâtrale.

Marius Dubois

Peintre ou illustrateur?

par René Viau

Marius Dubois présente jusqu'au 18 mars une vingtaine de peintures à l'huile sur toile ou sur panneaux de bois ainsi que des dessins, des aquarelles et des esquisses préparatoires. Ce sont des oeuvres utilisant à fond de train un vocabulaire fait d'images empruntées à l'histoire de l'art, au passé. On y retrouvera des thèmes surréalisants et littéraires à la Magritte et, davantage après 76, des influences plastiques et techniques issues de la Renaissance italienne.

Dubois qui ne peint que quelques toiles par année, reprend le métier traditionnel du peintre figuratif. Il peint par succession de couches, utilisant les procédés anciens les plus complexes. La technique, est ici un aboutissement en soi. Cette prédilection quasi-artisanale pour l'exécution la plus affectée fait ici son petit effet. A entendre les commentaires qui se répandaient autour de moi, lors de ma visite à l'exposition, les gens semblaient grandement appécier les tabeaux de Dubois. Évidemment, ce brio laborieux, ces prouesses techniques fascinent et séduisent. Quant à moi, je préfère Piero della Francesca... car la « magie » des toiles de Dubois s'estompe rapidement. Pour Dubois le sujet est accessoire. C'est une position ambiguë. Pourquoi, alors, le peintre revient-il toujours à cette imagerie surréaliste mièvre, dépassée, coupée du réel? Paradoxalement, cette attitude dénote un manque d'imagination flagrante. Délaissant quelque peu le surréalisme, Dubois s'attache, après 76, à transposer certaines trouvailles techniques et stylistiques des peintres italiens de la Renaissance et du 16ème siècle. Bien que ces travaux soient plus persuasifs, le problème du sujet y est toujours escamoté. Avec une telle technique, une vision nouvelle pourrait faire des étincelles. Or, justement...



Marius Dubois: une magie qui s'estompe rapidement.

L'attitude de Dubois peut-elle être interprétée comme une contestation de l'hégémonie évolutive de l'avant-garde officialisée? Peut-être, cependant, c'est ici une velléité qui n'est guère convaincante. Du reste, certaines toiles *(Ton grain de peau qui frissonne)* tiennent plus du kitch que d'autre chose.

Parmi les toiles plus récentes, influencées par la Renaissance italienne et la haute Renaissance, quelques unes retiennent l'attention. L'étude pour *Le Centaure et le Lapithe* contraste par sa simplicité apparente avec des tableautins lourdement ciselés *(Pégase* et *Le bateau)* où, là comme ailleurs la technique sert de référent. Ces quatre tableaux (avec *La piscine)* semblent trancher sur le reste de la production exposée. Elles ont des qualités certaines.

Si l'art tend à modifier ou à intensifier notre perception de la réalité, l'illustration est rarement génératrice de nouvelles formes. Au contraire, l'illustration révèle de formes familières, fondées sur des « clichés » assimilés du public. Elle s'efforce toutefois, afin de rendre à l'image originalité et force d'évocation, de garder une certaine innocence. En ce sens, Marius Dubois, dans ces quatre tableaux, n'est pas un peintre. Malgré son travail ingénieux sur la toile. C'est un illustrateur.

ÉCHOS

Une exposition de livres sur les voyages est présentement en cours à la succursale Montcalm de la Bibliothèque de Québec, située au 1310, rue Garnier (Centre de loisirs Saint-Sacrement). Organisée par la Bibliothèque de Québec, *Expo-voyage* constitue la première d'une série de six activités similaires visant à sensibiliser les gens à la lecture en plus de mieux faire connaître les succursales de la Bibliothèque. Il y aura un exposé sur des aspects particuliers du voyage, le jeudi 22 février, à 19 h 30. On peut visiter l'exposition jusqu'au 24 février entre 14 h et 18 h, du lundi au samedi. Entre 13 h et 17 h, le samedi.

Les Entreprises Gesser Inc. présentent

The National Arts Centre Theatre Company

Hamlet

de William Shakespeare sous la direction de John Wood

"The play's the thing"

L'action se situe dans les années '30 – Neil Munro interprète avec brio le rôle d'HAMLET dans cette superbe nouvelle production de la plus grande tragédie au monde.

27 FÉVRIER, 1 et 3 MARS à 20h00

4 MARS à 14h00

$4,6,8,10

William Schwenck and Arthur Who?

ou "Shades of G & S"

Une nouvelle comédie musicale de Alan Laing & John Wood.

Les paroles et la musique sont pour la plupart de William S. Gilbert & Arthur Sullivan

Une comédie musicale à succès!

Un pot-pourri de chants et danses inspirés par le génie de Gilbert & Sullivan.

28 FÉVRIER, 2 et 4 MARS à 20h00

3 MARS à 14h00

$4,6,8,10



THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS

Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.

Renseignements: 842-2112

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis Public

Ottawa, le 9 février 1979.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes fait part du calendrier des audiences publiques de radiodiffusion qu'il compte tenir en mai et en juin 1979.

Conformément à ses Règles de procédure, le Conseil donne avant chaque audience publique avis des demandes qu'il entendra. L'avis mentionne le lieu, la date et l'heure de la convocation, résume les Règles de procédure en usage aux audiences publiques et indique le lieu où les demandes, les interventions et la documentation pertinente peuvent être consultées.

Le Conseil continuera de profiter de ses audiences pour donner aux gens des régions qui l'accueillent l'occasion de se faire entendre sur toute question d'intérêt local ou régional qui est de son ressort. Les groupes et les particuliers qui désirent intervenir à ce titre sont invités à se présenter devant le Conseil la veille de la convocation de l'audience publique, en prenant soin cependant de l'en aviser par écrit et de lui faire tenir un sommaire de leurs observations 24 heures à l'avance.

Audience publique à compter du	Endroit	Date limite pour la soumission des interventions
15 mai 1979	HULL, QUÉBEC L'Auberge de la Chaudière 2, rue Montcalm Hull, Québec	30 avril 1979
29 mai 1979	QUÉBEC, QUÉBEC L'Auberge des Gouverneurs 3030, boulevard Laurier Ste-Foy, Québec	25 avril 1979
29 mai 1979	SYDNEY, (Nouvelle-Écosse) Holiday Inn 480, chemin Kings Sydney, (Nouvelle-Écosse)	25 avril 1979
5 juin 1979	CAMPBELLTON, (N.-B.) Wandlyn Motor Hotel Campbellton, (N.-B.)	16 mai 1979
6 juin 1979	MONTRÉAL, QUÉBEC Hôtel Méridien 4, Complexe Desjardins Montréal, Québec	16 mai 1979
11 juin 1979	ST. JOHN'S, (T.-N.) Hotel Newfoundland Carré Cavendish St. John's, (Terre-Neuve)	16 mai 1979
19 juin 1979	HULL, QUÉBEC L'Auberge de la Chaudière 2, rue Montcalm Hull, Québec	16 mai 1979
19 juin 1979	VANCOUVER, (C.B.) Sheraton Landmark 1400, rue Robson Vancouver, (Colombie-Britannique)	16 mai 1979

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire

CRTC — Avis public 1979-22

Sélection des films pour les Oscars

HOLLYWOOD (AP) — Cinq films ont été sélectionnés hier à Beverly Hills pour la distribution des « Oscars » qui aura lieu le 9 avril.

Il s'agit de *The Deer Hunter*, étude corrosive des retombées de la guerre du Vietnam aux Etats Unis; *Le ciel peut attendre*, comédie relatant les aventures d'un footballeur revenant sur terre après être mort « par erreur »; de *Retour*, autre film sur un ancien combattant du Vietnam; *Midnight Express*, qui retrace l'histoire d'un jeune Américain emprisonné en Turquie pour trafic de drogue, et *Une femme libre*, ou la vie d'une jeune femme redécouvrant la vie de célibataire.

Pour l'Oscar du meilleur premier rôle masculin, ont été retenus sir Laurence Olivier pour son interprétation du chasseur de criminels de guerre nazis dans *The Boys from Brazil*; Warren Beatty *Le ciel peut attendre*; Gary Busey, qui incarne à l'écran *La vie deBuddy Holly*; Robert de Niro *The Deer Hunter* et John Voigt *Retour*.

Ingrid Bergman *Sonate d'automne*, qui a déjà obtenus trois fois l'Oscar; Ellen Burstyn *Même heure, l'année prochaine*, Jill Clayburgh *Une femme libre*, Jane Fonda *Retour* et Geraldine Page *Intérieurs* ont été sélectionnées por le titre de meilleure acrice de l'année.

Pour l'Oscar du meilleur metteur en scène, les jurés auront à choisir entre Woody Allen *Intérieurs*, Hal Ashby *Retour*, Michael Cimino *The Deer Hunter*, Warren Beatty et Buck Henry *Le ciel peut attendre* et Alan Parker *Midnight Express*.

Lise Aubut et Guy Latraverse présentent

EDITH BUTLER

Asteur qu'on est là...



Du 14 au 18 mars
Semaine: 20h30
Samedi: 18h30 et 22h

THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS

Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.

Renseignements: 842-2112

version remaniée de

jean-claude germain

mise en scène de

jean perraud

Les 24, 25 et 28 février (le 28 en matinée seulement à 13h00) et les 2, 3 et 4 mars 1979 à 20h00.



CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.
présente

EDWIGE FEUILLÈRE
GUY TRÉJAN
LE BATEAU POUR LIPAÏA

Comédie de ALEXEI ARBOUZOV

Ce soir 20h30 jusqu'au 24 février
Matinée 24 février 14h30

Billets $15, $12, $9, $7
Billets en vente à la Place des Arts, Montreal Trust P.V.M. et Sauvé Frères.
CARTES CHARGEX ET MASTER CHARGE
Téléphonez-nous à 935-0678

THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS

Aussi au Grand Théâtre de Québec les 28 février et 1er mars

20% DES ACTIVITÉS DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DÉPENDENT DE VOUS.

faites votre part

Contribuez maintenant à la campagne de souscription 1978-1979 de l'Orchestre Symphonique de Montréal.

844-2867

Orchestre symphonique de Montréal

leGroupeNouvelleAire

Montréal, 10e saison

"...one of the more engaging and interesting of recent Canadian dance imports."
Jennifer Dunning, New York Times, 1979

Deux créations des chorégraphes montréalais Martine Epoque et Paul-André Fortier
23 et 24 février à 20h30, 25 février à 19h30
Billets: $5, étudiants et danseurs: $3.50
Renseignements: 288 1229 / 286 9690

centaur 2

453, rue St-François-Xavier (Metro Place d'Armes)

L'Office national du film du Canada présente



Un film de Jean Chabot, produit par Roger Frappier

Une production de l'Office national du film du Canada

UN SUSPENSE DONT LE DÉNOUEMENT SE SITUE AU-DESSUS DE LA TÊTE DU SPECTATEUR...

...le film à voir AVANT DE...

La présentation sera suivie d'un débat public

Mercredi 21 février à 20 heures
modérateur: Marc Laurendeau

Jeudi 22 février à 17 heures et à 20 heures
Modérateur à 20h. Jacques Morency

Cinéma Outremont
1248, rue Bernard
Outremont

Carter prêt à convoquer un autre sommet présidentiel à Camp David

WASHINGTON (AFP) — Les négociations tripartites en vue de ramener la paix au Proche-Orient s'ouvrent aujourd'hui à Camp David, dans le Maryland, avec la conviction croissante de toutes les parties qu'un sommet des trois chefs d'État et de gouvernement américain, israélien et égyptien sera ultérieurement nécessaire pour les mener à bien.

Dans un discours prononcé hier à Atlanta (Georgie), le président Jimmy Carter a une fois de plus évoqué la possibilité de ce sommet entre le premier ministre israélien Menahem Begin, le président égyptien Anouar Sadate, et lui-même, « si les parties font suffisamment preuve de souplesse ».

De son côté, le ministre israélien des affaires étrangères, M. Moshe Dayan, qui dirigera à Camp David la délégation de son pays, proclamait immédiatement avant son départ pour les États-Unis la nécessité d'un nouveau sommet.

La délégation égyptienne, conduite par le premier ministre, M. Moustapha Khalil, également responsable de la politique étrangère de l'Égypte, est arrivée avec la consigne présidentielle de ne faire aucune concession pendant les négociations.

Au département d'État, on indique, en privé, que les négociations de Camp David devraient durer une semaine et que le président Carter a l'intention de se rendre dans le Maryland pour rencontrer séparément les négociateurs. « Je ferai tout ce que je pourrai pour assurer le succès des négociation de Camp David », a-t-il déclaré à Atlanta.

Selon le schéma mis au point par le département d'État, les négociations pourront être interrompues, « au début de la semaine prochaine », pour permettre à MM. Khalil et Dayan de consulter l'échelon supérieur soit depuis les États-Unis, soit en retournant dans leur pays.

Les négociateurs vont examiner les problèmes globalement en essayant de s'accorder en même temps sur l'interprétation du projet de traité et sur la question de l'autonomie des Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Les récents développements au Proche-Orient, notamment en Iran, devraient, espère-t-on du côté américain, amener les délégués israéliens et égyptiens à faire preuve de plus de souplesse que par le passé.

Après l'échec de la récente mission Atherton au Proche-Orient, les États-Unis ont décidé d'adopter une nouvelle méthode de travail pour tenter de résoudre les divergences entre le Caire et Jérusalem.

Plutôt que de prendre chaque problème séparément, ils proposeront de les discuter « comme un tout », pouvant donner lieu à des marchandages de part et d'autre, et présenteront des aménagements de langage plutôt que des changements fondamentaux du projet de traité existant.

S'inspirant de l'exemple du premier sommet de Camp David, l'administration Carter espère pouvoir mener ces négociations de manière aussi discrète que possible, à l'écart notamment de la presse qui ne sera même pas admise à assister à la reprise formelle des discussions. La neige tombée en abondance dans la région de Washington durant le week-end dernier est venue renforcer l'isolement de Camp David dont l'accès par la route est devenue malaisé.

On note par ailleurs que, le premier ministre Begin a annoncé hier qu'Israël présentera deux nouvelles demandes, lors des négociations de Camp David. M. Begin, qui s'adressait à la commission des affaires étrangères et de sécurité de la Knesset à Jérusalem, a précisé que l'une de ces demandes concerne la fourniture du pétrole à Israël et l'autre un accroissement de l'aide économique afférente au transfert dans le Néguev de l'infrastructure militaire du Sinaï.

À un membre de la commission qui demandait pourquoi l'accord de paix n'avait pas été conclu à Ismaïlia, le premier ministre a répondu qu'à Ismaïlia, les Égyptiens demandaient le retour aux frontières de 1967, y compris Jérusalem-Est et le Golan, exigences qui ont été abandonnées à Camp David.

Sadate demande plus d'armes à Washington

WASHINGTON (Reuter) — L'Égypte a demandé aux États-Unis de lui fournir trois cents chasseurs-bombardiers F-16, six cents chars, cinq cents pièces d'artillerie et plus de quarante-mille véhicules militaires, apprend-on de source autorisée américaine.

Cette requête a été présentée par l'Égypte à l'occasion de l'escale que le secrétaire américain à la Défense, M. Harold Brown, a fait au Caire dans le cadre de la tournée qu'il vient d'achever au Proche-Orient, précise-t-on de même source.

M. Brown a accepté, pour le moment, de dépêcher des équipes de techniciens américains dans quelques semaines en Égypte pour se rendre compte sur place des besoins de l'armée égyptienne.

Le président Sadate avait déclaré samedi à M. Brown que l'Égypte devait recevoir des armes du même niveau que celles fournies par les États-Unis à Israël, ajoute-t-on de source autorisée proche du Pentagone. Les États-Unis ont déjà accepté de livrer à Israël soixante-quinze F-16 mais seulement cinquante F-5, des appareils moins perfectionnés, à l'Égypte.

Tout en ne prenant aucun engagement ferme quant aux livraisons d'armes américaines, le secrétaire à la Défense a déclaré que sa mission avait permis de jeter les fondements de consultations futures à un niveau élevé entre les États-Unis et les quatre pays qu'il a visités.

M. Brown a estimé qu'il avait accompli l'objectif premier de sa mission à savoir rassurer les pays de la région sur une présence continue des États-Unis, afin de dissuader toute action soviétique ou toute attaque soutenue par Moscou contre les pays producteurs de pétrole, amis des États-Unis.

Le président Sadate a exprimé son désir d'obtenir plus d'armements des États-Unis dans des termes très généraux, lors d'une conversation avec M. Brown portant sur un éventuel traité de paix israélo-égyptien. Il a prévenu son interlocuteur que l'Égypte ne fera pas de concessions lors de la réunion tripartite de Camp David.

En Jordanie, Arabie séoudite, Israël et Égypte, les conversations ont porté sur un accroissement des activités navales américaines dans l'océan Indien et en Méditerranée, indique-t-on de source autorisée américaine. M. Brown a fait preuve de prudence quant à la possibilité envisagée par certains d'une présence de l'OTAN dans la région. Il a reconnu que toute nouvelle stratégie américaine dans la région entraînera un large débat public.

Au Caire, la délégation américaine a évoqué la possibilité de stationner des avions américains dans les bases du Sinai qu'Israël devrait évacuer aux termes du projet de traité de paix, précise-t-on. Israël aurait reçu par ailleurs des indications claires comme quoi les États-Unis sont prêts à verser 2,2 milliards de dollars pour notamment l'installation de deux bases aériennes dans le Néguev, note-t-on de source israélienne.

Israël a reçu également le feu vert pour acheter le missile hautement perfectionné, Aim-91 à infra-rouges.

La tension couve à nouveau en Cisjordanie

JERUSALEM, (Reuter) — La victoire remporté en Iran par les partisans de l'ayatollah Khomeini a provoqué à la fois un regain d'espoir et de tension en Cisjordanie.

Les mots « Khomeini » et « Iran » reviennent constamment dans les conversations passionnées que l'on peut entendre aux terrasses de cafés. On commente avec intérêt les images de la télévision montrant côte à côte l'ayatollah Khomeini et M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en qui de nombreux habitants de Cisjordanie voient leur futur dirigeant.

« Si le peuple de l'ayatollah a pu, à main nue, affronter les chars de l'armée, pourquoi n'espérerions nous pas un jour faire de même? » se demande Fouad Ayoub, commerçant à Jérusalem-Est.

Cette vague d'espérance s'accompagne d'une tension qui, selon un homme d'affaires étranger travaillant dans la région, couve sous le calme apparent de la vie quotidienne.

Dans les rues des villes et villages de Cisjordanie, les soldats israéliens patrouillent avec une attention particulière. Les autorités israéliennes paraissent en effet redouter une explosion de violence et ont multiplié les précautions.

Plusieurs maires ou notables arabes, qui habituellement se confient volontiers aux journalistes indiquent avoir reçu des instructions de ne pas faire à la presse de déclarations hostiles à Israël en ce moment.

En outre, les forces de sécurité israéliennes ont récemment appréhendé douze chefs religieux musulmans qui avaient prononcé des sermons anti-juifs dans leurs mosquées, indique-t-on de source militaire israélienne.

L'enthousiasme né de la victoire des partisans de l'ayatollah Khomeini en Iran coïncide avec l'apparition d'un nouveau motif de ressentiment provoqué par la décision israélienne de permettre aux Juifs de se rendre en pélerinage sur le tombeau d'Abraham à Hébron.

Depuis des siècles, ce lieu considéré comme sacré par les musulmans et les Juifs était interdit à ces derniers. Les autorités israéliennes ont décidé récemment d'autoriser les Juifs à procéder dans l'enceinte de la mosquée, à des services religieux. Cette décision a provoqué la colère des Arabes et engendré une situation que des diplomates étrangers estiment explosive.

Vendredi, jour de prière des musulmans, la foule des fidèles était encore plus dense qu'à l'habitude dans la mosquée. « Le peuple montre ainsi ses sentiments à propos de ce qui est arrivé à notre mosquée », a affirmé le maire d'Hébron M. Fouad Kaouasme.

Les événements d'Iran et l'affaire de la mosquée d'Hébron semblent avoir secoué l'apathie des Cisjordaniens qui jusqu'à présent donnaient l'impression de s'accomoder tant bien que mal d'une occupation israélienne dont ils ignoraient la durée.

Les récentes déclarations israéliennes laissant penser que l'autonomie octroyées à la Cisjordanie ne sera que partielle, avaient été accueillies avec des haussements d'épaules résignés par les Arabes de Cisjordanie.

Même une personnalité aussi modérée que M. Elias Friej, maire de Bethleem, affirme maintenant que seule l'OLP a le droit de parler au nom du peuple palestinien. Jusqu'à une date récente, M. Friej était partisan du rétablissement de l'administration jordanienne sur la Cisjordanie.

« Au bout du compte, l'OLP nous dirigera. Un jour nous ferons entrer Arafat à Jérusalem comme les Iraniens ont fait entrer l'ayatollah à Téhéran », ajoute un avocat cisjordanien qui refuse que son nom soit cité.

Pékin tente de calmer New Dehli

PÉKIN (AFP) — La Chine a exprimé sa satisfaction après la visite du ministre indien des Affaires étrangères, M. Atal Bihari Vajpayee, dans un geste exceptionnel destiné à compenser l'irritation profonde causée à New Delhi par le déclenchement de la « leçon » chinoise au Vietnam, alors que M. Vajpayee était encore sur le sol chinois.

La presse officielle chinoise a publié hier un long commentaire signé d'un journaliste de l'agence Chine-Nouvelle passant en revue les entretiens sino-indiens de Pékin. Un tel bilan, relèvent les observateurs, est inhabituel après une visite officielle à Pékin, et semble avoir été décidé par les autorités chinoises pour tenter de réchauffer l'atmosphère des relations bilatérales, après le départ anticipé de M. Vajpayee dimanche, 24 heures avant le terme de sa visite, en raison des combats se déroulant à la frontière sino-vietnamienne.

L'agence officielle chinoise a notamment évoqué, en réaffirmant le point de vue de Pékin, la question du différend frontalier sino-indien, l'un des sujets majeurs des conversations de M. Vajpayee en Chine, majs que les dirigeants chinois n'avaient traité que par allusions dans leurs déclarations publiques au cours de la visite.

Le point de vue chinois, exprimé par Chine-Nouvelle, privilégie un « développement extensif » des relations sino-indiennes qui « aidera à créer les conditions nécessaires et une atmosphère propre à résoudre la question frontalière ».

Nicaragua: regain de violence politique

MANAGUA (AFP) — L'émeteur de la station de radio « Radio Futura », l'une des radios les plus violemment opposées au gouvernement nicaraguayen, a été détruit dans la nuit de lundi à mardi par des explosifs, a-t-on appris hier à Managua.

L'attentat pourrait avoir été commis par un commando opérant en liaison avec l'armée, selon certaines informations. L'explosion n'a fait aucune victime, et les dégâts sont évalués à 40,000 dollars.

D'autre part, l'armée accuse deux avions du Costa Rica d'avoir violé l'espace aérien nicaraguayen dans la région frontalière.

Le climat politique de violence qui règne actuellement au Nicaragua est reflété par le journal La Prensa qui publie quotidiennement les photos des nombreux jeunes (hommes et femmes) qui disparaissent chaque jour. Jeunes que l'on retrouve en prison ou que l'on ne retrouve jamais, ou enfin dont l'on découvre les corps dans les faubourgs des villes.

Le gaz naturel: un atout et un défi.

Au moment où l'énergie est l'une de nos principales préoccupations, le Canada peut se réjouir d'avoir fait des progrès dans le domaine énergétique en augmentant ses réserves de gaz naturel. Le gaz naturel est donc appelé à jouer un rôle plus important dans l'avenir.

Actuellement, la consommation de gaz de l'ensemble du Canada représente environ un cinquième de la consommation énergétique totale. Au Québec toutefois, la consommation de gaz n'équivaut qu'à un vingtième de la consommation totale d'énergie. Dans l'avenir, le gaz de l'Ouest canadien et possiblement plus tard celui de l'Arctique pourront servir de solutions de rechange au pétrole importé qui coûte de plus en plus cher. Nos réserves de pétrole facilement accessible deviennent de plus en plus rares et l'utilisation accrue du gaz contribuera à préserver ces réserves.

Le gaz naturel offre l'avantage de garantir dans l'avenir l'approvisionnement d'hydrocarbures pour les entreprises, les écoles, les hôpitaux et les résidences de l'Est du Canada qui dépendent du pétrole importé, difficile à obtenir en cas de crise. Un approvisionnement assuré en gaz favorisera la création d'emplois au pays. A ce sentiment de sécurité s'ajoute la possibilité de produire du gaz à partir du charbon et des déchets forestiers et celle d'en extraire des régions éloignées.

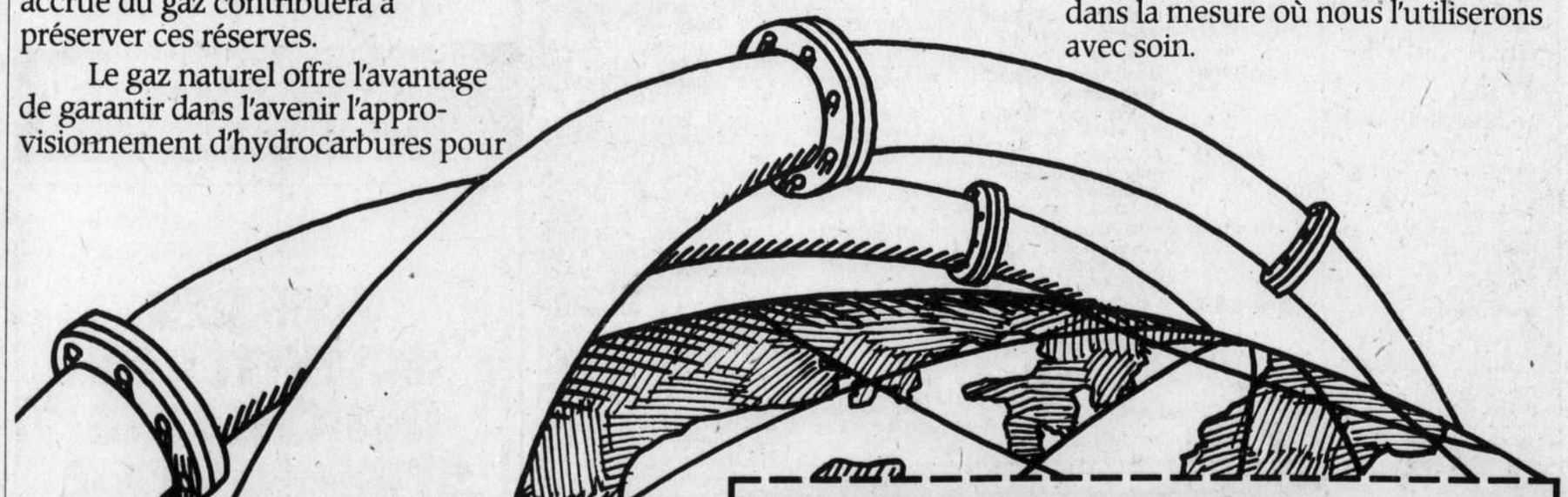
Relier l'Est du Canada aux sources de gaz présente des problèmes puisque le gazoduc actuel ne se prolonge pas au-delà de Montréal. Il est évident que les coûts de transport augmentent au fur et à mesure du prolongement du gazoduc et d'autres formes d'acheminement. Approvisionner les nouvelles régions suppose la mise en place de canalisations et la modification des systèmes de chauffage.

Malgré tout, le gaz naturel permettra aux Canadiens d'être plus autonomes. Cependant, cette plus grande autonomie exigera l'affectation de plus fortes sommes d'argent.

L'exploration a reçu l'appui financier direct des gouvernements. Le gouvernement du Canada, pour sa part, a accordé jusqu'ici 106 millions de dollars à la compagnie Panarctic pour la recherche de gaz naturel dans les îles de l'Arctique. Quant au consommateur, il a apporté son appui en payant plus cher ses hydrocarbures.

Grâce à toutes ces mesures, nous avons fait un investissement pour l'avenir. Nous avons appris à repérer les sources de gaz. Et nous savons où chercher dans les années à venir.

Le gaz naturel est donc à la fois un atout et un défi. Il nous sera utile dans la mesure où nous l'utiliserons avec soin.



☐ J'en profite aujourd'hui pour me renseigner en matière d'énergie. Faites-moi parvenir gratuitement _____ exemplaires de la brochure "Réponses à vos questions concernant l'énergie."

Nom _____
en lettres moulées

Adresse _____

Province _____ Code postal _____

Faites parvenir à:
"Réponses à vos questions concernant l'énergie"
580, rue Booth, 6e étage
Ottawa, Ontario, K1A 0E4

Énergie, Mines et Ressources Canada
Energy, Mines and Resources Canada

L-3

LE DEVOIR

CAHIER

Montréal, mercredi 21 février 1979

La querelle s'envenime entre l'ayatollah et les gauchistes

TÉHÉRAN (d'après Reuter et AFP) — Le ton est monté hier dans la querelle qui oppose les partisans de l'ayatollah Ruhollah Khomeiny aux forces d'extrême-gauche. Latent jusqu'à présent, le conflit est apparu au grand jour lorsque l'ayatollah a dénoncé les militants d'extrême-gauche comme étant des « opportunistes anti-islamiques ».

L'ayatollah a annoncé qu'il ne recevrait pas les fedayin du peuple qui ont prévu de marcher sur son quartier général demain. « Ces gens ne sont pas des musulmans et sont contre l'Islam » a déclaré l'ayatollah dans une émission radio-télévisée.

Pour sa part, le chef d'état-major général, le général Muhammad Vali Gharani, a déclaré: « La purge continuera » après que la Voix de la Révolution eut annoncé l'exécution, peu avant l'aube de quatre généraux, dont l'ancien chef des services secrets, le général Parveez Amin Afchar.

Les autres généraux sont Nematollah Motamedi, gouverneur militaire de Qazvin, Manouchek Malek, commandant de la brigade blindée à Qazvin et Hossein Hamadanian, responsable de la Savak à Kermanchah.

La condamnation des deux généraux en poste à Qazvin est probablement liée aux assassinats d'adversaires du chah commis en janvier par des partisans du souverain avec l'aide d'unités de l'armée. Kermanchah a également été le théâtre d'affrontements sanglants.

Jeudi dernier, quatre généraux très proches du chah, dont le chef de la Savak, avaient été exécutés et les autorités avaient annoncé à ce moment-là que 22 autres responsables civils et militaires seraient jugés. Les principaux chefs de l'armée ont été arrêtés, démis de leurs fonctions ou mis à la retraite.

Très critiqué par l'extrême-gauche, et aux prises à un vif mouvement séparatiste dans la province kurde, le général Gharani a reconnu hier que la situation était difficile au sein de l'armée.

Au cours d'une conférence de presse, il a reconnu que 50 pour cent seulement des désecteurs avaient regagné leurs unités malgré les appels lancés en ce sens par l'ayatollah.

M. Karim Sandjabi, ministre des Affaires étrangères, a adressé aux Kurdes un message les mettant en garde contre les « éléments armés » qui tentent de briser l'unité nationale iranienne. Le gouvernement a envoyé une mission spéciale enquêter sur la situation dans cette région frontalière.

L'armée iranienne souffre en outre du départ des techniciens étrangers. Elle ne peut elle-même utiliser actuellement le matériel très moderne dont le chah l'a dotée.

« Pour l'instant, nous n'avons rien à voir avec des conseillers militaires étrangers. C'est au gouvernement de régler cette question. Mais il n'en reste pas moins que nos forces armées ne sont pas en mesure d'être autonomes. Nous avons besoin de personnel technique étranger, notamment pour l'aviation » a déclaré le général Gharani.

Des troubles sont également signalés dans une autre région névralgique: les deux Azerbaidjans iraniens, situés entre le Kurdistan et l'URSS. Selon la presse, des contre-révolutionnaires ont incendié lundi le consulat américain à Tabriz (Azerbaidjan occidental) et des affrontements tribaux ont fait quatorze morts à Rezayeh (Azerbaidjan oriental).

Un autre sujet d'épreuve pour le cabinet de M. Mehdi Bazargan, qui a par ailleurs réaffirmé lundi soir l'urgente nécessité de reprendre les exportations de brut iranien, provient du Front national. Ce parti, le plus important d'avant la révolution, exige dans une lettre ouverte la formation d'un gouvernement d'union nationale, la création d'une « garde nationale et l'étatisation des « comités de sécurité » formés à travers le pays.

Le parti, dont le chef, M. Sandjabi, participe au gouvernement à titre individuel, veut que « d'autres combattants de la révolution », notamment les Moudjahedine (les fedayines du peuple), les représentants des avocats et des écrivains, les universitaires, soient associés à l'action gouvernementale. Il estime que le premier ministre, M. Bazargan, a tort de prêcher la patience « alors que la révolution exige la rapidité dans l'exécution ».

Le parti soulève enfin le problème fondamental de l'armée. À la différence de certains dirigeants religieux, il estime qu'elle n'est pas sûre, même épurée, et qu'une garde nationale doit assurer rapidement la sécurité.

Entre-temps, par millions, les écoliers et lycéens iraniens ont repris hier le chemin de l'école, mettant ainsi fin, sur les ordres de l'ayatollah Khomeiny, à une grève générale de plus de quatre mois.

Cette seconde « rentrée scolaire », qui n'affecte pas encore les universités a été suivie à plus de 90 pour cent dans tout l'Iran. À Téhéran, dès les premières heures de la matinée, écoliers et lycéens, filles et garçons, seuls ou par petits groupes, se sont rendus à l'école.

Certains avaient des fleurs à la main, d'autres chantaient des slogans révolutionnaires à la gloire de l'ayatollah Khomeiny et de leurs camarades, tombés au cours des derniers mois, martyrs de la révolution islamique iranienne.

Presque dans toutes les écoles primaires, mais surtout dans les lycées, des prières ont été récitées en mémoire de ces martyrs. « Chez nous, presque tout le monde était dans la révolution. Nous avions même formé notre brigade révolutionnaire, avec quelques camarades de classe. Nous avons eu deux martyrs dont nous avons collé les photos sur le mur de la classe », déclare Arviz, un lycéen de quatrième année.



Parmi les épaves des bateaux échoués, un jeune Vietnamien s'amuse seul sur la plage de Pulau Bidong, petite île de Malaisie, où 30,000 réfugiés ont trouvé un asile temporaire. (Photolaser AP)

Les portes se ferment de plus en plus devant les réfugiés de la mer

GENÈVE, (Reuter) — Les réfugiés de l'Indochine ont de plus en plus de mal à se trouver une terre d'asile. Les gouvernements des pays de l'Asie du sud-est durcissent leur attitude à l'égard des navires bondés de réfugiés qui atteignent leurs rivages après une traversée périlleuse de la mer de Chine du sud.

Le nombre des réfugiés qui attendent d'être accueillis par un pays étranger ne cesse de croître. Il semble que les pays occidentaux qui ont promis de leur accorder l'asile se font maintenant tirer l'oreille.

M. Poul Hartling, le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, est intervenu à deux reprises récemment pour que l'on fasse preuve d'une plus grande compassion envers les réfugiés indochinois.

Son premier appel était adressé au président philippin, M. Ferdinand Marcos, et concernait les 2,000 réfugiés à bord du cargo Tung, dans la baie de Manille. Les autorités philippines menaçaient de refouler le navire parce que seulement 372 des réfugiés s'étaient trouvés un pays d'accueil après une attente de presque deux mois.

M. Hartling a lancé son deuxième appel à la trentaine de pays qui acceptent de recevoir des contingents de réfugiés indochinois, les priant d'accélérer le processus d'accueil.

65,000 des 85,500 réfugiés arrivés l'an dernier par la mer attendent une réponse. 6,000 autres sont toujours sur les bateaux, n'ayant pas encore reçu l'autorisation de débarquer.

M. Dale de Haan, le haut commissaire adjoint, a déclaré aux journalistes: « L'U.N.H.C.R. considère que tout navire ayant atteint un port devrait recevoir la permission de débarquer ses passagers, pour des motifs humanitaires ».

Mais les autorités de la colonie britannique de Hongkong, où se trouvaient à la fin de l'an dernier 3,917 réfugiés indochinois, ont déclaré qu'elles n'autoriseraient pas les Vietnamiens du cargo Skyluck, arrivé récemment, à mettre pied à terre.

Les ambassadeurs, basés à Manille, d'une vingtaine de pays se sont réunis récemment avec le représentant de l'U.N. H.C.R. afin de discuter des problèmes de la réinstallation des réfugiés.

Les pays asiatiques, qui ouvrent leurs portes aux réfugiés vietnamiens depuis trois ans, sont en train de perdre patience. Ils craignent de ne plus voir repartir des réfugiés que des pays plus riches qu'eux ne veulent pas: ceux qui sont sans qualifications ou qui ont une grosse famille, les démunis et les malades.

Au cours des entretiens sur le problème des réfugiés indochinois qui s'étaient déroulés à Genève en décembre, la Malaisie et la Thaïlande avaient fait clairement savoir qu'on ne pouvait pas attendre qu'elles continuent à accorder l'asile temporaire aux réfugiés si d'autres États manifestaient aussi peu d'empressement à leur donner un asile permanent.

Au siège de l'U.N.H.C.R., les responsables rendent hommage à la façon dont la Suisse aborde le problème des réfugiés. L'un d'eux, M. Henri Frendo, a déclaré que « la Suisse était exemplaire ».

« Les Suisses, a-t-il précisé, acceptent les parents par alliance comme faisant partie de la famille. Outre le fait qu'ils acceptent les handicapés ou ceux qui sont malades, ils ont reconnu l'importance des relations par mariage en Asie, et ils ne jugent pas les réfugiés selon les critères de la culture occidentale ».

Mais, après que l'on eut découvert que certains des réfugiés arrivés par la mer dissimulaient sur eux pour des milliers de dollars d'or, les gouvernement du Sud-Est asiatique se sont demandés si les « réfugiés de la mer » n'étaient pas de simples émigrants à la recherche d'une meilleure vie matérielle.

M. de Haan répond à cet argument en déclarant que les réfugiés de la mer « quittent le Vietnam en prenant des risques considérables » et qu'il y a parmi eux beaucoup de pertes, ce qui justifie une action humanitaire de la communauté internationale.

Pour tenter d'attaquer le problème à sa racine, une délégation de haut niveau de l'U.N.H.C.R. doit se rendre bientôt au Vietnam, répondant à une proposition d'Hanoi, faite en janvier, d'organiser l'émigration légale de la plupart de ceux qui veulent quitter le pays, à la condition qu'ils puissent trouver une terre d'asile.

Un représentant du gouvernement de Hanoi était récemment à Genève pour discuter de cette proposition, a précisé M. de Haan.

Carter refuse de lier accord SALT et Iran

ATLANTA (AFP) — Le président Carter a averti hier l'Union soviétique des « graves conséquences » d'une éventuelle ingérence en Iran mais il a réaffirmé sa volonté de signer au plus vite avec l'URSS un nouveau accord « SALT-2 » sur la limitation des armements stratégiques.

« Toute ingérence (étrangère), directe ou non, aura de graves conséquences avec les responsables de cette action », a déclaré le président américain, faisant ainsi clairement référence à l'URSS dans une allocution prononcée à l'Institut de technologie à Atlanta (Georgie).

Le chef de la Maison Blanche a toutefois souligné qu'« il cherchera à conclure un traité SALT-2 tout en répondant à toute initiative soviétique affectant les intérêts des États-Unis ».

M. Carter a aussi fait part de « sa grande préoccupation de voir le conflit entre la Chine et le Vietnam s'étendre ». « Les Etats-Unis, quoi qu'il arrive, sont parfaitement préparés à protéger leurs intérêts vitaux », a-t-il dit.

Le président américain a alors révélé qu'il avait eu «des contacts directs», ces derniers jours, avec de nombreux dirigeants sur la situation en Asie et au Proche-Orient.

La situation en Iran, a noté M. Carter, « démontre qu'il est encore plus urgent d'oeuvrer pour la paix entre Israël et ses voisins arabes ». A la veille de la reprise de Camp David des pourparlers israélo-égyptiens, le président américain n'a pas écarté, une fois de plus, la nécessité de réunir prochainement un nouveau sommet tripartite avec MM. Begin et Sadate pour parvenir à un traité de paix entre Jérusalem et Le Caire « si toutes les parties font suffisamment preuve de souplesse ».

En évoquant les conflits sur la péninsule indochinoise, le chef de la Maison Blanche a confirmé la position de neutralité adoptée par les Etats-Unis. « Nous n'interviendrons pas dans un conflit entre Etats communistes d'Asie. Nos intérêts nationaux ne sont pas directement menacés », a-t-il dit.

M. Carter s'est par ailleurs appliqué à justifier et défendre avec vigueur la signature éventuelle d'un nouvel accord « SALT » avec l'URSS. Il s'agit là « d'un élément fondamental pour la stabilité politique et militaire dans un monde en ébullition », a-t-il affirmé. Ce traité « sur lequel un accord est déjà intervenu sur les principaux points, permettra d'établir pour la première fois un nombre égal d'armes stratégiques entre l'URSS et les États-Unis. L'URSS, a-t-il confirmé, sera requise de réduire de 10 pour cent ses forces stratégiques et devra démanteler 250 missiles ou bombardiers ».

M. Carter qui évoquait pour la première fois publiquement les grandes lignes déjà acquises des « SALT-2 », déjà connues par ailleurs, a souligné que ce traité permettrait aux États-Unis de développer malgré tout les systèmes d'armements qui pourraient s'avérer nécessaires, notamment le déploiement d'un missile mobile « MX ».

Il a également déclaré que ce traité « interdira formellement » le recours à des techniques de brouillage empêchant la vérification du respect des clauses de ces accords. Cette remarque laisse penser que l'un des derniers grands obstacles à la conclusion des « SALT 2 » — le dossier télémétrique — a peut-être été résolu ces derniers jours. Le chef de la Maison Blanche a assuré qu'il ne laisserait pas « les pressions d'une inévitable compétition avec l'Union soviétique détruire les possibilités de coopération » qui existent entre les deux pays.

Enfin, M. Carter qui a répondu avec énergie aux critiques sur le manque de fermeté de sa politique étrangère et l'indécision apparente de la Maison Blanche, a souligné que les Etats-Unis « ne peuvent pas contrôler les événements internes d'autres nations ».

Pretoria conteste le plan Waldheim

LE CAP (Reuter) — M. Pik Botha, ministre sud-africain des Affaires étrangères, a menacé d'interdire aux troupes des Nations unies de prendre position en Namibie dans quelques semaines si la SWAPO (Organisation des peuples du sud-ouest africain) obtient la satisfaction d'exigences jugées inacceptables par Pretoria.

Dans une lettre adressée à M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, M. Botha explique que les exigences posées par la SWAPO lors des récentes négociations avec le représentant des Nations unies, M. Martti Ahtisaari, étaient exagérées. Selon M. Botha, M. Nujoma, président de la SWAPO, aurait demandé à avoir cinq bases militaires en Namibie. M. Nujoma aurait également insisté pour obtenir un retrait complet des troupes sud-africaines du territoire.

M. Botha explique que ces exigences ne sont pas contenues dans le plan des Nations unies pour l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Rhodésie: le ZAPU attaque l'aérodrome de Salisbury

LUSAKA (AFP) — Le leader de l'Union des peuples africains du Zimabwe (ZAPU), M. Joshua Nkomo, a revendiqué hier la responsabilité de son mouvement de guérilla pour le bombardement au mortier, dans la nuit de lundi à mardi, de l'aéroport international de Salisbury.

M. Nkomo a lu à la presse un message radio qu'il venait de recevoir de se guérilleros en opération en Rhodésie, affirmant qu'ils avaient « bombardé l'aéroport international de Salisbury et qu'ils y avaient endommagé les bâtiments, la piste d'atterrissage et quelques avions ».

Selon un communiqué officiel de Salisbury qui rapporte ni dégâts ni victimes, les maquisards ont tiré une quinzaine d'obus sur l'aéroport vers 23 heures locales (21 heures GMT), environ une heure avant l'arrivée du dernier vol civil de la journée, en provenance de Johannesburg. L'attaque des insurgés, la première depuis le début de la guérilla il y a plus de six ans, a apparemment cessé lorsque les gardes de l'aéroport ont ouvert le feu à l'aide d'armes automatiques.

L'aéroport, situé à 12 km du centre de Salisbury, comprend également une section militaire, la base « New Sarum », une des plus importantes du pays.

Il s'agit de la troisième attaque en quelques semaines sur des installations stratégiques de Salisbury.

Cette vague d'attaques fait suite à l'annonce par les deux branches du front patriotique de l'intensification de leur campagne de guérilla urbaine contre le gouvernement de transition de Salisbury, afin de perturber le déroulement des élections générales prévues pour le 20 avril.

L'Union nationale de libération du Zimbabwe (ZANU) de M. Robert Mugabe, basée au Mozambique, avait revendiqué la semaine dernière l'attaque de la principale centrale électrique de Salisbury.

L'attaque de l'aéroport, par ailleurs, accentue les pressions sur le transport aérien en Rhodésie, après les deux catastrophes aériennes de Kariba, au cours desquelles des guérilleros ont abattu des Viscounts d'Air Rhodesia, faisant au total 112 victimes.

Entre-temps, le projet de constitution rhodésien du premier ministre Ian Smith et des trois leaders noirs modérés a été approuvé hier par le parlement rhodésien, par 48 voix pour et six contre.

Ce vote du parlement — en grande majorité blanc — en faveur du projet de constitution prévoyant un parlement et un gouvernement à majorité noire mais avec le maintien pendant dix ans d'une importante influence blanche, donne le feu vert pour les premières élections au suffrage universel qui doivent avoir lieu le 20 avril prochain.

Le commandant en chef des forces armées rhodésiennes a déclaré au début de la semaine que les militaires essaieraient dans la mesure du possible d'assurer le déroulement dans le calme de ces élections. Les guérilleros du front patriotique de Joshua Nkomo et Robert Mugabe, tous deux en exil au Mozambique, sont opposés à cette consultation électorale.

G-B: la base n'obéit pas au concordat social

LONDRES (d'après AFP et Reuter) — De nouveaux nuages s'amoncellent dans le ciel obscurci des conflits sociaux britanniques, tandis que gouvernement et syndicats tournent autour d'un accord qu'ils disent possible.

Face à un gouvernement et à une centrale impatients de prouver la réalité et l'efficacité du concordat signé la semaine dernière, la base ne transige pas et défend avec une grande fermeté sa volonté d'obtenir le maximum de ce qu'elle estime lui être dû.

Les ordures continuent de s'entasser, allant jusqu'à former dans les quartiers résidentiels de longs et épais murs bariolés où sacs de plastique voisinent avec des matelas éventrés, de vieux réfrigérateurs, ou des cuisinières réformées.

D'autre part, la grève nationale de vingt-quatre heures des ambulanciers britanniques prévue pour aujourd'hui a été annulée par les syndicats.

Lors d'une réunion des 200 dirigeants du syndicat des ambulanciers, une majorité de deux contre un s'est prononcée hier soir en faveur de l'abandon du mot d'ordre de grève nationale qui devait affecter également les services d'urgence.

La grève a été remise d'une semaine à la suite de nouvelles propositions patronales, a déclaré hier M. Rill Dunn, président du comité d'action des conducteurs d'ambulances, une organisation non officielle. Les ambulanciers réclament un salaire de base de 65 livres par semaine.

Le service de santé des armées se tient toujours prêt à assurer un service minimum au cas où certains ambulanciers décidaient de passer outre aux consignes syndicales.

Dans le secteur public, un accord serait en vue entre les autorités municipales et les syndicats afin de mettre un terme au mouvement de grèves tournantes observé depuis six semaines par les employés les plus mal payés.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés

MONTRÉAL—QUÉBEC—RIMOUSKI—SHERBROOKE—TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA—SEPT-ÎLES—COATICOOK—MATANE

TRUST HELLÉNIQUE CANADIEN

RÉDUISEZ VOS IMPÔTS de nouveau cette année. **Augmentez** vos épargnes en vue de la retraite à un taux d'intérêt très avantageux.

Investissez dès maintenant dans un Régime Enregistré d'Épargne Retraite. Grâce à notre Certificat d'épargne garanti d'une durée de 5 ans, vous profiterez d'un taux d'intérêt de 10½%* non imposable.

Contribution minimale $500

*10½%

INTÉRÊT PAYÉ ANNUELLEMENT
AUCUN FRAIS D'ADMINISTRATION

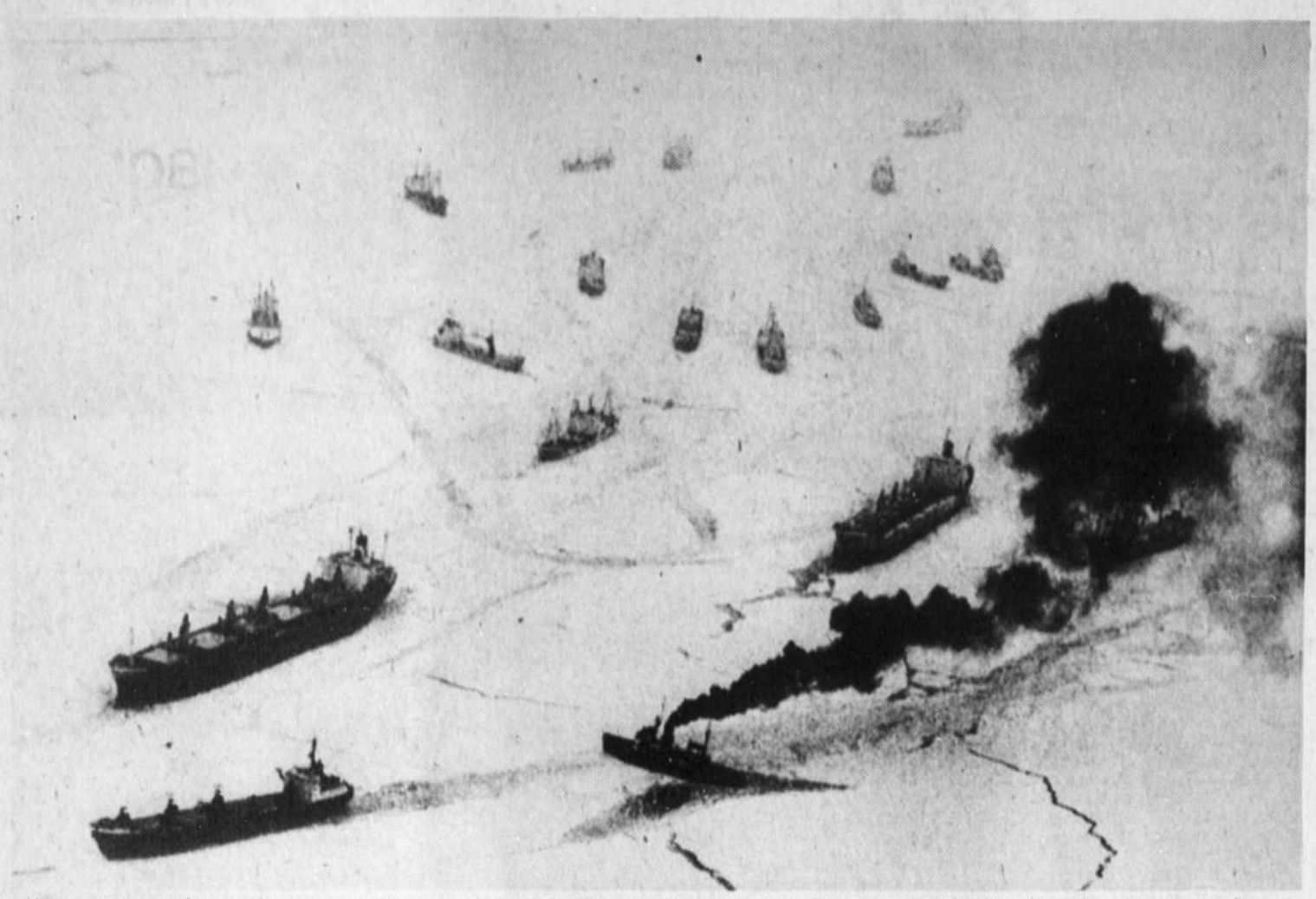
Un placement de
$1000
rapportera
$628.40
sur une base de 5 ans, si l'intérêt est accumulé dans un compte de R.E.E.R. au taux courant*, lequel est de 1% plus élevé que le taux en vigueur.

Les programmes du gouvernement vous permettent de réduire vos impôts de façon appréciable. PROFITEZ-EN! Nos spécialistes seront heureux de vous conseiller.

Date limite pour l'impôt 1978, le 1er mars 1979.

TRUST HELLÉNIQUE CANADIEN
Inscrit à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec

Trois succursales à votre disposition à Montréal
852 ouest, Jean Talon, Montréal, H3N 1S4 273-4233
5101, avenue du Parc, Montréal, H2V 4G3 273-1287
1405, rue Peel, Montréal, H3A 1S5 273-4233
OUVERT SIX JOURS PAR SEMAINE
*Sujet à changement sans avis



Un brise-glace tente de délivrer les nombreux navires qui ont été emprisonnés dans la Baltique, près de Kiel, dans des glaces poussées par des vents violents. Cinq autres brise-glace sont venus à la rescousse, et les cargos ont pu poursuivre leur route après un travail ardu.
(Photolaser AP)

Menacé en Haïti

Waldeck Sylvestre ne sera pas déporté

par Clément Trudel

Waldeck Sylvestre, originaire d'Haïti et âgé de 31 ans, vient d'obtenir le « droit de débarquement » au Canada. Il en avait appelé d'un ordre de déportation émis contre lui, et réclamait l'asile politique au Canada.

La Commission d'appel de l'immigration vient d'acquiescer à la demande de Sylvestre, jugeant cohérent, dans l'ensemble, le témoignage de l'appelant et trouvant surtout chez le témoin Max Charlier, un autre exilé haïtien, confirmation du fait que Sylvestre « sera très certainement mis en prison et nul ne sait ce qui peut lui arriver » s'il rentrait à Port-au-Prince.

L'appelant était militant du PUCH (Parti unifié des communistes haïtiens). Il n'a jamais été incarcéré dans son pays mais s'est senti menacé dès que son ami Charlier, « socialiste » qui travaillait avec lui à la « conscientisation » des paysans autour de Jérémie, fut écroué. La mère de cet Haïtien, Grésilia Mondésir, fut elle-même emprisonnée à la caserne Dessalines huit jours mais put prévenir son fils que la police était à sa recherche.

Les trois membres qui composaient la Commission d'appel de l'immigration, Mme Scott, la présidente, et Mmes R. Tremblay et E. Teitelbaum, ont souligné dans leur décision qu'il était pour le moins « étrange » que Waldeck Sylvestre se marie trois jours avant de gagner le Canada (juillet 1976) et dise ne pas entretenir de correspondance avec sa femme. Sylvestre explique qu'il ne veut pas compromettre son épouse qui continue à vivre en Haïti sous son nom de fille.

La décision de la CAI couvre 14 pages. Les commissaires devaient se prononcer sur l'application de la Convention de Genève au cas particulier d'un Haïtien qui avouait avoir déjà distribué des journaux anti-duvaliéristes et qui, par son appartenance au PUCH, risquait la peine de mort puisque Haïti vit toujours sous l'empire de la Loi du 28 avril 1969, dite « loi anti-communiste ». Versée en preuve, cette loi qualifiée de crimes contre la sûreté de l'Etat « les activités communistes sous quelque forme que ce soit », telle la propagation de tracts, journaux ou revues « qui se dédient à la diffusion des idées communistes ou anarchistes. »

En 1974, Waldeck Sylvestre avait déjà demandé l'autorisation d'émigrer au Canada; malgré une réponse favorable, il avait choisi de ne pas se prévaloir de cette autorisation. Assez curieusement, le 13 novembre 1978, le consulat haïtien à Montréal renouvelait le passeport de Sylvestre sans susciter de difficulté.

Cet épisode aurait pu à lui seul affaiblir la portée des prétentions de Sylvestre, n'eût été le témoignage de Charlier, l'affidavit de Mme Mondésir et le cumul des détails sur l'activité clandestine de Sylvestre, corroborés par les témoins appelés à la barre par Me Juanita Westmoreland, occupant pour Sylvestre. Me A Kulba représentait dans cette cause le ministère canadien de l'Emploi et de l'Immigration.

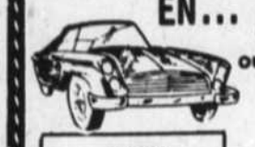
Datée du 24 janvier 1979, la décision vient d'être communiquée aux parties. Elle casse l'ordre de déportation en date du 6 octobre 1977 et accorde le droit de débarquement, conformément à l'article 15 (1) de l'ancienne Loi régissant la Commission d'appel de l'immigration.

Cette décision s'inspirait principalement de l'arrêt, non encore rapporté, de Diocratez Urrutia, rendu le 20 avril 1978 par une Commission présidée par le juge Houle.

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES

EN... AUTOMOBILE

ou EUROCAMPER-TOURMOBILE



Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...

PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO

Réservations billets d'avion pour PARIS
À compter de $299

BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS

DEPUIS 25 ans au service des voyageurs

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200

"Touring Club de France"

Permis no 13866252-0280

LES TRIBUNAUX

■ *Beaudoin aurait dit: « J'pourrais t'achever »*

Après à peine deux jours d'audience, le ministère public a presque terminé sa preuve au procès de Fernand Beaudoin qu'il accuse de négligence criminelle et de possession d'une arme dans un dessein dangereux.

Pour techniques qu'elles soient, ces accusations ont trait à des coups de feu qui auraient été tirés le 13 décembre 1976 dans les bureaux de la Aetna Factors Corporation, à la Place Alexis-Nihon, rue Atwater, à Montréal.

Beaudoin, âgé de 37 ans, aurait fait feu à trois reprises sur M. Gérald Levinson, le vice-président de la compagnie prêteuse qui finançait les comptes en souffrance de ses clients.

L'accusé, président de Ferncraft Leather, qui s'était taillé une réputation enviable sur les marchés canadien et américain du manteau de cuir, aurait, selon un témoin, été « fâché » par suite de la liquidation de son actif, au printemps de la même année.

La victime a aussi témoigné, hier, pour raconter comment Beaudoin aurait fait irruption dans son bureau en lui disant: « J'tai dit que j't'aurais un jour... » pour ensuite brandir un pistolet de calibre 38, lui faire lever les mains et finalement tirer deux coups de feu. Plus tard, Levinson, demeurant au 62 Chesterfield Avenue, aurait appris qu'un troisième coup de feu aurait été tiré. Quant à lui, il aurait été transporté à l'hôpital où on aurait découvert qu'il souffrait d'une fracture en spirale au tibia de sa jambe droite.

Alors qu'il gisait sur le plancher du bureau, Levinson aurait vu Beaudoin se pencher au-dessus de lui pour lui dire: « J'pourrais t'achever... »

De son côté, l'accusé, une fois au poste de police, aurait été trouvé en possession de chaînes, de laisses à chien, de ruban adhésif et de sparadrap vert. On n'a toutefois pas encore fait la preuve de l'usage que Beaudoin entendait faire de ces objets.

En contre-interrogatoire par le procureur de l'accusé, Levinson a déclaré ne plus travailler pour Aetna Factors, mais qu'il a trouvé un nouvel emploi pour une autre société de crédit dont le siège social serait à Toronto.

Il a expliqué qu'au moment du concordat devant mener à la liquidation de l'actif de Ferncraft Leather, Aetna ne voulait plus financer cette entreprise parce qu'il en aurait coûté plus cher pour l'inventaire que pour les comptes à recevoir.

Le procès devant jury est présidé par le juge Guy Mathieu, de la Cour supérieure. Les avocats en présence sont Me Claude Parent, pour le ministère public, et Me Jean-Claude Hébert, pour la défense. L'audience reprend ce matin.

■ *L'affaire Jean Bourgeois sera de nouveau examinée*

La ville de Mascouche a obtenu hier que la Commission de police du Québec se penche à nouveau sur le cas de son directeur adjoint de police (même s'il n'y a pas de directeur dans cette municipalité).

Le juge Guy Tremblay, de la Cour provinciale, et le commissaire Pierre Laforêt ont annoncé que cette reprise d'enquête aura lieu à compter du 27 février prochain au palais de justice de Montréal.

La Ville de Mascouche voudrait, principalement, que la Commission prenne connaissance du témoignage de Bourgeois devant la CECO, en août dernier, où il était question de la publicité sympathique dans des publications policières.

Mascouche voudrait, enfin, que la Commission de police mène enquête sur la conduite de son directeur adjoint qui exercerait un double emploi (dans une boîte de nuit), ce qui serait incompatible avec sa fonction de policier.

■ *Forçat accusé de meurtre*

Le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, et un jury des assises ont commencé d'entendre des témoignages au procès de Paul Ringuette, un forçat de 26 ans accusé d'avoir tué à coups de poignard un autre pensionnaire du pénitencier à sécurité maximum Laval.

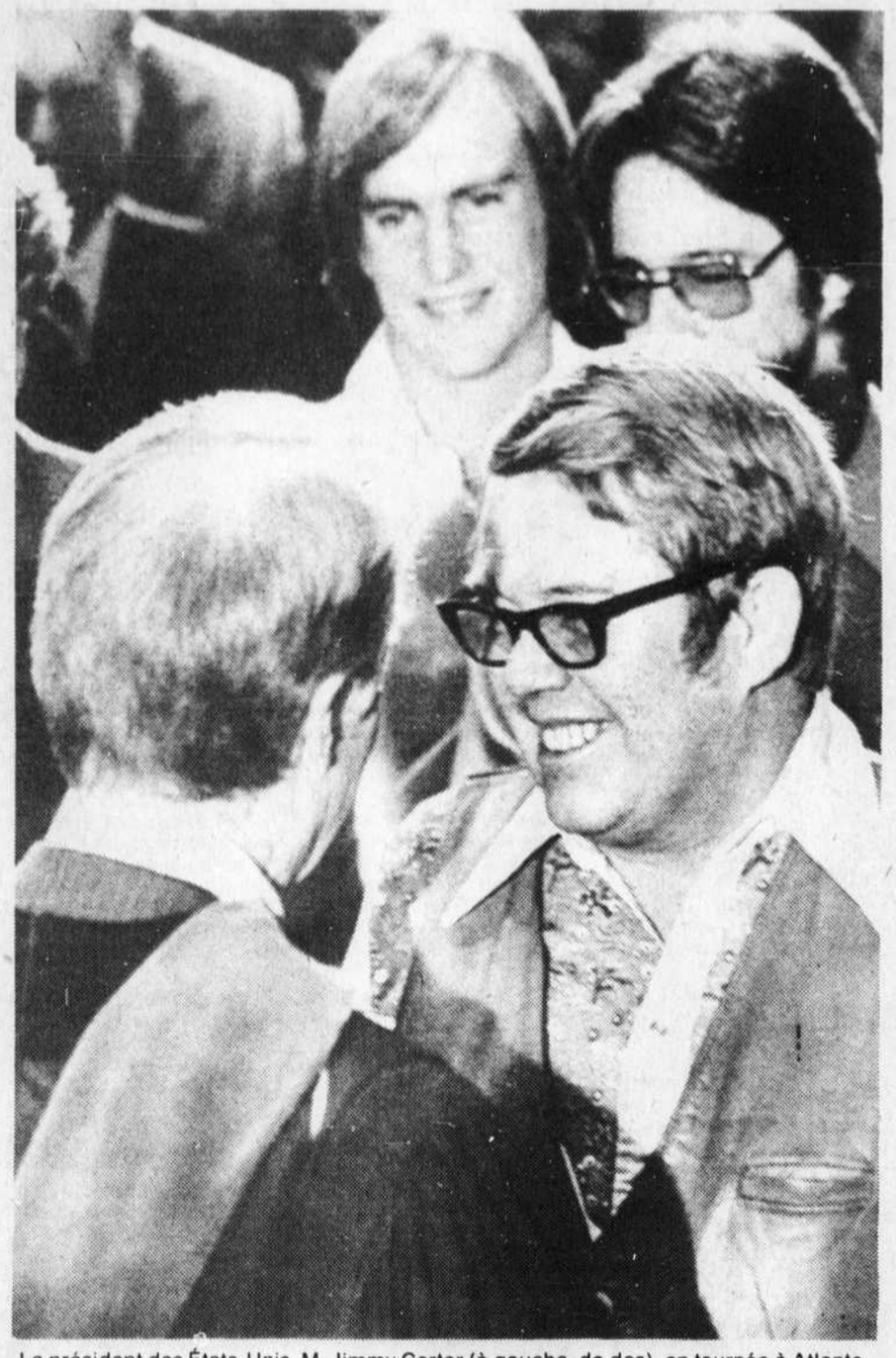
La victime, Jean Gonthier, 25 ans, aurait succombé à ses blessures dans la matinée du 26 mai 1978.

Pour sa défense, Ringuette invoque la légitime défense. Dans une déclaration faite à la police et qui a été admise en preuve, l'accusé prétend avoir d'abord été frappé par Gonthier qui l'aurait blessé à une main pendant que les prisonniers défilaient pour se rendre à un vestiaire où ils devaient changer de vêtements.

« Je l'ai alors frappé (à coups de poing?) et il a échappé le couteau dont je me suis emparé. Je l'ai alors poursuivi jusque dans sa cellule... » À cet endroit les deux hommes se seraient chamaillé et un témoin dit avoir vu Ringuette planter le couteau dans le dos de Gonthier. Plus tard, alors que la victime était transportée sur une civière, l'arme encore dans la plaie, Ringuette aurait contourné les gardes pour s'emparer une fois de plus du couteau et frapper à nouveau.

Le procès continue.

— Guy Bourdon



Le président des États-Unis, M. Jimmy Carter (à gauche, de dos), en tournée à Atlanta, en Georgie, s'est arrêté quelques instants pour causer avec son bouillant frère Billy qui se trouvait dans la foule. M. Carter s'était rendu à Atlanta y prendre la parole devant l'Assemblée générale de l'État. (Photolaser AP)



Résidents de Greenfield Park, Brossard, Laprairie, Candiac

offrez-vous

LE DEVOIR

chaque matin

6 jours $1.50

Renseignements
Service du Tirage

(514) 844-3361



JO MALLÉJAC COURIR POUR MIEUX VIVRE

Libre Expression

Un guide complet sur le jogging, un livre de Jo Malléjac qui vous fera découvrir un nouvel art de vivre.



Jo Malléjac répond à toutes les questions sur la préparation à la course, l'entraînement, les excès à éviter, l'équipement, l'alimentation, etc.
Il nous livre dans ce guide du jogging le secret de son intarissable jeunesse: une discipline et une philosophie toute simple qui vous permettra, à vous aussi, de mieux vivre.

BON DE COMMANDE

Si vous désirez recevoir chez vous le livre COURIR POUR MIEUX VIVRE de Jo Malléjac, retournez ce bon de commande accompagné d'un chèque ou d'un mandat postal au montant de $7.95 + $0.25 de frais de poste à:

Éditions Libre Expression
610 Croissant Dauphin
St-Louis Terrebonne
J0N 1N0

Nom _____
Adresse _____ Code postal _____
Ville _____
No. de tél.: _____

D-15-2-79

Un bon conseil



Faites vérifier votre tension artérielle

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

PROGRAMMES DE SCIENCE DE LA RELIGION

L'UQAM offre un ensemble intégré d'études de premier et de second cycles dans la perspective d'une science de la religion interdisciplinaire et transconfessionnelle.

A ce titre, elle offre des cours dans les domaines suivants:
– phénomènes parareligieux: ésotérisme, parapsychologie, croissance personnelle:
– la religion au Québec: amérindiens, catholicisme, groupes nouveaux, etc;
– les religions du monde: hindouisme, bouddhisme, islam, judaisme, etc.
– christianisme: bible et histoire de la culture chrétienne;
– éducation morale;
– l'intervention religieuse: enseignement, animation, information.

La formation religiologique prépare aux tâches de l'enseignement, de l'animation, de l'information et de la recherche.

PROGRAMMES

Baccalauréat en sciences religieuses
Baccalauréat d'enseignement en sciences religieuses
Maîtrise en sciences religieuses

Date limite: pour soumettre une demande d'admission (session automne 1979) le 1er mars 1979.

Renseignements: pour plus de renseignements, s'adresser à 282-7054 pour les baccalauréats ou à 282-7051 pour la maîtrise.

DEMANDE D'ADMISSION

Pour recevoir un formulaire de demande d'admission, téléphoner à 282-7161 ou s'adresser au:

Bureau du registraire, Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
1187, rue de Bleury, local 2930
Case postale 8888, Succursale «A»
Montréal, Qué. H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: **dix ans de réalisations**

La Coupe du monde d'athlétisme

Le général Dextraze veut organiser un spectacle apolitique et canadien

par Richard Milo

On le disait autoritaire, déterminé, discipliné. Il a fait honneur à sa réputation, hier, n'hésitant pas à affirmer qu'il avait l'intention de faire de la Coupe du monde d'athlétisme de Montréal un grand spectacle sportif, apolitique et canadien.

Pour ce faire, le général Jacques A. Dextraze, ex-chef de l'état-major de l'armée canadienne et aujcurd'hui président du conseil d'administration du CN, entend prendre les bouchées doubles, de façon à rattraper le temps perdu dans l'organisation de l'événement dont il a accepté la présidence ces jours derniers.

« Fini les discussions qui perdurent. Il y aura une réunion hebdomadaire chaque mardi au cours de laquelle on identifiera, puis solutionnera les problèmes, a-t-il dit, quitte à commettre certaines erreurs de jugement.

« Fini également le travail à huis clos. Le comité organisateur fera rapport au grand public, dans des délais raisonnables, de la bonne marche des dossiers, que ce soit celui des droits de télédiffusion, que M. Gerry Snyder a payés $1 million, ou tout autre, a-t-il ajouté. La Coupe du monde est un événement sportif qui appartient, comme les Olympiques, aux athlètes et au grand public.

« J'ai d'ailleurs l'intention de solliciter d'ici quelques semaines l'aide des trois paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, afin que tous contribuent à faire de la Coupe du monde d'athlétisme un véritable succès canadien dont chacun aura le droit de s'enorgueillir ».

Sportif dans l'âme — il était lui-même boxeur de son collège, chez les 105 lb —, le général Dextraze remplace à la présidence du comité organisateur un bon ami, M. Robert Boyd, président et directeur général de l'Hydro-Québec, qui siégera dorénavant comme directeur.

« M. Boyd m'a expliqué qu'un surcroît de travail ne lui permettait plus d'occuper ce poste, et j'ai accepté de le remplacer après avoir rencontré le vice-président exécutif, M. Larry Eldridge, et tous les membres du comité organisateur. »

M. Eldridge a profité de la conférence de presse d'hier pour annoncer que deux délégués techniques de la Fédération internationale d'athlétisme amateur, MM. Rose, du Danemark, et Wante, de Belgique, seront à Montréal du 9 au 12 mars pour rencontrer le comité organisateur, cinq mois avant la présentation de la compétition qui aura lieu du 24 au 26 août, au Stade olympique.

Présentée pour la première fois à Dusseldorf, en Allemagne, en 1977, la Coupe du monde d'athlétisme réunira les meilleurs athlètes des cinq continents rivalisant d'excellence dans 35 épreuves, 20 chez les hommes et 15 chez les femmes, ce qui en fera, aux dires du général Dextraze, l'événement de l'année en athlétisme.

120,000 personnes, en trois jours, et des millions de téléspectateurs d'une quanrantaine de pays ont assisté à la Coupe du monde de Dusseldorf à laquelle ont participé huit équipes, venues des cinq continents, les États-Unis et les deux meilleures équipes nationales au classement de la Coupe d'Europe.

Des chiffres qui justifient la confiance et l'enthousiasme de Eldridge qui a répété hier, qu'il était « convaincu que l'événement sera une réussite financière ».

On sait que le réseau américain ABC présentera six heures de diffusion, aux meilleures heures d'écoute, tandis qu'au Canada, Radio-Canada télévisera l'événement pendant neuf heures, aux réseaux français et anglais. De plus, des diffuseurs européens se sont montrés vivement intéressés à la Coupe du monde, si bien qu'il est plus que probable que Gerry Snyder n'aura aucune difficulté à vendre le produit, si bien secondé dans ses démarches par l'Association canadienne.

ÉCHOS... Le général Dextraze est appuyé dans sa tâche par MM. Raymond Lemay, vice-président à la promotion, Louis Chantigny, vice-président aux communications, Larry Eldridge, vice-président exécutif, Gaston Gauvreau, vice-président au marketing, et par les directeurs Maurice Allan, Paul Desrochers, Geoffrey Elliott, Jacques Lacombe, Guy Morin, et Robert A. Boyd... Fait à noter, il n'y a pas de marathon, de décathlon et de pentathlon en Coupe du monde... La pré-sélection de l'équipe des Amériques, dont fera partie le Canada, aura lieu lors des Jeux panaméricains de Porti-Rico, du 8 au 15 juillet. La sélection finale se fera à Montréal, Toronto ou Sherbrooke, les 11 et 12 août... C'est en 1977, deux mois après Dusseldorf, que la Fédération internationale d'athlétisme amateur a octroyé la deuxième édition de la Coupe du monde à Montréal, au contrès de Séville.



Le général Jacques A. Dextraze, qui a accepté la présidence du comité organisateur de la Coupe du monde d'athlétisme, entend passer chaque semaine ses troupes en revue afin de rattraper le temps perdu.

Aux Jeux d'hiver du Canada

Le cycliste Pierre Harvey gagne une médaille d'or en ski nordique

BRANDON (CP) — Le cycliste Pierre Harvey, de Rimouski, a procuré une autre médaille d'or au Québec en remportant aisément l'épreuve du 10 kilomètres en ski nordique, hier, aux Jeux d'hiver du Canada disputés à Brandon.

Il s'agit de la 16ème médaille d'or du Québec qui a aussi récolté l'argent et le bronze dans cette épreuve, puisque Serge Corbin, du Cap de la Madeleine, et Pierre Bégin, de Ville Lorraine, ont respectivement pris les deuxième et troisième positions.

« C'est merveilleux. Je ne m'attendais jamais à terminer en première position devant deux autres Québécois, a dit Harvey. On se serait bien contenté de finir parmi les six premiers. »

A la suite de cette performance, le Québec est maintenant favori pour remporter le relai, aujourd'hui, ce qui ajouterait un autre fleuron à sa couronne qui est déjà bien garnie.

D'autre part, Sharon Firth, 25 ans, a remporté pour l'Alberta le cinq kilomètres, faisant ainsi un brillant retour en compétition aux Jeux du Canada puisqu'elle avait récolté une médaille aux Jeux de Saskatoon, en 1971.

Mlle Firth, originaire des Territoires du Nord-Ouest, avait en effet dominé le cinq kilomètres, il y a huit ans, en compagnie de ses compagnes Shirley et Roseanne Allen avant de prendre part à plusieurs compétitions internationales, dont les Olympiques.

Cet exploit est d'autant plus méritoire qu'elle effectue depuis quelques mois un retour à la compétition, s'étant retirée il y a deux ans. Elle a gagné plus tôt cette année le Championnat canadien, également au cinq kilomètres.

Mlle Firth a devancé hier Dascha Cejnar, de Cambridge, en Ontario, et Michelle Schiffkorn, de Whitehorse, laquelle donnait au Yukon une première médaille en compétition, à Brandon.

Par ailleurs, au basketball, l'équipe féminine du Québec a clairement mainifesté son excellence en battant les représentantes de l'Alberta 123-22 dans un match à sens unique pendant que le Nouveau-Brunswick disposait des Territoires du Nord-Ouest de façon beaucoup plus modeste, 49-8.

« Elles sont fortes, trop fortes, a dit des athlètes du Québec l'instructeur de l'équipe perdante, Asnold Ostfield, dont le club devenait ainsi la troisième victime du Québec en tournoi.

« Quelques-unes ont même suffisamment de talent pour battre des clubs universitaires dans l'Ouest, a-t-il ajouté, précisant qu'elles sont dans une classe à part.

Le Québec, mais aussi l'Ontario qui a facilement écrasé Terre-Neuve 83-19...

Enfin en curling, les représentantes du Québec ont perdu 10-7 face au Yukon, tandis que les Québécois se sont inclinés 9-3 devant l'Ile-du-Prince-Edouard.



Pierre Harvey de Rimouski s'est dit le premier étonné à la suite de sa victoire au 10 kilomètres hier au Jeux d'hiver du Canada. Le Québec a glané les trois médailles et est donné largement favori pour remporter le relais.
(Photolaser CP)

Un groupe de Calgary demanderait une concession dans la Ligue nationale

CALGARY (PC) — Un groupe de Calgary, connu sous le nom de Calgary National Hockey League Establishment, a fait part de son intention de demander à la Ligue nationale de hockey l'octroi d'une concession pour sa ville.

Le porte-parole du groupe, Robert Valcov, a annoncé la nouvelle au cours d'une conférence de presse en précisant que celui-ci envisageait la possibilité de construire une patinoire dans le genre du Colisée d'Edmonton, mais n'a pas voulu divulguer des plans précis ni les noms des membres du groupe.

Valcov a déclaré que son association est intéressée en un nouveau club plutôt que d'hériter « de la piètre administration d'un club de la LNH déjà existant ».

Valcov a ajouté que le groupe espérait obtenir le même soutien financier du gouvernement fédéral que celui promis par le ministre fédéral des Sports, Iona Campagnolo, aux villes de Winnipeg, Edmonton, Hamilton et Québec.

Le groupe de Calgary, qui cherche à obtenir la présentation des Jeux olympiques d'hiver de 1988, a indiqué qu'il accordait son entier appui à celui de Valcov, car il aurait également besoin d'un vaste complexe sportif pour tenir ces jeux.

Calgary a déjà eu un club dans l'Association mondiale de hockey, mais l'exiguité de la patinoire où il évoluait avait été la cause de sa faillite financière.

Le Calgary Herald écrit que deux autres groupes, dont un américain, sont également sur les rangs en vue de l'achat d'une concession actuelle de la LNH en difficultés financières afin de l'installer à Calgary.

La formation de ces trois groupes a incité Werner Ebret, prpriétaire du Bavarian Club qui a l'intention de bâtir le Colisée Don Mackay, à déclarer que sa compagnie devrait reviser ses positions au sujet des priorités dans le développement d'un centre sportif et hôtellier de $150 millions sur un terrain de 150 acres, « car la construction d'un colisée dépend de la venue d'une concession de la LNH à Calgary. »

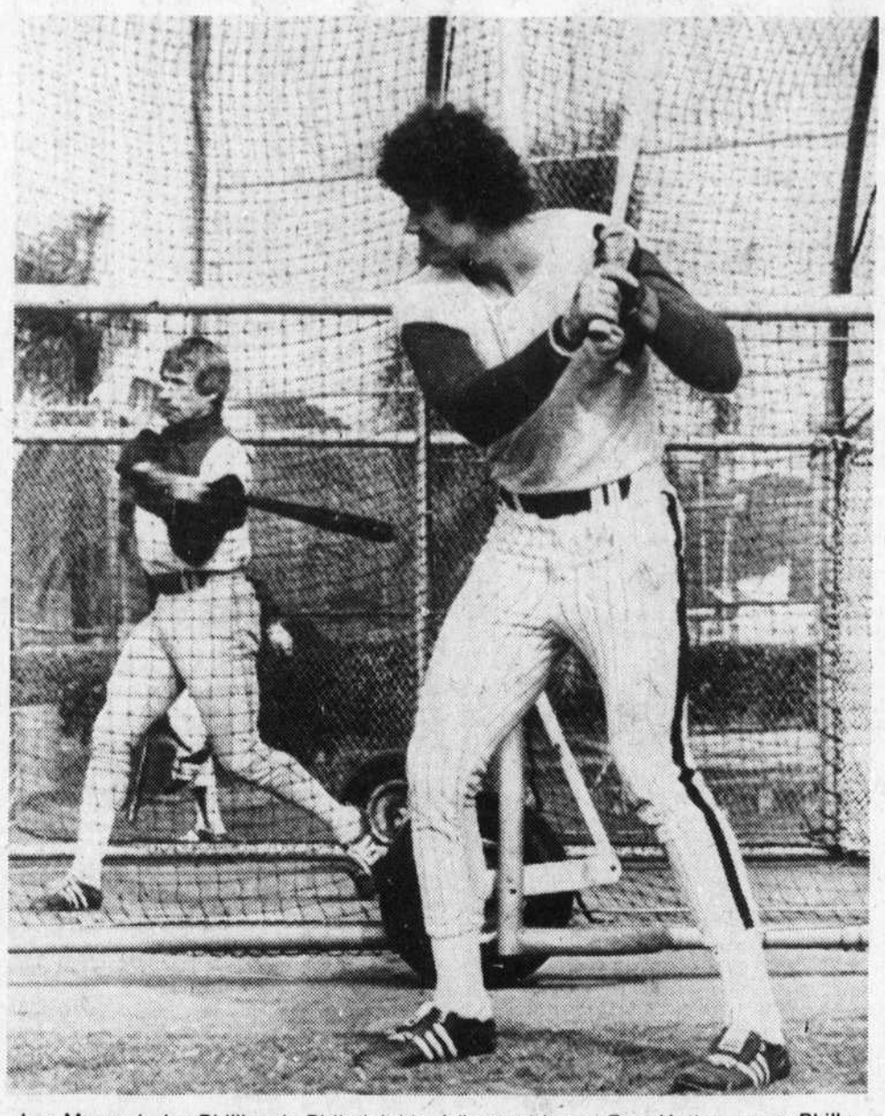
Fédération des clubs de ballon sur glace

La Fédération des clubs de ballon sur glace a finalement été reconnue par la Confédération des sports du Québec, six mois après avoir fait une demande officielle auprès de l'organisme de regroupement qui a pignon sur la rue Jarry, à Montréal.

Subventionnée depuis l'an dernier par le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, la Fédération provinciale des clubs de ballon sur glace était néanmoins dans l'impossibilité de profiter des services offerts par le Secrétariat des organismes de loisirs du Québec puisque la CSQ reconnaissait toujours, comme seul organisme de régie, la Fédération de ballon sur glace du Québec, affiliée à celle-ci depuis 1970.

Créée le 6 juillet de l'an dernier avec l'appui du Haut-commissariat, la nouvelle fédération a maintenant franchi avec succès sa période de croissance. Elle est légalement affiliée depuis le 30 octobre à la Fédération canadienne de ballon sur glace dont elle organisera d'ailleurs les championnats canadiens à Val d'Or, en avril prochain.

C'est dire que la Fédération de clubs de ballon sur glace pourra dorénavant occuper les locaux réservés à l'ancienne fédération, rue Jarry.



Lan Mauszek des Phillies de Philadelphie, à l'avant plan, et Tom Hutton, un ex-Philly aujourd'hui avec les Expos de Montréal, s'exercent au bâton en attendant l'ouverture des camp d'entraînement ce week-end.
(Photolaser AP)

Pat Price est condamné à donner des leçons de hockey à des jeunes

NELSON, C.B. — Le défenseur des Islanders de New York, Pat Price a été libéré sous condition et mis en probation pour une période d'un an après avoir reconnu sa culpabilité à des accusations d'avoir résisté à un officier de police dans l'exercice de ses fonctions le 19 août dernier.

Le juge James Keffer, de la Cour provinciale de Nelson, en Colombie-Britannique, l'a aussi condamné à donner gratuitement des leçons pendant 10 jours dans une école de hockey de la localité au cours de l'été prochain.

Après le prononcé de la sentence, Price a déclaré qu'il était heureux de la façon dont toute l'affaire s'était terminée et que cela lui servirait de leçon.

■

BUFFALO — Les Sabres de Buffalo ont envoyé l'ailier gauche Tony McKegney, leur premier joueur noir, aux Bears de Hershey, leur filiale dans la Ligue américaine.

McKegney, le deuxième choix des Sabres au repêchage de 1978, a dit qu'il n'était pas très heureux de cette décision mais qu'elle lui permettrait peut-être de passer plus de temps sur la glace et de s'améliorer.

John Anderson, directeur du personnel des joueurs, a indiqué que McKegney passera au moins sept jours à Hershey.

L'arrivée de Rick Dudley et Dave Schultz, au début du mois, laissait prévoir le départ de McKegney.

■

KUSHIRO, Japon (d'après AFP) — Il n'y a pas que les Soviétiques qui battent le Canada au hockey. En effet, les Mohawks de Prince George ont été défaits par la sélection de l'Hokkaido 8-4, hier, à Makomai dans le nord du Japon. Les Sunys de Welland de la Ligue internationale ont eu plus de succès cependant en écrasant une équipe d'étoiles de Belgrade 17-4. Les Sunys ont ainsi mis fin à une tournée de sept parties en Yougoslavie et en Autriche au cours desquelles ils ont marqué 65 buts contre 15. Enfin, la Tchécoslovaquie a défait l'Allemagne de l'est 10-4 hier à Hradec Karlovy.

■

MOSCOU (Reuter) — Un joueur soviétique de hockey, Victor Khatouliev, du Dynamo de Riga, a été suspendu à vie pour avoir mis l'arbitre K.O. au cours d'un match le mois dernier contre l'équipe centrale de l'armée. Khatouliev avait joué dans la sélection soviétique l'an dernier durant une tournée au Canada.

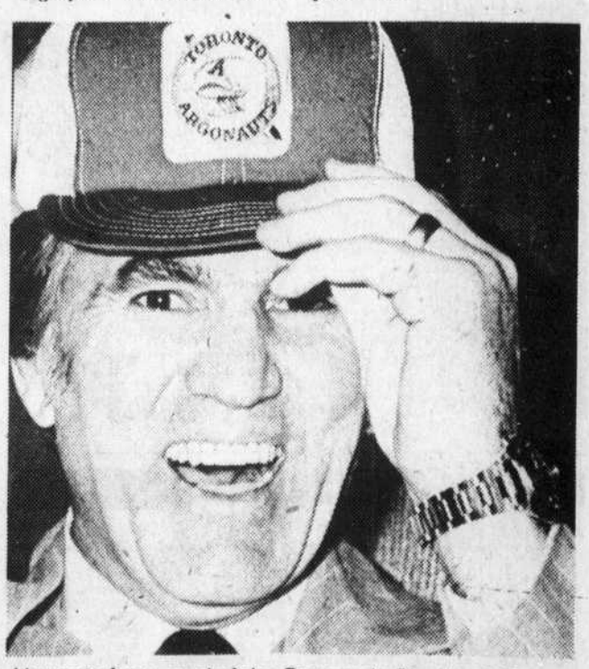
■

OAKLAND (AFP) — Le soccer n'est pas toujours payant aux Etats-Unis. Milan Mawdaric; propriétaire des Stompers d'Oakland, club appartenant à la Ligue nord-américaine de football (N.A.S.L.), qui a perdu un million de dollars la saison dernière, a décidé de vendre son équipe. Elle doit être transférée à Edmonton où Peter Pocklington est prêt à débourser 2,5 millions de dollars. L'homme d'affaires possède déjà une équipe de hockey, les Oilers d'Edmonton.

Le transfert des Stompers d'Oakland à Edmonton doit être encore approuvé par le comité directeur de la ligue, qui se réunit aujourd'hui à Dallas (Texas). Le club d'Oakland avait attiré une moyenne de 12,000 spectateurs en 1978.

■

Sentiers-Québec prépare actuellement des stages d'initiation à l'orientation qui porteront sur la maîtrise de la boussole et l'analyse de cartes. Ces stages comprendront 15 heures de cours, soit 10 heures de théorie et cinq de pratique. Le contenu portera sur l'aspect pratique de l'activité par rapport au plein air: la cartographie en randonnée à pied, en raquette, à bicyclette, en canot-camping et en ski. Les stages auront lieu à Montréal les 17 et 18 mars, les 24 et 25 mars et les 7 et 8 avril, et à Québec les 21 et 22 mars. L'inscription est de $20. Pour renseignements: 374-4700, poste 450.



L'ex-entraîneur en chef des Browns de Cleveland, Forest Gregg a accepté de diriger les Argonauts de Toronto au cours des trois prochaines années à raison de $100,000 par an.
(Photolaser CP)

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi
Islanders NY 6, Los Angeles 3
Toronto 6, Detroit 2

Hier
Philadelphie à Vancouver
Washington à Atlanta
Boston au Colorado

Ce soir
Montréal à Pittsburgh
St-Louis à Rangers NY
Detroit à Washington
Boston à Los Angeles
Buffalo à Chicago
Toronto au Minnesota

Jeudi
Pittsburgh à Montréal
St-Louis à Islanders NY
Colorado à Vancouver
Chicago à Buffalo

Association Mondiale

Hier
Winnipeg à Cincinnati
N.-Angleterre à Edmonton
Québec à Birmingham

Ce soir
N.-Angleterre à Winnipeg

Ligue Majeure du Québec

Lundi
Sherbrooke 12, Laval 3

Hier
Montréal à Hull
Verdun à T.-Rivières

Ce soir
Shawinigan à Québec
Sherbrooke à Verdun

Jeudi
Chicoutimi à Cornwall

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
Section James Norris							
MONTRÉAL	56	39	9	8	236	136	86
LOS ANGELES	58	25	25	8	212	206	58
PITTSBURGH	55	23	24	8	195	199	54
WASHINGTON	57	18	30	9	194	242	45
DETROIT	57	12	31	14	179	220	38
Section Charles Adams							
BOSTON	57	32	15	10	228	179	74
TORONTO	57	24	22	11	187	178	59
BUFFALO	55	23	21	11	180	179	57
MINNESOTA	56	22	26	8	186	188	52
Section Lester Patrick							
ISLANDERS NY	56	35	11	10	251	157	80
RANGERS NY	56	31	19	6	234	195	68
ATLANTA	58	31	22	5	232	199	67
PHILADELPHIE	56	25	19	12	182	174	62
Section Connie Smythe							
CHICAGO	56	21	25	10	171	199	52
VANCOUVER	57	18	31	8	168	220	44
ST. LOUIS	58	13	37	8	171	251	34
COLORADO	57	12	37	8	158	241	32

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
N.-ANGLETERRE	52	27	18	7	217	180	61
EDMONTON	51	30	21	0	208	167	60
WINNIPEG	56	26	24	6	214	210	58
QUÉBEC	52	26	22	4	189	175	56
CINCINNATI	55	23	27	5	195	202	51
BIRMINGHAM	53	21	28	4	188	213	46

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
Section Lebel							
VERDUN	60	36	18	6	315	253	78
MONTRÉAL	59	31	21	7	322	243	69
CORNWALL	61	25	33	3	298	339	53
LAVAL	61	18	38	5	270	394	41
HULL	63	10	47	6	226	425	26
Section Dilio							
x-TROIS-RIV.	60	49	7	4	445	198	102
SHERBROOKE	61	37	18	6	347	250	80
QUÉBEC	60	26	22	12	283	271	64
CHICOUTIMI	60	22	31	7	270	287	51
SHAWINIGAN	59	18	37	4	243	359	40

x-Champion de section

Vous possédez une **VOLVO!**
Alors confiez-la à de vrais experts
L'ATELIER GRENIER
1971 Thimens
à St-Laurent
(près de Canadair)
Tél. 337-1363
Nous sommes hautement recommandés par l'APA
Mastercharge et Chargex acceptés

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
«MITA»
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE-LOCATION • LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9à12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

TORONTO

Mines en vedettes

Journée faste pour les valeurs minières hier, à la Bourse de Toronto, où l'indice composé a progressé de 10.62 à 1,394.37.

L'indice des minières a fait un bond de 26.87 à 1,237.68, un point haut qui n'avait plus été atteint depuis le 5 avril 1974. Noranda Mines venait en tête avec un gain de 2 3-8 à $44 1-8 après qu'elle eut annoncé une forte hausse de ses profits au cours de l'exercice 1978. Gulf Oil gagne 7-8 à $41 1-4 et Aquitaine 1-2 à 26 5-8. Ces deux sociétés sont engagées dans des travaux d'exploration au large de Terre-Neuve.

L'indice des pétrolières monte de 8.52 à 1,009.89 et les entreprises de ce secteur prévoient des ventes accrues en raison des troubles persistants en Iran. Les industrielles gagnent 4.49 à 1,111.41 et les financières 2.03 à 1,205.51. Tous les autres secteurs du marché ont accompli des progrès, entre autres les pipelines, qui avancent de 24 points, l'immobilier de 16.5 points et les commerces de trois.

A la fin de la journée, les gains l'emportaient de loin sur les pertes par 275 contre 170. En gros, 5.58 millions d'actions ont changé de mains et, au marché des options 1,981 contrats ont été négociés.

Parmi les industrielles traitées, Great Lakes Forest Products monte de 2 1-2 à $48 1-2, Imperial General Properties de 2 à 21, General Motors de 1 1-4 à 66, Seagram de 1 à 36 5-8 et la Banque de Nouvelle-Ecosse de 1-4 à 24 1-4.

Atco A tombe de 1 3-4 à $20, Scott Paper de 1 à 9 1-2. Hudson Bay Oil de 1 à 62 1-2, Dome Pete de 1 à 116 1-2 et Crown Life Insurance de 1 à 66.

Dans le secteur minier: Roman progresse de 1 à $31, Denison Mines de 7-8 à 22 et Mattagami Lake de 7-8 à 19. Mais Dome abandonne 1-2 à $102 1-2 et Great-Lakes Nickel cinq cents à 60 cents.

Parmi les pétroles: Superior Oil prend 3 à $84 1-2, Ranger Oil 3-4 à 18 1-2 et Asamera 1-2 à 20. Cdn Reserve Oil perd 7-8 à $13 5-8 et Total Pete 3-4 à 20 3-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	2500	315	310	315	+15
Abacus	12444	350	335	350	+ 5
Aby Gin w	500	425	425	425	−15
Abitibi	34996	$18	17⅜	18	+ 3/8
Abitbi 10	293	$54	54	54	− ½
Acklands	600	$15¼	15⅛	15¼	
Ackind 2p	700	$15¼	15	15	+ ¼
Action Trd	1930	103	100	100	− 5
Adanac M	50000	185	172	180	+22
Afton Min	850	$16⅞	16⅞	16⅞	+ 1/8
Agnico E	500	$7	6¾	6⅞	− 1/8
Agra Ind A	300	$6⅝	6⅝	6⅝	
Akaitcho	7000	92	91	92	+ 3
Albany	11850	60	57	59	+ 3
Alt Energy	6605	$20⅞	20⅜	20¾	+ ¼
Alta Gas A	41426	$17⅞	17⅛	17¾	+ 3/8
Alta G D p	z3	$169	169	169	
Alta G E p	200	$26⅜	26	26	− 3/8
Alta G 7.60	600	$25¼	25¼	25¼	
Alta G 6⅜	40350	$25¾	25¼	25⅜	+ ⅛
Alta Nat	225	$52	51	51	− 1
Alcan	8249	$43¾	43⅛	43⅜	+ 1/8
Algo Cent	500	$19½	19½	19½	− ½
Algoma St	10172	$28⅜	28	28¼	+ ¼
AStel p	850	$27	26⅜	26⅜	− 1
Allarco Dv	1350	$38	37¼	38	+ ¾
Almin 4½ p	z50	$38½	38½	38½	
Am Bonza	13330	$25¼	24¾	24¾	− ⅛
Am Larder	29500	41	38	38	− 2
Am Eagle	8856	270	260	265	− 5
Am Leduc	1300	28½	28½	28½	
Andres W A	680	$13¾	13⅜	13¾	
Andres W B	240	$13½	13½	13½	− ½
Ang CT 290	z20	$33¾	33¾	33¾	
Ang CT 315	z10	$37	37	37	
Ang U Dev	2600	375	370	375	+10
Aquitaine	7912	$26¾	26⅛	26⅜	+ ½
Arbor C	750	101	101	101	+ 1
Argus	z15	$34	34	34	
Argus B pr	150	$33	33	33	
Asamera	49475	$20	19½	20	+ ½
Asbestos	1025	$49¾	49½	49¾	+ ¼
Atco A	28745	$21½	19½	20	−1¾
Atl C Cop	8700	56	55	55	
Atlas Yk	8700	65	65	65	
Ato Hard A	200	$11⅛	11⅛	11⅛	− 1/8
BC Sugar A	325	$29	29	29	− 3/8
BP Can	8310	$23⅜	23⅜	23⅜	
Banister C	1350	$10⅞	10¾	10¾	
Bank Mtl	35812	$25¼	25	25	− 1/8
Bank N S	71653	$24¼	23⅞	24¼	+ ¼
Bk NS r	620712	34	33	34	+ 1
Bankeno	1400	239	236	236	+ 1
B Cdn Nat	366	$16½	16½	16½	
Barbecon	100	$15½	15½	15½	− ½
Barex	10000	8	8	8	− ½
Bary Expl	4500	115	115	115	
Baton B	2000	$13⅞	13⅜	13⅞	+ ¼
Bay Mills	500	$16	15½	16	+ ¾
Belding A	400	370	370	370	− 5
Bell Canad	20191	$64	63⅞	63⅞	− 1/8
Bell A pr	z20	$63⅜	63⅜	63⅜	
Bell C pr	500	$30	30	30	
Bell D pr	200	$63⅜	63⅜	63⅜	+ 1/8
Bell 2.28	100	$32¼	32¼	32¼	− ¼
Bell 1.80	2750	$23⅜	23¼	23¼	− 1/8
Bell 1.96	1450	$26½	26½	26½	
Bi Hawk	8500	21	19	21	+ 4
Blakwod A	4200	$5	480	5	− ¼
Block Bros	z50	$6⅞	6⅞	6⅞	
Bomac A	125	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Bombr	317	$11	10¾	11	+ ¼
Bonza O	4800	$5½	5¼	5¼	− ¼
Border C	300	325	325	325	
Bovis Cor	1000	67	67	67	− 1
Bow Valy	28448	$25¼	24⅜	25	+ 1/8
Bralor Res	16701	$10⅜	9¾	10	+ ¼
Bramalea	10948	$17¼	16⅞	17⅛	+ 3/8
Brascan A	47432	$19½	19⅛	19⅛	
Brenda M	36175	$17¼	16⅜	17¼	+ 3/8
Brdg Tank	300	$7	7	7	
Bright A	100	$15½	15½	15½	
Brinco	2718	$7⅛	7	7	
Br Am Bnk	200	$39	38¾	39	+ 4
BCFP	6384	$20¼	20	20¼	+ ¼
BCFP pr	z25	$40⅜	40⅛	40⅜	
BC Phone	2238	$17⅜	17⅜	17⅜	+ 1/8
BCP 2.32 p	z43	$34⅜	34⅜	34⅜	
Broul Reef	3500	39	39	39	− 2
Brunswk	13113	$7¼	7	7	7⅛ + 1/8
Budd Auto	300	$9⅛	9⅛	9⅛	
Budd A w	500	180	180	180	+ 5
CAE A	2400	$22⅜	22¼	22⅜	+ 3/8
Cad Frv	2114	$10⅛	10	10	
Cad Frv A	200	$10¼	10¼	10¼	
Cal Pow A	2425	$40⅜	40½	40⅞	+ 3/8
Cal P 2.36	300	$30½	30½	30½	+ ½
Calvert	16500	48	47	47	− 2
Cam Mine	3000	32	31½	31½	− ½
Camflo	3300	$14⅝	14¼	14½	
C Chib A	1300	$6⅜	6⅜	6⅜	+ 1/8
Camp RL	1365	$40¼	39¾	40¼	+ ¼
Can Cem A	3508	$12	12	12	
Can Cem B	1440	$12	12	12	
CCe Cp	200	$16¼	16¼	16¼	− 3/8
CDC pr B	443	$107½	107	107¼	− ¼
Can Malt A	900	$36	35½	36	+ 1/8
C Nor West	7200	$10	9¾	9¾	− ¼
C Pakrs C	1495	$23⅛	22⅜	22¾	− ½
Can Perm	1600	$18	17⅞	17⅞	
CPerm 8	z65	$25⅜	25⅜	25⅜	
CS Pete	15400	$5¼	5⅛	5¼	
Can Trust A	10225	$25½	25⅛	25⅜	
C Trust 7¼	100	$20¾	20¾	20¾	− 1/8
C Tung	100	$21⅞	21⅜	21⅞	
C Cablesy A	z10	$19⅜	19⅜	19⅜	
Cdn Cel	590	$8¾	8½	8⅝	+ 1/8
CC Man A	1134	$25¾	25¼	25¼	− ¼
CG Invest	664	$21¾	21½	21¾	+ ¼
C Hidrogas	15700	$5	490	495	+ 5
C Homestd	7400	$12⅜	12⅛	12¼	− 1/8
C Hydro pr	z20	$14¼	14¼	14¼	
CI Bk Com	35530	$28⅜	28¼	28⅜	+ 1/8
CIL	762	$22¼	22	22¼	+ ½
C Lencour	7875	18	17	18	+ 1
CLI Pete	z300	63	63	63	
C Manoir	200	$5¾	5¾	5¾	
C Marconi	550	$9⅝	9½	9½	
C Merrill	700	$17¾	17½	17½	− ¼
CNat R	500	340	340	340	+10
C Occidental	1000	$23⅛	23¼	23¼	+ 1/8
CP Inve	36145	$25	24¾	25	+ 1/8
CP Ltd	26965	$25⅛	25⅛	25⅛	+ 1/8
CPL A p	1000	$10¼	10¼	10¼	− ¼
C Reserve	4100	$14	13½	13⅝	− 3/8
Cdn Sup O	7595	$84½	81½	84½	+ 3
Cdn Tire	z50	$26¾	26¾	26¾	
Cdn Tire A	3926	$27	26¾	26⅞	− 1/8
C Utilties	3955	$17¼	17⅛	17¼	+ ¼
C Util 4¼ p	z10	$52	52	52	
CU 10¼	400	$27¾	27¾	27¾	
C Util 9.24	100	$27⅜	27⅜	27⅜	+ 1/8
Canbra	700	410	405	405	−10
Candel Oil	1000	$37¾	37½	37¾	
Canray	4620	195	188	195	+ 3
Canron A	15930	$26¾	26½	26⅝	
Cara	6800	$10⅜	10	10¼	+ ¼
Carl OK	82710	$5½	495	5⅜	+42
Carl A p	100	$27½	27½	27½	− 1
Carl B p	250	$31⅜	31⅜	31⅜	
Carma A	6275	$10	9¾	9⅞	− 1/8
Carrier JD	2200	285	275	275	+ 5
Cassiar	3060	$10	9⅜	10	+ 1/8
Cassidy L	100	$5¼	5¼	5¼	
Celanese	4700	495	485	495	+10
Celanes 1 p	100	$11	11	11	− 1
Celan 175 p	1300	$19⅞	19⅞	19⅞	+ 3/8
Ctl Est A	3600	$11⅛	11	11	
Cent Pat	1200	206	201	201	− 4
Centurion	100	470	470	470	− 5
Chncir	32350	264	258	264	+ 8
Charter Oi	200	245	245	245	− 4
Chieftan D	2490	$32⅛	31⅞	32⅛	− 1/8
Chieftain p	45	$122	122	122	− 2
Chrysler	1594	$11⅞	11⅜	11⅞	+ ¼
CHUM	8050	$12¼	12⅛	12¼	+ ¼
CHUM B	100	$12	12	12	
Coch Will	2500	66	65	65	
Cockfield	500	460	450	450	−15
Comb Met	2000	38½	38½	38½	+ ½
Cominco	7813	$38	37	38	+ ¾
Cominco A	1000	$26¾	26¾	26¾	− ¼
CC Tr p	200	$11⅜	11⅜	11⅜	− 1/8
C Holiday I	73300	$9¾	9⅜	9¾	+ 1/8
CHIns A p	900	$28⅞	28⅛	28¾	+ 1/8
Coniagas	2500	75	75	75	
Conuco Ltd	2700	495	490	495	− 5
Con Bath A	4070	$12⅞	12⅜	12¾	+ 1/8
Con Bath p	200	$18¾	18¾	18¾	
Con Fardy	11407	345	320	345	+20
C Durham	21100	154	144	154	+10
C Marben	2000	70	64	70	+ 5
C Morisn	8400	167	160	165	+10
Cons Prof	1000	27	27	27	
C Rambler	2100	240	234	240	+ 5
C Rexspar	z400	75	75	75	
Con Textile	6500	450	440	445	+20
Con Distrb	43300	$10⅜	10	10¼	+ 1/8
Cons Gas	23592	$19⅛	18⅞	19	+ 1/8
Con Gas B	z10	$75½	75½	75½	
Con Gas D	640	$25½	25½	25½	+ 1/8
Control F	1400	$5⅛	5	5⅛	
Conwest	3300	$6½	6⅜	6½	
Cop Fields	2500	465	450	450	
Corby vt	168	$26½	26½	26½	− ¼
Corby B	z50	$24¼	24¼	24¼	
Coseka R	15800	$6¾	6⅜	6⅜	
Costain Ltd	3700	$13⅜	13½	13⅜	
Craigmt	12725	$6¼	6	6¼	+ 1/8
Crain R L	1500	$12⅜	12⅜	12⅜	− ¼
Crestbrk	16300	$12½	11⅜	12¼	+ 1/8
Crwn Life	1615	$67	66	66	− 1
Crush Intl	1450	$11½	11⅜	11⅜	− ⅛
Cyprus	7000	$14	13⅞	14	
Czar Res	7950	$7¼	7	7	− ¼
DRG Ltd A	300	$6	6	6	
Dale-R	300	$13	13	13	+ ½
Daon Dev	24285	$19⅜	19¼	19⅜	+ ½
Daon A	650	$7⅛	7	7	− 1/8
Daon 8⅜ p	300	$9¼	9¼	9¼	
D Eldona	4800	117	115	115	
Denison	78024	$22⅛	21¼	22	+ 3/8
Dicknsn	1050	$7⅜	7¼	7¼	− ¼
Digtech	11900	400	360	400	+35
Doman I	14400	$8½	8¼	8½	+ 1/8
Dome Mine	1095	$103½	101	102½	− ½
Dome Pete	17188	$117¾	115¼	116½	− 1
D Bridge	2600	$30⅜	30⅛	30¼	− 1/8
D Citrs A	800	$5⅜	5⅜	5⅜	− 1/8
DExplor	18300	33	31½	32	
Dofasco A	13713	$31½	31¼	31⅜	− 1/8
D Scotish p	z10	$28¼	28¼	28¼	
Dom Store	268	$17⅞	17⅜	17⅞	− 1/8
D Textie	29605	$14	13½	14	+ ½
Domtar	10141	$25⅜	25¼	25⅜	
Domtar pr	200	$12¾	12¾	12¾	− ½
Dr Mc C A	800	$20½	20½	20½	− ¼
Du Pont	1770	$17¾	17⅛	17⅜	+ 3/8
Dylex L A	8220	$15	14⅜	15	+ 3/8
Dynamar	1400	152	150	150	− 2
E-L Fin	1000	$13	12¾	12¾	− 1/8
East Mal	6700	180	175	180	+ 2
East Sul A	1084	213	205	213	+ 8
Estn Prov	1300	$7	7	7	+ ¼
Ego Res	29491	380	370	370	− 5
Elhm A	2100	450	450	450	
Emco	9050	$9	8⅜	9	+ 3/8
Emco w	5850	287	275	285	+ 5
EquiTrust	z75	470	470	470	
Exquisite	z26	285	285	285	
Extndcar	3026	$7⅛	7	7⅛	+ 3/8
Extd A	100	$6⅞	6⅞	6⅞	
Extd wt	300	325	325	325	
Falcon C	7300	$7⅞	7⅜	7⅞	+ 1/8
Fibrg Nik A	1562	$39⅞	39½	39¾	+ ½
Fed Ind A	400	$5¾	5⅜	5⅜	
Fed Pion	z60	$36	36	36	
Fidelity Tr	1000	$5¼	5⅛	5⅛	− 1/8
Fidelty Trp	400	$20	20	20	
Finning T	300	$28½	27½	28½	+1½
Fireco SA	400	370	370	370	
F Cty Tr A	300	$11⅜	11½	11⅜	+ 3/8
F Cty Tr C	1225	$8½	8½	8½	
F Mar	18000	79	75	78	+ 5
Foodex p	3000	$8	7⅞	8	
Ford Cnda	2060	$70	70	70	+ 1
Francana	5100	$9¾	9¾	9¾	+ 1/8
Fraser A	2000	$14⅞	14½	14½	− ⅛
Fruehauf	500	$11	11	11	+ ¼
G M Res	8398	445	435	435	−10
Gaz Metr	466	$5⅞	5¾	5⅞	
Gaz 5½ p	z10	$58	58	58	
G Distrb w	3300	280	275	277	− 3
GMC	2669	$66	65	66	+1¼
Genstar L	4868	$39	38⅜	38⅜	− ⅛
Gnstar 1.50	200	$39½	39½	39½	+ ¾
Giant Yk	103	$12¾	12¾	12¾	+ ¾
Gibraltar	14800	$8½	8¼	8½	+ ¼
Gibe Rlty p	1300	$25⅜	25¼	25¼	− 1/8
Goldund M	3700	59	58	59	+ 3
Goodyear	620	$19	19	19	+ ¼
Granduc	5700	120	115	117	− 3
Gt Oil Sds	1123	$9⅜	9½	9½	− ¼
G L Nickl	9200	60	54	60	− 5
GL Forest	3000	$49¼	46½	48½	+2½
GL For w	12125	$16	13⅞	15⅜	+1⅜
GN Fin	9265	210	203	206	+ 6
GNGas A p	z50	$18¼	18¼	18¼	
Gt West S	1820	360	360	360	+ 5
Greyhnd C	3650	325	315	325	+ 5
Greyhnd	320	$19⅜	19⅛	19⅜	− 1/8
Guar Tr p	200	$20⅜	20⅛	20⅜	
Guard Cap	z50	$7⅛	7⅛	7⅛	
Gulf Can	13300	$41¼	40½	41¼	+ 3/8
Gulfstrem	59711	46½	44	46	+ 2
Hardee	900	88	88	88	
Hard Crp A	6150	390	365	365	−30
Hard Crp C	4400	385	375	385	+10
Harlequin	8612	$14⅜	14¾	14⅜	+ 1/8
Harris J A	850	$7½	7⅜	7⅜	− 1/8
H Wood	2600	125	125	125	− 5
Hatleigh A	2600	$6½	6⅜	6⅜	
Hatleigh B	4300	$6½	6½	6½	+ 1/8
Hawker A	2905	$10⅛	10	10⅛	+ 1/8
Hawker pr	z20	$68⅛	68⅛	68⅛	
Hayes D	12270	$10¾	10½	10¾	+ 1/8
Hedway A	800	460	460	460	
Highmont	62376	445	385	430	+40
Holinger A	550	$41½	41½	41½	− ½
Home A	1400	$47¾	47½	47⅜	
Home B	300	$45¼	45¼	45¼	
Hud Bay	7950	$24⅛	23¾	24	+ 3/8
H Bay Co	18933	$22⅜	22	22⅜	
HBC pr	14776	$22⅞	22¾	22¾	
HB Oil Gas	14214	$64¼	62½	62½	− 1
Husky Oil	860	$46¼	46	46	− ½
Hydra Ex	2540	50	50	50	
IAC	7835	$17⅜	17½	17⅜	
ITL Ind	100	360	360	360	
IU Intl	810	$13	12⅞	13	+ 1/8
Imasco	534	$38½	38⅜	38½	
Imasco A p	z15	355	355	355	
Imp Gen	2200	$21½	21	21	+ 2
Imp Oil A	63101	$27¼	26⅜	27⅛	+ 3/8
Inco	75167	$22⅞	22¼	22¾	+ 3/8
Inco 7.85	32300	$24⅜	24¼	24½	+ 1/8
Indal	7900	$14⅛	14	14⅛	+ 1/8
Indusmin	300	$15¾	15¾	15¾	− ¾
Inglis	200	$11¾	11¾	11¾	
Inland Gas	700	$11½	11⅜	11⅜	
Inter-City	2775	$9	9	9	
Inter C B w	1100	$5⅞	5¾	5¾	− 1/8
Int Div	1300	250	250	250	− 5
Intrmetco	1000	$13¼	13¼	13¼	
IBM	224	$365	361	365	+ 4
Int Mogul	900	$6⅛	6⅛	6⅛	− 1/8
I Mogul A	300	$13⅜	13⅜	13⅜	
Int Pipe A	19015	$17⅜	17⅛	17⅜	+ ¼
Ipsco	1388	$21½	21⅜	21½	
Inv Grp 5 p	z10	$21	21	21	
Irwin T A	1300	420	410	420	
ISO	3000	260	250	250	− 5
Ivaco A	1900	$14⅜	14⅛	14⅜	+ 1/8
Ivaco 8.85	200	$51½	51½	51½	+ ¼
J Q Res	z200	82	82	82	
Jannock	2800	$23¼	23¼	23¼	− 1/8
Jannock 8	200	$14⅜	14⅜	14⅜	
Jannock w	z50	$13⅜	13⅜	13⅜	
Jorex Ltd	46000	38	37	38	+ ½
Joutel	58285	69	63	64	− 2
K-Tel Intl	100	$5½	5½	5½	+ ½
Kaiser Re	10250	$18	17¾	17⅞	− 1/8
Kam Kotia	8100	470	450	455	−10
Kaps Tran	14500	146	141	141	− 3
Keen Ind	7500	26	25	25	− 1
Keeprite B	300	$15	15	15	− ¼
Kelsey H	4200	$24⅜	24	24¼	+ ¼
Kerr A A	37035	$12⅞	12⅜	12⅞	+ ½
K Anacon	1000	30	30	30	− 1
Labatt A	6180	$21	20¾	21	+ ¼
Labatt A p	200	$20¾	20¾	20¾	
Lacana	10600	$6⅜	6⅛	6¼	
Lacana w	5200	400	390	400	
Laidlaw A	400	$20⅛	20⅛	20⅛	− 1/8
LOnt Cem	895	$5½	5⅜	5½	+ 1/8
L Shore	200	300	300	300	
Lambd M	950	190	190	190	+30
Lamb M A	950	165	160	160	+ 3
Lasitr Km	1800	63	61	61	
Laurasia	18125	29	27	28	
Lau F 1.25	225	$20	20	20	
Lau Fn 140	400	$25	25	25	+ ¼
Lau Fin p	1264	$14½	14½	14½	
Leigh Inst	3860	$9⅛	8¾	9⅛	+ ¼
Levy A pr	300	$6½	6½	6½	
Liberian	3400	$7⅞	7⅞	7⅞	
LL Lac	3400	300	285	300	+15
Lob Co A	2790	470	460	470	− 5
Lob Co B	956	440	435	435	−15
Lob Co pr	z25	$28⅛	28⅛	28⅛	
Lob Ltd Bp	115	$20	20	20	+ ½
Lochiel	14300	365	355	355	
Lytton M	4500	28	27	28	−3½
MDS Helth	1300	$9⅛	9	9	− ¼
MICC	2300	$10	9⅞	10	
MICC 8⅜	2200	$24⅞	24⅞	24⅞	+ 1/8
Micc 8 p	725	$25¾	25⅜	25⅜	+ ⅛
MPG Inv	300	$7⅛	7	7	− ½
MTS Inter	1000	45	45	45	
Maclarn B	100	$17¾	17¾	17¾	+ ¼
Mclan H A	1200	$20½	20¼	20½	+ ¼
MB Ltd	25378	$22⅜	22⅜	22⅜	+ ¼
Madeline	14100	135	130	135	+ 1
Magna A	3537	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ¼
Magna B	1800	$14⅜	14⅜	14⅜	+ 3/8
Magnetcs	4850	193	185	185	− 8
Maislin I	3800	$6¼	6	6	
Majstc Wil	7700	310	300	310	+ 5
Malaftic	2100	73	72	73	+ 3
M Lf Gard	z50	$27⅛	27⅛	27⅛	
Maritime	277	$24	24	24	+ 1/8
Martim A p	735	$9	9	9	+ 1/8
Mar T 940	451	$11	10¾	10¾	− ¼
Mark Spnc	3025	$8¼	8⅛	8⅛	− 1/8
Mass Fer	14063	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ¼
Mas F A	622	$17¾	17½	17½	− 1/8
Mas F B	450	$17⅜	17¼	17⅜	
Matgmi A	1925	$19	18¼	19	+ 3/8
Mc Adam	7000	27	26½	27	
McGraw H	800	$9¼	9	9	− 3/8
Mc Intyre	2300	$31	30⅜	31	+ ½
McLaghln	1175	$11¼	11¼	11¼	
McLghl w	1225	$6⅜	6⅜	6⅜	− 1/8
Melcor	2100	$15⅜	15½	15⅜	
Mentor	350	300	300	300	− 5
Mercantil	5350	$15⅜	15	15½	− 1/8
Merland E	20000	$9⅞	9⅜	9¾	
Midcon	800	145	142	145	+ 2
Minri Res	1100	209	205	205	− 5
Moffat A	100	$10¼	10¼	10¼	− ¼
Molson A	1880	$24⅜	24⅛	24¼	+ 1/8
Molson B	150	$22¾	22¾	22¾	− ⅛
Mon Inv	550	$10	10	10	− 1/8
Monenco A	200	$12¼	12¼	12¼	− 1/8
Moneta P	2500	38	37	38	− 1
Mtl Trust	100	$21	21	21	
Moore	10665	$34⅛	34⅛	34⅛	
Multi Acc	1909	$7⅞	7¾	7¾	
Murphy	22100	$17¾	17¼	17¾	+ ⅛
N B Cook	100	280	280	280	+20
NBU Mine	2900	167	165	167	− 2
N Hees Ent	z19	310	310	310	
Nat Pete	12400	78	70	74	+ 6
Nat Sea A	300	$22	22	22	
Nemco	11600	320	315	315	− 5
Neomar	3700	184	180	184	+ 4
NB Tel	800	$22½	22⅛	22½	+ 1/8
NB Tel 1.85	z111	$23	22¼	23	
N Goldvue	3500	17	16	17	
N Kelore	1000	21	21	21	+ 1
N Provid D	1300	50	50	50	
N Que Ragl	2500	170	170	170	
N York Oil	12450	288	275	275	− 7
Nfld Tel	300	$10⅜	10⅜	10⅜	− 1/8
Nfld Tel A	200	$19½	19½	19½	− 1/8
Newnor	9000	9	8½	9	− 1
Noble M	2000	100	100	100	
Noma A	1000	$9½	9½	9½	− 1/8
Nor Acme	12000	11	11	11	
Noranda A	64246	$44⅜	42	44⅛	+2⅜
Norbaska	13500	64	63	64	
Norcen	29722	$17⅞	17½	17⅞	+ 3/8
Norcn 150	120	$27⅜	27⅛	27⅜	+ 1/8
Norlex	5000	11	11	11	
Normick P	7400	$7⅛	6⅞	7	+ 1/8
NC Oils	1370	$12½	12¼	12½	+ ¼
NCO pr	100	$38	38	38	+ 2
N Canada	1000	55	55	55	− 3
Nor C1785p	100	$25½	25½	25½	
Nor

Avec une croissance modeste des ventes de 7.8%

Les trop-perçus de la Coopérative fédérée ont doublé en 78

par Marie-Agnès Thellier

La Coopérative fédérée de Québec a amélioré ses résultats en 1978, augmentant ses ventes de 7.8% tandis que les trop-perçus d'exploitation doublent presque pour atteindre $12.7 millions.

Les ventes et revenus de la Coopérative fédérée ont atteint $727.6 millions à comparer avec les $675 millions de 1977. Les seuls secteurs faibles ont été la machinerie agricole, la distribution de produits pétroliers, les accessoires agricoles et les engrais chimiques où les ventes ont été ralenties tandis que la rentabilité était difficilement atteinte.

Les autres domaines, plus directement liés aux récoltes et aux élevages, ont tous été favorisés par une année 78 historique puisque de nombreux facteurs ont contribué à une forte hausse de revenu brut des agriculteurs.

Au total, les trop-perçus d'exploitation se sont élevés à $12.7 millions, contre $6.9 millions pour 1977. Ces trop-perçus représentent 1.75% du chiffre d'affaires au lieu de 1.01% l'année précédente. Après le versement de $2.6 millions de paiements complémentaires et d'escomptes spéciaux et le paiement de $2.6 millions d'impôts, restent $8.3 millions de trop-perçus nets.

La moitié de ces trop-perçus soit $4 millions ont été ristournés aux membres soit en paiements comptants, soit en actions de la Coopérative. La réserve générale a reçu $4.3 millions, ce qui la porte à $14.6 millions à comparer aux $10.3 millions de 1977. Le fonds de roulement s'élève à $35.1 millions et l'avoir des actionnaires à $46.5 millions.

Les représentants des coopératives présents à l'assemblée générale hier à Montréal ont été satisfaits des résultats obtenus par la Fédérée mais plusieurs se sont dits « mêlés » devant l'éternelle querelle syndicalisme agricole-coopératives agricoles. L'année dernière fut en effet marquée par le conflit survenu dans l'industrie laitière et par les difficultés rencontrées par la loi 116.

Si la Coopérative fédérée s'est ralliée au nouveau texte de loi amendé par le ministre de l'agriculture du Québec M. Jean Garon, la Coopérative agricole de Granby demandait samedi dernier au ministre qu'il retire quatre des huit articles du projet de loi. Selon le président de la CAG et administrateur la Fédérée, M. Michel Lemire, ces articles 1, 3, 5 et 6 ne sont pas reliés au problème juridique né du jugement de la Cour Suprême et ils donnent des pouvoirs exorbitants aux offices de producteurs, mettant en danger les coopératives agricoles.

Cette position n'est pas partagée par M. Roland Pigeon, président de la Coopérative fédérée, qui trouve l'article 2 suffisamment explicite pour protéger la Coopération agricole puisque la mise en marché par plans conjoints y apparaît comme supplétive des coopératives. Il souhaite que cet article soit respecté à la lettre.

Lundi après-midi encore, les exécutifs de la Coopérative fédérée et de l'Union de producteurs agricoles (UPA) se réunissaient pour trouver des solutions aux conflits existants entre les deux structures dont les membres de base sont souvent les mêmes, qui se demandent où donner de la tête! M. Pigeon a souligné que les deux conseils exécutifs ne disposaient pas des pouvoirs permettant d'imposer n'importe quelle solution à leurs fédérations ou à leurs coopératives membres.

L'un des litiges entre la Fédérée et l'UPA concerne justement la Fédération des producteurs de lait du Québec et la société coopérative agricole québécoise de producteur de lait nature du Québec. Les fédérations des laits nature et industriel affiliées à l'UPA sont accusées par la Fédérée d'avoir détourné des sommes perçues aux producteurs de lait. Or, récemment le ministre Garon a promis une somme de $900,000 (correspondant à peu près au montant du aux producteurs de lait) à la coopérative formée par les deux fédérations pour acquérier des laiteries. La coopérative fédérée se demande si l'aide gouvernementale est ou non illégale par rapport à une décision rendue en novembre par la régie des marchés agricoles et en grande partie favorable à la thèse défendue par la coopération. L'UPA souhaite un délai de six mois pour étudier les problèmes de relations entre les deux structures tandis que la Coopérative fédérée souligne que, devant n'importe quelle solution, les fédérations impliquées devront s'engager aussi aux côtés de l'UPA.

D'un voyage conjoint en Europe l'automne dernier, UPA, fédérations et Coopérative fédérée concluaient pourtant que là-bas les deux structures ne se marchaient pas sur les pieds, le syndicalisme s'occupant de représentations, de revendications, d'éducation et de formation tandis que la coopération se consacre à la production, à l'approvisionnement et à la mise en marché des produits agricoles.

« La première raison des difficultés vient des lois pas claires au Québec », a souligné M. Pigeon. Deux lois permettent aux fédérations affiliées à l'UPA et aux coopératives de pratiquer des activités analogues et cela favorise les pieds écrasés ou les querelles éternelles. Les agriculteurs semblent pourtant souhaiter un « modus vivendi », le plus rapidement possible.

Par ailleurs, les représentants des coopératives ont demandé à la Fédérée d'organiser des cours de formation pour les administrateurs et les gestionnaires. Déjà expérimentés, ces cours devront être disponibles pour toutes les coopératives.

La Fédérée a fait une bonne année en exportation. Les divisions des viandes et de l'industrie laitière ont bénéficié de conditions favorables. Les produits laitiers exportés (lait évaporé, poudre de lait écrémé et un peu de fromage) ont augmenté de 110% en volume pour atteindre 25.8 millions de kilos. La Coopérative fédérée a un marché traditionnel de viande au Japon tandis qu'elle exporte du porc aux États-Unis. Les circuits d'exportation sont les circuits traditionnels: celui des coopératives implantées dans les autres pays n'est pas encore utilisés, souvent par manque de logistique à l'accueil des produits exportés, selon le directeur général de la Fédérée, M. Louis-Philippe Poulin.

A propos des sur-profits qu'aurait fait l'industrie canadienne des produits alimentaires, M. Poulin souligne que les années favorables alternent avec les années défavorables dans les productions agricoles et que, si le prix des viandes est libre contrairement à celui des produits laitiers, la Coopérative fédérée n'y a pas eu 1% de profit par rapport à ses ventes. En ce moment, les producteurs de porc sont inquiets devant la menace d'une dégringolade du prix de la viande de porc et ils souhaiteraient l'intervention de l'état.

Les ventes en industrie laitière se sont montées à $233.8 millions, celles des viandes à $118.6 millions (un record), des produits avicoles à $108.3 millions, les fournitures professionnelles à $116.8 millions et les moulées et fertilisants à $126.7 millions.

Noranda double ses gains grâce à la chute du dollar

Noranda Mines Limited a enregistré en 1978 un bénéfice de $135 millions ou $5.72 par action, contre $71.8 millions ou $3.04 par action en 1977.

Le bénéfice du quatrième trimestre de $2.31 par action représentait une amélioration considérable par rapport au bénéfice de $1.47 rapporté pour le même trimestre de 1977. Le bénéfice de 1978 a procuré un profit de 9.8% sur l'avoir net. Les revenus se sont montés à $1,691 millions pour 1978.

Le facteur le plus significatif a été la baisse de la valeur du dollar canadien. À titre d'évaluation approximative, chaque baisse de un cent ajoute $5 millions au bénéfice annuel après impôts. Ceci est partiellement atténué par le besoin de réévaluer les dettes à court terme en devises étrangères.

Pratt and Whitney investira $14 millions à Longueuil en 79

La firme Pratt & Whitney ne songe pas à déménager son service d'ingénierie et la firme de Longueuil se propose d'investir $14 millions en 1979 dans son usine de la rive sud.

C'est l'essentiel d'un communiqué émis hier matin suite à la publication, en manchette, d'un article de The Gazette indiquant que Pratt & Whitney s'apprêtait à déménager bon nombre de ses 900 employés du service technique dans la province voisine.

Selon le porte-parole de la filiale de United Technologies, « Pratt & Whitney est présentement engagée dans une phase d'expansion touchant toutes ses activités, particulièrement son service d'ingénierie. »

« Dans le but d'accélérer la croissance de ce service, la compagnie est à étudier la possibilité d'établir en Ontario un satellite à son service de recherche et de développement; ceci afin de profiter d'un réservoir additionnel d'ingénieurs qualifiés. Aucune décision n'a cependant été prise. »

« Si ce projet devait se matérialiser, l'activité principale de recherche se poursuivrait quand même au Québec, au rythme actuel et avec des effectifs sensiblement inchangés. »

« Si l'expansion du service d'ingénierie avait lieu en Ontario, un nombre limité d'ingénieurs s'y verraient transférés. Nous prévoyons que le nombre d'ingénieurs au Québec demeurerait à peu près au même niveau actuel. Le service d'ingénierie au Québec compte à peu près 900 personnes ce qui en fait le plus important groupe de recherches et de développement du secteur aéronautique canadien. »

On ne précise pas la proportion de francophones dans cet effectif.

La compagnie compte 6,000 employés au Québec.

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE RETRAITE AUTONOME

- Vous choisissez vos placements
- Nous les administrons

Nous aimerions vous envoyer, si vous le désirez, une formule d'inscription et notre barème d'honoraires.

Nous offrons également des services complets dans les domaines suivants:

- Exécution testamentaire
- Administration des successions
- Garde des valeurs
- Dépôts à terme
- Comptes d'épargne en dollars U.S. ou canadiens
- Devises étrangères
- Achat et vente de métaux précieux
- Immobilier

Appelez dès aujourd'hui

dépt.D

COMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN

(514) 842-8251
618 rue St-Jacques
Montréal, Canada
H3C 1E3
Télex: 05-2572

METRO Victoria Square

M. Marcel R. Gosselin
M. Claude H. Pelletier

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

Moi j'ai bien choisi!



Un R.E.E.R. SANS FRAIS
ni à l'entrée - ni à l'échéance

Dépôts garantis 10 1/4%

Pour votre Régime Enregistré d'Épargne-Retraite
Flexible - Profitable - Sans frais
Comparez avant de renouveler

APPELEZ-NOUS
225 OUEST ST-JACQUES MONTRÉAL
288-1221

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

Quel est le meilleur régime pour vous?

Le Régime enregistré d'épargne-retraite constitue un excellent moyen d'épargner en vue de la retraite, tout en payant moins d'impôt. Ça, vous le savez déjà. Mais l'épargne-retraite, c'est aussi un choix de placements. Et savez-vous quel est le meilleur régime pour vous?

Au Montréal Trust, nous avons une équipe de spécialistes qui ont la formation et l'expérience nécessaires pour vous aider à choisir la formule de placement qui vous convient le mieux. Vous pouvez placer vos épargnes dans l'une ou l'autre des cinq sections (Certificat de placement garanti, Épargne garantie, Revenu, Actions et Hypothèques) ou encore vous pouvez diversifier vos placements en choisissant plusieurs sections ou même toutes les sections. Ce choix de placements vous permet de mieux réaliser vos objectifs. Par exemple, la Section hypothèques (qui n'est pas offerte dans la plupart des autres régimes) vous donne un rendement intéressant et la possibilité d'investir dans un portefeuille diversifié de premières hypothèques.

Par ailleurs, comme notre régime est très souple, vous pouvez, en temps opportun, transférer vos placements d'une section à une autre, pour mieux profiter des fluctuations du marché.

De plus, au Montréal Trust, quand vous placez votre argent dans un régime d'épargne-retraite, chaque dollar travaille pour vous. Il n'y a ni chargement, ni frais de participation.

Si vous désirez en savoir plus long sur le Régime d'épargne-retraite du Montréal Trust, consultez nos représentants sans tarder. Ils pourront répondre à toutes vos questions et vous aider à choisir le meilleur régime pour vous.

Quand on prend ses intérêts personnels au sérieux, on s'adresse aux bonnes personnes.

Montréal Trust

Chez nous, vos intérêts sont bien servis.

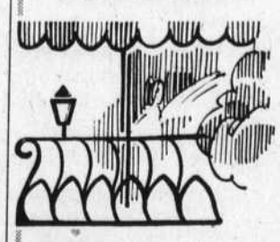
PLACE VILLE-MARIE 861-1681 | FAIRVIEW 695-5230

Du lundi 19 février au vendredi 23 février de 8h30 à 21h
Le samedi 24 février de 9h à 17h

POUR LES LÈVE-TÔT*
DU LUNDI 26 FÉVRIER AU JEUDI 1er MARS
DE 7h30 À 21h

*LE CAFÉ SERA SERVI JUSQU'À 9h

le dernier chic...



avoir sa maisonnette à LaCité.

Maisonnettes à 2 paliers:
au 1er palier: cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger, salon et w.c.
au 2e palier: les chambres (2 ou 3 à votre choix), salle de bain complète et balcon

Venez nous visiter

Demandez Mme J. Piche ou M.L. Thompson

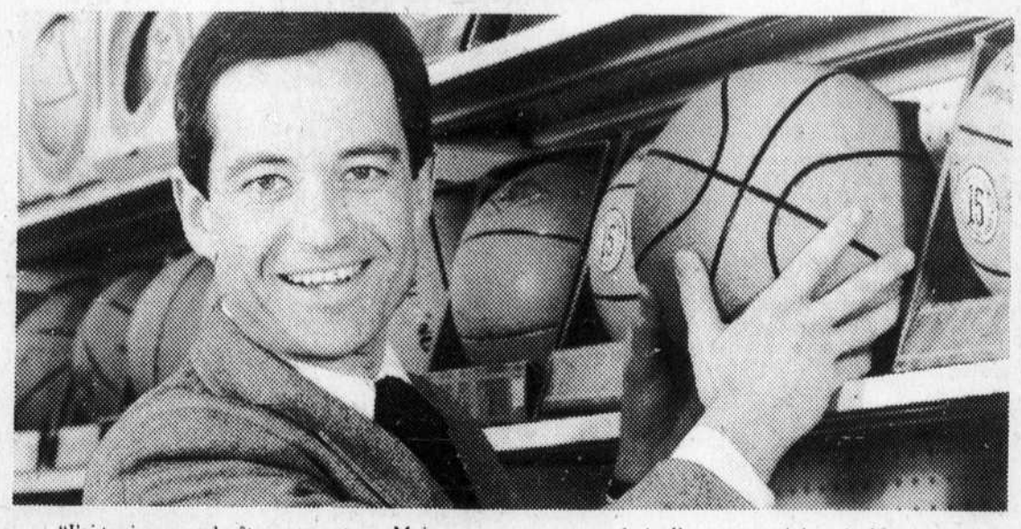
845-4173
350 ouest, rue Prince Arthur à l'angle de l'avenue du Parc.

c'est la vie rêvée!

LaCité



"Diriger sa propre entreprise, c'est pas facile. Heureusement, j'ai trouvé de l'aide!"



"J'ai toujours voulu être mon patron. Mais dès la première année, j'ai commencé à avoir des problèmes. J'étais tellement pris par la vente que je n'avais plus de temps pour l'administration.

"Un ami m'a alors suggéré de m'adresser à la Banque fédérale de développement. Ce n'est pas d'un prêt que j'ai besoin, lui dis-je, c'est de conseils en gestion. Mon ami a quand même insisté pour que j'aille voir la banque.

"Je l'ai fait. Et j'ai eu de l'aide comme jamais je ne pensais en recevoir d'une banque. C'est vrai que ce n'est pas une banque ordinaire. En plus de l'aide financière, elle offre toute une gamme de services créés pour des gens comme moi, propriétaires ou directeurs de petites entreprises. Ainsi, grâce à CASE (Consultation au service des entreprises), j'ai eu chez moi un conseiller en gestion que j'ai payé seulement $5 l'heure—la banque assumait ses autres frais. Et croyez-moi, les résultats ne se sont pas fait attendre!"

Ceci n'est qu'un exemple des multiples services que nous rendons à des milliers de petites entreprises au Canada. Des services comme CASE, des séminaires de formation en gestion et des avis financiers, de même que des informations inestimables sur une infinité de genres d'entreprises, y compris des renseignements sur les programmes d'aide du gouvernement et l'accès, dans chacune de nos 99 succursales, à une bibliothèque d'ouvrages modernes traitant du domaine des affaires.

En un mot, nous mettons toutes nos ressources, toute notre compétence et toute notre expérience à votre service.

Nous croyons en la petite entreprise. Nous croyons que nous pouvons lui être d'un grand secours.

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
SERVICES DE GESTION-CONSEIL

Appelez ou écrivez pour obtenir des renseignements. Un de nos conseillers en gestion vous contactera aussitôt.

Montréal
1008 Place Victoria
800, square Victoria
H4Z 1C8 (514) 878-9571

Montréal
205 Place Frontenac
2600, rue Ontario est
H2K 4K4 (514) 524-1188

LaSalle
1550, avenue Dollard
H8N 1T6
(514) 364-4410

Laval
2525, boulevard Marois
Chomedey H7T 1S9
(514) 681-9289

St-Laurent
750, boul. Laurentien
H4M 2M4
(514) 748-7323

St-Léonard
5960, rue Jean-Talon est
H1S 1M2
(514) 254-6073

Longueuil
Complexe Bienville
1000, rue de Serigny
J4K 5B1
(514) 670-9550

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en pages 19 et 20

MAISON D'ÉDITION QUÉBÉCOISE

recherche

REPRÉSENTANT(E)

Dynamique, pour promotion auprès des libraires et des commissions scolaires.
Voiture nécessaire.

Envoyer curriculum vitae à:
DOSSIER 3134
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

PHYSIOTHÉRAPEUTE DEMANDÉ

Temps partiel, 2 jours par semaine, dans un centre hospitalier de soins prolongés.

S'adresser à:
L'Hôpital Bourget
a/s Mme Suzanne Deliger
645-1630

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Qualifications:
- Doit avoir complété avec succès un cours de secrétariat légal et avoir 2 ans d'expérience légale,

ou

- doit avoir complété avec succès 11 ans de scolarité et avoir 5 ans d'expérience légale.
- Avoir une excellente connaissance de la dactylographie et de la sténographie.
- Parler et écrire correctement le français.

Rémunération:
- $250.25.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Service du personnel
3530 rue Jean-Talon ouest
Montréal, Québec. H3R 2G3

Office de la construction du Québec

OCQ

spri

Systèmes
Planifications
Réalisations
Informatiques

Firme canadienne spécialisée dans les conseils et services en organisation et informatique vient de s'allier le concours d'un très grand groupe international: la STERIA.

La réunion des compétences techniques de SPRI et STERIA, groupe informatique de 800 personnes opérant dans plus de vingt-six pays en Europe, Afrique, Moyen-Orient, URSS, USA, permet un grand développement d'activités auxquelles nous proposons aux informaticiens désireux de construire une carrière professionnelle solide et intéressante de venir participer. Notre plan de recrutement comporte actuellement l'ouverture de 10 postes pour les

Analystes-programmeurs

— désireux de travailler au Canada ou en Europe
— ayant une bonne expérience de grands systèmes temps réel conversationnel
— pratiquant les langages Cobol/PL1/Assembleur

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

spri

1117 ouest, Ste-Catherine, suite 209
Montréal, H3B 1H9
Tél.: 842-1459

Possibilité de rendez-vous le samedi si désiré.

Hydro-Québec

Direction Embauchage
Case postale 6106
Montréal, Québec

RESPONSABLE DE LOGICIELS MVS

CONCOURS: 78-0358-08

Le Centre de Traitement de l'Hydro-Québec est à la recherche d'un spécialiste MVS susceptible d'assumer des responsabilités d'envergure dans la gestion des composantes, telles que MVS - VSAM - VIO - RMF - RACF et SMP, afin de supporter le fonctionnement de son parc ordinateur VS.
— 1 ordinateur 370/158
— 2 ordinateurs 370/168
— 1 ordinateur 3032

Fonctions:
— Assumer l'entière responsabilité des logiciels d'exploitation MVS du Centre de Traitement par
  — les développements
  — l'implantation
  — l'entretien et
  — l'optimisation
  des composantes, telles que MVS, VSAM, VIO, RMF, RCAF, SMP...
— Réaliser les études techniques concernant les systèmes d'exploitation MVS.
— Évaluer les limites, le rendement et les contraintes des systèmes d'exploitation MVS.
— Diagnostiquer rapidement les pannes et anomalies de traitement des logiciels MVS et apporter les correctifs qui s'imposent.

Exigences:
— Posséder un diplôme universitaire en Informatique et avoir un minimum de deux (2) années d'expérience dans la spécialité dont une (1) année en support de logiciels MVS (MVS/VSAM/VIO/RMF/RACF/SMP...)
OU
— Posséder un diplôme de CEGEP en Informatique et avoir un minimum de quatre (4) années d'expérience dans la spécialité dont une (1) année en support de logiciels MVS (MVS/VSAM/VIO/RMF/RACF/SMP...)
— Connaître l'aspect technique des ordinateurs, des équipements et des logiciels d'exploitation MVS.
— Être familier avec les systèmes d'exploitation/spécialisés, tels que JES3-IMS-TSO.
— Maîtriser les langages JCL et ASSEMBLER d'IBM, ainsi que l'analyse des DUMP de mémoire MVS.
— Pouvoir subir efficacement le rythme de travail lors des pannes et anomalies de traitement des systèmes d'exploitation MVS.

Lieu de travail: Montréal.

RESPONSABLE DE LOGICIELS

CONCOURS: 78-0359-08

Afin de donner une nouvelle orientation à son réseau de Téléinformatique,
— 38 terminaux RJE
— 90 terminaux TSØ
— 375 terminaux IMS
le Centre de Traitement de l'Hydro-Québec est à la recherche d'un spécialiste en Téléinformatique susceptible d'assumer des responsabilités d'envergure dans la gestion des systèmes d'exploitation, tels que VTAM-ACF-NCP et des protocoles de télécommunications S/S, BSC, SDLC, etc...

Fonctions:
— Assumer l'entière responsabilité des logiciels de Téléinformatique du réseau du Centre de Traitement par
  — les développements
  — l'implantation
  — l'entretien et
  — l'optimisation
  des composantes, telles que VTAM-NCP, etc...
— Réaliser les études techniques concernant les systèmes d'exploitation de Téléinformatique.
— Évaluer les limites, le rendement et les contraintes des systèmes d'exploitation de Téléinformatique.
— Diagnostiquer rapidement les pannes et anomalies de traitement des logiciels en Téléinformatique et apporter les correctifs qui s'imposent.

Exigences:
— Posséder un diplôme universitaire en Informatique et avoir un minimum de deux (2) années d'expérience dans la spécialité dont une (1) année en support de logiciels de Téléinformatique (RTAM/BTAM/TCAM/VTAM-EP/NCP).

OU

— Posséder un diplôme de CEGEP en Informatique et avoir un minimum de quatre (4) années d'expérience dans la spécialité dont une (1) année en support de logiciels de Téléinformatique (RTAM/BTAM/TCAM/VTAM-EP/NCP).
— Connaître l'aspect technique des ordinateurs, des équipements et des logiciels d'un réseau téléinformatique.
— Être familier avec les systèmes d'exploitation/spécialisés, tels que MVS-JES-IMS-TSØ.
— Maîtriser les langages JCL et ASSEMBLER d'IBM.
— Pouvoir subir efficacement le rythme de travail lors des pannes ou anomalies de traitement des systèmes d'exploitation de Téléinformatique.

Lieu de travail: Montréal.

ANALYSTE DE LOGICIEL D'USAGE GÉNÉRAL

CONCOURS: 78-0468-11-J-1

Le Centre de Traitement de l'Hydro-Québec est à la recherche de spécialistes pour gérer les logiciels d'usage général, ainsi que les logiciels d'exploitation des ordinateurs satellites du réseau informatique dédiés aux systèmes d'entreprise. (nouveau concept de traitement distribué)

Fonctions:
— Assumer l'entière responsabilité des logiciels d'usage général du Centre de Traitement par:
  — les développements
  — l'implantation
  — l'entretien et
  — l'optimisation
  des logiciels, tels que compilateurs COBOL, FORTRAN, MARK IV, programmes utilitaires, etc...
— Réaliser des études de choix de logiciels.
— Évaluer les répercussions de la planification, coordonner l'implantation de logiciels et en faire l'acceptation technique.
— Établir le mode de fonctionnement, définir les modalités d'utilisation et élaborer les normes d'accès aux logiciels.
— Assister les autres unités du Centre de Traitement aux prises avec des difficultés d'utilisation des logiciels.

Exigences:
— Posséder un diplôme universitaire en informatique et avoir un minimum de deux (2) années d'expérience dans la spécialité dont une (1) année en support de logiciels.

OU

— Posséder un diplôme CEGEP en informatique et avoir un minimum de quatre (4) années d'expérience dans la spécialité dont une (1) année en support de logiciels.
— Connaître l'aspect technique des ordinateurs et des logiciels.
— Être familier avec les logiciels d'usage général, tels que compilateurs, programmes utilitaires, etc.
— Maîtriser les langages Assembler, et JCL d'IBM, ainsi que l'analyse des DUMP de mémoire MVS.
— Avoir les aptitudes nécessaires pour assimiler les besoins des utilisateurs et suggérer les solutions appropriées.

Lieu de travail: Montréal.

COORDONNATEUR DE LA FORMATION TECHNIQUE

(MATÉRIEL DE CONSTRUCTION)

CONCOURS: 79-0067-02-J-1

Fonctions:
— Développer avec la participation des représentants des chantiers un répertoire de critères de sélection et de normes d'entraînement pour les différentes catégories d'opérateurs et de mécaniciens puis, subséquemment, en assure l'implantation sur les chantiers.
— Aider les responsables de la formation (machinerie lourde) au chantier dans l'élaboration et l'évaluation de nouvelles techniques d'entraînement, pour permettre au chantier de satisfaire à leurs besoins dans ce domaine.
— Coordonner l'unité de pensée entre les responsables (machinerie lourde) des divers chantiers en matière de formation et d'entraînement.
— Établir un programme de formation «matériel de construction» répondant aux besoins particuliers de construction de la direction.

Exigences:
— Être diplômé d'un CEGEP en mécanique ou avoir des connaissances équivalentes.
— Posséder une très bonne connaissance de l'opération et de l'exploitation de l'équipement lourd du matériel de construction.
— Avoir des aptitudes à travailler, à communiquer et à animer des groupes de travail.
— Être prêt à voyager et à séjourner sur les chantiers régulièrement.

Lieu de travail: Montréal.

INGÉNIEUR EN HYDRAULIQUE

CONCOURS: 79-0068-02-J-1

Fonctions:
— Participer aux études de conception lorsque sont soulevés des problèmes spéciaux dans les domaines de l'hydraulique, de la mécanique des fluides, etc.
— Développer des méthodes mathématiques simulant les phénomènes en hydraulique.
— Faire la recherche au point de vue hydraulique, sur des points particuliers des ouvrages et de l'équipement.
— Participer à la préparation et à la présentation des rapports d'études.

Exigences:
— Posséder une maîtrise et de préférence, un doctorat en hydraulique ou l'équivalent.
— Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
— Posséder une bonne expérience dans le domaine de l'hydraulique et une bonne connaissance des modèles mathématiques.

Lieu de travail: Montréal, Place Dupuis.

N.B.: Les candidats (es) intéressés (es) sont priés(es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur **NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE** ainsi que le numéro du concours avant le 12 mars 1979.

LE CENTRE HOSPITALIER SACRÉ-COEUR DE HULL

(Centre de soins généraux et spécialisés)

recherche un

PHARMACIEN

Fonctions:
Former une équipe avec trois autres pharmaciens pour la réalisation d'un service pharmaceutique adéquat et sécuritaire par la mise en application de tous les règlements, lois et normes régissant la pratique de la pharmacie.

Exigences:
— Être membre en règle de l'Ordre des Pharmaciens du Québec;
— Devenir membre de l'Association des Pharmaciens des Établissements de Santé du Québec;
— Détenir un diplôme en pharmacie, de préférence avec spécialité en pharmacie d'hôpital;
— Posséder une expérience pertinente.

Salaire: Selon les normes du Ministère.

Faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de:

l'Agent de Recrutement
Centre Hospitalier Sacré-Coeur de Hull
230 Boul. Gamelin
Hull, Qué. J8Y 1W7

Date limite: 7 mars 1979.

HÔPITAL HONORÉ MERCIER INC.

St-Hyacinthe, Qué.

CONSEILLER (E) EN RELATIONS DE TRAVAIL

L'Hôpital est à la recherche d'une personne dynamique pour se joindre à son équipe de gestion des ressources humaines. Le ou (la) candidat(e) devra assister le Directeur du personnel dans l'exercice de ses fonctions et plus particulièrement en matière de relations patronales/syndicales.

Qualités requises:
— Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en relations industrielles ou en administration de personnel et posséder un minimum de deux (2) ans d'expérience dans le domaine des relations de travail.

Traitement:
Selon les principes et règles du M.A.S. relatifs à la détermination du salaire des cadres: minimum $15,055. maximum $33,227.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant ou au plus tard le 2 mars 1979, au:

Directeur du personnel
Hôpital Honoré Mercier Inc.
2750, Laframboise
St-Hyacinthe, Qué. J2S 4Y8

CHEF DE DIVISION — MAGASINS SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT

FONCTION:
Sous l'autorité du directeur du service, est responsable de la division "magasins", dirige et coordonne les études visant à établir le système de gestion des stocks et le contrôle administratif au moyen de l'informatique. Analyse la rentabilité du système et coordonne son implantation.

EXIGENCES:
— Formation universitaire en génie industriel ou en sciences commerciales incluant de très bonnes connaissances de l'informatique.
— Posséder un minimum de trois années d'expérience en gestion des stocks.

RÉMUNÉRATION:
— Salaire annuel pouvant atteindre $27,700.00;
— Avantages sociaux substantiels.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service du Personnel
121 ouest, rue St-Antoine
Montréal
H2Z 1H3

LE GROUPE COMMERCE

L'une des plus importantes compagnies d'assurances générales au Québec recherche des

ANALYSTES EN ORGANISATION ET MÉTHODES

Le poste
L'analyste solutionne les problèmes d'organisation de travail en concevant de nouveaux systèmes tant manuels que mécanisés dont certains allant jusqu'au traitement interactif.
Les fonctions
— Analyser le travail des divers services de la compagnie
— Participer à la définition des besoins de l'usager
— Étudier la rentabilité des systèmes
— Développer des procédures de travail
— Entraîner l'usager
— Participer à l'implantation de systèmes.
Les candidat(e)s
Les personnes doivent être diplômées de CEGEP, section professionnelle, avec spécialisation en techniques administratives et connaissances de base en informatique ou doivent détenir un diplôme de 1er cycle spécialisé en administration.
Une combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente sera aussi considérée.
Les personnes devront posséder des aptitudes en
— Analyse
— Communication orale et écrite
— Créativité
— Relations humaines
Conditions
Entrée en fonction: immédiatement ou à une date ultérieure.
Lieu de travail: Saint-Hyacinthe.
Traitement: Selon l'échelle de salaire en vigueur plus une gamme complète d'avantages sociaux.
Toute demande sera traitée confidentiellement.
Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service des ressources humaines
Le Groupe Commerce Compagnie d'assurances
2450, rue Girouard (C.P. 1000)
SAINT-HYACINTHE (Québec)
J2S 7C4

ADJOINT(E) AU PERSONNEL

(Dossier No. 79-036M)

Fonctions:
Sous la direction de l'adjointe senior au Personnel, la personne choisie sera responsable de l'éventail complet des fonctions relatives au recrutement du personnel de bureau/d'administration. Les fonctions comprendront: la sélection des demandes d'emploi, la poursuite des entrevues, les tests, la vérification des références, la fixation des salaires, la rédaction des descriptions de tâches, des concours internes et des annonces, ainsi que d'autres tâches connexes.

Exigences:
Certificat de fin d'études secondaires. Diplôme de CEGEP de préférence. Un minimum de cinq ans d'expérience dont au moins quatre dans un domaine connexe et applicable. Doit pouvoir communiquer efficacement avec les gens de l'intérieur et à l'extérieur de la société. Doit pouvoir planifier et organiser son travail de manière efficace sous un minimum de surveillance et rédiger des rapports.

La connaissance des langues française et anglaise est essentielle. A cause de la nature du poste, les exigences linguistiques du poste doivent être satisfaites au moment de l'entrée en fonction.

Les personnes intéressées devraient poser leur candidature en envoyant leur curriculum vitae en mentionnant leurs exigences salariales et en rappelant le numéro de dossier au: Bureau du Personnel, l'Énergie Atomique du Canada Limitée, Société d'ingénierie 2001 rue University, 9e étage, Montréal, Québec, H3A 2N2.

L'Énergie Atomique du Canada, Limitée — Atomic Energy of Canada Limited

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en pages 18 et 20

La Société d'Ingénierie de l'Énergie Atomique du Canada, Limitée, responsable de la conception et du développement des centrales nucléaires de la filière CANDU, est à la recherche de candidats qualifiés pour combler les postes suivants à son bureau de Montréal. Les postes sont également ouverts aux femmes et aux hommes.

PLANIFICATEUR EN CONSTRUCTION
(Dossier No. 79-040M)

FONCTIONS:

— Implanter un échéancier de projet couvrant tous les aspects principaux de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la construction et de la mise en service d'une centrale nucléaire.
— Contrôler un échéancier dans les différentes organisations qui font du travail pour le projet.
— Contrôler les progrès du projet en terme d'échéancier, faire ressortir les écarts et recommander des mesures correctrices au Planificateur de projet.

On demande un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans une grande équipe de projet dont trois (3) années passées à développer les échéanciers de projet et à les contrôler.

DIRECTEUR DE L'APPROVISIONNEMENT
(Dossier No. 79-005)

FONCTIONS:

— Obtenir et examiner toute la documentation d'approvisionnement pour la recommandation et l'autorisation d'achat de l'équipement et du matériel de construction, la mise en service et les opérations.
— Faire la relance et obtenir l'autorisation d'achat et aviser à temps le service des contrats de passer les bons de commande.
— Contrôler et garder à jour les dossiers courants des travaux d'approvisionnement.
— Faire la liaison avec le client pour tous les contrats remboursables et obtenir son approbation.
— Faire la coordination entre l'ÉACL, le client et les firmes d'ingénieurs-conseils.
— S'assurer que les entrepreneurs accomplissent leur travail à temps.

On demande un minimum de huit (8) ans d'expérience en approvisionnement, une formation technique et commerciale ainsi que de la facilité à communiquer avec les autres.

ESTIMATEUR/ANALYSTE INTERMÉDIAIRE
(Dossier No. 78-242M)

FONCTIONS:

— Aider à produire des estimations, des prévisions de coûts et toute autre tâche en estimation et contrôle des coûts à l'intérieur du groupe d'étude des coûts du projet.
— Aider à définir les exigences du projet, implanter des systèmes et exécuter les tâches nécessaires.
— Diriger et former des estimateurs et des analystes subalternes
— Surveiller et contrôler la qualité du travail et la productivité des estimateurs subalternes.
— S'assurer que les tâches qui sont sous sa responsabilité soient accomplies dans la limite de temps allouée.

On demande un minimum de cinq (5) ans d'expérience pratique dans la prévision des coûts pour des projets de plusieurs millions de dollars, un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent et de la facilité à interpréter des contrats et des bons de commande.

ESTIMATEUR/ANALYSTE SUBALTERNE
(Dossier No. 78-241M)

FONCTIONS:

— Aider à l'implantation du système de budget par lot d'ingénierie.
— Préparer les données de coûts des dépenses en immobilisations, des coûts des heures/hommes de l'Ingénierie et des services et, les frais indirects relatifs à la préparation de la prévision des coûts et des estimations.
— Prendre de l'expérience dans les méthodes et procédures en estimation et en contrôle des coûts.

On demande un minimum de 2 ans d'expérience dans un poste de même nature, un diplôme d'une école secondaire ou d'une école technique ainsi qu'une bonne connaissance d'usage des méthodes d'estimation et de contrôle des coûts.

COORDONNATEUR DU MATÉRIEL
(Dossier NO. 78-243M)

FONCTIONS:

— Faire le lien et la coordination entre l'ÉACL et ses consultants sur toutes les questions relatives au contrôle des besoins en matériel de construction du projet.
— Contrôler et coordonner les procédures de construction du projet concernant l'identification du matériel.
— Contrôler et faire rapport sur les achats pour le chantier et la préparation de listes de matériel, les envois partiels, les soldes d'envois, le rejet du matériel, les pertes, les remplacements, les retours pour réparation et l'état du matériel en quarantaine.
— Coordonner avec le coordonnateur du matériel (Ingénierie) toutes les questions relatives à l'interface entre le chantier et l'ingénierie.
— Contrôler et fournir les données nécessaires à la préparation des renseignements techniques aux soumissionnaires afin de s'assurer que tout le matériel et les données d'équipement sont conformes à la plupart des exigences de l'Approvisionnement et/ou de la Construction de l'ÉACL.
— Faire des rapports sur l'ensemble des besoins en équipement et en matériaux de construction pour les projets.

On demande des études techniques en ingénierie et en construction, trois ans d'expérience dans la gestion de matériel, d'être familier avec les exigences du contrôle de matériel pour un grand projet, orienté vers les exigences de la construction, de pouvoir travailler seul et de communiquer aisément avec les autres.

ADJOINT AU COORDONNATEUR DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
(Dossier No. 78-240M)

FONCTIONS:

— Faire le lien et la coordination entre l'ÉACL et ses consultants, sur tous les sujets concernant le contrôle du transport, de l'entreposage et de l'empaquetage pour le projet d'une centrale nucléaire.
— Contrôler et coordonner la circulation de la documentation pertinente.
— Aider au développement et à l'implantation d'outils de contrôle de l'information en collaboration avec les services Approvisionnement, Planification et Ordonnancement et, Contrôle du matériel.
— Aider à la planification du transport en général.

On demande au moins 5 ans d'expérience dans des travaux de projet d'ingénierie et dans le domaine du transport, un diplôme d'études secondaires et des cours de spécialisation reliés aux transports, aux règlements des douanes et aux procédures de l'import/export.

Les personnes intéressées devraient poser leur candidature en envoyant leur curriculum vitae en mentionnant leurs exigences salariales et en rappelant le numéro de dossier au:
Bureau du Personnel, l'Énergie Atomique du Canada Limitée, Société d'Ingénierie 2001 rue University, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 2N2.

L'Énergie Atomique du Canada, Limitée — **Atomic Energy of Canada Limited**

Le Service de traduction de la Banque de Montréal est à la recherche de candidats de haut niveau pour combler les postes suivants:

Réviseur - chef de module

Sous la direction du chef de service, le titulaire sera chargé de coordonner et de réviser le travail de trois traducteurs.

Diplômé universitaire, le candidat compte à son actif 5 à 7 ans d'expérience en traduction ou révision commerciale. Une connaissance du domaine du crédit est souhaitable. Il possède, en outre, les qualités de leadership et de gestion essentielles au bon fonctionnement du module.

Traducteur confirmé

Sous la direction du chef de module, le titulaire est un traducteur chevronné dont la responsabilité est de traduire principalement de l'anglais au français des textes à caractère technico-bancaire. Une connaissance des domaines financier et informatique est souhaitable. Le candidat doit posséder un baccalauréat en traduction et 3 à 5 ans d'expérience pertinente.

Terminologue

Sous la direction du chef de service, assurer la bonne marche des travaux liés à la terminologie, tels que la recherche ponctuelle et thématique, la normalisation de la terminologie, l'établissement de lexiques, l'organisation du centre de documentation et la délégation aux réunions du Comité interbancaire.

Le candidat doit posséder un diplôme universitaire et une expérience d'au moins 3 ans en terminologie, ainsi que les qualités requises d'un terminologue, principalement l'initiative, la souplesse et la rigueur technique.

Le traitement sera établi en fonction de l'expérience et de la compétence. La Banque offre d'excellents avantages sociaux. Concours ouvert aux hommes et aux femmes.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Monsieur J. Terence Pye, Chef de service - recrutement et gestion prévisionnelle,, Siège Social, Banque de Montréal, C.P. 6002, Montréal, Québec H3C 3B1.

La Premiere Banque Canadienne
Banque de Montréal

Société Radio-Canada — Canadian Broadcasting Corporation

CINÉCAMÉRAMAN D'ANIMATION

Fonctions:
Chargé de tourner et de réaliser des séquences d'animation.
Expérience:
Connaissance approfondie des disciplines d'animation (calculs pour les mouvements de la caméra).
5 années ou plus d'expérience dans des postes semblables ou connexes (tournage de génériques, graphiques et d'animation).
Salaire: selon la convention collective en vigueur.
Poste accessible aux candidats qualifiés des deux sexes.
Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Bureau d'emploi
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
a/s Suzanne Deslongchamps
C.P. 6000.
Montréal H3C 3A8

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE
...college d'enseignement general et professionnel

POSTE À COMBLER

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Sous la direction du secrétaire général, la secrétaire voit à effectuer les tâches habituelles d'une secrétaire de direction et en particulier:
— Reproduction de textes (disposition - correction);
— Communication (réception, correspondance, cueillette et transmission d'information);
— Supervision d'opérations (réception, courrier, etc.);

Exigences:

— Secondaire V ou l'équivalent
— Quatre (4) années d'expérience pertinente.
— Qualité de la langue écrite et parlée

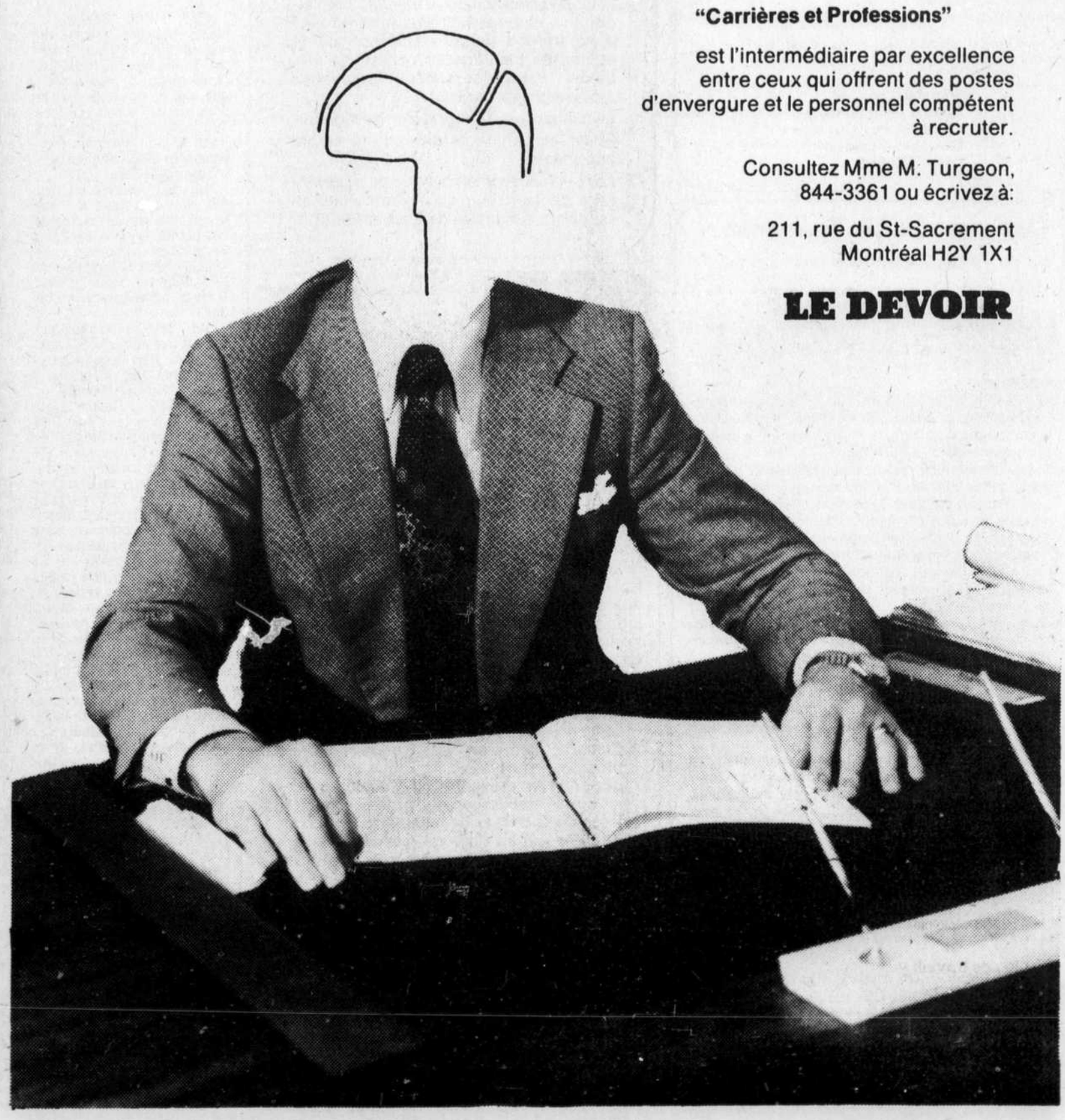
Salaire: 1978-79: $11,248.-$13,413.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le lundi 26 février 1979 au Service du personnel

Collège Bois-de-Boulogne
10,555 avenue Bois-de-Boulogne
Montréal H4N 1L3

---

trouvez la bonne tête !



Notre rubrique

"Carrières et Professions"

est l'intermédiaire par excellence entre ceux qui offrent des postes d'envergure et le personnel compétent à recruter.

Consultez Mme M. Turgeon, 844-3361 ou écrivez à:

211, rue du St-Sacrement
Montréal H2Y 1X1

LE DEVOIR

Le climat

Un rôle accru pour l'ONU

GENÈVE (AFP) — Un savant américain a proposé de doter l'ONU de très larges pouvoirs pour contrôler les activités humaines qui pourraient être nocives pour le climat.

Parlant devant la Conférence mondiale sur le climat réunie à Genève depuis lundi, M. Ralph C. Darge, professeur à l'Université du Wyoming, a souligné toutes les incertitudes que connaissent les savants quant à l'impact de l'industrie et de l'agriculture sur le climat.

Il a rappelé que l'on s'attend à un refroidissement de la température moyenne de la planète au cours des prochaines décennies, mais il a souligné que l'on ne peut actuellement déterminer isolément pour chaque nation, si ces effets seront économiquement positifs ou négatifs, car les analyses économiques ne sont pas terminées.

Il est probable que ces incertitudes importantes ne seront pas levées par une estimation précise avant une ou deux décennies et, en l'état actuel de la science, aucun effort de régulation à grande échelle affectant la société humaine ne doit être envisagée pendant au moins 10 ans, a-t-il affirmé.

M. Darge a proposé que l'on entreprenne immédiatement des études multilatérales, coordonnées et approfondies des variations climatiques naturelles, ainsi que de l'influence de l'homme sur le climat.

Enfin, il a estimé nécessaire de créer au sein de l'ONU un service restreint de politique mondiale, axé sur la recherche, qui jouerait un rôle de direction internationale pour assurer la sécurité à long terme de tous les pays sur le plan du bien-être de l'homme.

Ce service devrait avoir la liberté de déterminer les activités qui produisent des déchets dans les pays développés et influent sur l'équilibre climatique, et de proposer des changements. Il devrait également donner les directives aux nations en voie de développement pour la protection du climat.

Cette proposition sera étudiée la semaine prochaine par les quelques 400 savants du monde entier qui doivent examiner l'opportunité de formules des recommandations à leurs gouvernements sur ce sujet qui leur paraît vital pour l'avenir de l'humanité.

D'autre part, la Chine procède à des observations météorologiques depuis cinq siècles, ce qui lui a permis de faire d'importantes découvertes sur le climat, ont révélé trois savants chinois à Genève.

L'électrochoc

En abuse-t-on à Québec?

QUÉBEC (PC) — La Vieille capitale est devenue avec les années la ville de l'électrochoc, ou, si l'on préfère, de la « convulsivothérapie ».

Pour les 18,712 personnes ayant subi ces traitements spéciaux, en 1976, au Québec, les hôpitaux de Québec ont eu la responsabilité de 10,438 d'entre eux, soit deux fois plus qu'à Montréal.

Il s'agit d'une thérapie contestée par plusieurs, rejetée par nombre de scientifiques comme étant « sauvage », mais auquelle on n'a pu trouver d'équivalent aussi spectaculaire dans ces cas de crise aiguë où la dépression dérive irrémédiablement vers un suicide.

L'électrochoc est toutefois employé, du moins à Québec, pour des maladies psychiatriques plus « douces ». Il semble que les médecins de la région préfèrent ces traitements, les jugeant plus « naturels » que les puissantes drogues anti-dépressives mises au point, ces dernières années, par l'industrie pharmaceutique.

« Pourquoi perdre du temps et laisser souffrir le patient durant un long séjour ici, où il faudra plusieurs personnes pour le surveiller de près constamment »? s'interroge le Dr Charles A. Martin, directeur des services professionnels à la clinique Roy-Rousseau, chez qui se retrouvent la plupart du temps les cas les plus difficiles, ceux que les Américains appellent les « bad responders », qui ne réagissent plus aux traitements classiques. Selon le médecin, l'utilisation des électrochocs permettra la plupart du temps une « guérison » plus rapide que les seuls médicaments. « Choisir entre un électrochoc et des médicaments équivaut presque à un mois plutôt que six à passer ici », estime le médecin.

La zone frontalière, en quelque sorte, où l'électrochoc suscite le plus de discussions parmi les spécialistes, se situe dans son emploi pour soigner les névroses d'angoisse, le « mal de vivre » si connu aujourd'hui, les dépressions à répétition, les dépressions «existentielles» et d'autres comportements psychiatriques plus « doux » comparativement aux « violents » cités plus haut. C'est à cette zone particulière que l'on applique les traitements dans la plupart des départements de psychiatrie des hôpitaux de la capitale; au moins 20% de la clientèle qui les fréquente se retrouvera un jour ou l'autre sous le choc.

Les psychiatres qui favorisent les électrochocs croient que les états de dépression sont dus à une anomalie quelconque de la biochimie du cerveau.

Pour eux, l'électrochoc a pour effet, sans trop que l'on sache comment, de relancer certains système hormonaux qui se remettent à fonctionner et enraient, momentanément du moins, la dépression.

Par ailleurs, selon le Dr Martin, le grand nombre d'électrochocs donnés à Québec comparativement à Montréal s'explique du fait que les psychiatres de Québec travaillent presque tous en milieu hospitalier, alors que dans la métropole, ils font beaucoup plus de pratique privée. Comme il faut un personnel médical pour administrer les électrochocs, les médecins montréalais seraient moins «tentés» d'y recourir, parce que cela les oblige à affronter des ennuis techniques divers qui leur font perdre du temps. On se contente alors de la psychotérapie et des médicaments.

Un cagoulard inoffensif

VANCOUVER (PC) — Depuis qu'on a découvert que la pression exercée sur le visage par un masque élastique hâtait la guérison des brûlures, on a plongé bien des patients dans l'embarras.

Tellement, en fait, que l'hôpital Général de Vancouver a entrepris une campagne d'éducation du public pour expliquer ce qu'est le masque thérapeutique.

Une infirmière de l'aile des victimes de brûlures, Mme Trudy Staley, a raconté qu'un automobiliste s'était porté au secours de la passagère d'une autre voiture qu'il croyait victime d'un kidnapping, parce que son mari au volant portait un tel masque.

À l'aéroport, on a appréhendé et écroué un homme portant un masque thérapeutique qui voulait acheter un billet d'avion, parce qu'on craignait avoir affaire à un pirate de l'air.

À la porte d'une banque, finalement, des policiers ont tenu en jeu un automobiliste qui attendait sa femme et qui n'avait nullement l'intention de commettre un hold-up, encore pour la même raison.

On recommande maintenant à ces patients masqués de téléphoner à la banque ou à l'aéroport avant de s'y rendre, afin d'éviter des méprises.



2 policiers de Québec blâmés pour brutalité

QUÉBEC (PC) — Deux agents de la police municipale de Québec, Daniel D'Anjou et Rénald Bastonnais, viennent d'être sévèrement blâmés par la Commission de police du Québec (CPQ) relativement à des incidents survenus en juillet 1977.

Un citoyen de Québec, M. Gaston Dufresne, s'était alors plaint d'avoir été maltraité par quatre policiers lors de son arrestation à la suite d'une bagarre survenue au cabaret Pompernick, dans la côte d'Abraham, à Québec.

La CPQ n'a toutefois retenu aucun blâme contre le sergent René Paquet et le policier Richard Renaud.

A la lumière des témoignages entendus lors des audiences publiques tenues en novembre, décembre et janvier, le juge Guy Tremblay et le commissaire Pierre Laforest en sont arrivés à la conclusion que l'agent D'Anjou avait tenu des propos injurieux à l'endroit du plaignant et utilisé plus que la force nécessaire lors de l'arrestation.

Selon la CPQ, la preuve a également démontré que l'agent Bastonnais n'y était pas allé de main morte, d'autant plus que M. Dufresne avait les mains menottés derrière le dos.

« Le rôle du policier est non seulement important, mais aussi indispensable pous assurer le fonctionnement normal de nos institutions juridiques. Encore faut-il, précisent les commissaires, qu'il ne cherche pas à s'y susbtituer et à être à la fois victime, enquêteur, juge, tout en se permettant d'imposer la sentence. »

Dans leur verdict, rendu public lundi, les commissaires recommandent que des mesures disciplinaires adéquates soient prises contre les deux policiers, tout en tenant compte de leur conduite antérieure.

Ils notent également que la conduite du policier D'Anjou est plus à blâmer que celle du policier Bastonnais.

Faire le tour du monde en ballon...

NEW YORK (Reuter) — Maxie Anderson a envié de voir la Chine, le Tibet, le Népal, l'Himalaya, le Pacifique et, en réalité, le monde presque tout entier de la nacelle d'un ballon. Ce nouveau tour du monde en quatre-vingt jours, qu'il a l'intention d'effectuer en 1981, paraît un projet bien audacieux.

Mais M. Anderson est l'un des trois aérostiers qui ont inscrit leurs noms au palmarès des grands exploits en étant les premiers hommes à avoir jamais réalisé la traversée de l'Atlantique en ballon. C'était il n'y a même pas encore un an.

Ses deux compagnons étaient Ben Abruzzo et Larry Newman, tous deux originaires comme lui d'Albuquerque, dans le Nouveau Mexique.

Leur ballon, Double Eagle II, s'était posé le 17 août 1978 dans un champ de blé près de Miserey, en France, après 137 heures et 6 minutes exactement de voyage au-dessus de l'Atlantique. En parfaits gentlemen, les trois hommes payèrent des dommages pour avoir provoqué quelques dégats dans le champ de blé. Le trio avait enfin réalisé ce que d'autres aérostiers avaient essayé de faire avant eux depuis 1873: la traversée de l'Atlantique en ballon, une tentative dans laquelle au moins cinq personnes avaient déjà péri.

Depuis leur exploit de l'été dernier, les trois compagnons d'Albuquerque ont été baptisés les nouveaux Lindberghs dans toute l'Amérique et en Europe. Quel titre ne leur donnera-t-on pas s'ils réussissent à accomplir leur vol autour du monde en quatre-vingt jours?

M. Anderson dit qu'il a déjà commencé à s'entraîner en vue de ce voyage, encore qu'il ne sache pas qui seront ses compagnons. Il attend de connaître la décision de ses deux partenaires de Double Eagle II, pour savoir s'ils se joindront à un projet qui, aux yeux du profane, ressemble à une mission impossible.

Au cours d'une interview, M. Anderson, qui a 44 ans, a déclaré que son projet d'un voyage en ballon autour du monde ne serait évidemment pas exempt de risques.

Mais, rappelant ses deux voyages au-dessus de l'Atlantique — la première tentative, qu'il avait effectuée en 1977 avec Ben Abruzzo s'était terminée par une chute dans la mer au large de la côte d'Islande, — Maxie Anderson dit avec justesse que s'il n'y avait pas eu de risques, d'autres auraient traversé l'Atlantique avant lui.

Maxie Anderson raconte qu'il a seulement peur avant de s'envoler, mais que lorsqu'il se retrouve dans les airs toute crainte disparaît. « Il y a dans l'aérostation quelque chose qui est complètement différent du reste de la vie. C'est une forme de liberté qu'on ne retrouve pas ailleurs.

« Dans un ballon, il n'y a pas de bruit — on n'entend pas le vent car on se déplace avec lui — et il n'y a pas, non plus, de mouvement. On voit simplement le monde se dérouler sous ses pieds.

« Tout est stable, sauf dans les derniers moments. On ressent une certaine ivresse. Je pense que l'aérostation est le point de contact le plus étroit que l'homme peut avoir avec la nature ».

Pour s'entraîner en vue de son tour du monde, M. Anderson a survolé récemment en ballon les montagnes Rocheuses — première impression d'un futur survol de l'Himalaya.

Maxie Anderson déclare qu'il a l'intention de s'envoler de Miserey (le point d'arrivée de son vol transatlantique). Il dit qu'il n'envisage pas de survoler les pays du bloc soviétique.

Il ajoute cependant: « Je pourrai changer d'avis si les Russes me donnent une autorisation spéciale d'effectuer ce voyage en 1980 dans le cadre des fêtes olympiques de Moscou ».

Maxie Anderson pense qu'il aura moins de difficultés à obtenir l'autorisation de survoler la Chine, le Tibet et l'Himalaya.

Quant au survol du Pacifique, c'est un exploit qu'aucun aérostier n'a encore jamais tenté. Pendant la deuxième guerre mondiale, les Japonais avaient envoyé des ballons non habités au-dessus du Pacifique, mais un sur dix seulement avait réussi le voyage.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en pages 18 et 19

COLLÈGE MONTMORENCY

Le Collège Montmorency requiert les services d'un

CONTRÔLEUR ET DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Attributions:
Sous l'autorité du Directeur général, le contrôleur remplit une fonction de gestion et de contrôle. Il assiste le Directeur général dans tous les aspects du contrôle administratif et financier du collège. Il est notamment responsable de l'élaboration du budget et du contrôle budgétaire, des systèmes et procédures de la comptabilité, de la vérification interne de la paye, des états financiers et des analyses financières.

Qualifications requises:
— Diplôme universitaire en sciences commerciales ou en administration;
— Cinq (5) années d'expérience pertinente.

Salaire: De $21,677 à $35,479.

Entrée en fonction: immédiate.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 6 mars 1979, au:

Secrétaire général
Collège Montmorency
475, Boul. de l'Avenir
Laval-des-Rapides,
Laval H7N 5H9

Commission industrielle Montérégienne

CONCOURS

COMMISSAIRE INDUSTRIEL ADJOINT

FONCTIONS:
— Assister le commissaire industriel dans la préparation d'un programme annuel d'action industrielle accompagné d'un budget, selon la politique arrêtée par la commission industrielle;
— Établir et maintenir les relations avec les industriels, les hommes d'affaires et commerçants dans le but de promouvoir le développement industriel et commercial existant et susciter de nouveaux investissements industriels et commerciaux;
— Assister le commissaire industriel dans la préparation d'un inventaire économique des facteurs favorables à l'implantation de nouvelles usines dans la région;
— Agir à titre d'agent de liaison entre les municipalités et les services gouvernementaux dans les domaines concernant le développement industriel.

EXIGENCES
— Avoir acquis une expérience dans le domaine de la promotion industrielle ou de la commercialisation et de la promotion de biens et de services dans l'industrie;
— Si possible, posséder une formation universitaire en administration des affaires, comptabilité, vente, etc... ou toute autre expérience jugée équivalente;
— Être capable de communiquer efficacement avec les cadres supérieurs des entreprises privées et des organismes gouvernementaux.
— Posséder une expérience en gestion financière.

SALAIRE
— Selon expérience et qualifications.

Toute personne intéressée devra soumettre un curriculum vitae complet avant 12 heures, le 18 mars 1979, à l'adresse suivante

COMMISSION INDUSTRIELLE MONTÉRÉGIENNE
a/s M. Paul-Yvon Hamel, président,
1111, rue St-Paul, St-Césaire,
Province de Québec, (J0L 1T0)

Ce concours est ouvert également aux hommes et aux femmes.

ASSURANCE-VIE CHEF DE SECTION

Nous sommes à la recherche d'une personne dynamique pour diriger les opérations administratives de la section des prestations et changements en assurance individuelle et, plus spécifiquement, les rachats, les emprunts, les réclamations et les modifications de polices.

La personne idéale possède environ trois (3) années d'expérience dans le domaine, une bonne connaissance du système informatique et elle a passé avec succès quelques examens LOMA. Elle démontre également des aptitudes dans la direction du personnel.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae au Directeur du Service des Ressources Humaines et Communications et peuvent être assurées que leur candidature sera traitée confidentiellement.

LES COOPÉRANTS
Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie
1259 Berri
Montréal, Qué. H2L 4C7

LES COOPÉRANTS

Directeur de la planification

Suite à l'expansion rapide de ses activités, une société d'ingénierie nationale requiert les services d'un directeur de la planification pour ses bureaux de Montréal. À ce titre, il favorisera le respect des engagements de la société envers ses clients canadiens et étrangers, et sera chargé de l'implantation d'un système intégré de contrôle des coûts. L'individu recherché est détenteur d'un diplôme d'ingénieur et possède quelques années d'expérience dans la direction d'une équipe de planification utilisant la méthode CPM et les outils informatiques modernes appropriés.

Le bilinguisme intégral est de rigueur.

Seuls les candidats de carrière seront considérés.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, en rappelant le numéro de dossier 29-22, à:

Cala H.R.C. Ltée
Services de publicité de recrutement
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 2001
Montréal, Qué. H3A 1E7

HÔTEL-DIEU DE SAINT-JÉRÔME

CHEF DU DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

NATURE DE LA FONCTION:
Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives à la mise en place, au développement et à l'exécution de programmes de santé physique et mentale et de services préventifs en collaboration avec les instances concernées du territoire desservi par le Département de Santé communautaire.

FONCTIONS SPÉCIFIQUES:
1. Étudier les besoins de la population et les priorités d'intervention dans les domaines de la santé physique et mentale.
2. Élaborer, mettre en oeuvre et développer des programmes de santé physique et mentale et des services préventifs en collaboration avec les autres établissements, organismes ou professionnels de la communauté du territoire.
3. Enquêter sur les épidémies et mettre en application des mesures de contrôle appropriées.

EXIGENCES:
— Médecin autorisé à exercer sa profession en vertu de la loi médicale.
— Posséder des connaissances en santé communautaire ou de santé publique ou affinités pertinentes à cette discipline.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 12 mars 1979 à l'adresse suivante:

Directeur général
Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme
290, rue Montigny
St-Jérôme, Québec J7Z 5T3

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 21

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 janvier 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Field Paper Corp. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly, Québec le vingt-deuxième jour de janvier 1979, sous le numéro 521483.
Ce trentième jour de janvier 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 janvier 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Promorel Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13e jour de février 1979, sous le numéro 2948869.
Ce 15e jour de février, 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
Avis est donné que FRANK KNOWLES, résidant à 5120 De Gaulle, en la Ville de Pierrefonds, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir une décrite changeant son nom en celui de JAMES HENRY WILLIAMSON, ce changement de nom s'appliquera aussi à son épouse née CHRISTINA TURNER et son enfant MARJORY.
MONTRÉAL, ce 29 novembre 1978.
ROSENHEK & MACHLOVITCH
Procureurs du Requérant

AVIS DE REQUÊTE D'ABANDON DE CHARTE
ST. REMI DEVELOPMENT CORPORATION
AVIS est par les présentes donné que la compagnie ST. REMI DEVELOPMENT CORPORATION, constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social en les cité et district de Montréal, demandera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la Province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
MONTRÉAL, ce 12ième jour de février 1979.
DAVID SOHMER, secrétaire.

AVIS est donné que LAURENT BROUSSEAU (Rouyn) Inc., 102 rue du Terminus, Rouyn, Québec, détenteur du permis ou de l'attestation no M-505082 D-002, Région 08, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation en faveur de Pilon & Régimbald Inc, 96 rue Principale est, Evain, Québec, région 08, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976). Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère publication: 19 février 1979
2ème publication: 20 février 1979
3ème publication: 21 février 1979

AVIS LEGAL
Provost Cartage Inc. introduira devant la Commission des Transports du Québec une requête pour permis spécial d'une durée de 30 jours recherchant le droit de transporter des produits de gypse et des matériaux de construction, restreint à l'utilisation de semi-remorques plateforme, originant à Montréal et à St-Jérôme à destination des frontières Québec/U.S.A., pour le compte de la Compagnie de Gypse du Canada Limitée.
Tout intéressé peut s'opposer en introduisant une opposition à la dite Commission dans les 5 jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Jean-Pierre Vermette
PROVOST CARTAGE INC.
1ère publication: le 19 fév. 1979
2ème publication: le 20 fév. 1979
3ème publication: le 21 fév. 1979

AVIS
Avis est par les présentes donné que la compagnie CLOUSTON HOLDINGS LTD - LES INVESTISSEMENTS CLOUSTON LTÉE demandera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.
DATÉ à Montréal, ce 7e jour de février 1979.
Agnès Doucet, Secrétaire.

AVIS est par les présentes donné que MARIE ANNA GAUTHIER, domiciliée et résidant au 2753 Place Dollard, Duvernay, ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de MARIE, LYDIE-ANNA GAUTHIER.
LAVAL, le 7 février 1979
Saint-Aubin, Londéi, Charbonneau & Lacroix
Procureurs de la requérante

AVIS DE CESSION GÉNÉRALE
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 octobre 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Fourrures Roland Boivin Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean, le 24e jour d'octobre 1977, sous le numéro 137497.
Ce 9ème jour de février 1979

HAROUTIOUN TOUKHAMANIAN
Avis est donné que HAROUTIOUN TOUKHAMANIAN, Machiniste, demeurant au numéro 95 rue Déguire, Ville St-Laurent, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en conseil pour le changement du nom en celui de ARTHUR TOKMANIAN.
Montréal, le 14 février 1979.
Awada & Sumbulian,
Procureurs du requérant.

AVIS
Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures de Guy Gendreau, faisant affaires seul sous les nom et raison sociale de PROTECTO INTERNATIONAL, ayant sa principale place d'affaires à Longueuil, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 4 octobre 1974, a été enregistré à Longueuil le 8 octobre 1974 sous le numéro 414583.
Banque Canadienne Nationale.

AVIS est donné par les présentes que MICHAEL EDWARD PERELMUTTER, étudiant, de la Cité de Côte St-Luc, District de Montréal, résidant au 5790 Rembrandt, App. 707, a l'intention de présenter une demande au Ministre de la Justice en vue d'obtenir une décision du Lieutenant-Gouverneur en conseil changeant son nom de MICHAEL EDWARD PERELMUTTER à MICHAEL EDWARD PERLEY.
DATÉ à MONTRÉAL, ce 8e jour de février 1979
MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER
Procureurs du requérant

AVIS
Paul Corbeil, 7560 Casgrain, Montréal, s'adresse à la commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le même service pour lequel un permis lui avait été octroyé l'an dernier.
Classe: Service d'autobus — transport saisonnier — catégorie économique.
Service: Transport d'handicapés mentaux du lieu de leur résidence situé dans Ville St-Léonard au centre d'éducation et de formation sociale situé à Pointe-Aux-Trembles, et à tout point, dans un rayon de 30 milles de St-Léonard, et retour, pour des activités de loisirs.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours de la troisième publication.
1ère publication: 20 février 1979
2ème publication: 21 février 1979
3ème publication: 22 février 1979

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 20

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 janvier 1979 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Industries Facia Limitée / Facia Industries Limited, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13e jour de février 1979, sous le numéro 2948868.
Ce 16e jour de février 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est donné que Location d'Autos Latreille Ltée, 1509 ouest, Sherbrooke, suite 4B, Montréal, détentrice du permis 1423-DY s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour que son permis soit maintenu à la suite de changements dans le contrôle de cette compagnie, d'abord en faveur de André Durocher, 50%, Pierre Guay 49%, et René Viau 1%, et, ensuite en faveur de Laurence Galetti 56%, André Boissy 36%, André Proulx 8%, le tout conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement no 2 et 2.58.1 demandant que la décision devienne exécutoire immédiatement.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.
Première publication: 21-02-1979
Deuxième publication: 22-02-1979
Troisième publication: 23-02-1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS — CHANGEMENT DE NOM
Avis est dûment donné que LOUIS ZIMERMAN, de 56, rue Albion dans la Cité de Hampstead, District de Montréal a l'intention de présenter une application au Ministère de Justice du Québec pour obtenir permission pour changer son nom à LIONEL ZIMMERMAN en vertu d'un acte concernant le changement de nom et d'autres précisions à l'état civil.
L'application sera également à l'avantage de Dame Carole Irene Hercy, épouse du requérant de 56, rue Albion dans la Cité de Hampstead, District de Montréal.
MONTRÉAL, ce 9ième jour de février 1979.
PHILLIPS & VINEBERG
Procureurs du requérant

PRENEZ AVIS que la requérante, WARREN GIBSON LTD., s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:
TRANSPORT RESTREINT - LONGUE DISTANCE - ROUTE RESTREINTE — UNITÉS ISOTHERMES
De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Pointe-Fortune et Rivière Beaudette) à Montréal pour le transport à charge complète de choux-navets et retour de ces mêmes marchandises refusées et/ou avariées.
POINT D'ORIGINE: les installations de Tecumseth Valley Gardens, Beeton, Ontario.
Ce permis sera opéré conjointement avec le permis no. X-2311 émis par l'Ontario Highway Transport Board.
Toute personne intéressée peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ière publication: 19 février 1979
2ième publication: 20 février 1979
3ième publication: 21 février 1979
PIERRE HOGUE; Procureur
HOGUE CHOUINARD GOUIN ROY
1257 Berri, Suite 230,
Montréal, Québec,
H2L 4C7

A & F BAILLARGEON EXPRESS OTTAWA LIMITÉE
51 rue Delorimier, Hull, Qué.
Requérante-cédante
-et-
ALLIED CARTAGE & WAREHOUSES (1979) LTD.
150 Adrien Robert, Local D, Hull, Qué.
Requérante-cessionaire
La requérante-cédante qui détient le permis 12972-V dont les clauses a) et b), le droit additionnel ainsi que la condition rattachés auxdites clauses se lisent comme suit:
a) TRANSPORT RESTREINT — SERVICE LOCAL — IRRÉGULIER —
a) Hull et tous les endroits situés à une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites, pour le transport de meubles "household goods".
b) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — IRRÉGULIER —
b) De Hull à ailleurs dans la province de Québec, et retour, pour le transport de meubles "household goods".
DROIT ADDITIONNEL:
En donnant le service autorisé par la clause b) ci-dessus, la détentrice est autorisée à desservir les points de la province d'Ontario et des provinces situées à l'ouest de l'Ontario, en transit à travers cette dernière.
CONDITION:
Cette clause sera opérée conjointement avec les permis ordinaires des autorités compétentes des provinces concernées.
s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer lesdites clauses a) et b), le droit additionnel et la condition rattachés auxdites clauses à la requérante-cessionnaire conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement #2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports.
Les requérantes demandent que conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue.
Tout intéressé qui désire faire opposition à cette demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Jean Rivard, procureur
Flynn, Rivard & Associés
2020 Université, suite 1738
Montréal
1e publication: 19 février 1979
2e publication: 20 février 1979
3e publication: 21 février 1979

C.T.Q.
TRANSFERT
ART. 2.59.1 — REG. 2 (1976)
LÉO BEAUREGARD & FILS LTÉE,
R.R. # 3
ST-HILAIRE, Co. Rouville, P.Q.
Requérante-cédante,
-et-
88789 CANADA LTÉE
100C ouest, Sherbrooke
Suite 2005
MONTRÉAL, P.Q.
Requérante-cessionnaire
La requérante-cédante qui détient le permis no. M-000011 (543-A) dont certains services, droits additionnels ainsi que les conditions rattachées auxdits services se lisent comme suit:
SERVICE: De St-Denis à Montréal et retour. Parcours à suivre: tel que celui déposé au dossier de la Commission des Transports du Québec.
SERVICE: De St-Ours à Montréal et retour. Parcours à suivre: tel que celui déposé au dossier de la Commission des Transports du Québec.
SERVICE: Voyages à charte-partie de tout point autorisé en vertu du permis transféré, de la province de Québec à destination:
a) Aux frontières des États-Unis (tout port d'entrée)
b) Aux frontières de l'Ontario (tout port d'entrée).
c) Aux frontières du Nouveau-Brunswick (tout port d'entrée).
SERVICE: Transport de colis légers dans les véhicules affectés au transport de voyageurs suivant les conditions et restrictions inscrites dans l'Ordonnance du 3 avril 1970.
Les conditions, restrictions et droits additionnels sont ceux décrits à la requête déposée au dossier de la Commission des Transports du Québec.
S'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer lesdits services, droits additionnels, conditions et restrictions rattachés auxdits services, à la requérante-cessionnaire, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du Règlement no. 2, des Règles de Pratique et de Régie interne de la Commission des Transports du Québec.
La requérante-cessionnaire demande à la Commission des Transports du Québec que les parcours, horaires et tarifs qui furent approuvés au nom de la requérante-cédante, soient approuvés en son nom pour l'opération des services ci-haut mentionnés.
Les requérantes demandent également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1, que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 21 février 1979
2ème publication: 22 février 1979
3ème publication: 23 février 1979
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465 St-Jean
Suite 605,
MONTRÉAL, P. Québec

AVIS
AVIS est par les présentes donné que GIBBONS ZIPPER TEXTILES INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité et District de Montréal, s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la Province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.
Daté à Montréal, le 14 février 1979.
S. CALVERT KOGAN
Président

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Les Informaticiens Associés de Montréal Inc. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 14ème jour du mois de juin 1977 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué., le 14ème jour du mois de juillet 1977 sous le numéro 2799649.
Daté à Montréal, Qué. ce 14ème jour du mois de février 1979.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA.

PUBLICATION
PRENEZ AVIS que le requérant-vendeur, JACQUES MAYER, s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer les clauses a) et b) de son permis no 5493-V à la compagnie TRANSPORT RÉGIS LTÉE, le tout conformément à l'article 36 de la Loi des Transports, à l'article 2.59.1 du règlement no 2 (1976), et demande à la Commission que ladite décision devienne exécutoire immédiatement conformément à l'article 2.58.1 du règlement no 2 (1976). Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente dans les cinq jours suivant la dernière publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Françoise Brais, procureur
1ère publication: lundi le 19 février 1979
2ème publication: mardi le 20 février 1979
3ème publication: mercredi le 21 février 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
NO: 1155-78
MARIE THÉRÈSE BATTINI
Requérante
À SONIA MORGAN ou JIMMIE LEADY et/ou EDMOND HANDY, considérant la demande formulée par la requête en date du 9 février 1979, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, situé au 410 est, rue Bellechasse, en la ville de Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication, pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de Cyril, Jean-Dominic Leady, né le 9 septembre 1971, et pour y donner ou refuser son consentement.
A défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Montréal, ce 16 février 1979.
Lucille Bourdeau, greffier-adjoint.
Me Maurice Chevalier
3555 Berri, suite 1609
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
(Division de Montréal)
No: 500-12-084462-799
Dame Joyce Freire, résidant et domiciliée dans la cité et district de Montréal,
Requérante
-vs-
Thomas Boyce présentement d'adresse inconnue,
Intimé.
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé Thomas Boyce est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier de déposer votre comparution dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 8 février 1979.
Ronald Chosse,
Registraire-adjoint
Mtre Issie Myszka,
4781 Van Horne, Suite 204,
Montréal, Québec.
Procureur de la Requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
C.T.Q.
TRANSFERT
REG. 2 (1976) ART. 2.59.1
PRENEZ AVIS QUE, BERTRAND GENESSE, Authier, Cté Abitibi-Ouest, PQ, détenteur du permis de camionnage en vrac M-506814 D-001, région 8, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède et/ou possédera lors de l'audition, si audition il y a, en vertu de son permis M-506814 D-001, en faveur de la Corporation, ENTREPRISES ROSSELEAU INC., du 170, Principale, Macamic, Cté Abitibi-Ouest, PQ.
Les requérants demandent à la Commission des Transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du règlement 2 (1976).
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports, 505 rue Sherbrooke, est, Place du Cercle, Montréal, PQ.
1e publication: 21 février 1979
2e publication: 22 février 1979
3e publication: 23 février 1979
(s) PAQUETTE, PERREAULT, RIVET ET ASSOCIÉS
200, St-Jacques, Ouest,
Suite 900
Montréal, PQ
par: LOUIS LAVOIE / PROCUREUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
Avis est donné que JOSEPH GEORGES ARTHUR YVON GADBOIS, homme de réparation et domicilié au 7401, Joseph Renaud, appartement 301, Anjou, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat afin que son nom soit désormais JOSEPH GEORGES ARTHUR YVON MASSEY.
ROGER DOMINGUEZ
Procureur du requérant
Montréal, ce 7 février 1979.

Avis est donné que LOCATION D'AUTOS GOYETTE INC., 2375 chemin Chambly, Chambly (Qué.) détentrice du permis 783DY et 664DYV, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour que son permis soit maintenu à la suite d'un changement dans le contrôle de cette compagnie en faveur de PIERRE SIMARD et GABRIEL GAGNON, le tout conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement no 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication.
Première publication: 21 février 1979
Deuxième publication: 22 février 1979
Troisième publication: 23 février 1979

Avis est donné que: Rosario Berteau, 1252, Grande Ligne, St-Alexandre, Cté Iberville, P.Q., détenteur du permis no: M500122-001, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Robert Mosher, R.R. # 2, Clarenceville, Cté Iberville, P.Q., région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2, le requérant demande à la Commission des Transports du Québec que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ière parution le 21 février 1979
2ième parution le 22 février 1979
3ième parution le 23 février 1979.
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.,
5205 est, Boul. Métropolitain,
St-Léonard, Mtl., P.Q.

Prenez avis que le requérant-cédant Donald Robert, 770, Des Prairies, Cap-de-la-Madeleine, P.Q., s'adressera à la commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à transférer au requérant-cessionnaire Guy Marchand, 3901, rue de l'Hôtel de Ville, Mont-Carmel, P.Q., son permis portant le numéro Q-500 238 qu'il détient de la commission des Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac pour la région 04.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis, à la commission des transports, du Québec à 585, boul. Charest est, Québec, P.Q.
1ière publication: 19 février 1979
2ième publication: 20 février 1979
3ième publication: 21 février 1979
Me Marc M. Delage, procureur
St-Hilaire, de Blois et Associés
8, Côte de la fabrique
Québec, P.Q.
G1R 3V8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CDUR SUPÉRIEURE
Chambre de la famille
(Divorces)
No: 500-12-084641-798
LUCIEN FORTIN, présentement sans emploi, résidant et domicilié au 6339 Bordeaux, dans les cité et district de Montréal,
Requérant
-vs-
GEORGETTE MÉNARD, présentement de lieux inconnus,
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée GEORGETTE MÉNARD est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces du district de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 15 février 1979.
(s) Francine Gerbeau-Chabot
Registraire
LABELLE, CHARBONNEAU, BUSHEY ET LAPORTE
4935 est, rue Beaubien
Suite 105
Montréal, Québec.
H1T 1V1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-002480-794
GESTETNER (CANADA) LIMITÉE, une corporation ayant son bureau-chef dans la Province de Québec, dans les Cité et District de Montréal,
Demanderesse
-vs-
RENÉ ROBILLARD, autrefois domicilié et résidant au 4854 Côte-des-Neiges Rd, app. 802, Montréal, et autrefois faisant affaires au no: 10 St-Jacques O., ch. 912, en les Cité et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de cet avis.
Une copie du bref d'assignation, déclaration, avis en vertu de l'Art. 119A CPC, et copies de factures et copies d'état de comptes a été laissée au Greffe de cette Honorable Cour à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.
MONTRÉAL, ce 20 février 1979.
A. BEAULIEU,
P.A.C.S.M.
Mes Slattery, McQuillan & Ass., avocats,
360 St-Jacques, ch. 400,
Montréal, P.Q. H2Y 1P5.
Procureurs de la demanderesse.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à **l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3,** seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée; On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du **Bureau de Distribution des plans** à l'adresse ci-haut mentionnée sur versement du dépôt exigible.

SERVICE

Appel d'offres no 79M-059P
Nettoyage intérieur et entretien du terrain
Immeuble de la Commission d'Assurance-chômage
1441, rue Saint-Urbain
MONTRÉAL (Québec)

Date limite: le jeudi 15 mars 1979
Dépôt: $50.00
Renseignements: Tél. (514) 283-6553 ou 283-7793

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Avis est donné que: Denis Denommée, 1487, 32ième avenue, Pointe aux Trembles, P.Q., détenteur du permis no: M507 375-001, région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: ENTREPRISES SALVATORE TALARICO & FILS INC., 3034, rue Jacques-Hertel, Ville-Émard, P.Q., région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 19 février 1979
2ème parution le 20 février 1979
3ème parution le 21 février 1979
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.,
5205 est, Boul. Métropolitain,
St.-Léonard, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No 750-04-000010-79
MICHAEL CARUSO,
et
DAME FRANCINE LANDRY,
Requérants
AVIS
PRENEZ AVIS que les Requérants ont fait une requête pour homologation d'un contrat de mariage modifiant leur régime matrimonial conformément à l'article 1265 C.C., et suivant, et l'article 139 Co P.C. à être présenté devant la division de pratique de la Cour Supérieure du District de St-Hyacinthe, dans St-Hyacinthe, Québec, le 10 avril 1979, à 9:30 A.M.
Montréal, 16 janvier 1979
Lueerman & Lueerman
Procureurs des Requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 05-001-442-795
GABRIEL ROBILLARD,
Demandeur
-vs-
BRILLIANT CONSTRUCTION INC. ET AL
Défendeurs
Les défendeurs Brilliant Construction Inc. est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de cette publication.
Une copie du bref et déclaration a été laissée au Greffe de cette honorable Cour de Montréal.
Prenez avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera d'obtenir contre vous un jugement par défaut.
MTRE. SIMON RICHTER
455 ouest, rue St-Antoine
Chambre 303
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(GREFFE DES DIVORCES)
NO: 500-12-084526-791
EDELTRAUD ARNOLDE ZOBEL, domicilié dans la cité de Candiac et district de Montréal,
Requérante
-c-
CARL PARKER FARNELL, domicilié dans le district de Montréal, présentement de part inconnu,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, CARL PARKER FARNELL, est par ces présentes appelé de comparaître dans un délai de 60 jours après la publication de cet avis.
Une copie de cette requête en divorce est laissée pour lui au bureau de Greffe des Divorces du District de Montréal.
Prenez de plus avis, qu'à défaut de vous signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 15 février 1979.
Registraire, Adj.
Crystal & Adler,
455, rue St-Antoine Ouest, Suite 505
Montréal, Québec H2Z 1J1
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
C.T.Q.
URBAIN & CHARTRAND INC.,
Requérante.
PRENEZ AVIS QUE la requérante, URBAIN & CHARTRAND INC., s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à opérer le service suivant:
AUTOBUS — PERMIS SAISONNIER — CATÉGORIE ÉCONOMIQUE — CONTRAT — RÈGLEMENT 19.
Transport de gardiens et/ou détenus entre les divers endroits suivants:
a) Des pénitenciers de Laval et Ste-Anne-des-Plaines à St-Bruno et retour, pour activités de groupe.
b) Des pénitenciers de Laval et Ste-Anne-des-Plaines à Terrebonne et retour, pour activités de groupe.
c) Des pénitenciers de Laval aux pénitenciers de Ste-Anne-des-Plaines et retour, pour activités de groupe.
d) Des pénitenciers de Ste-Anne-des-Plaines aux pénitenciers de Laval et retour, pour activités de groupe.
e) Des pénitenciers de Laval et Ste-Anne-des-Plaines à Farnham et retour, pour activités de groupe.
Ce transport sera effectué pour le compte du Service des Pénitenciers Canadiens du 1er mars 1979 au 28 février 1980.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis saisonnier déposée à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 21 février 1979
2ème publication: 22 février 1979
3ème publication: 23 février 1979
(s) Me Adrien R. Paquette
PAQUETTE & ASSOCIÉS
200 St-Jacques, ouest, suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

AVIS DE REQUÊTE
D'ABANDON DE CHARTE
LUMILITE INC.
Avis est par les présentes donné que la compagnie LUMILITE INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
DATÉ à Montréal, ce 12ième jour de février 1979.
SPIEGEL & KRAVETZ
Procureurs de Lumilite Inc.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-12-083880-793
MONIQUE PAILLE ARCHAMBAULT, résidant et domiciliée au 867, de la rue Prieur nord, appartement 8, en la ville de Longueuil, district de Montréal,
Requérante
-vs-
JEAN-JACQUES ARCHAMBAULT, adresse inconnue,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
Par ordre de la Cour, le défendeur JEAN-JACQUES ARCHAMBAULT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours (60) à compter de la publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
LONGUEUIL, le 2 février 1979.
Ferland et Archambault,
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
TRANSFERT
PRENEZ AVIS QUE la requérante ST-JOHN'S TRANSFER LIMITED, 128, 7th Street West, Cornwall, Ontario, détentrice du permis numéro 16344-VM demande à la Commission des Transports du Québec, d'obtenir la permission de céder son entreprise de transport spécialisé dans le déménagement à St-John's Transfer (1978) Limited, 216, 11th Street, West, Cornwall, Ontario.
La requérante demande que la décision soit accordée instanter, la province de l'Ontario ayant déjà approuvée de transfert.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission dans les 5 jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 19 janvier 1979
2ème publication: 20 janvier 1979
3ème publication: 21 janvier 1979
SIGNÉ Me Adrien R. Paquette
PAQUETTE & ASSOCIÉS
200 St-Jacques, ouest
Suite 900
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
PERMIS SPÉCIAL
Reg. 2 (1976) art. 2.59.1 et 2.74
Prenez avis que la requérante Parkwood Central Ltd s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'approbation de celle-ci relativement au transfert complet, en sa faveur, des permis de location à long terme de véhicules de promenade et de véhicules de livraison, sous le numéro M-600033, détenus par Arrow Leasing Ltd, le tout conformément aux dispositions de l'article 36 de la loi des transports.
La teneur des permis à être transférés:
1. Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) le tout suivant les restrictions qui se rattachent audit permis;
2. Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce (camions et station-wagons) le tout suivant les restrictions qui se rattachent audit permis.
Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la dernière parution à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke.
1ière publication: le 19 février 1979
2ième publication: le 20 février 1979
3ième publication: le 21 février 1979
MARTINEAU WALKER ALLISON BEAULIEU
MacKELL & CLERMONT
3400 Tour de la Bourse,
Place Victoria,
Montréal, P.Q.
H4Z 1E9

AVIS EST DONNÉ
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Article 2.74, du règlement 2
La requérante, LIQUID CARGO LINES, détentrice du permis no. 16137-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, vu l'insuffisance de produits occasionnée par la situation Iranienne ainsi que le feu récent à la compagnie Gulf Canada Limitée, pour obtenir le permis spécial suivant:
— TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CITERNE —
De la frontière Québec-Ontario (tout port d'entrée) aux municipalité situées dans les circonscriptions électorales de l'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn Noranda, Témiscamingue, Mégantic-Compton et Laviolette pour le transport d'huile à chauffage originant des installations de Gulf Canada Limitée situées à Mississauga, province de l'Ontario à l'aide de véhicules de type citerne.
Durée: quatre (4) semaines.
La requérante s'adresse également à la Commission des Transports du Québec afin que cette dernière se prévale des dispositions de l'article 2.58.1 et statue que la mise en vigueur de la présente décision soit à compter de sa signature.
Toute personne intéressée à introduire une opposition ou une intervention à la présente requête doit le faire en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, et ce dans les cinq (5) jours de la dernière parution de la présente publication.
1ère publication: 20 février 1979
2ème publication: 21 février 1979
3ème publication: 22 février 1979
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465 rue St-Jean, suite 605,
Montréal, P.Q.
Tél.: 845-1243

Avis est donné que Tétreaultville Transport Inc. demandera à la Commission des Transports du Québec l'octroi d'une nouvelle clause à son permis 5089-V comme suit:
Transport restreint — Rayon — Contrat: Transport d'équipement électronique et téléphonique dans un rayon de 200 milles de Montréal avec camions équipés de monte-charge et treuils hydrauliques pour le compte de Bell Canada.
Tout intéressé peut contester cette demande auprès de la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis.
1ière publication: 20 février 1979.
2ième publication: 21 février 1979.
3ième publication: 22 février 1979.
Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO:
Dans l'affaire de la Convention Matrimoniale entre:
LUCIEN LEVESQUE, homme d'affaires
-et son épouse-
RITA LÉVESQUE-LÉVESQUE, résidant ensemble au 12580 Hector Lamarre, Montréal-Nord,
Requérants
AVIS
A: LE DEVOIR
AVIS VOUS EST DONNÉ que le 20 mars 1979 une requête sera présentée à la Cour Supérieure, district de Montréal, aux fins d'homologuer les nouvelles conventions matrimoniales entre Lucien Lévesque et Rita Lévesque-Lévesque domiciliés tous deux au 12580 Hector Lamarre, Montréal-Nord, constatées en un contrat de mariage passé le 20 décembre 1978 devant Me Marguerite Hamelin, notaire.
Montréal, le 13 février 1979.
DONATO DI TULLIO,
Procureur des requérants
8754 boul. St-Michel, suite 100,
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)
NO: 500-12-084342-793
ANDRÉ BASTIEN, gentilhomme, domicilié et résidant au 1556 rue Dollard à Longueuil, district de Montréal,
Requérant
-vs-
DAME GERTRUDE GUINDON, est de lieux inconnus
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée DAME GERTRUDE GUINDON est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière insertion.
Une copie de la requête en divorce, affidavit du requérant, déclaration de l'avocat, avis relatif à la contestation et certificat du régistraire a été laissée à son intention au greffe des Divorces, au Palais de Justice, au numéro 10 est, St-Antoine, Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut de comparaître ou de produire telle comparution ou contestation dans le délai prescrit, le requérant procédera par défaut et jugement sera rendu sans autre avis.
Montréal, ce 13 février 1979.
Mes Roy, Therrien & Plante
1435 boul. St-Martin, ste 604
Laval, Québec.
H7S 2C6.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

Surplus d'actif
ASA 79-01

LIQUIDATION DE VÉHICULES-MOTEUR ET ARTICLES DIVERS (USAGÉS - INCOMPLET - ENDOMMAGÉS)

L'Hydro-Québec projette de liquider (42) véhicules-moteur et (283) articles divers comprenant:
(15) camionnettes de livraison
(12) automobiles
(6) camions avec équipements divers
(4) autobus (48 passagers)
(5) motoneiges
(283) articles divers comprenant:
(10) lots plomberie
(12) lots matériel électrique
(75) lots d'outillage
(26) lots quincaillerie
(160) lots pièces de rechange (camions-tracteurs, etc)

Toutes les personnes, sociétés, compagnies ou corporations intéressées à la documentation pertinente doivent se présenter à:
Hydro-Québec — Service Surplus d'Actif
Route 389 (millage 14)
Manicouagan 2, Cté Saguenay, Qué.
Demander: Monsieur Placide Beaulieu
Les: 5-6-7-8-9 mars 1979
De: 9h à 12h et de 13h à 16h.
Les documents seront fournis gratuitement et transmis à ceux qui nous auront signifié leur intérêt.
Le Secrétaire
Michel-A. Demers
Réf.: ASA 79-50009
GM/sri

PRENEZ AVIS QUE la requérante "Les Équipements Diesel Abitibi Inc.", demande à la Commission des Transports un permis de transport pour l'équipement lourd réparé ou à être réparé ou vendu par la requérante, à l'aide d'un camion et d'une remorque surbaissée, de Val d'Or à tous points dans les comtés Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et retour.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.
1ère parution: 21 février 1979
2ième parution: 22 février 1979
3ième parution: 23 février 1979
CLICHÉ ET CLICHÉ
1121, 6e rue
Val d'Or, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
No: 500-05-028056-784
BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
Partie demanderesse,
-c-
NORMAND GRIGNON,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
Avis est donné à la partie défenderesse qu'une action a été intentée contre elle dans cette cause par la partie demanderesse pour le montant de $5,974.55, plus intérêts et frais.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à l'intention de la partie défenderesse au greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, et celle-ci est requise de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL,
500 PLACE D'ARMES,
MONTRÉAL, P.Q.
Procureurs de la partie demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No: 500-12-084606-791
DAME THÉRÈSE CHARBONNEAU,
Partie requérante
-vs-
NORMAND GAUTHIER,
Partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, Normand Gauthier, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que

C'est la loi de la jungle dans les rues de Montréal

par Eric Hamovitch
de la Presse canadienne

C'est une scène familière rue Ste-Catherine, au coeur de la ville. Une longue file de piétons traverse au feu vert, à une intersection. Mais lorsque le feu devient rouge, la foule continue d'avancer.

Un policier est là, impassible, pendant que les automobilistes, dans la rue transversale, se rendent compte que ni le feu vert à leur avantage, ni les coups de klaxon exaspérés, ne leur permettront de passer à travers un mur massif de piétons.

« Il faut tout simplement essayer de se frayer un chemin, coûte que coûte, dit un automobiliste irrité. Autrement, on peut attendre ici des heures. » A peu près rien au monde n'empêche les piétons montréalais de traverser la rue où et quand ils le veulent. Ils ont appris à l'école les réglements de la circulation, mais en vieillissant ils ont aussi appris à ne pas en tenir compte.

Le piéton de Montréal a acquis le respect de la vitesse et de la taille des automobiles, et il sait qu'il ne peut avoir le dessus; il sait qu'il doit lutter pour sa survie contre les tactiques effrayantes des automobilistes montréalais. Mais il compense ce désavantage par une agilité et un sens du « timing » qui l'aide à sortir victorieux des pires embouteillages. Pour ici, rien de plus naturel que de traverser les rues entre les intersections.

Il y a des villes où les gens à pied arrêtent docilement quand le feu devient rouge. Pas ici. « Les signaux de circulation sont là pour donner des conseils, non pas des ordres », comme dit un piéton.

Ici, la population à pied n'aime pas s'arrêter et attendre, mais ceux qui sont derrière le volant sont pareils. Un spectacle courant, qui est particulièrement étonnant pour les étrangers, c'est la façon dont les automobilistes foncent dans le tas quand ils tournent les coins, forçant les piétons à se sauver en vitesse pour ne pas être écrasés.

« C'est la loi de la jungle dans les rues, et les automobilistes n'arrêtent jamais aux passagers pitonniers », déclare M. Arnold Bennett, un conseiller municipal de l'Opposition, qui s'occupait particulièrement des problèmes de circulation avant d'être défait aux élections en novembre dernier.

M. Bennett est d'avis que la police devrait sévir contre les automobilistes avant de s'attaquer aux piétons. « Les piétons ne peuvent que se tuer eux-mêmes, dit-il, mais les automobilistes peuvent tuer beaucoup de monde. » Tous les piétons montréalais ne sont évidemment pas aussi effrontés, mais ce comportement est partie intégrante du caractère de la ville. C'est une chose que la plupart des Montréalais prennent pour acquis; ça fait partie du paysage urbain, comme les sandwiches au « smoked meat » et les tempêtes de neige.

Même chose pour la tolérance que manifestent les policiers.

Parfois ils donnent des avertissements, mais ils ne donnent jamais de contraventions pour les offenses de ce genre. « Une fois nous avons essayé de faire respecter la loi des piétons, dit le constable Normand Couillard, de la Sûreté municipale, mais ça n'a rien donné. » Ça fait tellement longtemps, de toute façon, qu'il ne se souvient même plus quand c'était. « Ça n'a pas marché du tout. La cour municipale était bondée. De toute façon, nous avons d'autres chats à fouetter. »

Un rapport publié récemment par le gouvernement du Québec disait que les automobilistes de la province sont responsables du taux d'accidents mortels le plus élevé par tête, en Occident.

A Montréal, il existe à toute fins utiles une sorte de guerre d'usure entre piétons et automobilistes, et il semble que ce soient ces derniers qui l'emportent. La police dit que 81 piétons sont morts dans des accidents de la rue à Montréal en 1977, par comparaison avec 29 à Toronto.

Ce sont surtout les gens âgés et les enfants qui sont les victimes de ce carnage continu, déclare M. Bob Silverman, coordonnateur du Monde à Bicyclette, un groupe carrément anti-automobile.

« Ces personnes ne sont pas aussi rapides pour traverser les rues, elles sont moins alertes », dit M. Silverman, faisant allusion à ces victimes. Le groupe qu'il dirige veut que la ville établisse des règlements plus sévères pour la circulation automobile, et qu'elle accorde plus d'espace aux cyclistes, aux piétons et aux transports en commun.

De son côté le Touring-Club de Montréal, une organisation d'automobilistes, déclare par la voix de son vice-président Marc Turcot: « Nous sommes indignés du manque de respect que les piétons manifestent pour la loi, tout autant que du manque de respect des automobilistes pour les droits des piétons. »

Rien de tout cela, cependant, n'arrête le courage indomptable du piéton montréalais. Quand il séjourne dans d'autres villes canadiennes, M. Turcot est étonné de voir des automobiles arrêter pour lui permettre de traverser la rue. Mais même si l'adversaire se montre prêt à céder, le Montréalais en voyage ne peut tout simplement pas attendre que le feu tourne au vert.



Un véhicule se fraie un chemin au travers des piétons qui traversent la rue malgré le feu rouge, dans une rue du centre-ville de Montréal. (Photo: Presse Canadienne)



A peu près rien au monde n'arrête le piéton montréalais qui veut traverser la rue quand ça lui plaît, et souvent les automobilistes doivent foncer dans le tas. (Photo: Jacques Grenier)

Télé-Métropole deviendra actionnaire de CHEM et CHLT

par Michel Nadeau

Télé-Métropole prendra une participation dans la compagnie Pathonic Communications qui vient de faire l'acquisition des stations de télévision CHEM, canal 8 à Trois-Rivières et CHLT, canal 7 à Sherbrooke.

Le conseil d'administration de Télémédia Communications Ltée a accepté lundi soir une proposition d'achat présentée par la firme Pathonic Communications de Montréal. Cette nouvelle entreprise est contrôlée à 51% par le financier montréalais, M. Paul Vien, président du conseil de la maison Nesbitt, Thomson, Valeurs Limitée.

M. Vien a déclaré hier au DEVOIR que les actions minoritaires seront réparties entre les cadres de la compagnie et la firme Télé-Métropole de Montréal.

On sait que le canal 10 détient présentement une participation de 50% dans CJPM à Chicoutimi. De plus, Télé-Métropole est le principal centre de préparation de programmes et de nouvelles de la chaine privée TVA au Québec.

Il faudra attendre les audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour connaître les modalités précises de la transaction et la répartition exacte des actions de Pathonic Communications.

Le CRTC doit donner le feu vert au transfert de propriété des deux stations de télévision qui étaient la propriété du groupe Télémédia, contrôlé par M. Philippe de Gaspé-Beaubien. Ce dernier conservera ses intérêts dans les domaines de la radio et de l'édition.

Pour sa part, M. Vien continuera d'être administrateur des compagnies Télé-Métropole et Télé-Capitale dont les actionnaires détiennent des intérêts dans presque toutes les stations de télévision privées au Québec.

« Il n'y a aucun danger de contrôle de l'information » de dire M. Vien. « Nous n'avons même pas le droit de mettre les pieds dans les salles de nouvelles ».

Le transfert officiel des intérêts devrait normalement avoir lieu au mois de septembre, une fois que le CRTC aura accordé l'autorisation requise.

Pour Télé-Métropole, il s'agit d'une occasion d'un investissement intéressant. La compagnie de la rue Alexandre-De-Sève dispose présentement d'un fonds de roulement record de $23 millions. A la Bourse, les actions non votantes de Télé-Métropole s'échangent à un niveau record de $15.75.

Les immobilisations d'Alcan dépasseront les $400 millions

Alcan Aluminium estime à plus de $400 millions ses immobilisations de l'année en cours, à comparer aux $321 millions investis en 1978. Ces chiffres ressortent du rapport annuel de la société, qui en fait actuellement la distribution aux actionnaires.

Environ 70% des dépenses d'immobilisations inscrites au programme de 1979, soit $280 millions, seront engagées par la plus grande filiale d'Alcan, Aluminium du Canada, qui a entrepris d'importants travaux d'expansion et de modernisation à ses usines canadiennes d'électrolyse, ainsi que d'autres investissements au Canada, aux Antilles et aux États-Unis. En 1978, ses sorties de capitaux se sont établies à $157 millions, sur un bénéfice net après déduction des dividendes privilégiés de $173.8 millions.

En 1978, $113 millions ont été consacrés aux installations électrolytiques du Canada, dont $31 millions à l'amélioration des conditions de travail et de l'environnement. De plus fortes sommes encore seront consacrées, cette année, aux usines d'électrolyse, notamment au Québec ou la société poursuit son programme de constructions nouvelles, au coût de $300 millions, qui s'échelonne sur les années 1978 à 1981 inclusivement.

M. Nathanael V. Davis, président du conseil, affirme dans le rapport annuel que le rendement de l'avoir des actionnaires « ont été suffisants en 1978 pour nous permettre d'entretenir et de moderniser des installations vétustes et aussi de pourvoir à l'expansion ».

Les stocks excédentaires d'aluminium de première fusion dans le monde libre, qui représentaient à peu près les approvisionnements d'un mois et demi au début de 1978, ne dureraient plus qu'une quinzaine au rythme actuel de la consommation. « Le rapport offre-demande connaît dans l'industrie un meilleur équilibre qu'au cours des dernières années », précise M. Davis.

« Nous abordons 1979 avec un carnet de commandes bien garni et une place solide sur les marchés. Bien qu'on s'entende généralement pour prédire un certain ralentissement de l'économie nord-américaine au cours de l'année, nous croyons que l'équilibre de l'offre et de la demande dans notre industrie assurera la stabilité des marchés dans la plupart des grandes régions », de poursuivre le président du conseil.

« Après avoir puisé dans ses stocks, en 1978 pour répondre à une hausse de la demande de 21%, Alcan pourra maintenir son chiffre d'affaires de l'an dernier par sa propre production électrolytique et par un volume normal d'achats.

« Faisant nôtre l'opinion généralement acceptée que la progression de la production industrielle sera plus lente à l'avenir qu'elle ne l'a été, nous prévoyons pour l'industrie de l'aluminium un taux de croissance variant entre 4 et 5% au cours des prochaines années. Bien que ces taux présumés soient inférieurs à ceux que nous avons connus jusqu'ici, l'expansion nécessaire pour répondre à l'accroissement de la demande imposera à l'industrie un lourd fardeau financier.

« Alcan, croyons-nous, est en bonne posture pour participer de façon active et profitable à la croissance future de l'industrie. Notre programme d'immobilisation prévoit les augmentations suivantes dans le secteur électrolyse: 37,000 tonnes métriques au Brésil et en Australie en 1979, 67,000 tonnes au Canada et au Brésil en 1980, et 77,000 tonnes au Canada et au Brésil en 1981 et 1982.

« D'autres possibilités d'expansion sont à l'étude dans le secteur de l'aluminium de premier fusion et des ressources énergétiques correspondantes, nos projets en cours comprennent aussi la modernisation et l'agrandissement de nos usines de transformation dans plusieurs pays », dit M. Davis.

Le prix d'une maison neuve augmentera de 10% en 1979

TORONTO (PC) — Le prix moyen d'une maison neuve va probablement augmenter de 10% cette année au pays, a déclaré un porte-parole de l'association canadienne du logement et du développement urbain — HUDAC.

M. George Frieser, directeur de la recherche économique à l'HUDAC, a expliqué lors d'une conférence de presse donnée dans le cadre de l'assemblée annuelle de l'association, que la hausse du coût des matériaux de construction serait le facteur principal de cette augmentation.

Il a ajouté que la hausse sera vraisemblablement refilée à l'acheteur de maison dès la reprise des travaux de construction au printemps.

De son côté le président de l'HUDAC, M. William Small, a dit que la plupart des matériaux de construction, y compris l'isolation des maisons, allaient aussi augmenter. En outre il y a pénurie des approvisionnements en bois, notamment le contreplaqué de l'ouest canadien.

Selon M. Small, un sondage effectué dans chaque province indique que les mises en chantier de logements seront de 218,300 unités cette année, contre 227,667 l'an dernier.

Près de 75,000 logements seront mis en chantier en Ontario, 40,000 au Québec et 12,800 dans les provinces atlantiques.

De 246,533 l'an dernier, les parachèvements devraient tomber à 230,000 unités cette année-ci, ce qui devrait contribuer à diminuer les invendus et le stock de logements accumulés depuis deux ans.

D'après M. Small, la croissance démographqiue est voisine du point zéro et la demande de logements dépend presque entièrement d'une augmentation de l'immigration. Or 90,000 immigrants seulement sont entrés au Canada l'an dernier. Ce chiffre a été compensé par une émigration de 50,000 personnes, ce qui donne un gain net de population de 40,000 seulement.

L'HUDAC prévoit que l'on disposera de suffisamment de fonds d'hypothèques cette année. Les taux d'intérêt pour le prêt au logement demeureront au niveau actuel de 11 à 11.5% durant le premier trimestre, puis ils baisseront légèrement au cours du semestre suivant. Une hausse pourrait survenir au dernier trimestre.

Nomination

QUÉBEC (PC) — Le conseil d'administration de l'université Laval vient d'annoncer la nomination du Dr Jean Rochon au poste de doyen de la faculté de Médecine. Le Dr Rochon succède au Dr Yves Morin, dont le mandat vient de prendre fin. Le nouveau doyen est directeur du département de médecine sociale et préventive de l'université depuis 1971, et directeur du département de santé communautaire du Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL) depuis 1973.

Un costume de bain pour l'hiver...

CAP-ROUGE (PC) — C'est le dernier cri en fait de costume de bain pour l'hiver, mais personne ne gagnerait un concours debeauté en le portant. Mais ce costume plutôt encombrant sert un but plus important: il sauve des vies.

Il porte le nom de Survie, et a été créé par un jeune inventeur de cette banlieue de Québec, pour les gens qui risquent la mort quand ils travaillent près de l'eau glacée, en hiver.

« C'est mieux qu'un costume pneumatique, et ça coûte moins cher », déclare M. René Bergeron à un reporter, avant de revêtir le costume et de plonger dans les eaux glacées du Saint-Laurent pour prouver ce qu'il avance.

Mis au point dans une usine d'équipement de plongée, le costume est fait de caoutchouc vulcanisé et de nylon. Une fermeture-éclair semblable à celles qu'on met sur les uniformes des astronautes rend le costume absolument imperméable.

Dans l'eau, le costume flotte assez bien pour soutenir celui qui le porte, et des tests ont démontré qu'il demeure intact après avoir été submergé pendant une journée entière.

Déjà cette invention a favorablement impressionné des pilotes d'hélicoptères, qui veulent s'en servir quand ils effectuent des opérations de sauvetage.

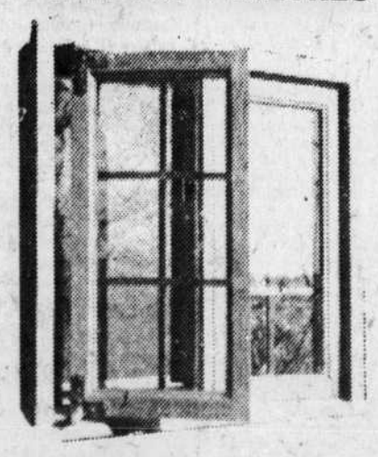
Le ministère provincial des Ressources naturelles doit effectuer de nouveaux tests sur le costume en question.

M. Bergeron, âgé de 20 ans, est convaincu qu'il existe un marché important pour son produit, lequel pourrait, par exemple, être adoptée par les équipages des yachts qui naviguent sur l'océan.

« Que feraient ces gens si un accident survenait dans le golfe ou dans l'océan, où l'eau est toujours glacée et où les vagues sont dangereuses »? demande-t-il.



M. René Bergeron flotte dans les eaux glacées du St-Laurent, grâce à un costume de survie qu'il a inventé et qui a été fabriqué dans une manufacture d'équipement de plongée qu'il dirige à Cap-Rouge, en banlieue de Québec. (Photo: Presse Canadienne)

Thermex Inc.
MARQUES REPUTÉES
PORTES & FENÊTRES

Spécialité fenêtres en bois à manivelle et carrelages
POUR UNE ESTIMATION GRATUITE:
663-2510

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

Nous acceptons VISA
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons master charge
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles ettriples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

VENDONS ameublement complet d'un duplex, salle à manger en chêne sculpté, 2 ameublements chambre à coucher, sofa, chaises, TV, table de bout et café, lampes, etc. De 10 am à 9 pm, 4828 Lacombe, près Victoria, second plancher. 26-2-79

ANTIQUITÉS

Achetons antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier — 661-4363. J.N.O.

APPARTEMENTS A LOUER

BERNARD ET CHAMPAGNEUR, 5 pièces, chauffé, eau chaude fournie, dans un édifice de 15 logements au 3ième. $275. par mois. Libre. 279-3752. 28-2-79

C.D.N., 3955 St-Kevin, nouveaux 2½, 3½ équipés, électricité, foyer, garage, ascenseur, 731-6083, 738-5850. 5-3-79

McGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½, 4½ avec électricité, immédiatement. 932-0933, 845-3151. J.N.O.

N.D.G. grands 3½, 4½, 5½, repeints, équipés, eau chaude, ascenseur. $205., $275., $350. 731-6083 — 738-5850 — 484-1890. 5-3-79

VILLE ST-LAURENT, quartier Chameran, sous location, haut de duplex, retiré, grand 4½, 1½ salle de bain, très grand balcon, comprend service concierge, garage, cuisinière, frigo et lave-vaisselle, $304. Jour: 866-3345 — 866-1083. 24-2-79

AVIS

UNE BIBLE GRATUITE: Écrivez à H.O.P.E. Bible Mission, Boîte 4364, Station "E", Ottawa, Ontario. K1S 5B4. 22-2-79.

BUREAUX À LOUER

ST-JOSEPH, coin St-Laurent, 600 pi. ca. Idéal pour professionnels, 2e étage, air climatisé, chauffage, entretien, électricité inclus. Occupation immédiate. $300. mensuel. 342-0004. 24-2-79

CHALETS À LOUER

À LA SEMAINE, ou fin de semaine, à St-Côme (nord de Joliette), chalet très propre pour 4 personnes, sports d'hiver. Prix: 3 jours $55., 7 jours $80. 1-754-2911. 22-2-79

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux bavarois, meublés Thibault. Cheminée pierre, toit cathédrale. Semaine, fin semaine/ski. Dépliants sur demande, aussi location été. 256-6825, 819-326-5836. J.N.O.

COMMERCES À LOUER

1241 St-Hubert, près l'Uquam, restaurant 50 places, près à opérer, à louer. 481-8647. 26-2-79

CONDOMINIUM

LE COURS LE ROYER — Vieux Montréal, élégant appartement en copropriété, 4½, 1,040 pi. ca. Foyer naturel, murs intérieurs de briques. Hauts plafonds avec poutre d'origine. Appareils électro-ménagers, climatisé. **Michelle C. Bédard 481-2177, 281-1515.**

DESROSIERS
Le Maître Courtier
23-2-79

LAUDERDALE by the sea (Floride), Pompano beach, condominium à 1,500 pieds de la mer, quartier très résidentiel, 3½ pièces, $40.25 par jour (4 personnes), après le 16 janvier 4½ pièces, $51.75 par jour (6 personnes), aussi à vendre. Inf.: Louise Hurtibise, 735-5494 ou 334-4703. Le Permanent, courtier. 22-2-79

PARIS, quartier DÉFENSE, immeuble haut standing, vends garçonnière meublée libre fin juin. Prix $21,000. payable Canada. Crédit partiel arrangement possible. Tél. Montréal 679-4046 soir. 22-2-79

Condominiums à vendre

VIEUX LONGUEUIL, appartement de luxe à vendre. 679-4152 ou 674-7687. 23-2-79

COURS PRIVÉS

COURS DE RATTRAPAGE, "français et mathématiques", niveau primaire et secondaire, pour plus d'informations, communiquez à 738-1209. 1-3-79

COURS PRIVÉS de mathématiques. Niveau secondaire et CEGEP. Appelez 276-9632 après 6h. 22-2-79

PROFESSEUR D'ANGLAIS expérimenté, accent sur la conversation. À domicile, si désiré. 733-2484. 23-2-79

PROFESSEUR D'ANGLAIS à McGill donnerait des cours chez-lui, l'après-midi et/ou le soir, en groupe de 5 ou 6. 272-4258. 26-2-79

DEMANDES D'EMPLOI

RÉDACTRICE chevronnée. Textes soignés: allocutions, édition, communiqués, textes publicitaires, révision, traduction anglais-français. Travail à la pige ou permanent. Écrivez à Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, Québec, J4Z 3J1, dossier C-243. 22-2-79

DÉMÉNAGEMENTS

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie. bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

À bas prix, appelez Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

BUREAUX MODERNES
(Au milieu du quartier des affaires, à Ottawa)
Environ 13,000 pieds carrés. Toutes commodités. Taux très concurrentiels. Disponibles immédiatement. Téléphonez **Ramesh Bhatia (613) 996-2321 poste 140.**
28-2-78

DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien. Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFE MAISON à 522-3986 ou 524-4866 J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

DÉCAPAGE de boiseries, portes et fenêtres, dans les maisons anciennes. Refinitions expertes. Travail professionnel très rapide. Prix raisonnable. Aussi réparations et finition de meubles anciens ou modernes. 284-0856. 26-2-79

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361. JNO

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

À bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE, bureau de professionnels avec firme de comptables agréés, secrétariat. Réception, service téléphonique et de photocopie, etc. Mme Lyall, 866-5362 1-3-79

FERMES À VENDRE

Près Montréal — Ferme d'élevage d'oiseaux viande fine, 3 poulaillers, 2 bâtiments d'élevage, abattoir de volailles et lapins, 110 arpents terre. Huguette Brabant (514) 467-3163 — (514) 467-1120. MONTREAL TRUST, COURTIER. 22-2-79

VIEILLE MAISON québecoise, foyer pierres des champs, poutres, chauffage central, etc. Bâtiment et équipement agricole inclus. Environ 75 arpents près de Trois-Rivières. Information 1-(819) 295-3705. 27-2-79

GARDERIE

PERSONNE fiable, garderais enfants à domicile, 2 ans et plus, du lundi au vendredi, références. 722-1575. 23-2-79

LOGEMENTS À LOUER

2½ chauffé, $130. Ville St-Laurent, libre le 1er mars. 334-6320. 23-2-79

CÔTE-DES-NEIGES, proximité Université de Montréal, haut duplex, 7½, garage, occupation 1er mai, chauffé, $475. par mois. 731-8973. 24-2-79

OUTREMONT, logement non-chauffé, libre maintenant, rénové, 6 pièces, $295. 270-5545, 277-4937 ou 272-2441. 22-2-79

OUTREMONT, près Université, 6½ spacieux au 2ième, éclairé, garage chauffé, occupation 1er mai, beau quartier. Le jour: 873-4263. 26-2-79

ST-CHRISTOPHE, près métro Berri, 4 pièces, chauffage électrique, très propre, occupation immédiate. Soir: 366-3785. 23-2-79

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308. J.N.O.

VILLE ST-LAURENT, 4½ 5½ à louer, toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

LOGEMENTS DEMANDÉS

PERSONNE seule cherche un 3½ chauffé, près métro Sauvé ou Crémazie, pour juillet. Appelez le soir après 6hres, 387-6627. 23-2-79

PERSONNE tranquille cherche 4½, haut de duplex, Vieux Longueuil, près autobus CTCUM, mai ou juin, 677-5482 après 5hres. 23-2-79

OFFRES D'EMPLOIS

$12,000 à $18,000 salaire initial, carrière de vente homme ou femme, certificat d'études secondaire, auto nécessaire, candidat(e)s sérieux(euses) seulement. 866-6165. 23-2-79

ASSISTANT(E) à temps partiel dans bureau de chirurgien-dentiste, expérience nécessaire, Montréal-Nord, 321-1130. 24-2-79

DEMANDONS vendeurs ou vendeuses, temps partiel ou temps plein à la commission, pour abonnements à un journal. Secteurs: Repentigny, Mascouche, Terrebonne. 585-7030. 24-2-79

D'OUTRE-MER, emploi potentiel. Plusieurs pays, plusieurs occupations. Inclus: construction, vente, ingénieur, clerical, administration opérateur à machine, social. Doit être bilingue. Foreign Opportunities, Cornwall, Ontario. Pour rendez-vous seulement. 1-613-938-1323. 1-3-79

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE LÉGALE
— minimum 2 ans d'expérience.
— bilingue
— sténo dactylo
Salaire $11,500. et plus selon expérience.
842-8887
24-2-79

SECRÉTAIRE
Exigence:
— Connaissance de la dactylographie et de la sténographie.
— Bilinguisme.
Lieu de travail
— 7000 Côte de Liesse, Montréal.
Les personnes intéressé(e)s doivent communiquer avec:
Céline Tremblay, Service du personnel, Collège Marie-Victorin 325-0150 poste 271.
22-2-79

ÉBÉNISTE avec expérience, requis par Franz Patella Inc. 1600 rue Parthenais 523-3114. 26-2-79

SECRÉTAIRE temps partiel, connaissant l'anglais et le travail général de bureau, tarif horaire. Expérience appréciée. Veuillez appeler le jour ou le soir: 336-1133. Endroit: Ville St-Laurent. 26-2-79

SECRÉTAIRE-STENO, bilingue, expérience, excellent français parlé et écrit, pour professionnel, près métro Guy. 20 à 25 heures par semaine 4 à 5 jours. Adresser curriculum vitae, références, salaire désiré avant le 1er mars à Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, Québec, J4Z 3J1, dossier C-244. 28-2-79

VENDEUR(EUSE) demandé(e)s, travail téléphonique, très bon salaire, 739-3361. 23-2-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¾% 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10¾% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4338. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ANJOU: luxueux split level, 6 pièces, garage, résidentiel, occupation à discuter. Mlle A. Thériault 254-4566 ou 354-7176. Trust Général, Courtier. 22-2-79

BOUCHERVILLE: Cottage style moderne, 2 foyers, salle à dîner, 3 chambres, piscine creusée. Terrain superbe plus extras. M. Tourangeau 655-6477 — 679-1110. FIDUCIE DU QUÉBEC, COURTIERS. 22-2-79

BOULEVARD GOUIN, coin Tolhurst, solide bungalow, 4½ pièces, très propre, grand sous-sol, beau terrain, occupation immédiate. $48,000. 342-0004. 24-2-79

BROSSARD: Secteur "S" luxueux split level de 4 chambres, superbe salle familiale avec foyer, terrain entièrement aménagé, faites une bonne affaire. Louise Perron, 656-0660. DesRosiers, Le Maître Courtier. 22-2-79

CANDIAC: "Parc Laurier". Magnifique split level, salle à dîner et salle familiale avec foyer naturel, terrain paysagé, propriété impeccable. Francine Aubry, 656-0660 ou 656-0296. DesRosiers, Le Maître Courtier. 22-2-79

FLORIDE, maison de luxe à North Palm Beach. Au bord de la mer, boisé, 3/4 acre, 4 chambres à coucher, 3 salles de bain. Autres commodités. Doit vendre. Pas d'agent. Prix: $270,000. Informations: (soir) 352-6758 (jour) 376-5840. 24-2-79

JOLIETTE: Maison canadienne en pierres, classée monument historique en 1968, entièrement restaurée, terrain boisé de 70,000 pi. ca. 895, Visitation, Joliette, visite sur rendez-vous. Téléphones à Montréal 722-5853, 254-5851. 22-2-79

MANOIR en pierres des champs datant de 1835, sur magnifique domaine de 136,000 p.c. Site merveilleux sur les bords du Richelieu. Offrant de nombreuses possibilités. (MLS) Pour informations, Michèle Bessette 658-0688 — 438-1186. TRUST ROYAL, COURTIERS. 22-2-79

McMASTERVILLE: Bungalow québecois, pierres et briques, 58 x 30, 4 chambres, sous-sol fini, plusieurs extras. Cause transfert, $69,500. PAS D'AGENT. 467-7715. 23-2-79

NOUVEAU ROSEMONT: Duplex semi-détaché, sous-sol fini, garage, grand terrain, occupation à discuter. Mlle A. Thériault 254-4566 ou 354-7176. Trust Général, Courtier. 22-2-79

OFFRES D'EMPLOIS

COUPLE DEMANDÉ
Entre 30 et 50 ans, homme chauffeur et jardinier. Femme cuisinière et ménagère. Nous offrons bon salaire, nourris et logés, appartement 3½, dans grand domaine - Grand'Mère. **Lacada Ltée, C.P. 520, Grand'Mère, 819-538-2077.**
23-2-79

PROPRIÉTÉ À VENDRE

FRANK NORMAN & CIE LTÉE
COURTIERS

VILLE MONT-ROYAL

MAISON MODERNE DE GRAND LUXE de l'architecte très connu D.F. Lebensold. Ce cottage en brique détaché a la joie de vivre, est très clair. Salon en contre-bas avec cheminée en pierre, salle à déjeuner, 4 chambres à coucher plus chambre de bonne. Salle familiale ou salle de jeu (18'2" x 15'4") au-dessus du garage double avec plafond cathédrale, très beau jardin, terrain de 10,533 pi.ca. Paule D. Charest 737-6431 ou 731-6817.

CHARMANTE RÉSIDENCE DÉTACHÉE EN PIERRE sur vaste terrain paysager. Exactement ce que vous attendiez! Grand hall d'entrée avec superbe boiserie. Magnifique salon (21'6" x 14') avec foyer naturel, grande salle à manger séparée. Vaste cuisine fonctionnelle avec dinette séparée ou chambre de bonne. 3 excellentes chambres à coucher. Salle de jeu lambrissée en bois de rose. Garage. Exclusivité. Prix demandé $135,000. Mme Louise P. Raymond 739-1423 ou 731-6817.

NOUVELLE EXCLUSIVITÉ — Cottage de 7 pièces — Climatisation centrale — Très grand salon avec magnifique foyer naturel, grande salle à manger en vis-à-vis. Cuisine très fonctionnelle, coin dinette. À l'étage, 4 excellentes chambres à coucher et très grands placards — sous-sol fini — jardin paysager. $132,500.00. Mme Madeleine Touchette 738-7285, 737-5798 ou 731-6817.

SECTEUR OUEST — Ce cottage détaché est près à vous recevoir: Salon avec foyer naturel, salle à manger avec vue sur magnifique jardin bien établi — Salle de jeu avec moquette ainsi que cuisine avec dinette, lambrissées en pin noueux. 3 chambres à coucher plus superbe den au-dessus du garage. Nouvelle exclusivité à $119,000. Mme Lola G. Aucoin, 342-9300 ou 731-6817.

ATTRAYANTE RÉSIDENCE FAMILIALE EN EXCELLENTE CONDITION — Salon avec foyer en pierre, salle à manger distincte. Grande cuisine plus dinette. Chambre à coucher principale avec salle de bains privée, 2 autres chambres à coucher. Beau den lambrissé, ensoleillé. Vaste jardin. Prix demandé $118,000. Exclusivité. Mme Louise Longtin, 342-9393 ou 731-6817.

AVENUE BERWICK — NOUVELLE EXCLUSIVITÉ — Charmante maison complètement rénovée et impeccable — salon avec foyer naturel — salle à manger côté jardin — salle familiale très ensoleillée — 3 chambres à coucher — garage — grand jardin — pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Mme Jocelyne G. Lambert, 737-5645 ou 731-6817.

OUTREMONT

SITUÉ PRÈS DU COLLÈGE STANISLAS — Avec vue sur un parc. Cottage détaché construit sur terrain de 8,800 pi.ca. Cheminée en granite au salon, donnant sur solarium, salle à manger séparée, den au rez-de-chaussée; 4 chambres à coucher, boiserie en très beau chêne. Garage. Prix demandé $99,500. Exclusivité. Paule D. Charest, 737-6431 ou 731-6817.
22-2-79

RÉSIDENCES DE CHOIX

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BEACONSFIELD-SUD, près du lac St-Louis, magnifique bungalow unique en son genre, salon surélevé, 3 chambres à coucher, foyer double, plafond cathédrale, bureau adjacent à la chambre des maîtres, parfait pour exécutifs ou professionnels. $89,500. A voir absolument. Droit de passage au lac. **Carole Derosa Mercier, 694-2607, Montréal Trust 697-3391.**
22-2-79

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

ST-LAMBERT — Cottage Lymousin, d'une finition superbe avec piscine creusée, sous-sol impeccable, sauna. Grand terrain, système d'alarme. Plusieurs extras! MLS. Appelez **Labib Ziadé 651-4900, 463-1069.**
CDN près de l'Univ. de Montréal: Duplex 5½-6½-3 semi-détaché. 2 garages. Jardin. Près des écoles Marie de France et Notre-Dame et du nouveau métro. **Archie Ortenberg 489-5321, 487-2202.**
22-2-79

COURTIER

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT: Duplex rue Bloomfield, près St-Viateur, haut 5 pièces, rénové occupé par propriétaire, bas loué $600. par mois. 7 pièces plus sous-sol. 3 places de stationnement. Prix: $115,000. 279-3752. 28-2-79

ST-BRUNO: Secteur établi, cottage colonial, comprenant foyer, salon, vaste cuisine, armoires chêne, salle à manger, hall d'entrée dégagé. Dans les $70,000. Louise Pritchaird 653-2496 — 653-3718. Montréal Trust, Courtier. 22-2-79

ST-BRUNO — $46,900. Faut voir! Bungalow colonial 3 chambres, sous-sol fini, foyer briques. Occupation immédiate.
Cottage 3 chambres, salle à manger avec foyer, véranda hiver-été, 3 étages complètement finis. $94,500.
Bungalow brique, aluminium, 48' x 24', 3 ou 4 chambres, chauffage électrique, sous-sol fini, foyer, bar, salle à dîner. $52,500.
Bungalow colonial, brique, aluminium, 3 ou 4 chambres, sous-sol très bien fini, foyer et mur brique, salle à dîner. Très belle décoration sobre.
STE-JULIE (DOMAINE HAUTS-BOIS) — Bungalow stucco, 24 x 40, 3 chambres, foyer, terrain 70 x 110. Prix: $39,000. Josée-Lise Cayer 653-2496, 653-7726. MONTREAL TRUST, COURTIERS. 22-2-79

ST-HUBERT: Bungalow sur-élevé, 7 pièces, 3 chambres à coucher. Foyer briques, garage détaché et isolé, idéal pour bricoleur. M.L.S. Jean Barrette. 656-5300, 656-9316. IMMEUBLES BROSSARD, COURTIERS. 22-2-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

WESTMOUNT
Édifice à bureaux et résidentiel (architectes et médecins), 4½-3½-3½, magnifiquement situé face au Victoria Hall, un placement valable. **André B. Thomas 866-9641 (b) ou 731-6307 (r).**
TRUST GENERAL
Courtier
22-2-79

Montréal Trust

BROSSARD: Luxueux cottage, secteur "M". Idéal pour recevoir. Luminosité remarquable. 11 pièces. Une visite s'impose. Pour détails, **Mme Huguette L. Godin 672-6450, soir et week end 672-1839 EXCLUSIF**
22-2-79

DES ROSIERS
Le Maître Courtier

AHUNTSIC: Nouveau sur le marché, bungalow détaché, 5 pièces, salle de jeux avec bar, grand terrain. Exclusif. **Fernande Marin Glen 334-0700 ou 381-9035.**
NOUVEAU BORDEAUX: Grand split level, 10 pièces, garage, piscine, rue très résidentielle. Exclusif **Michelle Nagy 334-0700 ou 331-1577.**
OUTREMONT: Cottage 12 pièces, 6 chambres, 2 garages, très central. M.L.S. **Michelle Nagy 334-0700 ou 331-1577.**
OUTREMONT: Duplex détaché près de l'avenue Laurier, 3 grandes chambres, sous-sol. **Michelle B. Roche 334-0700 ou 277-1250.**
22-2-79

de FIDUCIE NORD-AMERIQUE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO: Bungalow entrée-split, au flanc de la montagne, 4 chambres à coucher, salle familiale avec foyer. Location idéale, cour faisant face au parc provincial — Verger. Occupation 1er juillet — propriétaire muté.
Jolie maison à prix raisonnable. Près de tous les services. 3 chambres à coucher, sous-sol partiellement fini. Impeccable.
Construction supérieure. Superbe cottage, 3 chambres à coucher, cuisine spacieuse ensoleillée. Foyer au salon. Chauffage électrique. Secteur recherché. Réjane Leith 653-2496, 653-6740. MONTREAL TRUST, COURTIERS. 22-2-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

N.D.G.: Bâtisse de 31 logements, très bien situé dans N.D.G. Tous loués avec baux. Prix demandé: $575,000. Bon revenu. J.J. Robitaille 671-0978, 672-6450. MONTREAL TRUST, COURTIERS. 22-2-79

13 LOGEMENTS: Situé Edouard-Montpetit, revenus: $33,306. Pas d'intermédiaire, $175,000. Téléphone sur semaine, 819-395-4515. 22-2-79

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

Immeuble à bureaux, près du centre-ville, 3 locataires seulement, entièrement loué, construction récente. Prix $1,650,-000.00 hypothèque à taux fixe rendement actuel 9.7%. **Michel Mainville 354-0360, 588-5463.**
22-2-79

COURTIER

A. E. LePAGE
COURTIER EN IMMEUBLE

Longueuil, Édifice à bureau ou commerce, 2080 P.C. de plancher. GRAND TERRAIN AUBAINE DOIT DÉMÉNAGER M.L.S. A.L. Forand 653-3755
22-2-79

REMBOURRAGE

LUTÈCE rembourreur, spécialisé dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, draperies et couvre-pieds travail d'artisan, ouvrage garanti. Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour: 843-5409, soir: 325-2633. 23-2-79

SERVICES DIVERS

SERVICE traduction rédaction. Journaliste et traducteur avec 10 ans d'expérience outre-mer (dont 4 dans l'enseignement au niveau secondaire et universitaire), offre service de traduction, anglais-français, français-anglais. Textes commerciaux ou littéraires, travail prompt et soigné. 271-1713. 5-3-79

SERVICES DIVERS

DACTYLOGRAPHIERAIS textes de tous genres, travaux effectués sur IBM sélectric II, prix à discuter, communiquez avec Louise Lalime 849-3261 ou 522-1274.

TRADUCTION, français/anglais de première qualité. Par étudiant au niveau de la maîtrise en traduction à l'Université de Montréal. Taux abordables. 739-5654. 23-2-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS



NOTRE SERVICE DE
RENCONTRES
DE DISTINCTION
vous permettra de nouer le genre de relations que vous souhaitez. Depuis 1966, RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE a mis sur pied, avec un succès sans précédent, un programme unique à l'intention de tous âges. Obtenez plus de renseignements sur ce service confidentiel.
Appelez
282-0058 ou/ 933-3673
ou retournez ce coupon à
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108
Montréal, Qué. H3B 1H9
Veuillez me faire parvenir tous les renseignements gratuits sous enveloppe discrète, sans aucune obligation de ma part.
Nom .....
Adresse .....
J.N.O.

AGENCE MATRIA ENRG. Agence matrimoniale spécialisée, confidentielle et personnalisée. Pour: compenser le manque de temps, pallier au vide psychologique, créer des familles équilibrées. 861-7047, 671-8750. 26-2-79

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites, sur rendez-vous Marthe Gaudette, 822, est rue Sherbrooke, suite 5, Montréal, H2L 1K4. 524-3852 J.N.O.

DANSE-DANSE-DANSE. Apprenez maintenant, ajoutez du zeste à votre vie, danses sociales du fox-trott au hustle, de 2h PM à 10h PM. Maîtres Danseurs du Québec, 1625, Ste-Catherine ouest. 937-4204. 26-2-79

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LE BRIDGE

La valeur des préemptifs

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Tous

NORD
♠ A R 7 6
♥ R 10 9 5 4 3
♦ 9
♣ 6 4

OUEST
♠ 8 4 2
♥ 6
♦ R V 10 7 4
♣ A 10 8 3

EST
♠ 5
♥ A 2
♦ D 8 5 3 2
♣ D V 7 5 2

SUD
♠ D V 10 9 3
♥ D V 8 7
♦ A 6
♣ R 9

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♠	passe	4 ♠	passe
passe	passe		

L'entame: le 6 de coeur par Ouest.

Cette donne est intéressante à plus d'un point de vue. Il est d'abord à remarquer que l'équipe Nord-Sud ne possédant pas la majorité des points rapporta une belle victoire en gageant 4 piques, puisque la manche de 5 carreaux était toujours réalisable par l'équipe adverse. Ces mains typiques sont surtout intéressantes dans les tournois où elles produisent une infinité de résultats différents, dépendant du comportement des déclarants.

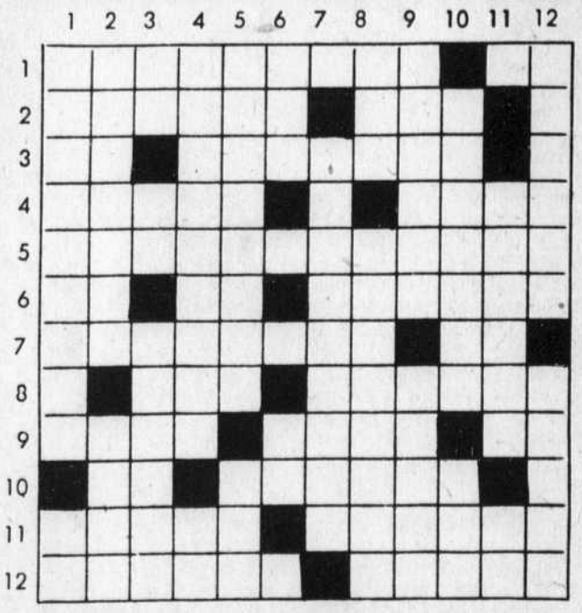
La force de distribution de la main de Nord est classique. En regard de l'ouverture de 1 pique de son partenaire, Nord doit gager la manche de 4 piques. Cette donne fut jouée dernièrement à Denver lors d'un championnat, et chose intéressante, si nous ouvrons la page 56 du volume « Améliorons notre bridge » qui est la bible en langue française du « Standard American », nous voyons une main identique à celle ci-dessus. L'on y dit que le saut préemptif à la manche après l'ouverture d'un en majeure de son partenaire, n'est jamais supérieur à 9 points en hautes cartes. La main du répondant doit nécessairement contenir un fort support en atout et toujours un singleton et quelquefois une absence. Si le contrat chute, il est plus que probable que les adversaires détenaient une manche.

Voyons les feuilles de route des concurrents pour en examiner les résultats: le joueur Ouest entama de son singleton en coeur et Est gagna la levée avec son As. Jugeant rapidement par le rang des cartes que l'entame de son partenaire était un singleton, tel un automate il retourna la couleur que son partenaire coupa. Satisfaction bien éphémère car après cette deuxième levée, les défenseurs ne purent gagner que leur As de trèfle.

Examinons profondément ces jeux pour réaliser que les préempteurs ont bel et bien escamoté une manche en coeur, 620 points, très bon résultat.

Observons un autre défenseur plus alerte qui regarda l'entame avec plus d'envergure que le joueur précédent; il ne pensa pas seulement à la coupe immédiate de son partenaire. Deux trèfles pouvaient-ils être encaissés en plus de la coupe éventuelle d'un coeur? Est retourna la Dame de trèfle, le Roi de Sud fut pris par l'As d'Ouest; le Valet fut gagné au retour par Est et la coupe mortelle du contrat vint à la quatrième carte. Cette levée de chute de 100 points donnait encore un bon résultat à l'équipe Nord-Sud, car une manche de 5 carreaux devait se réaliser par quelques joueurs entreprenants des équipes Nord-Sud. Les préemptifs bien dirigés sont des armes des plus rémunératrices.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement
1—Amassant par économie. — Éminence.
2—Tirer le lait de la vache. — Se rendra.
3—Marque l'alternative. — Personne qui commet des gaffes.
4—Mariage. — Oiseau.
5—Qui contient du fer.
6—Note de la gamme. — Lui. — Personne liée à un suzerain par l'obligation de foi et hommage.
7—Dès que. — Familièrement.
8—Saison. — Déchargea de quelque obligation.
9—Individu. — Plante potagère. — Dans.
10—Hélium. — Menue.
11—Préposition. — Partie la plus grossière de la filasse de chanvre ou de lin.
12—Qui dure un an. — Pénètre.

Verticalement
1—Action d'étouffer. — Commandement.
2—Prune séchée en vue de sa conservation. — Poisson.
3—Fleuve de France. — Iridium. — Clair, pur et calme.
4—Qui pousse trop loin la sévérité des principes. — Cuivre.
5—Forme grave de tuberculose. — Personne bavarde.
6—Partie d'une église. — Cérium.
7—Chose frivole.
8—Dit qu'une chose n'est pas vraie. — Noël.
9—Femelles des porcs. — Agglomérat artificiel de cailloux, de graviers, de sable, réunis entre eux au moyen d'un liant hydraulique.
10—Plante ligneuse plus petite qu'un arbre. — Obtint.
11—Dame toulousaine du XIVième siècle. — Praséodyme.
12—Livre qui contient les prières de la messe. — Quatre saisons.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	R	H	U	M	A	T	O	L	O	G	I	E
2	O	U	T	I	L	L	E	U	R	■	R	N
3	S	T	A	G	E	■	D	I	G	E	R	E
4	E	T	H	E	R	E	E	■	U	S	E	R
5	T	E	■	N	I	■	M	I	E	■	A	G
6	T	■	E	N	O	U	E	R	■	P	L	I
7	E	N	C	E	N	S	■	R	E	L	I	E
8	■	A	R	S	■	I	M	I	T	A	S	■
9	E	P	I	■	A	N	E	T	■	T	A	S
10	S	P	E	C	I	A	L	E	S	■	B	U
11	S	E	R	A	■	G	E	N	I	A	L	E
12	E	R	A	B	L	E	■	T	R	I	E	R

Après le refus du conseil scolaire de Simco

Les Franco-Ontariens de Penetang s'en remettent à Davis

par Patricia Dumas
correspondance particulière

TORONTO — Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, devra bientôt mettre à l'épreuve ses politiques en matière de droits à l'éducation pour les minorités françaises de sa province. Un groupe de francophones de la région de Penetanguishene, dans le comté de Simco Centre réclament une école secondaire française autonome. Le conseil scolaire régional de Simco a rejeté cette demande mercredi soir dernier, après deux ans de discussions et d'études. Il revient donc maintenant au gouvernement de l'Ontario de trancher la question.

Selon la loi ontarienne sur l'éducation, les décisions relevant de l'enseignement donné aux francophones doivent être établies par les comités consultatifs de langue françaises (CCLF) et, en dernier ressort, la commission des langues d'enseignement de l'Ontario. Les CCLF sont formés de représentants élus par les communautés francophones pour travailler en collaboration avec les conseils scolaires locaux, la commission des langues est un organisme établi par le ministère de l'éducation pour aider à régler des conflits linguistiques qui pourraient naître à l'intérieur de conseils scolaires.

Ces deux groupes n'ont pas de pouvoirs exécutifs, mais sont reconnus par le gouvernement de la province comme représentant les besoins et les aspirations des Franco-Ontariens et pouvant en dernier ressort demander directement à ce gouvernement de faire respecter leurs décisions.

Or, dans le cas qui se présente actuellement à Penetanguishene, le CCLF local et la Commission des langues ont recommandé la construction d'une école secondaire autonome. Ils ont basé leurs recommandations sur le fait que des 8,500 habitants de la région, la moitié sont francophones.

Présentement leurs enfants fréquentent une école secondaire bilingue dont 344 des 967 étudiants sont inscrits aux cours de français.

Mais le taux d'assimilation dans ces écoles bilingues est bien connu et le seul moyen de l'empêcher est d'offrir une éducation française complètement autonome du milieu anglais.

Quand le Conseil scolaire régional de Simco a rendu son verdict négatif mercredi soir, une centaine de francophones étaient présents dans l'assemblée de près de 200 personnes.

La décision ne les a pas surpris si elle les a peinés, parce que depuis deux ans que la lutte est entreprise pour une école secondaire française, le Conseil scolaire a toujours clairement établie qu'il n'avait pas le moyen de construire une nouvelle école.

Le spectre du déclin des effectifs scolaires est maintenant un autre atout pour le conseil dans son refus d'accéder aux désirs de la communauté française.

Pourtant, Yvon Dupuis, un étudiant francophone de 12ième année à l'école secondaire bilingue de Penetanguishene, déclarait à la fin de la réunion: « C'est encore un exemple où les anglophones décident de notre survie en faisant la bataille des chiffres. »

Plus d'une centaine d'enfants sortiront des deux écoles élémentaires françaises de la région l'an prochain.

Selon les statistiques établies par les différentes études faites dans le milieu, plus de 400 étudiants seraient inscrits dans une école secondaire française cet automne. Or, le Conseil scolaire rejete ces chiffres et soutient qu'il n'y aurait guère plus de 200 inscriptions.

Il soutient en outre qu'une école autonome créerait de la division à l'intérieur de la communauté de Penetanguishene et selon un conseiller anglophone: « Si nous envoyons nos enfants à la même école peut-être qu'ils ne grandiront pas avec les mêmes problèmes et les mêmes préjugés que nous. »

L'étudiant Yvon Dupuis répond: « On allait chacun à sa propre école à l'élémentaire, puis on se chicanait pas. J'vois pas pourquoi ça changerait au secondaire. » Pour lui la décision du conseil sonne le glas de la culture française dans la région. « Pour qu'une école soit bilingue, il faudrait qu'elle soit française parce que c'est seulement les Français qui sont bilingues. »

Le seul recours maintenant pour la plus vieille communauté française hors Québec est d'organiser des manifestations devant le parlement à Toronto, de faire signer des pétitions et de tenter par tous les moyens possibles de faire fléchir le gouvernement.

Leur seul espoir est que le gouvernement a déjà établi un précédent à Windsor, dans le comté d'Essex, dans le sud de la province. Pendant dix ans, les francophones de cette région ont tenté d'obtenir de leur conseil scolaire régional une école secondaire française autonome. Finalement, le gouvernement l'a forcé à la construire moyennant d'importantes subventions.

Là comme à Penetanguishene, on prétextait le trop petit nombre d'élèves pour justifier la construction d'une école. Cette construction n'est pas encore terminée et déjà les inscriptions dépassent les 400 prévues.

Il est certain que les français de Penetanguishene n'ont pas fini la lutte. M. Roland Desroches, directeur du centre d'activités françaises et membre du CCLF de la région voudrait pourtant que les Anglais « lâchent leurs jeux politiques avec nous. »

M. Desroches explique que la construction de l'école française coûterait aux contribuables de $0.82 à $0.95 par année seulement et si le financement se faisait sur vingt ans, la note ne serait que de $0.11 à $0.16 par année, « des peanuts ». Il accuse le Conseil scolaire d'avoir « charrier la population depuis plus d'un an » en laissant croire que l'école coûterait une fortune.

« Ils ont fait circuler un questionnaire demandant aux gens s'ils étaient en faveur d'une nouvelle école secondaire, sans donner de détails. Comment voulez-vous que le monde réponde positivement. D'abord tous les Anglais vont dire non, pis le reste du monde non plus veulent pas que leurs taxes augmentent. »

Reste maintenant à savoir comment le ministre de l'éducation Mme Bette Stephenson réagira aux pressions des francophones. Le jeune Victor Dupuis ne sait pas s'il y a encore quelqu'un qui les écoute « mais on va continuer ây aller anyway, quand bien même. »


M. William Davis, premier ministre de l'Ontario.

Quelle attitude prendre en cette année pré-référendaire?

Toronto s'interroge sur le Québec

par Patricia Dumas

TORONTO — Les ministres du cabinet ontarien, entourés d'un petit nombre de hauts fonctionnaires se sont réunis la semaine dernière à Niagara on the Lake pour déterminer les politiques à suivre au cours de la prochaine session qui débute le 6 mars prochain. Selon une des personnes ayant assisté à cette réunion à huis clos, un des sujets à l'ordre du jour était l'attitude que le gouvernement ontarien devra prendre dans ses relations avec le Québec au cours de cette année pré-référendaire.

Le gouvernement ontarien se trouve devant un dilemme pénible que ses stratèges espèrent pouvoir régler dans les plus brefs délais. Si l'Ontario manifeste une volonté d'établir de bonnes relations avec le Québec, il sera mal vu en Ontario et M. Lévesque de son côté pourra démontrer que de bonnes relations sont possibles à l'intérieur de la souveraineté-association. Si par contre l'Ontario adopte la ligne dure, M. Lévesque pourra alors démontrer que toute relation avec le reste du Canada est impossible.

Il est encore trop tôt pour savoir de quelle façon le cabinet de M. Davis a résolu ce dilemme, mais chose certaine, les stratèges du « big blue machine » travaillent fièvreusement à trouver une méthode de faire participer avantageusement l'Ontario à la lutte pour l'unité canadienne. Ils travaillent d'autant plus fort que la province est présentement dans une mauvaise passe économique qui risque de durer.

Le premier ministre ontarien a donc de meilleures raisons que jamais de déclarer qu'il est primordial « de conserver la force et la sécurité du pays ». C'est pourquoi M. Davis et certains de ses ministres sont particulièrement ennuyés quand ils doivent continuellement faire face au refus du Québec de réellement participer à tout débat sur la réforme du fédéralisme.

Dernièrement, M. Davis a réitéré sa volonté de participer à la bataille référendaire si les fédéralistes le lui demandaient. Il a cependant refusé de définir de quelle façon il entendait le faire. Il a été ennuyé de ce que certains médias d'information français fassent maintenant état de sa décision avec grand fracas alors « qu'il y a plus d'un an que j'ai déclaré être prêt à participer. Mais à ce moment-là au Québec personne ne semble y avoir vraiment prêté attention ».

Cet intérêt de la presse francophone énerve également les conseillers du premier ministre qui ne savent pas encore tout à fait ajuster leur tir. Interrogé, sur les personnes à qui M. Davis pourrait bien s'adresser s'il venait personnellement faire campagne au Québec au cours du référendum, ils déclarent qu'ils ont des moyens de faire passer le message, tout en riant jaune quand on leur demande si les gens de Chicoutimi ou de Québec l'entendront.

Leurs conversations laissent cependant sous-entendre qu'une campagne est bel et bien en préparation et qu'elle pourrait peut-être se faire par le truchement de la télévision.

Soucieux du résultat des relations Ontario-Québec au cours de la prochaine année, de plus en plus de membres du bureau du premier ministre Davis s'informent du leader libéral québécois, M. Claude Ryan. Ils veulent savoir quel genre d'homme il est, s'il a vraiment des chances de renverser le gouvernement Lévesque et s'il est vrai que M. Ryan est un négociateur plus dangereux que M. Lévesque.

Ils craignent que, malgré tout, M. Crombie ait eu raison en mettant le Canada anglais en garde contre l'intransigeance de M. Ryan. Mais ils veulent surtout, et sans doute pour la première fois de leur vie, comprendre le tempérament des politiciens québécois et ce qui fait leur force auprès de l'électorat. Ils sont comme des chasseurs étudiant leur proie.

À la curiosité s'ajoute une irritation croissante quand il est question de référendum et de la séparation possible du Québec. Les ministres et les hauts fonctionnaires qui manifestaient auparavnat de l'optimisme dans leurs relations avec le Québec perdent de plus en plus leur flegme depuis les nombreuses rencontres fédérales-provinciales qui ont eu lieu depuis cet été.

Ils ont finalement compris que le Québec s'en tiendrait au statu quo tant que les résultats du référendum ne seraient pas connue, et ils sont blessés d'avoir pu croire que de véritables ententes étaient possibles.

L'atmosphère est d'autant plus tendu qu'au cours de cette année pré-référendaire le gouvernement de M. Davis devra faire face à de dures luttes politiques pour faire accepter son nouveau programe budgétaire: coupures dans les services sociaux et communautaires et dans l'éducation, mais investissements importants dans l'industrie privée. On ne peut pas s'attendre à ce que le gouvernement minoritaire Tory de l'Ontario fasse preuve de beaucoup de sens de l'humour cette année, si jamais il en eut.

Un catalogue des contribuables grecs

ATHÈNES (AFP) — Cent cinquante mille Grecs ont déclaré en 1977 un revenu annuel dépassant 250,000 drachmes (un dollar vaut 32 drachmes) et les cent Grecs les plus riches ont déclaré des revenus allant de quatre à 110 millions de Drachmes.

Ce dernier chiffres a été atteint par l'industriel Bodossakis, qui vient de mourir et qui était considéré comme l'homme le plus riche de Grèce. Le deuxième sur la liste a déclaré des revenus s'élevant à 10 millions de drachmes.

Toutes ces indications sont contenues dans le « catalogues des contribuables », publié par le ministère des finances.

Le ministère précise que ce catalogue recense les contribuables ayant déclaré un revenu familial global, en dehors des revenus exempts d'impôts, dûs à la participation à des sociétés anonymes, soumis à des régimes fiscaux spéciaux ou réinvestis.

Faites vos valises et partez chez vous



CP Air, en collaboration avec l'Office de tourisme du Canada, a produit ces forfaits à prix avantageux. Cette année, vous avez tout un pays à visiter sans même partir de chez vous. Regardez-y de plus près et vous verrez qu'il ne vous en coûte pas plus cher de voyager ici qu'à l'étranger.

Vous pouvez connaître les dates précises de départ et obtenir gratuitement notre brochure en couleurs *Trajets canadiens* en appelant votre agent de voyages ou CP Air. Vous ne saurez résister aux attraits de votre Canada.

Vos vacances doivent *durer de 7 à 30 jours* et peuvent débuter dans presque n'importe quelle grande ville canadienne distante *de plus de 640 kilomètres* de votre point d'origine.

Retenez votre place au moins *30 jours d'avance* et acquittez le montant intégral de votre voyage dans les 7 jours qui suivent la date de réservation.

Un vaste choix de 22 forfaits à bons prix


TRAJET DES ROCHEUSES
$486


TRAJET AU PAYS DES TOTEMS
$826


TRAJET DE L'OKANAGAN
$646

FORFAIT Nº3

A vous de décider si vous désirez entreprendre votre itinéraire à Calgary ou à Victoria. Vos splendides vacances débutent à bord d'un train de VIA Rail, qui traverse les spectaculaires Rocheuses en suivant les eaux tumultueuses du fleuve Fraser. Ces vacances de 11 jours comprennent l'aller retour par CP Air depuis Montréal, ainsi que l'hébergement, y compris 2 nuits à Banff et 3 nuits à Victoria, le traversier et des visites touristiques en autocar. IT9CP1CCC3

FORFAIT Nº4

Admirez Victoria. Il faut voir les renommés jardins Butchart. Antiquaires et boutiques d'artisanat. Depuis Victoria en autocar, vous longez la côte est de l'île de Vancouver. De superbes panoramas! Croisière de 440 km dans le Passage intérieur (1 nuit à bord). Totems et authentiques villages indiens sur votre parcours. Visite de Jasper et du parc du même nom, ainsi que de Banff. Arrêt au lac Louise. Traversée des Rocheuses et de l'unique vallée de l'Okanagan. Et vous voilà à Vancouver. Ce forfait de 14 jours comprend l'aller retour par CP Air depuis Montréal, l'hébergement, les croisières et visites touristiques en autocar. IT9CP1CCC4

FORFAIT Nº9

Ces vacances de rêve de 11 jours commencent à Victoria, où vous passez 2 nuits. Prenez le temps de contempler cette ville des parcs, des fleurs et des musées. Voyage en autocar. Traversier jusqu'à la terre ferme. Puis vous suivez le fleuve Fraser jusqu'à Kamloops. Découverte d'un village fantôme et d'autres attractions. Arrêt au lac Louise. Pratiquez les sports, tels le tennis, l'équitation et le golf. Tout en admirant le lac Okanagan, surveillez le monstre Ogopogo, qui est censé y habiter. Puis 2 nuits à Vancouver. Vol aller retour par CP Air depuis Montréal. IT9CP1CCC9

Prenez le temps d'apprécier les mille visages de votre pays. Visitez-le à notre façon. Au retour, vous déferez vos valises, mais vous n'aurez probablement pas défait votre budget.

Ces prix, valables pour un forfait individuel et, s'il y a lieu, établis en fonction de deux personnes par chambre, peuvent être modifiés sans préavis. Ils tiennent compte des restrictions mentionnées dans notre brochure.

Appelez votre agent de voyages. Ou encore, si vous êtes dans la région de Montréal, communiquez avec CP Air: 931-2233. Dans certaines parties du Québec, composez sans frais 1-800-361-8026.

Canada
Faites le tour!

CP Air

CP et ◐ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée